Revue reconnue par le CNRS

journal des anthropologues

- Anthropologues à durée déterminée
- Peurs collectives
- Regards sur les banlieues

108-109
2007

FRANÇAISE DES ANTHROPOLOGUES

JOURNAL DES ANTHROPOLOGUES

- ANTHROPOLOGUES À DURÉE DÉTERMINÉE
- PEURS COLLECTIVES
- REGARDS SUR LES BANLIEUES EN CRISE

n° 108-109 2007

RESPONSABLE DE PUBLICATION
Laurent BAZIN

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Marc AUGÉ, Georges BALANDIER, Jean COPANS, Robert CRESSWELL, Simone DREYFUS-GAMELON, Maurice GODELIER, Keith HART, Françoise HÉRITIER, Mondher KILANI, François SIGAUT, Emmanuel TERRAY.

COMITÉ DE RÉDACTION

Pascale ABSI, Laetitia ATLANI-DUAULT, Laurent BAZIN, Annie BENVENISTE, Françoise BOURDARIAS, Pierre BOUVIER, Jean-Pierre CAPRILE, Suzanne CHAZAN-GILLIG, Élisabeth CUNIN, Éliane DAPHY, Christophe DAUM, Ariane DELUZ, André-Marie DESPRINGRE, Maurice DUVAL, Yannick FER, Francine FOURMAUX, Laurent Sébastien FOURNIER, Ghislaine GALLENGA, Robert GIBB, Valeria A. HERNANDEZ, Martine HOVANESSIAN, Guillaume HUET, Bruno LEFEBVRE, Annie LE PALEC, Béatrice MAURINES, Mohamed MEBTOUL, Louis MOREAU de BELLAING, Marc-Henri PIAULT, Catherine QUIMINAL, Gilles RAVENEAU, Monique SELIM, Charles-Édouard de SUREMAIN, Laurent VIDAL.

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Ghislaine GALLENGA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION ADJOINT
Alexis ROMÉRO

Toute correspondance doit être adressée au :
Journal des anthropologues
AFA – Fondation MSH
54, bd Raspail
75270 Paris cedex 06
Courriel : afa@msh-paris.fr
Site Web : www.afa.msh-paris.fr

Nous remercions la Fondation Maison des Sciences de l'Homme pour la participation qu'elle apporte aux activités et aux publications de l'AFA.

Nous remercions pour son soutien le Département Société et Santé (DSS) de l'Institut de recherche pour le développement (IRD).

Nous remercions la Délégation à l'Information et à la Communication de l'IRD pour son aide à la diffusion du *Journal des anthropologues*.

Revue publiée avec le concours du Centre national du livre (CNL).

Couverture : Marie-France Godon

Citations tirées de la fable « Le loup et le chien » de Jean de La Fontaine.

* * *

SOMMAIRE

Laurent BAZIN
Éditorial 7

DOSSIERS

ANTHROPOLOGUES À DURÉE DÉTERMINÉE

Pascale ABSI, Guillaume HUET
Anthropologues à durée déterminée ? 15

Jacqueline MILLIET
Terrain souterrain 19

Francine FOURMAUX
Chercheure hors-statut, mais ethnologue :
réflexion sur une activité professionnelle 33

Anne BOTH
L'anthropologue en quête de terrain. Le cas d'une étude dans des petits commerces, commanditée par un cabinet de consultants..... 49

Noël JOUENNE
Être ethnologue et hors-statut : vers une réelle valeur ajoutée ? 69

Frédéric BALARD
La production d'une thèse d'anthropologie dans un laboratoire d'épidémiologie : une approche réflexive 87

Sandrine PRÉVOT
L'ethnologie dans le marketing : observation oui, analyse non 99

Annie BENVENISTE
Expertise contrainte ou dés-implication du chercheur 115

Denis DECOURCHELLE
Fabriquer sur place. De l'ethnologie en éducation spécialisée..... 131

* *

PEURS COLLECTIVES

Annie BENVENISTE, Louis MOREAU DE BELLAING
La question des peurs collectives 145

Louis MOREAU DE BELLAING
Peurs collectives et phobies individuelles 147

Philip MILBURN
Surveiller et punir au XXIe siècle. Les nouvelles technologies du contrôle social en France 159

Léonore LE CAISNE
De si dangereux condamnés.
Construction sociale de la dangerosité en prison 183

Alain MARCHAND
Le risque, nouveau paradigme et analyseur sociétal 211

* *

REGARDS SUR LES BANLIEUES EN CRISE

Laurent BAZIN, Monique SELIM
Regards sur l'anthropologie des banlieues en crise 239

Laurence PROTEAU
Vision doctrinale et divisions pratiques. De quelques contradictions structurelles entre proximité et police 249

Alexandre BIOTTEAU
Les emplois de médiateurs dans les quartiers difficiles 279

Julie DEVILLE
Espace, école, genre et contestation chez des lycéens d'un quartier populaire 299

* * *

RECHERCHES ET DÉBATS

Djallal HEUZÉ
Libérez le Gange ! Renouvellement
et retour aux sources dans le nationalisme hindou 319

Charlotte PEZERIL
Réflexivité et dualité sexuelle : déconstruction d'une enquête
anthropologique sur l'islam au Sénégal 353

CHRONIQUES

Bianca BOTEA
Mémoires et patrimonialisation dans un territoire-frontière :
La Transylvanie 383

ACTIVITÉS DE L'AFA

Ouverture d'une antenne de l'AFA à Aix-en-Provence 399

Assises de l'ethnologie et de l'anthropologie en France
Paris 12–13–14 décembre 2007 – Appel à participation 401

Séminaire « Actualités de l'anthropologie » 2006-2007 417

Composition du bureau de l'AFA 423

LE JOURNAL

APPELS À CONTRIBUTION – NUMÉROS À PARAÎTRE 427

AVIS AUX AUTEURS 439

NUMÉROS PARUS 441

BULLETIN D'ADHÉSION 2007 445

* * *

ÉDITORIAL

Ce numéro du *Journal des anthropologues* offre une formule un peu inhabituelle puisque nous publions, dans un seul numéro double, trois dossiers que nous présentons de manière séparée. On trouvera également dans ce numéro l'appel à participation pour les « Assises de l'ethnologie et de l'anthropologie en France » qui se tiendront les 12-13-14 décembre 2007 à l'initiative conjointe de l'APRAS[1] et de l'AFA, ainsi que le séminaire « Actualités de l'anthropologie » de l'AFA qui cette année sera placé sous l'égide des deux associations, dans la perspective de préparation des Assises.

La coïncidence de ces trois dossiers et de cet appel à se mobiliser pour (re)penser collectivement la discipline tient pour beaucoup à des aléas de calendrier, mais elle ne saurait être considérée comme purement fortuite. Tous ces éléments résultent d'ailleurs des activités d'animation scientifique proposées par l'AFA durant les trois dernières années[2]. Ces quatre thèmes se répondent les uns les autres et leur dialogue tisse une sorte de grille d'analyse de processus qui affectent le monde actuel dans sa globalité. Celui-ci est fortement marqué par les peurs et les incertitudes – économiques, politiques, environnementales, etc. – ainsi que par

[1] L'APRAS est l'Association pour la recherche en anthropologie sociale.

[2] Journée d'étude « Anthropologie sous contrat : pratiques et produits », 28 mai 2004 ; Journée d'étude « Sens et fonctions des peurs collectives », 12 mai 2005 ; Séminaire « Actualités de l'anthropologie », année 2005-2006 sur le thème « Regards sur les banlieues en crise – Recherches, discussions, réflexions ».

l'obsession du risque et de la sécurisation. Elles contribuent à approfondir des ruptures hiérarchiques qui isolent les fractions sociales paupérisées dans les périphéries urbaines, telles les banlieues en France, ou ailleurs les favelas, bidonvilles et autres ghettos, les repoussant dans le même mouvement vers une criminalité alimentant les fantasmes, à l'instar des classes dangereuses du XIX^{e} siècle. Ces phénomènes se conjuguent avec la fragilisation d'acteurs individuels et de groupes sociaux du fait de l'affaiblissement de la protection du travail, de la régulation par le marché et de mises en concurrence tous azimuts. Le milieu scientifique, et en son sein le « tout petit monde » de l'anthropologie sociale, n'y échappent pas. Bien au contraire, tout conduit à faire l'hypothèse que le champ de l'anthropologie sociale constituerait, pour qui voudrait vraiment se donner la peine d'en étudier de manière précise et documentée les mouvements de structuration et de destructuration, un analyseur exemplaire de ces processus globaux tant la discipline apparaît aujourd'hui extrêmement fragilisée, segmentée, atomisée et, pour tout dire, menacée. Qu'on se souvienne de la pétition « sauvons l'anthropologie au CNRS » qui a mobilisé une grande partie de la communauté professionnelle, au-delà même des frontières nationales, en janvier 2006. Une « peur collective » ?

Si de telles remarques peuvent paraître pessimistes, on soulignera paradoxalement à quel point, dans la période actuelle, la « demande » d'ethnologie peut trouver tout aussi bien matière à s'épanouir, moins par attrait de l'exotisme que dans ses capacités propres de production des connaissances. Comme méthode d'investigation et d'élucidation du social, la discipline apparaît fort bien outillée pour analyser les dynamiques fondamentales qui travaillent le monde contemporain, tant par sa vocation de comparaison systématisée qui la caractérise fortement (en regard des autres sciences sociales et notamment de la sociologie), que par sa tradition d'enquête de terrain, ses modes de compréhension des correspondances symboliques, imaginaires et concrètes des réalités, ou encore sa faculté à lier les échelles microsociales, locales, nationales et globales. Serait-ce une question de marketing ?

Qu'on le déplore ou non, cette question s'avère de moins en moins métaphorique du fait de la transformation très rapide des institutions de recherche et d'enseignement supérieur sous la triple égide de l'organisation d'une compétition internationale, du renforcement des concurrences internes (appels d'offres, notamment) et de la fragilisation des statuts de chercheurs et d'enseignants-chercheurs, renforçant leur dépendance et laissant « hors-statut » un grand nombre de nouveaux docteurs. Pour faire face à ces phénomènes et éviter une atomisation plus poussée de l'anthropologie en petits cercles concurrents et hostiles les uns aux autres, il est essentiel de susciter de nouvelles mobilisations et de renforcer les structures collectives, associatives, de la discipline. Il est aujourd'hui tout aussi crucial de saisir pleinement le sens des évolutions institutionnelles – et idéologiques – qui s'opèrent pour en faire un élément de consolidation des ancrages présents et futurs de la discipline.

Dans cette perspective, les dossiers consacrés dans ce numéro respectivement aux « peurs collectives » et aux « banlieues en crise » offrent des exemples parmi d'autres de domaines de connaissance pour lesquels les enquêtes ethnologiques et les capacités d'analyse et de réflexion anthropologiques peuvent fournir un éclairage original et pertinent, complémentaire des apports des autres sciences sociales. Ajoutons que ces deux thèmes se révèlent essentiels pour comprendre les visions et divisions du monde sur lesquelles se fondent les formes contemporaines de production de l'altérité : un domaine emblématique s'il en est de la discipline.

La publication du dossier « anthropologues à durée déterminée » prend quant à lui tout son intérêt dans la perspective d'alimenter les réflexions qui viendront constituer les Assises. Répétons-le tout d'abord, ce dossier résulte d'une journée d'étude que l'AFA avait organisée en mai 2004 sur le thème « Anthropologie sous contrat : pratiques et produits ». Coïncidence encore : l'APRAS avait tenu le 2 mars de la même année une journée d'étude portant un intitulé très voisin « Anthropologie sous contrat : ethno-

logie hors les murs »[3] et, à trois semaines d'intervalle, la SEF avait suscité un colloque à Bordeaux sur le sujet, plus large, de « l'anthropologie appliquée aujourd'hui »[4]. Quelques mois plus tard, s'appuyant sur la dynamique créée par ces trois événements (entre autres, car il existe une multitude de groupes et d'expériences), un collectif d'anthropologues avait émis un « appel à participation pour la création d'une organisation professionnelle », dont le *Journal des anthropologues* n°100-101 (2005) s'était fait l'écho. Malgré cette convergence, aucune suite n'avait été donnée à ces initiatives.

Bien sûr, les questions soulevées par la recherche « sous contrat » ou « sur commande », ne sont pas nouvelles et, pour ne citer que cet exemple, le *Journal des anthropologues* (qui était alors le *Bulletin de l'AFA*) avait publié en 1989 un numéro intitulé lui aussi « L'ethnologie sous contrat » (n° 35). Si le sujet est récurrent, il semble pourtant devoir toujours être esquivé et échapper inexorablement à une réflexion collective sérieuse, concertée, organisée. Témoigne d'ailleurs de ces difficultés le délai pour la préparation de ce dossier : de mai 2004 à mars 2007, il aura fallu près de trois ans pour publier les articles rassemblés ici et, en dépit de petits aléas de fonctionnement internes, ce délai ne saurait être imputé à la mauvaise volonté du comité de rédaction de la revue. Ajoutons que la teneur des textes tend plus souvent vers le témoignage des circonstances de la recherche sous contrat, de ses contraintes et de ses complications plutôt que vers une analyse de ces mêmes circonstances, contraintes et complications, ou vers un examen épistémologique sur la nature des connaissances qu'elles produisent.

Les questions posées s'avèrent donc récurrentes, partiellement refoulées, et leur explicitation paraît – en France – particulièrement ardue. Comme le font cependant remarquer Pascale Absi et Guillaume Huet dans leur introduction, les conditions de la recherche « sous contrat » ont beaucoup évolué depuis 20 ans, ne serait-ce

[3] Un compte rendu de cette journée réalisé par Dominique Lebleux avait été publié dans le *Journal des anthropologues* n° 96-97.

[4] 24 mars 2004. La SEF est la Société d'ethnologie française.

que du fait de l'érosion tendancielle de la protection sociale (chômage, retraite) et d'une diminution des financements. D'un autre côté, la généralisation du pilotage de la recherche par la contractualisation et par les appels d'offre tend à atténuer les frontières entre une recherche qui serait « noble » quand elle serait institutionnelle et des travaux « sur commande » qui seraient délaissés aux « hors-statuts » (cette partition, qui tend à s'imposer dans les représentations lorsque l'on évoque la recherche sur contrat, est évidemment tout à fait factice). Enfin, la stagnation ou la diminution franche des emplois de chercheurs et d'enseignants-chercheurs offerts à la discipline dans la fonction publique, de même que la perspective d'un arrêt des recrutements sur postes pérennes qui seraient remplacés par des chercheurs contractuels et des « post-docs », augmentent réellement ou potentiellement, pour les années à venir, le nombre et la proportion de chercheurs « indépendants » dépendant pour leur activité autant que pour leur subsistance de contrats et de commandes.

Les « anthropologues à durée déterminée » offreraient-ils une image de ce que sera l'avenir de la discipline ? Peut-être pas tout à fait, mais les expériences présentées dans ce dossier fournissent néanmoins des éléments de réflexion essentiels pour comprendre effectivement les conditions de recherche qui se profilent dans un futur proche. Plus encore, on soulignera pour finir que cet apport ne concerne pas seulement les fractions de la discipline les plus vulnérables et les moins instituées, mais bel et bien la pratique de la recherche anthropologique dans son ensemble.

Laurent Bazin

* * *

Le loup et le chien

Un loup n'avait que la peau sur les os,
Tant les chiens faisaient bonne garde.
Ce loup rencontre un dogue aussi puissant que beau,
Gras, poli, qui s'était fourvoyé par mégarde.
L'attaquer, le mettre en quartiers,
Sire loup l'eût fait volontiers ;
Mais il fallait livrer bataille,
Et le mâtin était de taille
À se défendre hardiment.
Le loup donc, l'aborde humblement,
Entre en propos et lui fait compliment
Sur son embonpoint, qu'il admire.
« Il ne tiendra qu'à vous, beau sire,
D'être aussi gras que moi, lui répartit le chien.
Quittez ces bois, vous ferez bien :
Vos pareils y sont misérables,
Cancres, hères et pauvres diables,
Dont la condition est de mourir de faim.
Car quoi ? Rien d'assuré ; point de franche lippée ;
Tout à la pointe de l'épée.
Suivez-moi, vous aurez un bien meilleur destin. »
Le loup reprit ; « Que me faudra-t-il faire ?
– Presque rien, dit le chien : donner la chasse aux gens
Portants bâtons et mendiants ;
Flatter ceux du logis, à son maître complaire ;
Moyennant quoi votre salaire
Sera force reliefs de toutes les façons :
Os de poulets, os de pigeons,
Sans parler de mainte caresse. »
Le loup déjà se forge une félicité
Qui le fait pleurer de tendresse
Chemin faisant, il vit le cou du chien pelé.
« Qu'est-ce là ? lui dit-il. – Rien. – Quoi ? rien ? – Peu de chose.
Mais encor ? – Le collier dont je suis attaché
De ce que vous voyez est peut-être la cause.
– Attaché ? dit le loup : vous ne courez donc pas
Où vous voulez ? – Pas toujours ; mais qu'importe ? –
Il importe si bien, que de tous vos repas
Je ne veux en aucune sorte,
Et ne voudrais pas même à ce prix un trésor. »
Cela dit, maître loup s'enfuit et court encor.

Jean de La Fontaine, Livre I, fable 5

ANTHROPOLOGUES À DURÉE DÉTERMINÉE

Dossier thématique coordonné par
Pascale Absi et Guillaume Huet

ANTHROPOLOGUES À DURÉE DÉTERMINÉE ?

Pascale ABSI
IRD - Travail et mondialisation

Guillaume HUET
Anthropologue consultant

En 1989, le *Journal des anthropologues* publiait le numéro 35 consacré à « L'ethnologie sous contrat ». Aujourd'hui, le journal reprend le dossier à la suite de la journée de l'AFA « Anthropologie sous contrat : pratiques et produits », de mai 2004. Et l'on constate qu'en plus de 15 ans, le contexte a évolué.

La convergence entre l'anthropologie du proche et de la modernité et une demande sociale croissante pour l'expertise anthropologique se sont affirmées, tandis que s'accroissait le rapport négatif entre le nombre d'emplois stables dans la recherche et l'enseignement et celui des diplômés. Même si par pudeur, peu des auteurs de ce numéro y font directement référence, au-delà de considérations méthodologiques et épistémologiques, la contractualisation renvoie plus tristement à la paupérisation des anthropologues non statutaires qui n'échappent pas à « l'insécurité sociale » ambiante. Les diplômés et les chercheurs en sciences sociales ont longtemps été suspects d'enfermement dans leur confortable tour d'ivoire ; aujourd'hui la situation d'un nombre croissant d'entre eux se confond avec les marges du marché du travail et de l'exclusion dont les anthropologues ont été les observateurs avant d'en devenir les victimes.

Une autre évolution importante est que la question du contrat distingue chaque fois moins les anthropologues non statutaires des statutaires. En effet, les chercheurs des institutions publiques – y compris les boursiers – sont eux aussi de plus en plus sommés de

recourir à des appels d'offre extérieurs pour financer leur recherche désormais soumise au contrôle des comités de pilotage. Ils sont eux aussi amenés à adapter leur méthodologie, à orienter la construction de leurs objets et à raccourcir la durée de leurs études afin de devenir plus « vendables ». Opposer la recherche et l'enseignement académique de l'anthropologie à sa pratique sous contrat perd ainsi de sa pertinence. Ces évolutions ont cependant des côtés positifs : les rangs distendus par des considérations en termes de légitimité professionnelle, entre « officiels » et « hors-statut », sont désormais resserrés autour de la question des conditions actuelles de la production anthropologique, et l'expérience des non statutaires alimente de manière plus visible l'épistémologie de la discipline.

Chacun à leur manière, les articles présentés dans ce numéro participent au débat en abordant le rapport entre la formation anthropologique de leurs auteurs et leurs pratiques sous contrat. Ils reviennent sur les contraintes temporelles et formelles des commanditaires sur la recherche et ses résultats – l'exemple de la confidentialité qui entrave la participation au débat scientifique est éclairant (Milliet) ; les décalages entre le désir d'engager un anthropologue et son efficacité « à faire valoir des concepts élaborés par l'ethnologie dans un contexte qui, *a priori*, ne les attendait pas » (Decourchelle) ; le difficile jonglage entre les projets plus personnels, ou académiques, et les contrats (Both, Balard) ; la possible « valeur ajoutée » de la contractualisation (Jouenne). Leurs auteurs évoquent également la frustration de se voir assigner la tâche d'un technicien du recueil de données (qui existeraient en soi) plus que celle d'un analyste du social. Cette constatation interroge l'existence d'une demande sociale qui continue à penser l'ethnologie moins comme un objectif en soi que comme un moyen qui, au final, pourrait bien se passer des ethnologues eux-mêmes (Prévot). Elle participe de l'invisibilité actuelle d'un projet propre à l'anthropologie. Quelle profession défend-on lorsque les principes de la discipline sont confrontés aux contraintes des bailleurs de fonds ?

La contractualisation se joue désormais dès la formation. Si la période du doctorat constituait un moment de grande liberté et

d'expérience d'une anthropologie déliée de son instrumentalisation, les thésards en sciences sociales sont désormais incités à ajuster leurs sujets et leurs méthodes à des fins extérieures à la discipline afin d'obtenir un financement (Balard). Faut-il pour autant adapter – et si oui, comment – l'enseignement de l'anthropologie ?

On l'aura compris, l'anthropologie, ses méthodes et ses objets, sa visibilité, son instrumentalisation et son avenir sont autant de questions alimentées par les expériences sous contrat ; avec en toile de fond, le rapport entre anthropologues hors-statut et leurs pairs statutaires (Fourmaux) et de leur légitimité. Les articles que nous avons reçus ne possèdent pas toujours une écriture, une construction et des normes académiques, ce qui a pu entraîner des réticences de la part de nos lecteurs statutaires du comité de rédaction. Mais les règles de l'institution sont-elles le seul référent possible de la profession ? La manière dont les auteurs de ce numéro se présentent est à ce propos révélatrice. Parmi les huit contributions, une seule émane d'un chercheur statutaire et, à deux exceptions près (un auteur qui se déclare consultant et l'autre qui signe de son seul nom), tous les contributeurs affichent un rattachement à un laboratoire de recherche. La recherche publique reste ainsi la matrice d'une partie de la production scientifique à laquelle elle ne contribue pas économiquement. Au-delà de la définition de l'anthropologie c'est aussi celle des anthropologues qui donnent vie à la discipline qui est posée. N'est-on anthropologue que lorsque l'on a un contrat, qu'il soit statutaire ou non ? Ou bien est-ce une identité, une réalité intrinsèque qui s'impose lorsque l'on a mené une recherche de doctorat ?

Enfin, c'est la question de « l'efficacité de la discipline » qui est mise sur le devant de la scène épistémologique par les anthropologues contractuels du privé. Pour ces derniers, les contrats sont souvent conçus comme des moments et des espaces de production à part, dont les spécificités (surtout les exigences de temps et de méthode) appellent toutes sortes de détournements et de distorsions (Benveniste) au nom des objectifs de connaissance de la discipline. La principale justification de ce type de stratégie est que si l'on s'en tenait aux demandes des commanditaires, la connaissance d'une

situation donnée serait impossible. Par conséquent, c'est la raison même du contrat qui serait bafouée, à savoir la volonté d'agir sur une réalité (par exemple en adaptant des politiques publiques, le fonctionnement d'une institution ou une marchandise) sur la base de la compréhension que l'on en a. C'est donc l'efficacité même de l'exercice qui serait remise en cause par ceux-là même, les commanditaires, qui la mettent au premier rang des objectifs assignés à l'intervention d'un anthropologue dans une étude. Alors, comment les anthropologues se représentent-ils l'efficacité de leur discipline, ses méthodes et son savoir ? Cette connaissance est-elle une condition préalable et nécessaire à l'action sociale, à l'éducation, au marketing et à tous les usagers de l'anthropologie ? Mais pourquoi une part non négligeable des commanditaires, l'État et les pouvoirs publics en général, ou encore les entreprises, ont-ils une perception de l'efficacité si différente de celle dont les anthropologues semblent vouloir se porter garants, parfois seuls contre tous ?

Au-delà des modalités spécifiques de la recherche sous contrat, il s'agit d'interroger les demandes finalisées adressées à l'ethnologue et l'instrumentalisation de sa production dans ce qu'elles révèlent du statut – réel ou imaginaire – de l'anthropologie dans la société. Les différends entre les anthropologues et la société tels qu'ils sont mis en scène dans le contexte contractuel constituent sans doute une voie pertinente de compréhension du monde contemporain ; les modèles d'efficacité révélant largement la perception que l'on a du social comme objet et du faire-société comme projet ou tout simplement du social et du « faire-société ».

* * *

TERRAIN SOUTERRAIN

Jacqueline MIILLIET
Laboratoire d'éco-anthropologie et ethnobiologie
UMR 5145 (CNRS/MNHN)

Le fait que l'AFA, donne la parole aux anthropologues sous contrat pour qu'ils témoignent de leur situation est un signe de reconnaissance du rôle qu'ils jouent dans une pratique professionnelle en mutation. La condition de chercheur contractuel est particulière puisqu'il a besoin de gagner sa vie, en faisant de la recherche – et si possible une recherche qui corresponde à ses intérêts et aille dans le sens de son propre développement intellectuel. Alors que le chercheur statutaire obtient des financements qui sont ciblés sur sa recherche et lui permettent d'avancer collectivement, le chercheur contractuel se trouve hors-statut et fragilisé par son isolement. Il n'a pas d'institution sur laquelle s'appuyer face à ceux à qui il propose son travail et doit fonctionner individuellement. Par ailleurs, la recherche publique comme référence d'une « vraie » recherche pour « véritables » chercheurs crée une certaine gêne chez celui qui est dans l'obligation de vendre sa force de travail afin de pouvoir vivre et exercer son métier, et quel métier ?

Avant de réfléchir sur la façon dont il gère une situation professionnelle dont il est souvent le seul à tracer les contours déontologiques, on constate que deux options s'offrent à lui en amont de son « terrain » proprement dit. De prime abord, les secteurs de la culture et de l'éducation paraissent les plus désireux de s'adjoindre ses compétences. Mais les restrictions budgétaires et

la privatisation du secteur public obligent le chercheur contractuel à proposer une recherche incluant son propre financement. La recherche d'emploi se confond avec la recherche de sponsors, laquelle ne va pas sans contrainte : il faut ainsi garantir une certaine visibilité (audimat) et une certaine interactivité au projet. La seconde option consiste à s'orienter carrément vers l'économie et à adapter ses enquêtes en fonction de la demande de ses clients. Le chercheur assume de choisir un groupe d'informateurs pour lesquels il va ficeler une étude à deux niveaux, celle qu'il vend et celle qu'il publiera. Enfin, de crainte de s'éloigner trop de ce point de repère qu'est la recherche publique, il tisse et entretient un réseau d'échanges avec ses collègues statutaires, réseau qui donnera une légitimité académique à sa recherche contractuelle.

Exercer dans de telles circonstances a des conséquences sur la pratique de l'ethnographie. Il faut d'abord retenir qu'il n'est jamais explicitement question d'être engagé pour faire un « terrain », évidemment, et que ce sont les contrats qui procurent à l'anthropologue l'occasion d'intégrer cette dimension à la recherche. Celle-ci prend une tournure complexe, sorte de feuilleté de niveaux d'enquête et de niveaux de restitution de résultats. Elle met au jour de nouveaux arrangements de positions et de statuts, sans institutionnalisation ni durée dans le temps dont il faudrait faire l'ethnographie. Une relation inédite semble s'établir entre les protagonistes et cette relation pourrait bien devenir l'objet de la recherche en soi[1]. Il existe même parfois des situations où l'objet de la recherche ne peut être ni décrit ni partagé, il n'y a rien d'autre à faire qu'à remplir le contrat et à se demander s'il est encore possible de développer une pratique scientifique digne de ce nom. C'est la question que je vais poser ici et le cas choisi pour l'exemplifier est une recherche en cours dont le contrat signé par les deux parties engage l'anthropologue à la confidentialité la plus stricte. Décrire une telle expérience comporte certains risques (procès en

[1] J'ai commencé à aborder cette question dans l'article que je consacre à l'établissement d'un comité d'éthique à la demande des professionnels de la fourrure (Milliet, 2004).

dédommagement de la rupture du contrat de confidentialité, par exemple), même s'il me semble honorer mes engagements en ne révélant pas le nom de la société qui finance (même s'il ne s'agit que de frais de mission) et en tenant secret le déroulement de la recherche.

Une spécialisation dans l'air du temps

Depuis quelques années, mes recherches portent sur les manifestations et les enjeux de la relation humain/animal dans les sociétés urbaines occidentales. Mon travail de terrain a pour objet la confrontation des sensibilités de professionnels utilisant des animaux avec celles de protecteurs des animaux, environnementalistes, écologistes, de militants éco-punk, du grand public, etc. Mon analyse porte sur les techniques d'élevage et les biotechnologies en faisant l'ethnographie de différents comités d'éthique et débats en relation avec l'élevage des animaux à fourrure et des animaux familiers, l'expérimentation animale, l'abattage rituel, la chasse, les connaissances zoologiques et écologiques. Dans la fébrilité éthique actuelle, les défenseurs des animaux occupent le devant de la scène dans les médias et qualifient notamment de « cruel », « immoral » et « non-éthique » l'utilisation d'animaux vivants – termes qui sont maintenant largement repris par l'opinion publique, les médias, les politiques, dès qu'il s'agit de débattre de la place des animaux dans notre société. Les professionnels de l'expérimentation animale quant à eux n'apparaissent pas publiquement mais préfèrent se faire représenter par un scientifique (professeur X, directeur de recherche Y, etc.) dans les débats radiophoniques et télévisuels. Le parcours des biologistes et des vétérinaires employés par les laboratoires de recherche est semé d'embûches, surtout administratives, en raison du zèle manifesté par les militants contre la vivisection[2]. Dans les

[2] Une vivisection est une opération pratiquée à titre d'expérience sur des animaux vivants. Les antivivisectionnistes sont opposés à ce mode d'expérimentation. Le terme est fort et permet de relancer toute une série de questions et de fantasmes ayant trait à la soi-disant « cruauté » des chercheurs qui travailleraient sur les animaux sans les anesthésier.

coulisses du conflit, la discrétion dont les laboratoires font preuve rehausse encore la caricature de personnes qui exerceraient leur profession au service des recherches « barbares » au profit de multinationales de l'industrie pharmaceutique ou alimentaire. Comment les chercheurs et le personnel salariés par ces grands groupes industriels gèrent-ils le grand émoi touchant actuellement aux animaux de laboratoire ? Existent-ils en tant que groupes et se forgent-ils une identité ? Comment se situent-ils par rapport à une morale publique en émergence, une morale qui a de plus en plus tendance à se confondre avec l'opinion publique ?

Un contrat particulier

Alors que j'étais plongée dans ces interrogations, un collègue, enseignant-chercheur, membre du comité d'éthique animale d'un grand groupe multinational, a suggéré mon nom pour le remplacer[3]. Après un rendez-vous, avec le secrétaire et le président du comité, pendant lequel j'avais fait valoir la confiance que d'autres entreprises privées avaient eue à l'égard de l'anthropologue que je suis dans des domaines adjacents, ainsi que mon rattachement non statutaire à une équipe associée au CNRS, je fus admise à participer aux séances plénières et trimestrielles du comité ainsi qu'aux visites annuelles dans les différentes animaleries.

La position qui m'est attribuée est celle de membre extérieur (les autres membres sont tous salariés du groupe), à savoir celle d'un scientifique étranger à l'entreprise et à toutes les organisations qui seraient impliquées dans le processus d'établissement de normes éthiques[4]. La direction du comité demande au consultant

[3] Je ne connais pas les modalités de son intégration avant moi dans ce comité.

[4] À noter que l'existence d'un comité d'éthique n'est pas obligatoire et que sa structure est librement déterminée par l'entreprise. L'activité des comités de la recherche privée est coordonnée en France par le GRICE (Groupe de réflexion interprofessionnel sur les comités d'éthique), un groupe de travail du GIRCOR (Groupe interprofessionnel de réflexion et de communication sur la recherche), créé en 1990. Pour comprendre comment

d'être spécialisé dans le domaine des expérimentations animales, sans préciser quelle doit être sa formation. *A priori*, ma présence pourrait paraître doublement extérieure du fait que je n'ai pas de formation en sciences dites exactes et naturelles, telles que la biologie, biochimie, ni en sciences vétérinaires, ce qui était le cas de mon prédécesseur. Docteur en ethnologie, il n'est pas clair que ce soit le chercheur en sciences sociales à qui il est fait appel, mais plutôt dans les deux cas au scientifique, spécialiste des relations humains/animaux.

De par son extériorité, fréquemment rappelée au sein même du comité d'éthique, le scientifique vient renforcer le travail et l'existence (toujours un peu précaire) du comité d'éthique face à l'extérieur (extérieur du comité à l'intérieur de l'entreprise et aussi à l'extérieur de l'entreprise, dans l'espace public) et à l'intérieur (intérieur du comité). L'extériorité, liée à l'image du scientifique, veut dire objectivité, et refus de l'émotion, surtout dans un domaine aussi sensible que sont les rapports aux animaux. À partir des réflexions et remarques qui m'ont été adressées par les membres du comité, j'ai compris que l'anthropologue est perçu comme un connaisseur de la société contemporaine, contrairement à l'ethnologue dont le domaine serait les sociétés non-occidentales, avec une dimension passéiste. Moins sociologue que psychologue, il est supposé savoir expliquer ce qui se passe – « Vous qui connaissez les gens ». Quant au scientifique, il est considéré comme un représentant de l'Université – « Madame le docteur » – dont le statut élevé garantit la scientificité du savoir – « Vous qui êtes objective ». La spécialisation (relation humains/animaux) importe en l'occurrence plus que la formation (anthropologue). Il se trouve qu'il y a adéquation entre ma spécialisation et les activités du groupe qui légitime ma présence aux yeux de personnes dont l'activité professionnelle nécessite précisément l'utilisation d'animaux vivants, activité qui a trait dans le fond au rapport humains/animaux.

---

les recherches sur les animaux s'organisent et se structurent, voir http://www.gircor.net

Le fait que, comme dans mon cas, l'anthropologue soit une femme a révélé l'impact de la question – le conflit entre les protecteurs et les utilisateurs des animaux – sur la relation entre les contractants et les membres des comités d'éthique, comme le montraient déjà mes expériences précédentes. S'il a pu constituer un handicap au début, il est devenu par la suite un atout. En raison de la virulence des critiques qu'il leur arrive d'essuyer, mais aussi des agressions physiques dont certaines ont été victimes, il n'est pas aisé de gagner la confiance des personnes dont les métiers consistent à disposer des animaux. En tant que femme, l'anthropologue doit laisser entendre qu'elle n'est pas naturellement sympathisante ou engagée dans le mouvement protectionniste[5]. En effet, depuis leur création[6], les femmes jouent un rôle prépondérant dans les sociétés de défense des animaux, surtout dans le mouvement contre l'expérimentation animale (Milliet, 1995)[7]. Une fois la méfiance surmontée, les membres du comité d'éthique se rendent compte que s'assurer la présence d'un scientifique qui soit une femme dans un tel comité représente une chance à saisir. Toujours prisonniers du cliché selon lequel il est naturel pour une femme d'aimer les animaux, ils se l'approprient de façon positive pour prouver que

[5] Pour faire court, de l'anglais *animal protectionnists*, pouvant être traduit par « militants pour la protection des animaux ». L'usage de « protectionnistes » est admis par *Le Trésor de la Langue Française informatisé* quand il s'agit des animaux comme l'indique l'exemple cité « des sociétés protectionnistes au profit des bêtes » (TLFi http://atilf.atilf.fr).

[6] En Angleterre, pionnière en la matière, la SPCA (Society for the Prevention of Cruelty to Animals) a été fondée en 1824, en France la SPA (Société protectrice des animaux) en 1845.

[7] Si ce sont presque toujours des hommes qui dirigeaient les organisations, les femmes militaient et apparaissaient publiquement. En Angleterre, en 1882, les femmes représentaient 72% des membres de la Victoria Street Society (*Zoophilist*, 1882-1890). En France, elles sont aussi très actives, 9 sur les 35 membres fondateurs de la Ligue populaire contre l'abus de la vivisection (*L'Antivivisectionniste*, 1914 : 371). Aujourd'hui, Ingrid Newkirk est à la tête de l'important PETA (People for the Ethical Treatment of Animals) et Brigitte Bardot à celle de sa propre fondation, connue dans le monde entier.

puisqu'une femme siège à côté d'expérimentateurs *in vivo*, c'est bien qu'eux aussi aiment et traitent bien les animaux.

Contrat de recherche et production scientifique

À mon entrée début 2004, le comité d'éthique traversait une crise. Au fil des nouvelles alliances, le nom de la société varie chaque fois qu'elle intègre un nouveau consortium. Le secrétaire du comité annonce, au fur et à mesure des changements, que notre statut et notre fonctionnement, voire même notre existence, risquent d'être chamboulés. Le nombre et la façon de choisir les membres sont remis en cause et le poste de scientifique extérieur semble de moins en moins se justifier. La situation semble s'être stabilisée vers la fin de l'année 2005, le secrétaire ayant gagné la bataille qu'il menait pour sauvegarder la pratique de l'éthique : les activités du comité ne subissent pas de restrictions (du moins à ma connaissance), mon statut et ma mission méritent d'être avalisés.

Dès mon intégration, il m'est explicitement demandé de garder le silence sur les activités du comité d'éthique. J'accepte facilement, probablement sans comprendre réellement les enjeux. De mon point de vue, la discrétion correspond à une attitude éthique et professionnelle face à mes informateurs et mon terrain. L'anthropologue, comme tout chercheur en sciences humaines, est soumis aux normes de déontologie de son métier, notamment à la confidentialité et au respect de l'anonymat des personnes qu'il rencontre et de ses informateurs. Il connaît aussi les pressions venant des minorités qu'il étudie. Le plus souvent, elles demandent à ce chercheur muni d'une aura scientifique, non de se cacher, mais de les défendre sur la place publique, voire de les représenter auprès des autorités. C'est du moins ainsi que j'imagine devoir tenir ma promesse à ce stade de la recherche. Pratiquement cela implique que je ne me déplace jamais avec les dossiers en dehors des murs de la compagnie, ils m'attendent à ma place avant chaque réunion et je

les abandonne en partant[8]. Mon carnet de notes m'appartient et n'a fait l'objet d'aucune négociation, parfois seulement de quelques quolibets pendant les réunions : « Elle en prend des notes ! » ou, sous-entendu sur le fait que je vais encore beaucoup écrire, « Cela va lui plaire ! » quand un sujet leur paraît particulièrement croustillant ou compliqué. L'accès à certains liens sur le site internet de la compagnie autorisé au début est ensuite bloqué. On attend de moi d'intervenir librement en cours de séance ou pendant les visites des animaleries et de livrer en fin d'année un rapport dans lequel j'analyse le fonctionnement du comité et donne quelques orientations et recommandations pour améliorer « le management » du CEA[9].

Fin 2005, un contrat m'est présenté formalisant la mission qui est attendue de moi, rétroactivement pour l'année qui s'achève et pour l'année suivante[10]. La mission du consultant que je suis est d'abord décrite : le consultant « s'engage à apporter ses conseils aux équipes de X et de ses sociétés affiliées dans le domaine » de l'expérimentation animale. Au titre de l'exécution d'un certain nombre de vacations pendant le contrat, limité à une année « renouvelable par voie d'avenant », je remets à X « un rapport annuel consignant les résultats de la mission et les recommandations dans le but d'améliorer le fonctionnement de X dans le domaine ». On remarquera que la description de la mission est suffisamment vague pour laisser au consultant la liberté d'y mettre lui-même un contenu. Par contre, les modalités économiques sont précises, c'est la routine du droit afférent aux consultants et aux vacations. Enfin, rien n'est laissé au hasard concernant la propriété intellectuelle, la confidentialité et l'usage des documents. Tous les matériels, résultats, données, documents et informations

[8] Mes connaissances du milieu de l'expérimentation animale sont encore superficielles, le fait de ne pas avoir le temps de me pencher sur les documents retarde passablement le travail.

[9] « Management » est le terme qu'emploie le secrétaire du CEA (Comité d'éthique animale).

[10] Faut-il préciser qu'il a fallu me familiariser avec le langage juridique pour comprendre ce que j'allais signer.

transmis par X sont sa propriété exclusive et le consultant s'engage à n'en faire usage que dans le cadre du contrat et au bénéfice exclusif de X. Il est tenu à la confidentialité et à garder secret tout ce matériel et ce « pendant toute la durée du contrat et les dix années suivant l'expiration de son terme ou sa résiliation ». Les publications et les communications ne peuvent exister sans l'accord préalable écrit de la société.

Alors que je croyais, un peu naïvement il faut dire, que le secret auquel j'étais liée dès le départ servait à éviter d'exacerber le conflit entre les différents protagonistes de l'élaboration d'une éthique à l'égard des animaux, je me rends compte en lisant le contrat que l'enjeu principal se situe peut-être plus au niveau de la concurrence entre les consortiums de la même branche. Le contrat s'adresse apparemment aux consultants en sciences dites dures ou exactes, dont les recherches et le résultat des recherches ont des conséquences énormes sur le développement industriel et économique. Ma spécialité, à l'interface de l'espace public et de l'industrie, ne diminue en rien mon devoir de confidentialité et n'annule pas la cession complète de mes droits sur les résultats de mon travail. Assimilée à un chercheur en sciences dites dures, tel un biologiste par exemple, qui n'a pas le droit d'échanger ses vues en dehors de l'entreprise qui l'emploie, avec un tel contrat, je me retrouve dans l'impossibilité de discuter du contenu de mes travaux avec mes pairs et de les utiliser dans mes publications. Ayant un contrat de quelques jours par année et qui ne me fait pas vivre, j'ai les mêmes contraintes que les chercheurs qui sont employés à temps plein sans en avoir les avantages, un revenu et une institution qui structure et finance la recherche.

Contrainte à double tranchant

L'anthropologue doit apprendre à sauter ou contourner les obstacles qui pourraient l'empêcher d'avoir une démarche scientifique. L'image du feuilleté dont il a été question plus haut pour qualifier les différentes strates de la recherche sous contrat et de la restitution des résultats, prend alors toute sa signification.

Lorsque j'étais consultante en éthique animale pour une association internationale de professionnels de la fourrure dont le siège était à Londres, j'avais été engagée et rémunérée pour aider les fourreurs à mettre un comité d'éthique sur pied, sans avoir signé de contrat, et en ayant un passé avec eux basé sur la confiance[11]. L'objet de la recherche se situait dans un contexte politique et conflictuel (niveau global). Les fourreurs me demandaient de les aider à comprendre les enjeux de la protection animale et les termes de l'éthique animale. Ils voulaient construire leur propre comité d'éthique, dynamiser et justifier en quelque sorte le débat éthique au sein de leur association (niveau local). Je restituais les travaux du comité d'éthique en gestation sous forme de rapports ou de présentations *powerpoint,* vulgarisais et rendais compte de mes analyses par des interventions aux réunions plénières ou dans les médias à l'invitation des journalistes. Je valorisais au niveau académique, sous forme de publications et de contributions à des colloques, les dossiers élaborés pour mes employeurs ainsi que mes observations de terrain. Ce passage ne se fait pas facilement. Si la pratique reste scientifique, la logique qui y préside n'est pas la même, le regard se modifie selon à qui l'on s'adresse. Il faut s'adapter aux demandes des commanditaires en même temps qu'aux codes déontologiques de son propre milieu professionnel. Même si parfois les fourreurs n'étaient pas toujours contents du contenu de mes publications, pensant que je n'agissais « pas dans leur intérêt », il ne leur venait pas à l'esprit de me museler, tout au plus auraient-ils pu me congédier et m'empêcher de continuer à travailler pour et avec eux. Finalement, dans cette stratification de la recherche, chacun trouvait son compte.

Que la recherche soit commanditée par les fourreurs ou par l'industrie ayant recours à l'expérimentation animale, les enjeux ne sont pas les mêmes. C'est une question d'échelle, en effet. Alors que les professionnels de la fourrure cherchent à continuer

[11] Cela faisait plusieurs années que je les avais choisis comme informateurs pour un terrain sur les campagnes anti-fourrure (Milliet, 1996, 2004).

d'exercer des métiers qui concernent une minorité de gens et occupent une place restreinte sur le marché, l'industrie pharmaceutique ou alimentaire a une importance économique et stratégique qui touche le monde entier et dont l'avenir est assuré. Le poids des produits sur le marché est également disproportionné : d'un côté le luxe et, de l'autre, la santé humaine. La protection des informations sensibles, surtout chez les industries basées sur l'utilisation du vivant, le secret des affaires et la concurrence déloyale limitent la propriété intellectuelle du chercheur. Du fait de la signature d'un contrat de confidentialité, l'employeur et le consultant en sciences sociales doivent faire face à de nombreuses complications pour tenir leurs engagements. Du côté de l'employeur, il s'agit plutôt de gérer les contradictions. J'en vois au moins trois. Celle d'embaucher un chercheur qui n'appartient pas au milieu des sciences dites « dures » et dont les compétences vont être jugées à l'aune de la visibilité de son travail (publications, colloques et communications dans les médias, noms des employeurs, etc.). Celle de ne pas pouvoir lui interdire de participer à d'autres comités d'éthique, voire même chez la concurrence. Celle, enfin, de barrer l'accès aux données, déterminant lui-même les informations nécessaires au chercheur, ce qui réduit l'efficacité du travail. Du côté de l'anthropologue, alors qu'il est en recherche d'emploi puisque son engagement ne correspond qu'à quelques jours par an et n'assure qu'un revenu minimum, il doit laisser une case blanche dans son CV. Il lui est impossible d'afficher son expérience en dehors du cercle étroit concerné. Il doit accepter qu'il n'a aucune possibilité de partager ses observations et son analyse de terrain sans rompre le contrat de confidentialité. Il n'est pas le seul perdant, au vu des conséquences de son contrat, le comité d'éthique, ainsi que les industries pratiquant l'expérimentation animale, auraient tout à gagner à rompre le secret sur leurs activités. Dans ce fatras bien-pensant, où les comités d'éthique en général semblent occupés à surveiller les relations entre la recherche scientifique, la liberté intellectuelle et les devoirs à la société, que peut apprendre l'opinion publique de l'éthique animale et de ses contraintes ? En limitant la liberté intellectuelle du consultant, ils

l'empêchent d'utiliser son expérience professionnelle pour la poursuite d'une réflexion globale sur l'éthique animale, réflexion dont ils sont partie prenante.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

MILLIET J., 1995. « Le statut aléatoire de l'animal familier : les exemples du bouledogue et des animaux de laboratoire » *in* LIZET B., RAVIS-GIODANI G. (dir.), *Des bêtes et des hommes. Le rapport à l'animal : un jeu sur la distance.* Paris, Éditions du CTHS : 119-132.

MILLIET J., 1996. « Au cœur du *politically correct :* la discorde entre les fourreurs et les défenseurs des animaux ». *Terrain*, 27 : 147-158.

MILLIET J., 2004. « Ethnographie de l'action de la bioéthique dans l'espace public : l'exemple de l'élevage des animaux à fourrure ». *Anthropozoologica*, 39(1) : 311-334.

Résumé

Depuis 2004 je travaille en tant qu'anthropologue spécialisée dans la relation humain/animal comme consultante en éthique animale pour un grand groupe multinational. Il s'agit de comprendre l'impact sur l'opinion publique du conflit entre les protecteurs des animaux et les utilisateurs des animaux (élevage et expérimentation). Récemment, j'ai dû signer un contrat m'obligeant à maintenir confidentielle ma participation aux comités d'éthique et stipulant que les résultats de mes recherches devaient rester à usage strictement interne. À cause de la concurrence entre les sociétés, mais aussi par peur que toute information vienne exacerber les conflits entre les différents protagonistes dans l'espace public, les chercheurs des sciences « dures », tels que les biologistes par exemple, n'ont pas le droit d'échanger leurs vues à propos de leurs travaux en dehors de l'entreprise qui les emploie. L'anthropologue, alors qu'il n'est pas salarié, se retrouve dans la situation qui est celle des chercheurs des sciences « dures », donc d'être dans l'impossibilité de publier et de partager les résultats de ses travaux avec ses pairs. Dès lors comment continuer à développer une pratique scientifique digne de ce nom ?

Mots-clefs : comité d'éthique, confidentialité, consultant, éthique animale, expertise scientifique, propriété intellectuelle, expérimentation animale.

Summary

Subterranean Terrain

Since 2004, I have been engaged in ethnographic research on animal experimentation and welfare as part of the ethics committee of a multinational company. I have been hired as an expert on animal ethics to analyse the recent effects on public opinion of the conflict between animal protectionists and animal experimentation researchers. I had to sign a contract requiring me to keep my participation in ethics committees confidential and stipulating that the results of my research should remain strictly for internal use only. Because of competition between companies, so-called hard scientists, such as biologists, are not permitted to share their views outside the companies that have hired them. The dilemma of anthropologists who regularly publish and share their work with their colleagues is that they are being treated by these companies as if they were full-time employees, and also « hard » scientists, and thus forbidden by contract to reveal the results of their research outside the company. Under such circumstances, how to carry out a scientific activity worthy of the name?

Key-words: ethics committee, confidentiality, consultancy, animal ethics, scientific expertise, intellectual property, animal experimentation.

* * *

CHERCHEURE HORS-STATUT, MAIS ETHNOLOGUE : RÉFLEXION SUR UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE[1]

Francine FOURMAUX
Laboratoire d'anthropologie urbaine
LAU CNRS-UPR 034

L'objectif de cet article est de contribuer à la réflexion sur l'exercice du métier d'ethnologue aujourd'hui en France, sur les attentes dont la discipline est l'objet et sur les usages de ses productions. À partir d'expériences personnelles concrètes, je montrerai comment peuvent s'articuler activités contractuelles et recherches académiques et comment cette articulation s'inscrit dans les analyses engagées depuis une vingtaine d'années sur les nouveaux objets de l'anthropologie et sur la nécessité d'une démarche réflexive[2].

Les publications abordant ouvertement les spécificités de la contractualisation sont encore peu nombreuses[3]. Le plus souvent, les informations explicitant le contexte des recherches, qu'elles

---

[1] Cet article reprend en partie et en la complétant une communication présentée le 21 avril 2005 au Laboratoire d'anthropologie urbaine, LAU CNRS-UPR 034, journée de séminaire consacrée aux exposés de travaux de recherche, et je remercie Jean-Charles Depaule, Anne Raulin et Éliane Daphy pour leur soutien à ce sujet.

[2] Althabe, Fabre & Lenclud, 1992 ; Ghasarian, 2002 ; Althabe & Hernandez, 2004 ; Caratini, 2004 ; De L'Estoile & Naepels, 2004 ; Leservoisier, 2005.

[3] Baré, 1995 ; Bernard, 1998 ; Erikson & Ghasarian, 2002 ; Monjaret, 2001 ; Flamant, 2005 ; Chauvier, 2004.

soient contractuelles ou non, ne figurent que dans des encadrés, des notes de bas de page, plutôt succinctes, ou dans des remerciements, aussi peu développés. Répondre à des appels d'offre constitue une modalité d'exercice du métier d'ethnologue de plus en plus fréquente. Les rapports d'activités des laboratoires comprennent des rubriques intitulées diversement « valorisation, diffusion... ». Pourtant cette pratique reste encore peu visible, et peu analysée. Loin de constituer un critère de valorisation elle est même parfois occultée dans certaines instances de recrutement.

L'ethnologie sous contrat mérite pourtant d'autant plus l'attention qu'elle dépasse le cadre de la recherche et se caractérise par l'adaptation et l'invention. Elle semble relever de ce que les sociologues du travail nomment « une activité en voie de professionnalisation » (Bernard, *op. cit.*) : dénuée de règles déontologiques, de dispositif d'évaluation et de contrôle, voire de formation[4].

Néanmoins, ressurgit au sein de la profession un questionnement récurrent sur le sujet, qui donne aujourd'hui une visibilité nouvelle aux préoccupations jusqu'à présent partagées surtout par les hors-statutaires ou dans le cadre d'échanges interpersonnels (Erikson & Ghasarian, *op. cit.*). Ce numéro du *Journal des anthropologues*, aboutissement de la Journée d'études du 28 mai 2004, en est l'illustration, ainsi que l'organisation la même année d'une autre journée d'études intitulée « Anthropologues sous contrat : ethnologie hors les murs », par l'Association professionnelle des anthropologues (APRAS), et celle d'un colloque international intitulé « L'anthropologie appliquée aujourd'hui », par la Société d'ethnologie française (SEF) et la Sociedad española de antropologia aplicada (SEAA).

[4] Depuis l'instauration de la réforme universitaire LMD, la dimension professionnalisante de l'enseignement anthropologique a semblé constituer un nouvel axe d'orientation. Pourtant, la place de l'anthropologie est plus fréquemment celle d'une option complémentaire à l'apprentissage du marketing ou du développement culturel qu'une voie professionnelle à part entière que viendraient compléter des enseignements en droit, en gestion, en photo, vidéo, informatique, communication, etc.

Chercheure hors-statut

Officiellement, c'est-à-dire du point de vue de l'Université et des institutions de recherche scientifique, les activités qui me caractérisent sont mes recherches passées sur les music-halls parisiens et celles en cours sur le nouveau cirque[5], dont le corps est l'axe principal. Elles peuvent cependant être considérées comme une sorte de loisir, car mon activité professionnelle, rémunératrice, s'exerce sous d'autres formes.

La dénomination « chercheure hors-statut » dissimule en effet plusieurs autres statuts. De fait, comme la plupart de mes pairs, je suis aussi inscrite comme « demandeuse d'emploi » à l'ANPE, et je cumule, simultanément ou successivement depuis l'obtention du doctorat, les statuts d'« agent contractuel » ou « contractuel occasionnel », « formatrice consultante », « attaché contractuel », « conférencier vacataire »... Actuellement, j'ai aussi le statut de « sociologue » et, ce qui est plus rare dans ce type de pratiques, celui d'« ethnologue ». J'évoquerai plus précisément ces deux dernières activités, parce qu'elles prennent place dans des secteurs aujourd'hui classiques de la contractualisation, l'action sociale et l'éducation. Elles ne recouvrent cependant pas la diversité et l'hétérogénéité de l'ethnologie contractuelle.

Quelques précisions d'ordre économique s'imposent en préalable, qui répondent à la question « Peut-on vivre sous contrat ? » que se posent sans doute nombre d'étudiants mais aussi de chercheurs « statutaires » peu au fait des conditions de vie et d'exercice de leurs collègues « hors-statut ». La rémunération oscille en moyenne entre 11 et 55 € de l'heure, en fonction de la prise en compte ou non des heures de préparation, lectures, relectures, réunions, corrections, rédaction, et des frais de déplacements, dans une évaluation pas toujours révélatrice des heures de travail effectuées réellement. Il est donc important de savoir négocier un contrat, en évaluer la durée, l'ampleur et les limites. Le doctorat n'est pas toujours requis mais il assure une rémunération plus

[5] Fourmaux (2001, 2005, 2006).

élevée. Il est souvent nécessaire pour un chercheur de recourir à une association de loi 1901 pour pouvoir bénéficier d'une fiche de paye de la part de certains commanditaires. J'ai dû ainsi faire appel à une compagnie de théâtre clownesque pour pouvoir être rémunérée par un collège du secondaire. Parmi les exemples diversifiés de contractualisation décrits par Jean-Louis Bernard (*op. cit.*) et par Éric Chauvier (*op. cit.*) les cas de bénévolat ne sont pas rares. Dans mes recherches sur les circassiens et des artistes de music-hall, les activités professionnelles et les statuts sociaux sont un volet important, et je ne peux m'empêcher d'établir des comparaisons entre leurs situations d'intermittents précaires et celles des chercheurs hors-statut (rôle de la famille, ascendants ou « conjoints » en soutien financier, imbrication de réseaux professionnels et plus généralement de sociabilité).

Ethnologie et action sociale[6]

Depuis octobre 2002, j'interviens en tant que « sociologue » auprès d'éducateurs spécialisés du Service prévention de l'Association départementale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ADSEA 95), à Saint-Ouen l'Aumône, à raison de 26 heures mensuelles, en contrat à durée indéterminée. Cette association, issue des mouvements de l'éducation populaire des années 1950, comporte plusieurs autres services tels que tutelles et foyers d'hébergements. Elle est financée principalement par le conseil général du Val d'Oise.

Le service de prévention spécialisée (prévention de la délinquance) rassemble huit équipes réparties dans et autour de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, composées de deux à quatre éducateurs et éducatrices, spécialisés ou non encore diplômés, ou

[6] Je tiens à remercier Frédérique Fogel de sa communication « Faire avec les derniers militants du social : l'ethnologue et les éducateurs de rue » (cf. compte-rendu de Dominique Lebleux, 2004), lors de la Journée du 2 mars 2004 organisée par l'APRAS « Anthropologues sous contrat : ethnologie hors les murs », ainsi que les membres des associations Intégraction, Laboratoire de recherche en sciences humaines (LRSH) et Histoire Vive pour leur implication et leur contribution à cette réflexion.

d'animateurs, qui disposent d'un local sur un « quartier »[7]. Quotidiennement ils arpentent les rues à la rencontre des jeunes (catégorie large, englobant les personnes âgées de 12 à 35 ans, parfois ciblée précisément à partir d'un constat et/ou d'un objectif d'action), pour leur proposer diverses activités éducatives, ludiques, sportives et culturelles comme des tournois de foot, des sorties, des séjours et des chantiers (rénovation des bancs d'un square, peinture de cages d'escalier, nettoyage de parkings souterrains, débroussaillage de la campagne environnante ou des voies de circulation piétonne arborées...), et des accompagnements individuels ou collectifs (aide à la recherche d'emploi, de formation professionnelle ou au permis de conduire...). Leur travail, fondé sur la relation qu'ils établissent avec les jeunes mais aussi avec les adultes du quartier et sur l'observation, s'inscrit dans la longue durée, par une présence assidue. Il est en cela proche du travail d'enquête ethnographique.

Le recrutement d'anthropologues est pourtant une pratique originale et propre à cette association par un positionnement politique et idéologique de la direction, qui consiste à ne pas imputer les difficultés des jeunes à des problèmes seulement personnels (ce qui est le cas de la plupart des autres associations de prévention qui privilégient le recours à des psychologues), mais à les replacer dans un contexte social plus global. Bien que nous soyons trois ethnologues (dont deux « hors-statut » et un ancien directeur de laboratoire CNRS) et une sociologue spécialiste des organisations et du travail (maître de conférences associée), notre statut dans les conventions collectives est celui de « sociologue », cadre hors-hiérarchie, car « ethnologue » n'y figure pas.

Les « sociologues » interviennent chacun auprès de deux équipes. Leurs fonctions sont multiples. Une base de données informatique, élaborée par un ancien éducateur, permet de

[7] Un quartier est défini tantôt administrativement, par la commune ou la politique de la ville, comme les zones d'éducation prioritaire (ZEP), tantôt par les éducateurs en fonction de leurs observations des trajectoires, rythmes et lieux de fréquentation des jeunes.

constituer des archives et d'assurer le suivi analytique des parcours des jeunes et de leur famille et des actions engagées. Lors de réunions hebdomadaires, avec toute l'équipe, ou en individuel, avec ou sans le chef de service, il s'agit d'écouter, d'analyser les pratiques, d'aider à établir des bilans des actions réalisées et de contribuer à l'élaboration de projets (pourquoi telle action, quels objectifs pédagogiques, pourquoi ces jeunes précisément). À la fin de l'année, ils aident à l'élaboration des rapports d'activités, et ponctuellement, ils organisent et animent des ateliers de réflexion interéquipes sur différents thèmes comme la prévention, son rôle et sa place dans la société, son histoire, sur les rapports entre famille et école, sur la socialisation, sur la place des jeunes et celle du travail, sur l'exclusion, la religion, la mixité, le corps, la violence, dont ils établissent des comptes-rendus. Ils ont également un rôle de formateur auprès des stagiaires, des employés sous contrat de professionnalisation ou ceux nouvellement embauchés (un fort *turn-over* caractérise ces professionnels, l'offre de travail étant supérieure à la demande). Enfin, ils lisent les travaux de collègues chercheurs sur ces sujets et en redonnent des éléments de synthèse aux éducateurs. Certains d'entre eux et certains éducateurs publient sur ces sujets (Catani & Verney, 1996).

Ce travail nourrit en partie mes interrogations sur les usages sociaux du spectacle vivant comme pratique de loisir éducative et comme instrument d'insertion ou de réinsertion sociale. À l'initiative d'une éducatrice, en effet, une équipe a monté avec des jeunes d'un quartier une compagnie d'échassiers. Par cette initiation au cirque et aux arts de la rue, et par l'implication du groupe dans la vie culturelle et la sociabilité locales (participation aux carnavals, aux fêtes de la musique, fêtes des voisins, etc.), s'est opérée chez les jeunes participants une modification de leurs relations aux autres, aux quartiers et aux territoires où ils étaient confinés, et de leur comportement en représentation sur les échasses, contrastant avec leur quotidien. Ce constat corrobore l'hypothèse que le cirque reste un art populaire au sens où il touche les diverses catégories de

la population, mais qu'il ne les rassemble pas, ne les fait pas se rencontrer[8].

J'ai parfois l'impression d'apprendre autant sur les professionnels de la prévention spécialisée et de l'action sociale que sur les « jeunes des cités ». Une interrogation récurrente surgit dans les moments de découragement : par cette action, l'ethnologue contribue-t-il à remédier à une situation sociale ou à l'entériner ? Le rôle ici attribué à l'ethnologie et les attentes dont elle est l'objet correspondent pourtant à mes représentations personnelles de l'efficacité du savoir qui m'a été transmis (Guille-Escuret, 1990) : à la fois recherche, enseignement et contribution à l'action sociale par le recours aux outils, aux acquis et aux questions de la discipline que sont l'observation, la description et l'analyse globale distanciée en termes de relations sociales contextualisées.

À l'école, ethnologie et éducation

Parallèlement, je suis employée depuis 2001 dans le cadre de projets intitulés « Art-ethno », à raison d'une douzaine d'heures annuelles (sous forme forfaitaire, de six à neuf séances d'1h30 à 2h), par l'Agence culturelle et technique de l'Essonne (ACTE 91), subventionnée principalement par le conseil général de l'Essonne. Les projets s'adressent à des élèves du primaire et du secondaire. Ils peuvent s'inscrire dans des classes à PAC (projets d'action culturelle), et être cofinancés par l'Éducation nationale. L'agence met en relation les enseignants avec un ethnologue et un artiste, sur un thème consensuel, parfois défini en concertation avec les élèves concernés, tel que le quartier, le vêtement, les filles et les garçons,

[8] Pour certains publics, cadres supérieurs, diplômés, résidants en ville, (Donnat, 1998 ; Coulangeon, Menger & Roharik, 2002 ; Lévy, 2001), sont données des représentations dans des scènes nationales par des circassiens formés dans des écoles du cirque, pour d'autres (classes moyennes), des représentations sous chapiteau, sur la place du marché ou une friche de la commune, par de petites compagnies familiales privées, et pour d'autres encore (descendants de migrants et d'ouvriers), des ateliers d'éducation et d'animation par des bénévoles ou des intermittents précaires, dans des salles polyvalentes municipales de quartier (Hotier, 2001).

la famille, la citoyenneté[9], les métiers, les héros, le sommeil... Ses missions sont de promouvoir la création et la diffusion culturelle et artistique, d'encourager la prise de conscience et la valorisation de la mémoire familiale, en générant un lien plus étroit entre institution scolaire et familles, et en favorisant chez l'élève l'expression de soi. Il s'agit notamment de redonner confiance en eux à ceux qui sont sinon en échec scolaire, du moins en difficulté.

L'ethnologie permet aux élèves et aux enseignants de constituer un corpus de matériaux (photos, dessins, textes, chansons...), qui servira de point de départ à la création artistique (photo, sculpture, théâtre, vidéo, marionnettes...). Le travail de l'ethnologue consiste donc en une initiation à l'enquête par l'observation, l'entretien et diverses collectes de données, à la description ethnographique, par la réalisation de carnets de terrains[10], ainsi qu'au questionnement anthropologique et à l'analyse hypothético-déductive, dans une approche comparative. L'objectif est de conduire les élèves vers la découverte de l'univers qui les entoure, où tout leur semble évident et aller de soi, par un regard nouveau, décalé, distancié, en partant du plus familier (pairs, parents, voisins) vers l'inconnu. Une telle approche est parfois délicate, parce qu'elle peut se heurter au travail de socialisation de l'école et encourager la remise en question et le doute, déjà présents chez les adolescents et les préadolescents. Or, si en tant qu'allocataire-monitrice j'ai pu bénéficier d'une initiation à l'enseignement, il s'agissait d'un enseignement universitaire, destiné à de jeunes adultes. Mes méthodes

[9] Pour le compte-rendu de la communication de Christine Jungen « Pour une ethnologie en milieu scolaire ? Quelques pistes de réflexion », Journée « Anthropologues sous contrat : ethnologie hors les murs », 2 mars 2004, cf. Lebleux (2004).

[10] Ou « cahier d'ethnologue », dont les différences avec le journal intime ou le blog sur internet, familiers des élèves, sont des supports éducatifs pour une initiation à la rigueur de l'approche ethnographique. Il est aussi l'enjeu d'objectifs différents selon les intervenants : un outil de production d'écrits pour certains enseignants qui le corrigent et l'évaluent par une note (présentation, orthographe), un moyen d'expression de soi pour l'artiste qui encourage tous les procédés de personnalisation (dessins, tags, collages...) et préserve son caractère secret.

pédagogiques s'élaborent donc en fait par tâtonnements successifs et grâce à l'aide des enseignants[11]. Au fil des années toutefois la réflexion et l'évaluation se développent. Des réunions de comité de pilotage ont été instaurées. Le caractère cumulatif des expériences précédentes, ou réalisées dans d'autres académies (Monjaret & Provost, 2003), s'affirme.

Le lien avec mes recherches en cours sur le cirque s'établit dans la question des usages et des représentations associées à la pratique et à la culture artistique. Comme l'ont montré les travaux de Jean-Paul Payet (1995) sur le collège et le lycée, et ceux de Bernard Lahire (2004) sur les pratiques culturelles, la préoccupation principale des enseignants est de favoriser l'accès de leurs élèves à la culture légitime, alors que la plupart des jeunes concernés et leurs parents semblent davantage préoccupés par l'accès à l'emploi.

L'exotisme

Plus largement, cette expérience fait émerger une première question, celle de la place de l'ethnologie dans les programmes scolaires, et dans les contenus des formations continues et professionnelles. Un groupe de jeunes chercheurs à l'université Paris X, Passerelles, s'interrogeait en 2003 lors d'une journée d'étude[12] sur « la promotion de l'ethnologie à l'école comme une voie possible de valorisation de la discipline », et comme complément à l'enseignement général, en soulignant « le questionnement croissant au sein de l'Éducation nationale pour appréhender la multiculturalité et la pratique de l'altérité au quotidien ». Certes dans le contexte social et politique français actuel, on ne peut que se réjouir d'une prise en considération des appartenances culturelles et des

[11] Ainsi, afin d'étudier les modes d'appropriation de l'espace par les élèves, je leur avais demandé de dessiner leur village vu du ciel, de colorier les endroits qu'ils fréquentaient et de tracer les chemins qu'ils empruntaient quotidiennement. Comme la plupart ne pouvaient réaliser qu'un graphique en deux dimensions, leur maîtresse proposa de photocopier un plan de la commune...

[12] « Quel avenir pour l'ethnologie en classe ? », 7 mai 2003, Nanterre.

particularismes identitaires, mais on peut aussi déplorer les caractères « exotisant » et « essentialisant » de cette quête assignée à l'ethnologie.

L'essentialisme est encore souvent le fondement des approches des cultures « d'origine » et des cultures familiales des populations (généralement des migrants) auprès desquelles exercent les professionnels du social et de l'éducation, comme de l'entreprise (Erikson & Ghasarian, *op. cit.* ; Raulin, 2000). Ceux-ci font appel à des spécialistes de populations lointaines et « exotiques », ce qui caractérise la plupart de mes collègues dans ces deux exemples, plutôt qu'à des chercheurs qui s'intéressent au proche. L'ethnologue se doit alors – du moins est-ce la démarche que je défends – de répondre de façon décalée à cette demande, en privilégiant une approche comparative par thèmes (alimentation, famille, rituel, transmission...) et non par aires géographiques (Maghreb, Afrique, Asie...), en centrant l'intervention sur la rencontre interculturelle, les relations, la situation et la pluralité de l'identité. L'ethnologie suscite ainsi un regard réflexif et une prise de conscience, par les commanditaires eux-mêmes, quant à leurs propres appartenances culturelles et sociales et les catégorisations qu'ils construisent habituellement.

Le choix

Pour les interventions en milieu scolaire, un des constats auxquels nous sommes parvenus entre ethnologues « intervenants » est que le thème du projet en lui-même importe peu, l'essentiel étant de faire participer les élèves, les aider à s'exprimer, à acquérir de nouvelles connaissances et à réfléchir sur le monde dans lequel ils vivent. Pour les interventions en prévention spécialisée, il est clair que les thèmes de réflexion sont aussi variés que les domaines d'action puisque l'approche éducative est globale. L'anthropologue sous contrat dans ce cas, doit privilégier l'ouverture plutôt que la spécialisation, et s'adapter plutôt qu'imposer ses choix personnels. Il peut conserver néanmoins une marge de liberté en orientant ses axes de travail selon les problématiques qui lui sont chères. Est-il

en cela si différent du chercheur statutaire confronté au déploiement de dispositifs incitatifs et de programmes préétablis (Terrolle, 1999) ?

La durée

Les deux expériences décrites s'étendent sur plusieurs années. Les interlocuteurs et les partenaires changent, et il n'est de fait pas toujours facile d'évaluer l'impact des actions ponctuellement réalisées auprès d'eux et avec eux. Cependant, parce qu'elles suscitent de nouvelles rencontres et de nouvelles lectures, ces activités permettent d'aiguiser les outils de l'enquête et de l'analyse. Paradoxalement, alors que ce sont les méthodologies spécifiques de l'ethnographie qui fondent les demandes (notamment la longue durée, l'observation fine, les entretiens informels, l'instauration de liens d'interconnaissance approfondis), les conditions réelles d'exercice ne permettent pas toujours de les appliquer pleinement. L'ethnologue est contraint d'apprendre à travailler vite. Ces contraintes génèrent, outre un sentiment de frustration, l'impression de superficialité et d'illégitimité des résultats produits. Le manque de concertation et d'échanges théoriques entre collègues chercheurs accroît cette impression ; de même que, lorsque par bonheur les contrats se succèdent, le manque de temps pour rédiger des analyses sous forme d'articles scientifiques. D'autant que s'exerce parfois un droit de réserve qui interdit toute diffusion des conclusions élaborées.

La restitution

La diversité des modalités de la restitution engage à une réflexion sur la production et la diffusion de la recherche et sur les outils dont disposent les chercheurs contractuels à cet effet : fiches de lecture, comptes-rendus analytiques et synthèses, conférences, débats, enregistrements audio, recueils de témoignages, films, expositions, performances artistiques... L'oralité a dès lors une dimension plus importante que l'écrit. Ainsi par exemple, un metteur en scène nommait *La foire à l'ethno*, la journée où les élèves

impliqués dans les projets Art-ethno présentent leurs réalisations aux autres classes à la fin de l'année scolaire. Cette question de la restitution reste trop peu explorée par les ethnologues aujourd'hui (Zonabend, 1994 ; Flamant, *op. cit.*). Si certains chercheurs peuvent encore, comme nos illustres prédécesseurs, être assurés que leur production ne dépassera pas le cercle de leurs collègues spécialistes[13], ou seulement s'ils en élaborent une « vulgarisation » pour un plus large public, la plupart ne peuvent ignorer les effets et les enjeux de la diffusion du savoir ainsi produit au sein des groupes concernés, informateurs, récepteurs et interlocuteurs à la fois[14].

La nécessité d'une réflexion partagée

Pouvoir rendre compte des difficultés rencontrées, des doutes et des constats, des hypothèses et des résultats, est nécessaire dans toute discipline scientifique. Ce partage au sein de la communauté des chercheurs est inscrit dans les pratiques habituelles de la recherche dite fondamentale, mais beaucoup plus rare quant aux activités contractuelles.

Le séminaire du Groupe de recherche et de pratique : ethnologie, demandes sociales, applications (GREPETHNO) dirigé par Frédérique Fogel et Gilles Raveneau, au Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative à Nanterre, est depuis une dizaine d'années un de ces espaces de discussion sur des expériences de contractualisation diversifiées : recherches-actions pour des collectivités territoriales, avant ou après une opération de rénovation et de résidencialisation, ou avant une fermeture et une délocalisation, mais aussi dans le secteur privé, pour des entreprises, sur la sociabilité et les rapports de pouvoir au sein des employés et de la direction, sur l'histoire locale et la mise en valeur de la mémoire... Trois questions organisent la réflexion : la demande et les représentations

[13] Cf. Daphy & Delaporte (1999).

[14] Dans son étude de la bourgeoisie, Béatrix Le Wita soulignait en 1988 que les personnes qu'elle rencontrait pour son enquête étaient des lecteurs de Pierre Bourdieu et de Claude Lévi-Strauss, (ce que mentionne également plus tard Éric Chauvier, *op. cit.*).

associées à la discipline, les modalités de production du savoir scientifique, les usages de cette production. Si les demandes qui sont formulées à l'ethnologue sont parfois construites et ciblées précisément, elles sont le plus souvent floues et fondées sur une méconnaissance de la discipline dont la visibilité en tant que science du proche reste faible.

Si l'ethnologue contractuel est un accompagnateur (Monjaret, *op. cit.*), dans la mesure où son intervention crée des interactions, des prises de conscience et de parole, qui transforment les relations existantes, il est donc aussi un médiateur, dans la mesure où son travail comprend une part importante de traduction et de retranscription : du langage du commanditaire à celui des groupes considérés et à celui de la communauté scientifique.

Enfin, les usages de cette production, pourtant essentiels, restent parfois obscurs et incontrôlés. Qu'il s'agisse d'un rapport ou d'une recherche-action avec préconisations, le chercheur a bien souvent le sentiment que ce travail n'est en fait pas réutilisé, pas lu, ou aussitôt rangé dans un tiroir, voire même qu'il est instrumentalisé à des fins de légitimation ou de caution pour des décisions antérieures qu'il ignore.

Il paraît donc urgent et indispensable de créer davantage de lieux d'échanges entre ethnologues, où pourraient mutuellement s'enrichir les travaux contractuels et hors-contrats ; car s'il est clair et admis depuis de longue date, mais encore peu mis en œuvre, que la contractualisation a besoin d'être étayée par la recherche fondamentale, pourquoi ne pas reconnaître qu'à son tour l'ethnologie sous contrat puisse alimenter la réflexion sur les acquis, la place et le rôle de la discipline aujourd'hui ?

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ALTHABE G., FABRE D. & LENCLUD G. (dir.), 1992. *Vers une ethnologie du présent.* Paris, MSH.

ALTHABE G., HERNANDEZ A. V., 2004. « Implication et réflexivité en anthropologie », *Journal des anthropologues*, 98-99 : 15-36.

BARÉ J.-F. (dir.), 1995. *Les applications de l'anthropologie. Un essai de réflexion collective depuis la France*. Paris, Karthala.

BERNARD J.-L., 1998. *Évaluation de la demande en matière d'ethnologie appliquée au développement local.* Rapport pour la Mission du patrimoine ethnologique et l'Observatoire des politiques culturelles, Grenoble.

CARATINI S., 2004. *Les non-dits de l'anthropologie*. Paris, PUF.

CATANI M., VERNEY P., 1996. *Se ranger des voitures. Les « mecs » de Jaricourt et l'auto-école*, préface de Paul RICŒUR. Paris, Klincksieck (coll. Sociologie au quotidien).

CHAUVIER É., 2004. *Profession anthropologue*. Bordeaux, William Blake & Co.

COULANGEON P., MENGER P.-M. & ROHARIK I., 2002. « Les loisirs des actifs : un reflet de la stratification sociale », *Économie et statistique*, 352-353 : 39-55.

DAPHY É., DELAPORTE Y., 1999. « Où sont les spécialistes ? À propos des articles dits de vulgarisation ». Communication aux Journées débat *« Question d'ethnologie »* organisées au Laboratoire d'anthropologie urbaine par Patrick Gaboriau, 19-20 mai.

DE L'ESTOILE B., NAEPELS M. (dir.), 2004. « Frontières de l'anthropologie », *Critique, Revue des publications françaises et étrangères*, 680-681 (janv.-fév.), n° spécial.

DONNAT O., 1998. *Les pratiques culturelles des Français*. Paris, La Documentation française.

ERIKSON P., GHASARIAN C., 2002. « Un terrain de 35 heures... Réflexions dialogiques sur les recherches d'anthropologie finalisée en entreprise », *in* GHASARIAN C. (dir.), *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive. Nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*. Paris, Armand Colin : 117-141.

FLAMANT N., 2005. « Observer, analyser, restituer. Conditions et contradictions de l'enquête ethnologique en entreprise », *Terrain*, 44 (mars) : 137-152.

FOURMAUX F., 2001. *Les « Filles des Folies » : ethnologie d'un music-hall parisien. Usages du corps dans un espace de prodigalités.* Thèse de doctorat en ethnologie, sous la direction de Georges Augustins, et sous le tutorat de Jean-Pierre Hassoun, université Nanterre Paris X.

FOURMAUX F., 2005. « Folies-Bergère, les deux dernières revues », *Ethnologie française,* XXXV(4), oct.-déc. : 617-626.

FOURMAUX F., 2006. « Le nouveau cirque ou l'esthétisation du frisson », *Ethnologie française*, 4 (oct.-déc.) : 661-671.

GHASARIAN C. (dir.), 2002. *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive. Nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux.* Paris, Armand Colin.

GUILLE-ESCURET G., 1990. « Une recherche perdue en son temps : l'ethnologie inappliquée », *L'Homme* XXX(3) : 98-112.

HOTIER H., 2001. *Un cirque pour l'éducation ?* Paris, L'Harmattan (coll. Arts de la piste et de la rue).

LAHIRE B., 2004. *La culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi.* Paris, La Découverte.

LEBLEUX D., 2004. Compte-rendu de la Journée d'études de l'APRAS « Anthropologue sous contrat : ethnologie hors les murs », 2 mars 2004, *Journal des anthropologues*, 96-97 : 343-350.

LESERVOISIER O. (dir.), 2005. *Terrains ethnographiques et hiérarchies sociales. Retour réflexif sur la situation d'enquête.* Paris, Khartala : 185-206.

LÉVY F., 2001. « À nouveaux cirques, nouveaux publics ? », *in* GUY J.-M. (dir.), *Avant-garde, cirque ! Les arts de la piste en révolution.* Paris, Autrement (coll. Mutations, 209) : 183-200.

LE WITA B., 1988. *Ni vue ni connue. Approche ethnographique de la culture bourgeoise.* Paris, MSH.

MONJARET A., 2001. « Fermeture et transfert de trois hôpitaux parisiens. L'ethnologue, accompagnateur social », *Ethnologie française*, XXXI(1) : 103-115.

MONJARET A., PROVOST G., 2003. *Apprentis ethnologues... quand les élèves enquêtent.* Paris, CRDP Académie de Créteil.

PAYET J.-P., 1995. *Collèges de banlieues. Ethnographie d'un monde scolaire.* Paris, Méridien-Klincksieck.

RAULIN A., 2000. *L'ethnique est quotidien. Diasporas, marchés et cultures métropolitaines*. Paris, L'Harmattan.
TERROLLE D., 1999. « Une recherche sous influence », *Journal des anthropologues*, 79 : 149-154.
ZONABEND F., 1994. « De l'objet et de sa restitution en anthropologie », *Gradhiva*, 16 : 3-14.

Résumé
Dans cet article sont exposées deux expériences contractuelles, l'une auprès de professionnels de l'action sociale associative en prévention spécialisée et l'autre au sein d'établissements scolaires publics, en partenariat avec des enseignants et des intervenants de professions artistiques. Le propos est d'explorer les nouvelles modalités de l'exercice du métier d'anthropologue aujourd'hui en France : comment, en réponse aux demandes des commanditaires et/ou partenaires, l'ethnologue s'efforce d'ajuster ses méthodes, ses questions et ses principes. Apparaît la nécessité, pour la discipline, d'une plus grande coopération entre anthropologues, qu'ils soient statutaires ou non, spécialistes du proche ou du lointain.

Mots-clefs : contractualisation, demande sociale, exotisme, éducation, prévention, pratiques culturelles et artistiques.

Summary
Researcher Without Status (*Hors-Statut*), but Ethnologist : Reflection on a Professional Activity
This article outlines two experiences of contractual work, one with social action professionals in a preventive education-oriented association and the other in state schools, in partnership with teachers and contributors from artistic professions. The aim is to explore the new ways in which the profession of anthropologist is exercised in contemporary France: how, responding to the demands of funders and / or partners, the ethnologist tries to adjust their methods, questions and principles. The need emerges for a greater degree of cooperation between anthropologists, regardless of their status or whether they are specialists of the near or the far.

Key-words: contractualisation, social demand, exoticism, education, prevention, artistic and cultural practices.

L'ANTHROPOLOGUE EN QUÊTE DE TERRAIN
Le cas d'une étude dans des petits commerces, commanditée par un cabinet de consultants

Anne BOTH
IDEMEC (CNRS UMR 6591)

Être sollicité en tant qu'ethnologue par un commanditaire privé pour un travail rémunéré est suffisamment rare pour ne pas laisser indifférent, la tentation cédant vite la place à la curiosité. En effet, malgré la commande, assortie d'un cahier des charges précis avec une finalité opératoire, les investigations se dédoublent pour se tourner invariablement vers les conditions mêmes de la faisabilité de l'enquête. Comment, dans ces conditions, honorer sa commande, sans faire de compromis avec sa déontologie (fidélité des propos, vérification des informations, indépendance...) et sans trahir les principes épistémologiques (enquête, construction d'un objet, déconstruction des discours...) qui font la spécificité de la discipline ? Comment concilier des intérêts, pas nécessairement contradictoires, mais éminemment différents ? À partir d'un terrain réalisé dans trois sites (des commerces) pour le compte d'un cabinet de consultants, cet article se propose de montrer les incidences des contraintes, liées à la commande, sur les investigations comme sur leur restitution. Le propos n'est pas, ici, de pratiquer ce que Bourdieu qualifie d'« explosion narcissique », consistant à « s'observer observant, à observer l'observateur dans son travail d'observation ou de transcription de ses observations » (2003 : 43-44), mais bien de comprendre comment un protocole de recherche, imposé par des commanditaires non rompus aux

pratiques ethnologiques, influence une enquête. Il s'agira, dans un premier temps, d'exposer l'étendue des contraintes depuis l'objet de l'enquête, jusqu'à la formalisation de la restitution en passant par le statut de l'enquêteur, le temps du terrain, et la méthodologie. Dans un deuxième temps, seront expliquées les conséquences qui en découlent sur le terrain et les difficultés rencontrées aussi bien lors du premier contact, des entretiens, que pendant l'observation. Enfin, sera abordée la délicate question de la restitution où le recours à des stratégies rédactionnelles permettra de déroger à certaines règles imposées dans le protocole d'enquête initial.

Un protocole d'enquête sous contraintes

Un directeur associé d'un cabinet de ressources humaines – et par ailleurs ami de longue date – me propose de participer en tant qu'« ethno » à un contrat d'études et de prospectives (CEP) commandité par le ministère du Travail et une branche professionnelle. Que peut-il attendre d'une ethnologue qui enquête pendant seulement une semaine dans trois commerces ? Les réponses viendront très vite lors d'une réunion dans les locaux du cabinet de consultants où sont conviés une poignée d'anthropologues hors-statut, travaillant sur des sujets aussi éloignés que l'Amazonie ou les catégories musicales. Il serait inexact d'écrire que ces chercheurs, électrons gravitant à la périphérie du système institutionnel, ont fait l'objet d'un recrutement. En effet, les consultants connaissant peu d'ethnologues s'appuient sur un réseau personnel de relations et accordent de fait leur confiance aux personnes qui leur sont recommandées[1].

Le recours à des anthropologues correspond au volet qualitatif[2] du CEP, dont la finalité est de permettre d'« anticiper les

[1] Ainsi, ai-je moi-même proposé à la consultante chargée du dossier de la mettre en relation avec un jeune docteur en anthropologie, que j'imaginais – avec raison – intéressé par cette étude.

[2] Il s'agit d'« une étude [...] sur le terrain, c'est-à-dire auprès d'un échantillon de (magasins), qui permettra d'étudier l'organisation et la répartition du travail, les activités concrètes réalisées, les compétences requises afin de produire des référentiels d'emploi et de compétences

mutations du secteur, rendre visibles les modèles émergeants d'organisation du travail et de gestion des ressources humaines » (extrait du premier rapport d'étape remis aux participants). Autrement dit, l'objectif est de mettre au jour les compétences à développer et éventuellement les formations manquantes. La précision de l'objet de l'enquête s'étend aussi au protocole de recherche, qui s'apparente à un ensemble de contraintes rassemblées dans un cahier des charges, intitulé « grille d'observation ». Une copie de ce document de six pages donne lieu à une présentation orale et explicative, notamment pour certains termes issus du discours managérial (« système clients/fournisseurs », « clients internes », « savoir-être »...).

La grille d'observation comprend deux parties : une fiche d'identité de l'entreprise[3] et la présentation de chaque poste de travail. La jeune femme qui anime la réunion insiste sur l'importance du « référentiel métier » (la fiche de poste[4]), la

réalistes et de définir les besoins de compétences et de formation ressentis par les professionnels » (extrait du premier rapport d'étape).

[3] La fiche d'identité – également appelée monographie – comprend cinq parties : la carte d'identité de la boutique (taille, statut, chiffre d'affaires, implantation, clientèle), l'organisation du travail (organisation spatiale, répartition des activités, respect de la réglementation), les conditions de travail (amplitudes horaires, gestion des heures supplémentaires, ergonomie, système de rétribution [salaires + primes + compensation, etc.], relations internes [forte/faible hiérarchisation, « ambiance », etc.], les caractéristiques des salariés (PCS [statut, intitulé de poste], qualifications des salariés [niveau et nature du diplôme et/ou de la qualification], expérience professionnelle [durée, nature], quelles sont les compétences manquantes à l'issue de la formation pour être un bon professionnel [acquises « sur le tas » par la suite] ? présence d'apprentis ?), le système clients/fournisseurs (nombre de clients/jour [approximativement], temps passé/client [approximativement], [...], rôle de conseil, relations avec d'autres acteurs de la filière).

[4] Les fiches de poste sont ainsi construites : présentation de la situation de travail (intitulé de poste, positionnement du poste dans la structure, statut ou classification de poste), architecture de la situation de travail (la fonction du poste, les missions et activités du poste), le contexte d'exercice du poste (le champ de relations du poste [relations internes/relations externes], le champ d'autonomie et de responsabilité du poste, le champ de technicité

présentation de l'entreprise étant secondaire. La précision du protocole devrait permettre d'éviter des comptes rendus trop disparates, comme ce fut le cas pour une précédente étude.

Le terrain s'étalera sur cinq jours de présence continue dans chacun des trois sites affectés par ethnologue. Une liste des commerces a été proposée par les syndicats, dont sont membres leurs patrons, associés à l'étude via une commission paritaire. Deux consultantes du cabinet vont également réaliser, chacune, une enquête. Si elles ne sont pas ethnologues, elles ont une bonne connaissance du secteur professionnel et une meilleure pratique de ce type d'investigation que les anthropologues attitrés. La question du statut est également abordée pendant la réunion. Consigne est donnée de ne pas forcément se présenter comme ethnologue, ce qui serait susceptible d'inquiéter les locuteurs, mais plutôt comme un chercheur, « à la limite un sociologue ». Cette première contrainte sur le statut – relevant tant de la contradiction que de l'ambiguïté – pourrait déstabiliser les enquêteurs, qui n'ignorent pas, eux, qu'opérer dans l'opacité dessert la collecte d'information.

Quant à la restitution, elle fait aussi l'objet de consignes très précises. Une consultante remet à chacun des fiches de poste réalisées pour d'autres secteurs d'activité, présentées soit sous forme de tableau, soit peu rédigées, mais toujours avec des verbes à l'impératif (assurer le suivi des dossiers, gérer le stock, participer à l'organisation...), des tirets, des puces et des flèches. Ces exemples de présentation doivent servir de modèles aux ethnologues, lesquels étant tenus de répondre à toutes les questions posées dans la grille d'analyse, les autres informations collectées « seront appréciées, mais pas indispensables ». Apparaît une autre ambiguïté, cette fois-ci sur la « monographie ». À dire vrai, la jeune femme semble ne pas avoir d'idées ni de demandes particulières sur le traitement de ces matériaux... Aux ethnologues d'évaluer, de choisir et de

du poste, l'appréciation des résultats du poste, les contraintes et difficultés du poste, les opportunités du poste, les exigences du poste [les intérêts professionnels du poste, le profil requis par le poste] et les compétences exigées par le poste [les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être]).

proposer ce que bon leur semble. Il leur est, en revanche, précisé qu'une unité dans la présentation des comptes rendus s'avère impérative, afin de faciliter le travail des consultants chargés d'en faire une synthèse, dont un exemplaire sera remis en primeur aux patrons des boutiques enquêtées (argument recommandé s'ils insistent pour avoir un regard sur les notes).

Le paradoxe est que ce cabinet de consultants demande à des chercheurs – en manque de légitimité institutionnelle – justement de ne pas faire usage de leurs pratiques ethnologiques ou, tout du moins, de les subordonner à une grille de lecture imposée. Pourquoi avoir choisi de recruter des ethnologues ? : « C'est pour la méthodo. On fait simplement le pari que l'ethnologue verra plus de chose que ce qu'on voit dans le cadre d'un entretien pendant deux heures dans un bureau. Et *a fortiori*, il a un œil exercé à ça. Et en plus, un ethnologue coûte moins cher qu'un consultant », m'explique le directeur associé. Le fait que « l'ethnologue verra plus de chose » n'est pas sans rappeler ce que Selim et Sugita (1991 : 10) qualifient de « pouvoir opérationnel – quasi magique de [la] distance » sur lequel misent les cabinets de consultants. Sa méthodologie résumée parfois à tort à l'observation participante[5], véritable sésame de l'enquête anthropologique, lui octroierait une faculté atypique de compréhension des pratiques et des discours, faisant de lui un expert de « l'informel »[6].

Les contraintes imposées par la commande vont rendre aléatoires les conditions d'enquête. Que ce soit lors du premier contact avec les locuteurs, pendant les entretiens ou l'observation, il me faudra accommoder les strictes règles du jeu à celles qui régissent les pratiques des locuteurs. Six mois après l'unique réunion,

[5] « On ne leur (les ethnographes postérieurs à Malinowski) a pas légué, comme on le croit souvent, une méthode de recherche, l'"observation participante" (qui s'avère davantage un souhait qu'une méthode), mais un dilemme littéraire, "la description participante" », Geertz (1996 : 87).

[6] Ce cabinet de consultants m'avait précédemment contactée pour réaliser une enquête, cette fois-ci d'un mois, sur un site de production industrielle. L'objet était de montrer et de déceler « les processus d'apprentissage informels ».

chaque ethnologue reçoit par mail les coordonnées des trois boutiques qui lui sont attribuées. À lui de prendre contact avec leurs propriétaires pour fixer les modalités de « l'immersion », comme la qualifient les consultants. Celles qui me reviennent se situent en région parisienne : l'une dans un arrondissement chic de la capitale, l'autre dans un quartier populaire de Drancy (Seine-Saint-Denis), et la dernière dans une zone pavillonnaire de Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine). Je téléphone aux trois patrons pour leur expliquer brièvement l'objet de l'enquête, sans rentrer dans les détails sur mon statut d'ethnologue. Ils sont tous au courant et associent ma venue dans leurs locaux à « l'étude du syndicat ». Pourtant, l'un d'eux, à la tête de la plus grosse structure, tient absolument à me voir avant. Lors de notre première rencontre, une salariée l'appelle depuis un interphone à son bureau, situé à l'étage, et m'invite à la rejoindre, à passer derrière le comptoir. Le fait de passer derrière le comptoir surprend les clients, persuadés que j'appartiens à la même catégorie qu'eux, ayant attendu mon tour. Les salariés de l'arrière-boutique me prennent pour une représentante et mon interlocuteur pour une « auditrice », celle qui pratique des audits. Les premiers instants dans la boutique me renvoient donc à la qualité de mon statut, ambiguïté qui ne me quittera plus.

Lors de l'entretien, les questions portent sur l'histoire de l'entreprise, son implantation géographique, sa clientèle, le parcours des trois propriétaires associés. Alors que je pensais naïvement avoir évité celles me concernant, en restant fidèle à la grille d'analyse initiale, l'entretien change d'objet, mon interlocuteur m'interroge sur mon parcours professionnel, ayant « une fille étudiante, légèrement plus jeune que moi ». Il semble difficile, à présent, d'éluder les réponses. Me voilà embarquée dans un pénible et maladroit récit, retraçant les grandes étapes de l'anthropologie – depuis les administrateurs coloniaux jusqu'au post-modernisme en passant par le folklore français –, ponctué par des remarques sur la délicate situation budgétaire de la recherche en France. En effet, cet interlocuteur, comme tous ceux rencontrés pendant cette enquête, ignore ce qu'est l'anthropologie et en a une image

terriblement exotique : celle de l'étude de « sauvages », papou, voire cannibales.

Cet entretien augure de la difficulté à respecter non seulement les contraintes imposées par le protocole d'enquête, mais aussi celles qui sont liées aux conditions d'énonciation des discours. Dans les deux autres boutiques, le premier contact se fait le premier jour de l'enquête et les mêmes questions concernant mon statut reviennent avec plus ou moins d'insistance. En effet, les patrons de ces PME, bien qu'ils s'en défendent, peinent à cacher une certaine inquiétude à l'idée d'avoir une personne étrangère dans leurs locaux, qui va interroger l'ensemble de leurs salariés, sans qu'ils puissent toujours entendre, voire contrôler leurs propos, ni ce qui va en être fait[7]. Une des difficultés de l'enquête va donc consister à les rassurer, eux ainsi que leurs salariés, sur sa finalité et sa confidentialité.

Une fois les présentations faites avec les propriétaires, il faut passer très vite aux entretiens des employés pour pouvoir remplir les fiches de poste. Pour avoir mené des investigations dans d'autres entreprises, et ce pendant plusieurs années (Both, à paraître en 2007), je connais l'obsession discontinue, qui consiste à s'interroger sur ce qu'il faut voir, noter, comprendre, devant la banalité apparente des discours et des pratiques de ce type de terrain. Or, dans le cadre de l'ethnologie sous contrat, la question ne se pose plus, puisqu'une grille d'analyse précise les informations formelles à collecter. L'objet de l'enquête se confond donc *a priori* avec celui de l'étude.

L'épreuve du terrain

Les conditions dans lesquelles se déroulent les entretiens s'avèrent assez hasardeuses car subordonnées à trois contraintes : mon statut, le protocole d'enquête imposé et le temps de présence limité. Si les propriétaires des boutiques connaissent la raison de ma

[7] L'étude de la fabrication d'un journal interne d'entreprise révèle combien les dirigeants tiennent à contrôler, voire à censurer, les propos de leurs salariés, inquiets de l'interprétation qui pourrait en être faite (Both, 2006).

venue au sein de leurs locaux, il n'en est rien de leurs salariés. Je leur avais pourtant demandé de les prévenir, ce qui n'a été fait qu'à Drancy, la patronne étant absente la première demi-journée de l'enquête. Je suis donc contrainte, dans les deux autres, à refaire la queue comme une cliente pour arriver à la caisse, balbutiant mon discours sur l'étude commanditée par le ministère du Travail et le syndicat professionnel, étude dont a été informé leur supérieur hiérarchique. Après avoir passé le barrage du comptoir, salué le ou les patrons et posé mes effets, me voilà dans l'arrière-boutique, bloc-notes à la main, coincée entre les cartons des livraisons à la recherche d'une âme compatissante pour commencer les investigations. La plupart des salariés, m'ayant vu accueillie par leur chef, m'adressent un sourire de bienvenue. Dans le meilleur des cas, le patron me confie à l'assistant qui m'introduira auprès de ses collègues. Commencer l'entretien frontalement par la grille d'analyse reviendrait à un questionnaire proche de l'interrogatoire, tant sa dimension formelle échappe à toute mise en scène, susceptible d'instaurer la confiance. Aussi, suis-je obligée d'expliquer les raisons de l'étude – sa finalité, sa confidentialité – et donc de ma présence, en évitant d'aborder la dimension ethnologique de l'enquête. Cet aspect est si bien occulté que dans le magasin de Paris, on me prête la qualité d'auditrice, comparable aux consultants venus quelques mois plus tôt. Un des salariés, particulièrement réservé, va jusqu'à me remettre la fiche de poste établie précédemment par ces auditeurs, pensant ainsi échapper à l'entretien. Ce document nous a servi de trame pour établir un semblant de discussion. Un de ses collègues me confiera, rassuré, qu'il pensait que j'étais là pour contrôler que la fiche de poste était bien respectée.

Après avoir tenté d'instaurer un rapport de confiance avec les locuteurs, il me faut collecter impérativement les informations nécessaires pour établir les fiches de poste. Le premier volet, relatif à l'intitulé de poste, ne pose pas de problèmes, quelques salariés ignorant pourtant celui les désignant sur leur fiche de paie. En revanche, le respect à la lettre du protocole et de ses catégories aboutit à des dysfonctionnements. Il y aurait incompatibilité entre la grille d'observation préconisée et les conditions de l'entretien. Par

exemple, la définition des « missions » donne lieu à des explications souvent imprécises « Je fais un peu tout, je n'ai pas de périmètre » (un conjoint de propriétaire à Paris), leurs auteurs étant persuadés que leurs propos sont frappés d'évidence et qu'« un responsable des commandes s'occupe des commandes quoi ! Je vois pas ce que je peux vous dire de plus ! » (Paris). Le terme « mission », comme celui de « savoir-être », ne saurait être utilisé *in extenso* lors de l'entretien. Il faut déconstruire ces catégories, les reformuler pour les rendre intelligibles, puis traduire les réponses correspondantes pour les faire rentrer dans la grille. Il apparaît difficile, dans ces conditions, de préserver dans leur intégrité les propos des locuteurs soumis inexorablement à des transformations. L'enjeu va donc consister à s'affranchir du protocole formel d'enquête tout en le gardant à l'esprit[8]. Cette dichotomie se traduit concrètement par la séparation physique des notes : le verso de la page précédente du calepin est consacré aux propos bruts, tels qu'ils ont été prononcés, et le recto à la reformulation que j'en ai faite après approbation du locuteur. Elle induit également, en tout cas en ce qui me concerne[9], une double enquête : l'une formelle – voire formatée – et fidèle à la commande, renvoyant à l'autre, facultative mais contextualisée. Or, cette dernière, considérée comme un « plus, mais pas indispensable » par les commanditaires, ne peut se faire au détriment de la première, objet du contrat nous liant. Laissée à la libre appréciation de chaque ethnologue, cette enquête annexée à la commande me parut apporter un éclairage intéressant sinon complémentaire.

La première boutique enquêtée employant 35 personnes (les deux autres entre six et huit, en comptant les apprentis), les rencontrer toutes en cinq jours s'avère irréalisable. Il faut donc opérer des choix, de manière arbitraire, le seul critère retenu étant de

[8] Afin de ne pas oublier d'étape dans le questionnaire, un résumé de la grille d'entretien est photocopié et agrafé dans chaque bloc-notes.

[9] Il semblerait que les autres ethnologues n'aient pas choisi de produire un compte rendu étoffé, contextualisé et descriptif (ce qui, d'ailleurs, n'était pas demandé).

m'entretenir avec au moins deux représentants de chaque corps de métier, soit à peine quatorze personnes (à Paris). La brièveté de l'enquête ne permet pas, non plus, de créer des relations extraprofessionnelles – comme déjeuner ensemble – susceptibles de fournir davantage d'informations. En outre, les salariés disposent de peu de temps, et la plupart continuent de travailler pendant les entretiens, excepté au comptoir. Certains, déconcentrés par la discussion, commettent des erreurs lors de saisies informatiques ou de la fabrication de produits. En outre, ils sont interrompus par le téléphone ou par la nécessité de partir au comptoir en période d'affluence pour aider leurs collègues. Dans d'autres cas, plus rares, ils répondent aux questions en présence de leurs collègues, voire de leur supérieur hiérarchique, lequel peut décider de répondre à leur place. Ainsi, à Drancy, a-t-il été impossible de savoir ce que pense une apprentie de son poste, sa responsable s'exprimant systématiquement pour elle. Par ailleurs, les conditions d'enquête ne permettent pas de vérifier, ni de recouper les informations données. Quel crédit accorder à ces propos : « Ici on a des bons patrons » (Paris), « D'après certains, ils font des trucs, qu'ils n'ont pas le droit de faire » (Drancy), « Il y a une très bonne ambiance ici, c'est très agréable, mais on prend pas de café le matin, on n'a pas le temps » (Rueil-Malmaison) ? Comme le rapportait Monique Jeudy-Ballini, à la question de la motivation réelle de l'enquête que se posent les locuteurs – pourquoi s'intéresse-t-on subitement aux Sulka ou aux salariés de cette boutique ? – s'ajoute, en filigrane, celle de la perplexité sur l'usage qui pourrait être fait des informations recueillies (2004 : 11).

Une des caractéristiques de cette enquête réside aussi dans le fait que l'observation, en tant que telle, l'observation directe si chère à Gérard Althabe n'est pas prévue dans le protocole initial. Ici, elle devient concomitante aux entretiens. Les pauses, imposées par les événements perturbateurs, sont autant d'instants propices pour découvrir des indices, comme la présence d'une pointeuse (à Paris) ou le « CDD d'or du patron » – aux titres éloquents : *La classe affaire, Le blues de l'augmentation...* – accroché au-dessus d'un minitel (à Rueil-Malmaison). Ces parenthèses permettent aussi

de voir des scènes ordinaires et surtout de comprendre enfin « les missions », « les savoir-faire » et autres « savoir-être », décrits lors des entretiens. Pourtant, il me faudra, plus d'une fois, demander des démonstrations (notamment sur les anciennes machines pour apprécier l'évolution des pratiques et de la technicité du poste), faire repêter les gestes, en reprenant chaque étape, notamment pour la complexe gestion informatique des stocks et la circulation des produits. Les salariés s'étonnent du flot de questions qui les assaille alors que l'entretien est terminé : « Je vous montre pas, ça, ça vous intéresse pas... », « Vous voulez vraiment tout savoir ! ». Ils se prêtent, le plus souvent, volontiers au jeu, flattés que quelqu'un s'intéresse à leur travail, dans des détails *a priori* anodins.

Pressée par le temps et par le fait qu'il n'est ni envisagé, ni pensable de revenir dans chaque boutique, je m'évertue à noter tout ce que je vois et ce que j'entends. Ainsi pour comprendre la circulation – des marchandises, des clients et du personnel – je fais des croquis de chaque site, détaillant le contenu des rayons. Ces dessins s'avèreront plus informatifs que prévu. En effet, à Rueil-Malmaison, la configuration du comptoir est telle qu'il faut pousser un présentoir encombrant pour passer dans l'arrière-boutique, manœuvre effectuée plusieurs fois par jour par les salariés : « C'est fait exprès, explique le patron, c'est pour éviter que les clients passent derrière ». À Drancy, les étagères sont vides jusqu'à 1,20 m du sol, pour « éviter les vols des petites mains », argue la propriétaire des lieux. À Paris, trois caméras installées au plafond permettent à la direction, située à l'étage, de suivre ce qui se passe au comptoir et de lancer par interphone « tout le monde devant » en cas d'affluence, sans que les clients ne s'en rendent compte.

Or, cette observation intense, à la fois dense[10] et concentrée dans le temps, présente un avantage non négligeable : elle réveille

[10] Est reprise ici l'idée de « description dense » de Geertz, lui permettant de rechercher le sens à travers « ce qui se dit, à travers le ridicule ou le défi, l'ironie ou la colère, le snobisme ou la fierté, dans leur occurrence et à travers leur agacement » (1998 : 81).

la curiosité, faisant de la collecte des informations une nécessité absolue et incessante. Mais, elle comporte aussi un risque : celui de pousser les investigations jusqu'aux limites de l'indiscrétion, chaque propos entendu étant susceptible de constituer un indice. Il faudra donc jongler avec ces deux paramètres, eux-mêmes subordonnés à l'inflexible compte à rebours de l'enquête. En effet, dans chaque boutique a eu lieu un départ : un secrétaire comptable a disparu sans donner signe de vie (Paris), une apprentie « dépressive » a abandonné son poste (Rueil-Malmaison) et un associé est parti à la retraite (Drancy). Deux de ces trois facteurs imprévus ont contraint les salariés à s'adapter, en improvisant une nouvelle situation de travail. « C'est un peu particulier là... », m'explique une responsable de la boutique de Paris. Quant au patron de celle de Rueil-Malmaison, où la jeune apprentie a « baissé les bras », il justifie ce fait par le contexte familial et social dans lequel se trouve la jeune fille.

Dans les deux cas, ce dérèglement organisationnel est présenté comme rare. Or, les discussions qui jaillissent à la suite de ces événements infirment leur dimension exceptionnelle et rompent avec l'image cohérente qu'il m'avait été donnée de voir. Ainsi, à Paris, il semble que les abandons de poste soient fréquents : « Mon frère (associé) recrute toujours des paumés, c'est sa fibre sociale et c'est à chaque fois pareil... ». À Rueil-Malmaison, les propriétaires ont déjà connu quelques désagréments avec leurs salariés, deux d'entre eux « tapaient dans la caisse, chacun de son côté ». Cette anecdote, qui coûta aux propriétaires plusieurs dizaines de milliers d'euro, a quelque peu dénaturé l'ambiance et le temps n'est plus où ils invitaient les salariés et leur conjoint au restaurant pour les fêtes de fin d'année.

À Drancy, l'enquête s'est déroulée la première semaine sans l'associé, à l'origine de la création du magasin, parti à la retraite. La propriétaire et son assistante étaient donc en phase de réajustement face à la nouvelle répartition de la charge de travail et à la recherche d'un équilibre.

On voit bien qu'en l'espace d'une semaine, l'observation ne peut se limiter aux pratiques, à moins de ne pas s'intéresser à ce qui

dépasse le strict cadre de la commande initiale et de s'interdire de « raisonner en ethnologue » (Gallenga, 2005 : 728). Seul le contexte permet d'appréhender les discours non plus dans leur dimension intrinsèque – comme elle apparaît dans la grille d'analyse –, mais bien comme des indices collectés pour comprendre un ensemble bien plus complexe et bien moins cohérent qu'il n'y paraît.

Les pirouettes rhétoriques au service de la restitution

La question de la cohérence n'est pas l'objet de l'enquête, pas plus que les dysfonctionnements ou les stratégies mises en place par les salariés pour les éviter. D'ailleurs, la restitution de ces trois terrains ne doit pas être construite autour d'une problématique, puisque sa finalité est de servir de matière première aux consultants chargés de faire la synthèse de la quinzaine de terrains. Cette finalité échappe à l'enquêteur qui ignore si son compte rendu va être transformé en tableau, en infographies, en schéma ou en texte.

Néanmoins cela ne m'empêchera pas d'user de stratégies textuelles pour contourner cette contrainte. Aussi souvent que possible, cette règle absolue de la description décontextualisée des postes sera contournée en introduisant des nuances, en multipliant les cas de figure. Ainsi, il n'y aura pas une seule fiche de poste, contrairement à la demande initiale, mais plusieurs dès que cela se justifie. Par exemple, dans la boutique parisienne, si une dizaine de personnes exercent statutairement le même métier, leurs pratiques diffèrent suivant leur localisation (comptoir, bureaux ou arrière-boutique). Réduire leurs activités à une fiche générique reviendrait à occulter non seulement une grande partie des observations, mais surtout à unifier ce qui distingue ces salariés entre eux.

Si la marge de manœuvre, concernant les fiches de poste, s'avère très réduite, elle l'est beaucoup moins pour les monographies. C'est donc sur cette partie que peut opérer le prétendu « pouvoir magique » de la distance qu'instaure l'ethnologue. Mais pour cela, il me faut convaincre mes commanditaires de la légitimité de la démarche sans pour autant pointer les faiblesses du

protocole. La stratégie adoptée sera donc la suivante : effectuer des pirouettes rhétoriques pour introduire des indices – mis en relation avec d'autres dans le cadre d'une connexion – afin de montrer la singularité de chaque lieu, des pratiques des personnes et de la façon dont elles pensent leur travail.

Ces acrobaties textuelles vont consister à considérer les catégories imposées non comme des intitulés de description mais comme des prétextes pour dévoiler les logiques, poursuivies dans ces entreprises. Ainsi, la rubrique « implantation » permet-elle d'expliquer qu'à Rueil-Malmaison, l'appartement des propriétaires se trouve au-dessus de la boutique, et que si la confusion entre lieu de travail et lieu privé les satisfait, elle pèse sur les salariés. En effet, ces derniers sont contraints de s'intéresser aux deux chiens de la patronne – qui gambadent entre les rayons – et d'entendre ses discussions parfois houleuses avec son associé d'époux. Cela a pour conséquence de faire d'eux les spectateurs d'une intimité imposée uniquement par leur situation de soumission hiérarchique. À Drancy, la description de l'organisation spatiale permet de montrer que l'arrière-boutique, lieu par définition d'arrivée des colis, des caisses de livraison, est aussi celui du repli, où il est possible d'entendre ce qui ne pourrait l'être au comptoir : « Là, j'ai la crème des crèmes, j'ai un client… », « Elle est encore là, celle-là, je lui ai dit qu'on le recevrait pas avant jeudi : on est mardi ! ». Se contenter d'évoquer la présence d'une pointeuse, à Paris, sous la rubrique « amplitudes horaires » n'a de sens que dans la mesure où est précisé (rubrique « répartition des activités ») que les propriétaires accordent leur confiance à leurs salariés, comme l'attestent le coffre-fort toujours ouvert ou la caisse regorgeant de billets en évidence sur le bureau. D'autres détails, intégrés dans le compte rendu, comme ceux qui sont liés au système de recrutement (présence de couples, d'enfants, de fratries, d'amis…) ou encore à la présence et à l'usage de certains objets (liste des clients décédés affichée dans l'arrière-boutique, attribution ou non d'un jeu de clefs…) permettent de nuancer les portraits lissés des postes et d'appréhender ces petites entreprises à travers un prisme, plus élargi que celui des catégories imposées.

La double censure

Si la restitution peut s'affranchir de certaines contraintes, elle doit pourtant s'accommoder de la double censure pratiquée aussi bien par les personnes interviewées que par celui qui retranscrit leurs propos. Ignorant la finalité et l'usage des comptes rendus, j'éviterai de retranscrire des paroles qui pourraient nuire à leurs auteurs, malgré l'anonymat. Que faire alors de ces informations ? Quel statut faut-il leur accorder ? De leur nature dépendra leur statut. En effet, ces données ne relèvent pas toutes du même registre et se distinguent par les conditions dans lesquelles elles ont été données et par l'intention qui les a motivées. Il y a, d'abord, celles qui ont été recueillies pendant les entretiens, en situation de prise de notes, sans qu'il y ait d'opposition affichée à leur collecte. Délivrées ouvertement, elles sont volontaires : « J'aimerais bien évoluer... Mais c'est pas facile quand on s'appelle Rachid » (Paris), « La routine, pff... Ça vient très vite, je regrette de ne pas m'être mise à mon compte, maintenant c'est trop tard » (Rueil-Malmaison), « Un jour, je serai patron » (Drancy). Ces propos pourraient se retourner contre leurs auteurs, l'un s'ennuyant à son poste, mais n'ayant pas d'autres perspectives à cause de ses origines, l'autre étant engluée dans une routine qu'elle peine à cacher, et la troisième apprenant tous les arcanes du métier, dans le seul objectif de quitter la boutique pour monter la sienne. En revanche, il est tout à fait possible d'évoquer l'ambition de l'une et les difficultés à évoluer des deux autres.

Ensuite, il y a les informations dont leurs émetteurs peuvent souhaiter qu'elles soient diffusées. Stratégiques, elles pourraient avoir une influence dépassant le seul cadre de la boutique si elles parvenaient jusqu'à la commission paritaire – à laquelle appartient le syndicat professionnel – : « Les apprentis n'ont pas le droit, mais il faut bien qu'ils apprennent à le faire... » (Drancy), « C'est vrai qu'on a pas le droit, mais c'est ridicule, tout le monde le fait » (Rueil-Malmaison), « On refuse des ventes, on dit qu'on peut pas, qu'on a pas le temps » (Paris). Ces propos traitent du non-respect de la législation et de la nécessité de la faire évoluer. La question de

leur révélation, en ces termes, ne se pose pas. Mais rien n'empêche d'évoquer que certaines personnes souhaitent que la législation évolue.

Enfin, la dernière catégorie d'informations relève du registre de l'indicible, entendus *in situ* : « Il vient jamais lui, il fait des passages, on le voit pas » (Paris), « Je les aime pas, c'est plus fort que moi. Ces Algériennes, elles sont d'une insolence, d'une grossièreté » (Drancy), « Non, mais elle est complètement shootée par ses médicaments... » (Rueil-Malmaison à propos d'une salariée). Inutilisables dans le cadre de la restitution, ces remarques stigmatisent et rendent identifiables leurs auteurs, comme ceux qu'ils désignent. Pourtant, ils apportent un nouvel éclairage sur ce que pense une salariée de ses clientes, un autre de son patron et un dernier de l'état de sa collègue. Ces phrases témoignent d'une exaspération et nuancent l'image donnée dans tous les entretiens d'une entreprise où il est plaisant de travailler.

Un autre aspect de la restitution a consisté à soumettre aux salariés la fiche de poste les concernant, la monographie restant confidentielle. Cette démarche, contraire au protocole, s'explique par deux raisons. La première est que les salariés, ne me connaissant pas, ne m'auraient jamais accordé autant de confiance si, à mon tour, je ne leur avais pas accordé la mienne en leur donnant à lire ce qu'ils se sont évertués à m'expliquer. La seconde, aussi liée au temps de l'investigation, a consisté à m'assurer que les propos entendus ont bien été compris et les informations factuelles vérifiées (Flamant, 2005 : 146). Les fiches de poste, rédigées sur place, subirent peu de modifications, quelques précisions techniques. Chaque patron a reçu par mail l'intégralité de ces descriptifs, après approbation des salariés concernés. Cette autre dérogation aux règles, établies par les consultants, n'a pas posé de problème lors de sa révélation.

Conclusion

Finalement, au regard des contraintes imposées par les commanditaires de l'étude (portant sur le statut de l'enquêteur, sur le

temps du terrain, sur la méthodologie et sur la restitution) de quelle marge de manœuvre dispose l'ethnologue ? Qu'est-ce qu'il est raisonnablement envisageable de faire et qu'est-ce qui ne l'est pas ? Il s'avère tout à fait possible : d'insérer des indices de compréhension et contextualisation, de s'affranchir – au moins partiellement – des catégories initiales des consultants, de déroger à certaines règles, d'interroger les évidences et de montrer la pluralité, la complexité et la singularité des pratiques. En revanche, il est des domaines sur lesquels l'ethnologue n'a pas de prise. Il s'agit d'intégrer une dimension théorique ou de s'appuyer sur d'autres travaux (incompatible avec la commande de collecte d'informations brutes et avec les faibles connaissances de la discipline des commanditaires), d'échapper à la formalisation des comptes rendus (surtout les fiches de poste) et de disposer de plus de temps de présence. Ces contraintes semblent secondaires, comparées à l'impossibilité de construire son objet de recherche autour d'une problématique, avec des hypothèses, des démonstrations et un corpus. Une problématique, y compris imposée par les commanditaires, permettrait de suivre une enquête dans une logique constante, en évitant les prises de notes aléatoires sur tous les sujets, dans un désordre méthodologique à l'image de cette enquête où je ne savais pas ce que je cherchais. Car s'adonner à une insatiable collecte d'indices n'a de sens que si des connexions s'établissent entre eux, sous l'influence d'une problématique. Les commanditaires de cette enquête n'ignorent pas que les ethnologues ont dû faire des compromis avec leurs principes épistémologiques, mais méconnaissent la discipline. Séduits *a priori* par la démarche et par les restitutions qu'ils en obtiennent, ils sont persuadés que leurs « études » bénéficiant des travaux d'ethnologues n'en sont que meilleures et y recourent aussi souvent que possible.

Dans ces conditions, quelle position adopter face à cette demande, certes tentante, mais risquée ? L'ethnologie aurait tout à gagner à accepter pourtant ces étranges pactes avec l'orthodoxie. D'une part, parce qu'il faut être honnête, ne pas bouder son plaisir, et ces terrains si courts et si frustrants offrent tout de même de belles occasions pour s'interroger sur ces pratiques et pour pénétrer

des milieux aussi fermés que les entreprises. D'autre part, il serait grandement dommageable que ces investigations prétendument ethnologiques soient réalisées par des personnes qui ignorent la discipline. Dès lors, se pose effectivement le problème du statut de ce type d'enquête, avec en filigrane celle de leur crédibilité. Autrement dit, est-il possible de mener une recherche qui soit affranchie des critères académiques de la discipline[11] ? Est entendue ici comme discipline, la définition qu'en donne Foucault : « un domaine d'objets, un ensemble de méthodes, un corpus de proposition, un jeu de règles, de définitions, d'instruments et de techniques, qui contrôlent la production du discours » (1971 : 32-37). Trivialement posée, la question devient : est-ce que ce type d'enquête relève de l'ethnologie ? Suffit-il que des investigations soient menées par des anthropologues pour en faire des travaux anthropologiques ? Cette anthropologie sous contrat, de fait contrariée, pourrait, semble-t-il, tout à fait se raccrocher – certes modestement – à la discipline, dès lors que ceux qui la pratiquent engagent leur responsabilité et impliquent les commanditaires.

En effet, il serait bon d'expliquer à ces derniers ses propres exigences méthodologiques afin de tendre vers des investigations plus exigeantes. J'ai, depuis cette étude, convaincu – sans trop de difficultés – mon ami consultant de demander aux prochains ethnologues, avec lesquels il va travailler, d'inclure dans sa commande une monographie des terrains, dont les modalités et la confidentialité restent à définir. Ainsi, les anthropologues prendront davantage au sérieux leur enquête – et non comme un travail uniquement alimentaire – et ces collectes d'informations apporteront un éclairage autrement plus affiné que celui des catégories un peu

[11] Il saurait s'agir nullement d'aboutir à une moralisation de la pratique anthropologique, comme cela a pu être fait dans le projet de code de déontologie professionnelle, proposée par la Société d'anthropologie appliquée du Canada (Freeman, 1984 : 117-129), mais simplement de rappeler, car besoin est, les règles du jeu et de se prémunir des impostures couramment observées au point de jonction entre ethnologie et management (Lebailly & Simon, 2004 ; Julien, 2001).

caricaturales qui leur sont imposées. Car, au-delà du respect du contrat initial, ces consultants n'attendent-ils pas d'être surpris ?

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BOTH A., 2006. « Le journal interne d'entreprise. Ethnographie d'une mission impossible », *Ethnologie Française*, 1 : 45-54.
BOTH A., 2007. *Paroles de managers*. Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux (à paraître).
BOURDIEU P., 2003. « L'objectivation participante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 150 : 43-57.
FLAMANT N., 2005. « Observer, analyser, restituer : conditions de l'enquête ethnologique en entreprise », *Terrain*, 44 : 137-152.
FOUCAULT M., 1971. *L'ordre du discours*. Paris, Gallimard.
FREEMAN M., 1984. « Propositions déontologiques pour guider la pratique de l'anthropologie appliquée », *Anthropologie et société*, 3 : 117-129.
GALLENGA G., 2005. « Une ethnologue dans la grève », *Ethnologie française*, 5 : 723-732.
GEERTZ C., 1996 [1988]. *Ici et là-bas. L'anthropologue comme auteur*. Paris, Métailié.
GEERTZ C., 1998 [1973]. « La description dense : Vers une théorie interprétative de la culture », *Enquête*, 6 : 73-105.
JEUDY-BALLINI M., 2004. *L'art des échanges. Penser le lien social chez les Sulka*. Lausanne, Payot.
JULIEN E., 2001. *Le chemin des neuf mondes. Les indiens Kogis de Colombie peuvent nous enseigner les mystères de la vie*. Paris, Albin Michel.
LEBAILLY M., SIMON A., 2004. *Anthropologie de l'entreprise. Gérer la culture comme un actif stratégique*. Paris, Village mondial.
MAUSS M., 1967 [1947]. *Manuel d'ethnographie*. Paris, Payot.
SELIM M., SUGITA K., 1991. « Introduction : parcours ethnologiques dans l'entreprise », *Journal des anthropologues*, 43-44 : 9-16.

Résumé
Un ethnologue hors-statut, contacté par un cabinet de consultant pour enquêter dans des entreprises, moyennant finance, est doublement tenté d'accepter. Flatté par la reconnaissance qui lui est accordée et qu'il peine à trouver chez ses pairs, il bénéficie *a priori* d'un terrain ouvert, puisqu'il s'agit d'une commande. Mais le cahier des charges imposé par le commanditaire, qui méconnaît les pratiques ethnologiques, et le fait que la finalité de la restitution échappe complètement à son auteur interrogent la faisabilité même de l'enquête. Comment parvenir à honorer son contrat tout en respectant les pratiques de la discipline ? À partir d'investigations menées dans trois commerces, cet article se propose de montrer l'influence des contraintes de ce type d'étude sur la collecte des données comme sur leur restitution. Si la marge de manœuvre de l'enquêteur demeure soumise aux règles contractuelles, il peut néanmoins en détourner certaines. Mais ces investigations relèvent-elles de l'ethnologie ?

Mots-clefs : enquête, restitution, méthodologie, contraintes, commandes.

Summary
An Anthropologist in Search of a Field: The Case of a Study of Small Businesses, Financed by a Consultancy Firm

An ethnologist without status (*hors-statut*), contacted by a consultancy firm to carry out research in companies, for a fee, is tempted to accept for two reasons. Flattered by the recognition which is given to them and which they struggle to find amongst their peers, the field also appears on the face of it to be accessible or open, given that the work has been commissioned. However, the requirements imposed by the sponsor, unaware of the nature of ethnological practices, and the fact that the use of the findings is completely outwith the control of the author calls into question the very feasibility of the research. How to honour the contract while at the same time respecting disciplinary practices? On the basis of research conducted in three businesses, this article aims to show how the constraints associated with this type of study influence the collection of the data as well as their use. If the researcher's room for manoeuvre remains subject to contractual rules, they are nevertheless able to get round some of them. But can such research still be considered ethnology?

Key-words: investigation, restitution /feedback of results, methodology, constraints, commissions.

ÊTRE ETHNOLOGUE ET HORS-STATUT : VERS UNE RÉELLE VALEUR AJOUTÉE ?

Noël JOUENNE
Membre « hors-statut » du LAU-CNRS

En entrant dans le XXIe siècle, l'ethnologie, encore affublée dans les mémoires des oripeaux du colonialisme, entame-t-elle une descente dans les profondeurs de l'oubli, ou traverse-t-elle une sombre période dans le vaste monde des mutations sociales et techniques ? Nous pencherons pour la deuxième proposition. Être « hors-statut » signifie être titulaire d'un doctorat et n'avoir de poste ni en université ni dans une institution publique ou privée de recherche. Cette catégorie évaluée grossièrement à plusieurs centaines de personnes pour le seul statut d'ethnologue fait partie de la grande catégorie des « chercheurs précaires[1] ». À partir de cette situation, l'ethnologue, tout comme la plupart des titulaires de doctorat en sciences humaines ou sociales, se voit contraint un jour ou l'autre de poursuivre son chemin hors de sa discipline. Aimer son métier ne suffit pas pour engager sa vie et celle de sa famille dans des impasses. Cela étant, le chercheur « hors-statut » sous contrat est-il un « sous-chercheur » ou est-il, de par son statut et ses compétences, en possession d'une réelle valeur ajoutée ? À travers un parcours atypique comme il en est, je souhaiterais dresser un bilan afin de mesurer l'apport de ma discipline. Dans le domaine

[1] Voir le rapport sur *La place des jeunes chercheurs précaires dans le mouvement* « Sauvons la recherche » http://www.afsp.msh-paris.fr/activite/diversafsp/collprecaires06/txtprecaires/cadioufranque.pdf

qui m'occupe, il sera question d'une association, de collectivités territoriales, d'un office public d'HLM et du monde des musées.

Aimer son métier et le défendre

Mon parcours s'inscrit dans le présent contexte socio-économique où les profondes mutations vécues depuis une trentaine d'années ont fait sortir le métier d'ethnologue des rangs de l'Université ou de la recherche publique pour rejoindre ceux de l'entreprise ou des secteurs associatifs marqués par le social, le culturel ou l'économique (deux termes souvent liés). Cela ne va pas de soi, et l'arrivée de cette nouvelle profession dans le champ économique restreint et soumis à la concurrence ne permet pas le plein épanouissement du métier d'ethnologue « hors-statut », notamment à cause de la précarité de la situation de chercheur contractuel (salarié ou libéral). En sciences sociales, mais ce n'est pas une exclusivité, certains chercheurs sont confrontés à la problématique du travailleur pauvre que l'on rencontre dans nos sociétés depuis les années 1990 (Jouenne, 2005a). Car « faire son trou » est une affaire de réseau comme une affaire de temps.

Je ne souhaite pas tirer de mon expérience une ligne de conduite générale, mais il apparaît intéressant de pouvoir raconter ce parcours afin de pointer, à travers une expérience individuelle et singulière, les traits communs à la plupart des chercheurs dans ma situation. Autant que je puisse le savoir, la notion de chercheur « hors-statut » émane du CNRS pour qui un chercheur titulaire du doctorat n'ayant de poste ni à l'Université ni au CNRS est considéré comme tel. Être dans cette catégorie prouve que l'on a accédé au rang de docteur et que l'institution témoigne déjà d'une certaine reconnaissance.

Aujourd'hui, c'est avec ce bagage que je voyage dans l'espace de nos contrées nationales, de contrat en contrat, souvent interrompu par une période de chômage. Celle-ci peut durer jusqu'à l'épuisement des allocations. Bien des aspects sont différents par rapport à nos prédécesseurs, tant dans leurs objets d'études que face à une restitution d'enquête, qui s'effectue parfois sans filet devant

un parterre d'administrateurs plus soucieux de mesurer le coût horaire de l'étude que son intérêt intellectuel ou même son impact. Malgré cela, il n'a jamais été pour moi question de mener une carrière autre qu'en anthropologie urbaine. Je m'intéresse à la société dans laquelle je vis et j'ai grandi. Si comme le prétend Michel Agier, « c'est l'enquête de terrain qui fonde la profession » (2004), alors je me retrouve participer à l'aventure ethnologique en France. Ceci dit, j'ai appris aux côtés d'anthropologues urbains qu'une ethnographie de la France était possible, voire souhaitable, et même indispensable. Mettons de côté un discours nationaliste qui n'est pas à propos ici. Je n'exerce pas une ethnologie de la France par souci nationaliste, mais parce qu'étant né en banlieue parisienne, j'ai grandi à l'ombre des cités et d'un exotisme que je souhaite aujourd'hui comprendre. Voyons ce parcours.

Titulaire d'une thèse de doctorat en anthropologie sociale en 1997, dont la problématique était axée sur les personnes sans domicile fixe, au sein d'une plus large problématique sur l'étude du vagabondage, je n'ai pas poursuivi cette voie au titre d'une professionnalisation, compte tenu, notamment, des conditions d'accès aux métiers liés à la pauvreté, gardés par les tenants d'une certaine idéologie[2]. Sans vouloir entrer dans un débat sans fond, la problématique des sans-logis telle que j'ai pu la développer (Jouenne, 1997) ne fait pas l'unanimité en France. Il existe différents courants de pensée qui vont à l'encontre d'une vision du pauvre établie sous la forme des rapports de domination. Le débat dominant, qui s'est renforcé aujourd'hui, portait alors sur l'idée selon laquelle le SDF est responsable de sa situation. Il n'était pas possible d'accéder à un poste, même si, durant mon séjour dans le Nord de la France j'ai eu l'occasion, à titre bénévole, de participer à la mise en place d'une structure de type « samu social ».

Par conséquent, j'ai commencé à faire de l'ethnologie sous contrat, comme salarié, dans la foulée de ma thèse de doctorat. Mais avant cela, l'étiquette d'ethnologue me collait déjà à la peau,

[2] Voir à ce propos la note critique de Emmanuel Soutrenon (2005) à propos des *Naufragés* de Patrick Declerck.

et j'étais parfois convoqué au titre d'ethnologue pour diverses raisons, comme lors d'un atelier de réflexion sur la création d'un musée de la douane, ou durant mon terrain de thèse, convoqué par un journaliste au titre d'expert... Aussi, quelques personnes font de l'ethnologie leur métier – parfois même en exercice libéral – sans pour autant posséder un doctorat. Cela ajoute à la catégorie des chercheurs précaires et à la confusion dans l'exercice d'une profession non reconnue d'un point de vue statutaire. À partir de quand est-on ethnologue ?

Plus généralement et d'après ce que j'ai pu observer, le statut d'ethnologue dans l'espace public s'acquiert dès la licence quand ce n'est pas après un simple stage. Les journaux locaux relatent avec une simplification déconcertante le travail d'ethnologues qui ne sont ni diplômés ni reconnus par la communauté scientifique, mais qui, au niveau local, acquièrent une sorte de prestige les faisant passer pour des ethnologues. Du reste, l'expérience aidant, un ethnologue sans diplôme peut parfaitement produire de bonnes enquêtes, mais ce n'est pas toujours le cas. Ce qui est gênant, c'est que la concurrence et l'absence d'une reconnaissance statutaire conduisent à dévaloriser le travail ethnographique ou ethnologique, ce qui aboutit parfois à la formation de petits groupes d'ethnologues en herbe qui effectuent des collectes de terrain sous l'œil d'un animateur du patrimoine sans la moindre idée d'une méthode ou d'une démarche. Cette usurpation de titre a pour conséquence une disqualification du métier et fait naître l'idée que cette discipline est à la portée de tous. Alors on voit fleurir des projets municipaux parlant de mémoire urbaine, de mémoire rurale ou d'écomusée. Même si la mémoire n'est pas l'exclusivité des ethnologues (ou des historiens), il n'empêche que les enjeux qui cernent ces aspects dans les projets liés notamment à la cohésion sociale doivent faire l'objet d'une attention particulière car l'ethnologie y a sa place. Pour autant, elle n'est pas acquise ni légitimée d'avance (Sellam, 2005).

De l'immersion en terrain sensible

Ma thèse n'a aucun rapport avec la mission qui m'était confiée au sein du musée des Beaux-arts et de la dentelle de Calais,

et qui consistait à mener une étude sur les savoir-faire des ouvriers et des patrons de l'industrie dentellière. Le but était de participer à la création d'un musée de la dentelle, dont l'origine remonte au milieu du XIX^{e} siècle.

Durant près de trois ans, j'ai mené une recherche dans une dizaine d'entreprises (représentant un millier de personnes), auprès des ouvriers et des ouvrières, en contact permanent avec les patrons de cette industrie, eux-mêmes partie prenante dans la création du musée, et membres de l'association qui m'employait. Ce travail a donné lieu à plusieurs publications (Jouenne, 2001, 2002, 2003). À ce titre, il faut souligner le rôle important des musées qui, puisqu'il s'agit d'une de leurs missions, facilitent la valorisation des travaux de recherche, chose que l'on obtient plus rarement dans les autres secteurs d'activité, comme l'entreprise. Outre le caractère « flatteur » d'une valorisation, la publication est nécessaire puisque c'est elle qui assoie la reconnaissance et la professionnalisation en termes de savoir-faire, d'expérience et de terrain.

Reste que cet idéal n'est pas toujours atteint. Inutile de préciser que des tensions assez fortes émanaient des différents partenaires économiques et politiques liés au musée, et que malgré tout, je me devais d'effectuer avec le plus de neutralité possible, un travail ethnographique dans un contexte de dégraissage permanent et d'enjeux économiques. Par exemple, il était difficile de montrer l'intérêt des métiers de la dentelle alors que chaque mois plusieurs dizaines d'ouvriers étaient licenciés. Le musée se devait de donner une image positive et radieuse en masquant une réalité trop proche. J'avais, par exemple, produit une plaquette destinée au grand public et dans laquelle le chiffre d'affaires de l'industrie et le nombre de salariés étaient toujours majorés. Cela ne coïncidait pas avec l'idée que je me faisais de la diffusion de l'information, mais cette forme d'autocensure, qui m'était imposée, n'était qu'une petite partie des contraintes liées aux enjeux politiques et économiques autour d'un musée en création. Les rapports avec le conservateur étaient autrement plus complexes, et sans l'appui de la majorité des membres du bureau de l'association, mon travail serait devenu invivable. Nous tombions là dans une dimension qui affleure le harcèlement moral,

et que j'ai pu rencontrer à différentes reprises dans le monde des musées (Jouenne, 2003).

L'implication du chercheur dans son terrain est une réalité dont on ne peut se défaire. Elle doit prendre en compte les réalités sociopolitiques qui ont conduit le chercheur à mener son enquête. Tout est affaire de financements et de cofinancements, dans un mariage d'allégeances et de réseaux. L'argent est la principale source d'enjeu et de pouvoir. Alors que le chercheur institutionnel (CNRS, INRA, INSERN, Université, etc.) effectue son travail dans un cadre institutionnel lui conférant une certaine autonomie de pensée, même si des pressions intellectuelles existent[3], le chercheur contractuel ne peut se défaire des enjeux locaux, qu'il doit en permanence pouvoir identifier s'il veut pérenniser sa situation précaire. Ceci tient au fait que le financement de la recherche contractuelle est issu des caisses de la collectivité, et que le terrain se déroule sur son aire géographique. Il en est tout autant dans le cadre d'une recherche en entreprise. Qui plus est, l'argent étant au centre des enjeux, la recherche fondamentale est parfois exclue, remplacée par une demande d'application, de recettes, de solutions.

Malgré tout, j'ai trouvé une certaine autonomie dans mon travail et la restitution des travaux. Mais cela ne peut se faire qu'à partir de la constitution de groupes d'adhésion et d'alliances de terrain. Le chercheur n'agit pas seul. Il collecte le savoir des autres pour en faire son moyen d'existence. Les autres jouent de cette situation qu'ils savent entretenir dans un jeu parfois pervers, parfois amical et coopératif. Cette autonomie se gagne dès la rédaction du contrat de travail qui lie le chercheur à son employeur. Au fil de mes contrats, j'ai sans cesse réajusté les articles de mes contrats de travail me permettant d'utiliser mes matériaux et de les valoriser, soit à travers des communications, soit par des publications. Ainsi, il est toujours plus facile de faire préciser dans un contrat de travail que le chercheur est propriétaire de sa collecte et que la valorisation des travaux est encouragée, à condition toutefois que soit mentionné le cadre de l'étude. C'est ainsi que j'ai pu participer à

[3] Voir, par exemple, les déboires de Maurice Duval (2004).

plusieurs colloques qui m'ont conduit à rédiger des articles ou des ouvrages. Cela me permet d'utiliser une partie de mon temps salarié pour rédiger des articles et des communications. Ce sentiment de liberté offre une sérénité de travail d'autant plus importante lorsque la recherche conduit à des conclusions inattendues ou contraires aux attentes. À cet égard je mentionnerai une communication ayant pour titre « contrôle d'identité : Le Corbusier à Firminy », qui n'est pas à proprement parler un acte de communion avec la municipalité UMP *appelouse*[4].

Dans cette optique, je dois mentionner la position de l'Office public d'HLM qui a financé l'intégralité d'une deuxième phase de recherche, en me laissant toute latitude pour valoriser mon travail. Cette « liberté », assez remarquable, aura pour conséquence un repli des institutions (OPHLM et municipalité) au moment de la publication de mon livre. Cela s'est concrétisé par l'absence de toute référence me concernant dans les pages Internet consacrées au patrimoine Le Corbusier de la ville, par l'absence de mon livre lors d'une exposition à l'école maternelle Le Corbusier (qui dans le même temps conviait un autre auteur à venir signer le sien), alors qu'à l'occasion du 40e anniversaire de la mort de Le Corbusier, François Chaslin consacrait son émission sur France Culture, en citant, entre autre, mon ouvrage[5].

Cette expérience est l'aboutissement de mon deuxième terrain d'enquête qui était un immeuble collectif construit par Le Corbusier à la fin des années 1960, à Firminy. Il s'agissait d'une toute autre recherche, qui était liée à une possibilité de financement. Faut-il le souligner, les services de la DRAC (Direction départementale des affaires culturelles), seuls partenaires ethnologiques dans quelques régions, ne m'ont été d'aucun secours. Cela n'est pas vrai dans toutes les régions où il existe des ethnologues régionaux efficaces et

[4] Terme définissant les habitants de Firminy. Colloque du CERHI, 24-25 novembre 2005, *La Loire, un territoire en quête d'identité, Assises de la recherche en histoire contemporaine*, Université Jean Monnet, Saint-Étienne.

[5] France Culture, *Métropolitains*, 31 août 2005, 18 janvier 2006.

impartiaux. Il ne s'agit pas pour moi de tenir des propos diffamatoires, mais simplement d'exposer ma vision des choses à l'aune des difficultés rencontrées depuis mon arrivée en Haute-Loire. Non seulement les crédits de la DRAC Rhône-Alpes sont inexistants, mais en plus, il est nécessaire de recueillir l'assentiment de l'ethnologue régional pour pouvoir passer la première barrière lors des demandes de financement. À plusieurs reprises, j'ai produit des réponses à des appels d'offres de la Mission du patrimoine ethnologique, et ce n'est qu'en contournant la DRAC Rhône-Alpes que mon dossier est arrivé à Paris. Outre celui concernant les espaces collectifs à Firminy, j'ai produit plusieurs propositions de recherche dont une sur le site de l'architecte Jean Renaudie à Givors, qui sont restées sans suite.

La difficulté en matière de recherche contractuelle est d'abord de trouver des alliés capables d'entrouvrir les portes des financeurs puis de pérenniser l'objet de recherche. La plupart du temps, les financeurs n'autorisent au mieux qu'une année de recherche, parfois deux. Mais la tendance se porte généralement sur des contrats de six mois, voire de quatre mois (Gaboriau, 2002). Il m'a même été proposé deux contrats de trois mois entrecoupés d'un mois de chômage. Ces durées incompatibles avec la démarche ethnologique sont le fruit de la loi du marché, concurrencée par des « agences » de sciences sociales qui prétendent pouvoir mener une enquête sur de très courts termes. Bardé de diplômes et d'un outillage hors du temps, l'ethnologue se trouve confronté à une demande toujours plus pressante, souvent ancrée à une finalité utilitaire. Il doit produire des résultats avant même d'avoir effectué son terrain. De plus, le temps consacré à la lecture est considéré comme du temps perdu. Sans l'effort continu de la communauté des anthropologues, il est à craindre qu'une ethnologie du monde moderne sous forme contractuelle ne puisse perdurer encore bien longtemps, rejoignant le prêt-à-penser, voire le prêt-à-agir. La recherche effectuée pour le compte d'une collectivité territoriale est établie dans un agenda rempli en fonction des échéances électorales. S'il est normal que le fruit d'un travail d'enquête puisse profiter à son financeur, il doit tenir compte du rythme et des

contraintes liées au terrain, comme la mise en confiance des informateurs par exemple. La durée n'est pas un effet de style, c'est d'elle que dépend la qualité des matériaux collectés. Comment faire comprendre que si le temps, c'est de l'argent, c'est aussi le socle du travail de recherche ?

Les financeurs sont la plupart du temps membres de conseils d'administrations ou d'instances décisionnelles (comité de pilotage). Le chercheur n'a aucune idée de ce qui s'y passe, ni de la manière dont sont traités les dossiers. Mon terrain *appelouse* m'a permis de préciser cet aspect des choses. Dans le meilleur des cas, l'administrateur aura lu *Tristes tropiques*, au pire, il imagine voir entrer un individu vêtu d'un casque colonial et d'un bermuda (ce qui est parfois pas si éloigné de la réalité !). L'ethnologue est une bête étrange. Parfois il fait peur au point qu'un projet de collecte de la mémoire se voit refusé par les financeurs qui appréhendent les résultats. Pour ma part, j'ai pu bénéficier du soutien des dieux, grâce au soutien du directeur de l'office d'HLM qui avait lu *On est tous dans le brouillard* de Colette Pétonnet, ouvrage consulté, entre autres, par toute une génération de travailleurs sociaux. De plus, j'avais à l'époque l'assentiment d'un conseiller municipal, architecte et spécialiste de Le Corbusier de surcroît. Ces éléments réunis jouaient comme des atouts pour faciliter mon entrée dans ce terrain lié à des enjeux politiques complexes. Avoir un allié est un gage de réussite pour peu qu'il soit établi à un poste-clé.

Je me souviens d'une réunion où j'avais été convié et où il était question de monter le budget nécessaire à la deuxième phase de ma recherche. Alors qu'il manquait 8 000 euro, l'un des membres présents a pianoté sur son téléphone portable le numéro d'un directeur institutionnel, lequel, cinq minutes plus tard, offrait la somme dans cette simplicité des décisions entre gens de pouvoir. L'argent n'a finalement pas été versé, mais cela témoigne en toute dérision, de l'écart considérable entre la rédaction d'une réponse à un appel d'offres, l'argumentation floue des interlocuteurs-tampons assurant qu'il n'y a plus d'argent, et le réel pouvoir décisionnel. Que valent alors les appels d'offres ?

Ah ! Les contingences de la vie

Cette recherche avait été initiée suite à un appel d'offres de la Mission du patrimoine ethnologique, instance qui connut ses heures de gloire au début des années 1980, et qui malheureusement a vu son budget se réduire telle une peau de chagrin ces dernières années. Pour autant, l'institution invitait à mobiliser l'énergie intellectuelle autour de projets liés à l'étude des rapports sociaux dans les espaces communs. Dans un premier temps, ma réponse n'a pas été retenue, mais j'ai pu rejoindre une autre équipe qui se proposait de travailler sur un autre immeuble du même architecte. Sans le soutien et le réseau d'interconnaissances de la directrice de ce projet, nous n'aurions pas pu mener cette recherche à bien.

De toute l'équipe, j'étais le seul hors-statut et contractuel. C'est-à-dire que mes moyens de vie dépendaient de ce contrat. Cette question est centrale lorsque l'on s'associe avec des chercheurs institutionnels, car j'ai pu me rendre compte assez rapidement que pour eux cette question semblait accessoire, voire futile. Il y a une réelle concurrence sur le marché de la recherche contractuelle avec des chercheurs en position dominante grâce à leur statut et leur réseau. À mon sens, le financement n'a pas été réparti de manière équitable, et ce n'est qu'au prix d'efforts et d'une démarche personnelle que j'ai pu dépasser le projet d'équipe en trouvant les moyens de poursuivre cette recherche seul. Outre le fait d'une incompatibilité entre les outils conceptuels mis en œuvre par l'équipe, basés notamment sur l'outillage sociologique quantitatif, j'étais réduit à m'accorder seul à une vision différente de la démarche ethnologique. Il n'est pas vrai de dire que la sociologie et l'ethnologie sont des disciplines semblables. Parmi les points de désaccord, je citerai celui de faire effectuer les entretiens par des tiers, et de faire effectuer le travail de transcription par d'autres. L'ethnologue est au contraire un artisan et il me semble primordial qu'il effectue lui-même toute la chaîne qui va de la collecte à l'analyse des données.

Même si le travail en équipe reste une dimension importante dans la recherche – et de plus en plus souvent souhaitée dans les

appels d'offres –, les mariages d'argent, comme il en fut dans ce cas, ne sont pas les mariages les plus heureux. Ils impliquent et imposent des concessions, d'où il ressort des tensions qui peuvent s'avérer néfastes dans la conduite du projet lui-même. Les rapports de domination étant toujours dirigés du « patron » vers le contractuel, il est impératif de concevoir des zones de liberté sans lesquelles le travail aimé devient contraintes.

Aux termes d'une première année de recherche, j'ai été en proie à une période de chômage qui a débouché sur une nouvelle période de terrain, suite à un financement autonome de l'organisme public. Comme j'ai pu le préciser plus haut, j'ai pu poursuivre ma recherche et développer une problématique personnelle dans un esprit de liberté rarement à l'œuvre en recherche contractuelle. Parallèlement, j'ai utilisé une partie de ma période sans emploi pour finaliser la rédaction d'un ouvrage paru à la fin de mon second contrat (Jouenne, 2005b). Cet autre élément de la recherche est fondamental. Outre la restitution du travail sous forme de rapports, la publication ou le colloque sont les seuls éléments concourrant à « professionnaliser » le chercheur « hors-statut ».

Du réseau d'interconnaissances au savoir-faire

Trop souvent, les chercheurs précaires négligent cet aspect des choses ou ne préservent pas un temps suffisant pour la valorisation de leur travail qui passe par l'établissement d'articles, d'ouvrages ou de communications orales. Cela est renforcé par la carence de l'information (appels à communication, annonce de colloque), liée à un réseau insuffisamment solide et à une concurrence entre chercheurs. Il est difficile d'obtenir des dates sur les appels à colloque, ce qui rend finalement plus simple la publication individuelle. Combien de fois se retrouve-t-on face à un appel à communication hors délais ? Aujourd'hui, l'internet permet partiellement de contourner ce problème, notamment grâce au site Calenda.org qui organise la diffusion des événements en sciences sociales. Être dans les petits papiers reste le meilleur moyen d'être informé à temps, et cela pour une raison plus importante encore.

Il est bien évident qu'aucun administrateur ne lira l'article paru dans le *Journal des anthropologues*. Pour autant, l'information entre pairs apportera un poids symbolique non négligeable dans le renforcement du réseau d'interconnaissances dont l'impact n'est pas à négliger. Dans un des mes contrats, je me suis rendu compte que des liens amicaux ou téléphoniques avaient permis de rehausser mon image aux yeux de quelques administrateurs. Bien plus qu'une ligne dans un *curriculum vitae*, une phrase du type : « Tu peux avoir confiance en lui » ouvre plus facilement les portes qu'aucun livre ne saurait faire. Or, cette confiance est, pour une part, le résultat du travail de valorisation des recherches et de leurs acceptations par les membres de la communauté scientifique.

Ce n'est donc qu'au prix d'efforts se combinant entre eux qu'il est possible d'aboutir à une professionnalisation poussée dans le domaine de la multitude des terrains d'enquête. C'est une particularité du travail sous contrat que ne connaissent pas la plupart des chercheurs statutaires capables de consacrer dix ou quinze ans sur un même terrain. Ici, vingt-quatre mois est un maximum, plus souvent six. Perçue comme une faiblesse, cette nouvelle donne doit être organisée en avantage. Les économistes parlent de valeur ajoutée. Chaque nouveau terrain, qu'il soit inscrit dans le cadre d'une recherche sous contrat ou d'une ingénierie, contribue à accroître le savoir et le savoir-faire du praticien. L'ethnologue « hors-statut » finit par être détenteur d'une multitude de compétences dans des domaines variés.

En l'espace de huit ans, je suis ainsi passé de l'étude des personnes sans logis (à Paris et en Haute-Loire), au monde dentellier (entre Calais et Nottingham), au monde industriel de la forge (à Pont-Salomon), à l'étude des pratiques sociales en habitat collectif (à Firminy), aux pratiques dans les espaces urbains (à Firminy-Vert), à l'étude des travailleurs pauvres (en Rhône-Alpes), et aujourd'hui à l'étude des incivilités et de l'insécurité dans l'espace public (en Haute-Loire). Un rapide bilan montre que les échelles de mes différents terrains ont un rayon d'action compris entre l'immeuble collectif et la région. Ce contraste nécessite une démarche adaptée et aboutit à la construction d'une méthode

forcément différente. Ces multiples terrains ne permettent pas de prétendre à une spécialisation approfondie dans chaque domaine – le temps manque –, mais offrent les compétences d'un regard distancié dans le temps et dans l'espace ethnologique. La difficulté est alors de savoir faire émerger de cet ensemble les éléments témoignant d'une réelle valeur ajoutée, dont on a vu qu'elle passe également par une reconnaissance.

Il est d'autant plus difficile de faire carrière comme ethnologue que le statut reste précaire, même si l'on dispose du soutien moral et intellectuel d'un laboratoire de recherche. Cette étiquette peut être à double tranchant, lorsque par exemple, le malentendu s'installe (consciemment ou non) et que d'aucuns pensent qu'être membre du CNRS équivaut à être salarié du CNRS. Alors la confrontation se perd dans l'incompréhension des collectivités territoriales pour qui l'un ne va pas sans l'autre. La qualité de « hors-statut » est rarement perçue avec un degré de connaissance suffisant. Il faut alors inlassablement expliquer. J'ai parfois pu utiliser les médias locaux comme vecteur d'information. Du reste, le laboratoire dont je dépends a réfléchi à la réalisation d'une plaquette qui permet l'identification et la reconnaissance scientifique. Cela s'inscrit dans une démarche liée à la résorption des chercheurs précaires[6]. Une autre dimension contribuant à la professionnalisation du chercheur contractuel « hors-statut » est la médiatisation de son travail via le journal local.

La presse locale est plus ou moins rapidement mise au courant de la présence de l'ethnologue sur son territoire. Immanquablement, il arrive un jour où un journaliste souhaite faire un article ou un reportage télévisuel sur l'ethnologue. Dans mes terrains, et même durant ma thèse, j'ai eu droit à ce passage obligé qui ne doit être ni minoré ni ignoré. Pouvoir s'exprimer via la presse locale est une occasion de mener à bien un travail intellectuel et pédagogique, même si le résultat est souvent décevant ou inattendu. Il est hors de

[6] Il faut souligner aussi les efforts des laboratoires en matière de site Internet, et la création récente du site HAL-SHS du CNRS qui permet de mettre en ligne des articles et des travaux de recherches.

question de vouloir contrôler un tant soit peu la parole publique. Pareillement, il n'est pas possible d'envisager ce qu'elle produit dans la tête des gens que l'on côtoie au quotidien. Avoir sa photo dans un journal local ou passer au *journal de 19 heures* c'est obtenir une certaine reconnaissance de la part du local. Pour la plupart des gens, c'est accéder à un niveau supérieur de la société. Lors de la parution de mon ouvrage sur les habitants d'un immeuble collectif, j'ai eu droit à une pleine page dans un journal tiré sur tout un département. Localement, les gens en ont déduit que j'étais devenu riche – fantasme du monde populaire. Et j'ai dû essuyer certaines remarques, allusions et sous-entendus qui renvoyaient à une incompréhension entre le fait de publier un ouvrage de sciences sociales et celui de pouvoir en vivre.

Pour conclure

Comme on le voit, la pratique du terrain s'accompagne d'un ensemble assez vaste de déboires et d'adversités que le chercheur « hors-statut », et donc sous contrat précaire, doit dépasser s'il veut pratiquer son métier. Insistons sur ce fait. Il me semble que le chercheur statutaire jouit d'une autre forme de compréhension vis-à-vis de son statut. Pour lui, les problèmes n'émergent pas des mêmes sphères. Même si ses compétences sont parfois remises en cause, il peut bénéficier d'un soutient syndical et communautaire inexistant chez le chercheur « hors-statut » du fait même de sa situation. De plus, son appartenance à une institution légitime de fait, aux yeux des commissions administratives, sa position de chercheur voire de spécialiste.

Au contraire, le chercheur « hors-statut » et sous contrat précaire doit gagner la faveur de ses pairs et de ses financeurs. Ce n'est qu'à ce prix, parfois fort coûteux, qu'il est alors possible d'arpenter les quartiers populaires, de rencontrer les habitants de tel immeuble, de croiser pour un temps la vie des individus n'ayant rien demandé, mais qui rapidement vous font comprendre qu'ils souhaitent que cette recherche permette de témoigner d'une réalité qui les dépasse eux-mêmes. L'amour du métier pousse le chercheur

« hors-statut » à poursuivre ses recherches en dépit de l'absence de possibilité d'intégrer un corps institutionnel. Au fil du temps, il acquiert une expérience singulière qui transforme ses compétences en une réelle valeur ajoutée. Doit-il pour autant vivre cela comme s'il était exclu du monde des sages ? Au contraire, cette perspective doit être perçue comme une liberté dans sa démarche et sa professionnalisation.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AGIER M., 2004. *La sagesse de l'ethnologue*. Paris, L'œil neuf.

DUVAL M., 2004. « La "secte", un tabou de la recherche ethnologique », *La Recherche*, 14 (hors série) : 78-81.

GABORIAU P., 2002. « Point de vue sur le point de vue. Les enjeux sociaux du discours ethnologique : l'exemple des sans-logis », *in* GHASARIAN Ch. (dir.), *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive. Nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*. Paris, Armand Colin : 103-115.

JOUENNE N., 1997. *Approche de la problématique* sine domo *en Haute-Loire et au Puy-en-Velay du milieu du XIX^e^ siècle à nos jours : contribution à l'étude du vagabondage*. Thèse sous la direction de Philippe Laburthe-Tolra, Université Paris V.

JOUENNE N., 2001. *Dans l'atelier, Guide des savoirs et des techniques de la dentelle*. Calais, musée des Beaux-arts et de la dentelle.

JOUENNE N., 2002. *Et la dentelle ? l'industrie d'une ville : Calais*. Paris, Marval. Ouvrage traduit en anglais et publié sous le titre : Michael Kenna *Calais Lace*. Tucson (AZ), Nazraeli Press (2003).

JOUENNE N., 2003. « Les relations d'enquête dans une recherche ethnologique contractuelle », *Alinéa*, 13 : 165-178.

JOUENNE N., 2005a. « Figures du travailleur pauvre : entre servage moderne et prix de la liberté ». *Rapport annuel*, MRIE : 93-107.

JOUENNE N., 2005b. *La vie collective des habitants du Corbusier.* Paris, L'Harmattan.
JOUENNE N., 2006. « L'expérience du terrain est-elle génératrice de sagesse ? », *Anthropopages*, 5-6 : 13-21.
SELLAM L., 2005. « Le lien social par la mémoire », *Maires de France*, juillet-août : 40.
SOUTRENON E., 2005. Note critique à propos des *Naufragés* de Patrick Declerck, *Actes de la recherche en science sociale*, 159 : 88-115

Résumé
Quelles sont les solutions aujourd'hui lorsqu'un chercheur désire travailler dans sa discipline sans pour autant être statutaire d'un laboratoire de recherche ou d'une université ? Reste la forme contractuelle et toute la précarité qui font du chercheur « hors-statut » et sous contrat une entité à part dans le domaine de la recherche en France. Le témoignage présenté ici permet de mesurer l'écart entre ces deux aspects et d'entrevoir les perspectives d'une valorisation du métier d'ethnologue constituée autour d'une valeur ajoutée présente dans la particularité même du statut.

Mots-clefs : chercheur « hors-statut », chercheur précaire, collectivité territoriale, terrain d'enquête.

Summary
Being an Ethnologist and Without Status (*Hors-Statut*): Towards a Real Added Value ?

What are the solutions available today for a researcher who wishes to work in their discipline in the absence of a permanent contract with a research laboratory or a university? What is left is contract work and all the associated job insecurity which make a researcher « without status » and under contract a special kind of entity in the field of research in France. The account presented here allows us to gauge the distance between these two aspects and to begin to see the development of the profession of

ethnologist formed around the added value present in the very specificity of the status.

Key-words: researcher « without status », researcher on temporary contract, semi-autonomous region, fieldwork site.

* * *

LA PRODUCTION D'UNE THÈSE D'ANTHROPOLOGIE DANS UN LABORATOIRE D'ÉPIDÉMIOLOGIE : UNE APPROCHE RÉFLEXIVE

Frédéric BALARD
Doctorant en anthropologie

Le nombre de doctorants en anthropologie est aujourd'hui bien supérieur au nombre de bourses offertes dans cette discipline. Au même titre que les anthropologues diplômés, les doctorants n'ont d'autre choix que de chercher, hors de l'Université, les moyens de financer leurs études. À travers une approche réflexive fondée sur ma propre expérience de doctorant en anthropologie, j'exposerai les circonstances qui m'ont poussé à répondre à une offre de bourse privée. Je décrirai ensuite comment s'est déroulée ma collaboration avec l'équipe de recherche qui m'a fourni cette bourse. Enfin, je reviendrai sur les avantages et les difficultés de cette situation.

Obstacles et solutions à la réalisation d'une thèse d'anthropologie

« Ne vous orientez pas vers la thèse à tout prix. Soyez conscients qu'il n'y aura pas de la place pour tout le monde. Étudiez les autres possibilités qui s'offrent à vous tel que le DESS[1] par exemple ». Tel fut en substance, le mot d'ordre auquel les 150 étudiants dont je faisais partie, eurent droit lors de la réunion de rentrée en maîtrise d'ethnologie/anthropologie. Cette mise en garde,

[1] DESS : Diplôme d'études supérieures spécialisées.

relayée par de nombreux professeurs, venait confirmer « l'angoisse » que nous ressentions tous : comment vivre de l'anthropologie ?

La grande majorité des étudiants de cette promotion avaient choisi cette filière par passion, espérant en faire un métier. Or, l'anthropologie n'est pas à proprement parler une discipline professionnalisante. De ce fait, l'étudiant en anthropologie peut difficilement espérer accéder à un poste de cadre en entreprise à la fin de sa maîtrise ou de son DEA[2] comme pourrait le faire un étudiant en informatique par exemple. De plus, à l'inverse des étudiants en histoire, en philosophie ou en lettres, les apprentis anthropologues ne peuvent pas entrer dans l'enseignement secondaire puisque cette discipline n'y est pas enseignée. Le seul véritable débouché pour le doctorant apparaît être l'Université ou les grands organismes de la recherche publique. Or, lorsque l'on connaît le faible nombre des postes des organismes de recherche et des universités, choisir d'entreprendre une thèse est une décision difficile. Face à cette situation, certains étudiants de ma promotion ont fait le choix, plus ou moins à contre-cœur, de renoncer à leur projet initial de thèse pour s'inscrire en DESS. Ceci en sachant que si cette formation leur assurait plus certainement un emploi, elle impliquait également l'éloignement de l'anthropologie. D'autres ont décidé, une fois leur maîtrise obtenue, de se réorienter vers des filières plus professionnalisantes. Enfin, les « irréductibles » ont malgré tout choisi le DEA en vue de préparer une thèse. Pour beaucoup d'entre eux, il s'agissait d'une vocation. Leurs terrains d'études respectifs, tels que l'Amazonie ou le Népal, constituaient chez eux une passion pour laquelle ils étaient prêts à de nombreux sacrifices. Pour certains, leurs parents accepteraient de les aider à financer leurs études pendant encore quelques années. Cette possibilité n'est pas sans soulever des réticences de la part des deux parties. Pour l'étudiant, le risque est de sentir peser sur lui une dette morale ; pour ses parents, d'assumer une charge financière pas

[2] DEA : Diplôme d'études approfondies. DESS et DEA ont aujourd'hui été remplacés par le terme « master ».

forcément prévue dans la mesure où leur enfant est en âge de travailler. D'autres ont fait le choix de travailler en parallèle de leur thèse. Ce choix allonge le temps de la thèse et suppose souvent d'accepter un emploi sans rapport avec les études menées, voire sans intérêt. La dernière possibilité était d'obtenir un financement, une bourse d'étude universitaire ou privée.

L'allocation de recherche semble constituer la meilleure opportunité pour le doctorant à qui elle permet de se consacrer pleinement à sa thèse. Cependant, son obtention pour une thèse d'anthropologie est loin d'être une généralité. De la quarantaine de doctorants de la promotion dont je fais partie dans mon université, aucun ne bénéficie d'une allocation de recherche du ministère de la Recherche. Il semble cependant que cette pénurie n'est pas généralisée à l'ensemble des filières universitaires. L'attribution d'allocations de recherche est très différente en fonction des disciplines et des équipes de recherche. Pour la plupart des disciplines faisant partie des « sciences dures », le sujet de thèse n'est pas choisi uniquement par le doctorant. L'élaboration du sujet se fait souvent dans une perspective de recherche appliquée, parfois en coïncidence avec une offre de bourse fléchée ; cette pratique tend d'ailleurs à se développer dans les sciences humaines. Dans le cas de l'université où j'effectue ma thèse, il n'y avait pas de sujet d'anthropologie proposé qui fasse l'objet d'un financement ; ce qui laissait aux étudiants une grande liberté quant au choix de leur sujet de thèse mais peu d'espoir d'être financés. En vue d'un financement, il semblait donc plus judicieux de choisir un sujet en fonction des appels d'offres provenant aussi bien d'instances publiques que privées (comme peuvent le faire les contractuels de la recherche). Les étudiants dissèquent ainsi avec attention ces offres et tentent de développer un sujet correspondant.

Au même titre que l'octroi des financements de projets de recherche, celui des bourses privées se fait souvent en fonction des problématiques d'actualités. Dans le secteur que je connais le mieux, celui de la santé, ces financements sont principalement orientés vers le cancer, le vieillissement de la population et la maladie d'Alzheimer. Si ces financements étaient traditionnellement

plutôt « réservés » aux sciences dures dans le cadre d'études cliniques ou statistiques, de plus en plus d'offres sont faites aujourd'hui aux sciences sociales.

Quelques étudiants de ma promotion, avec le soutien de leur directeur de thèse, ont opté pour cette solution mais seuls deux – dont moi-même – ont obtenu un financement. Tandis que ma collègue recevait un financement régional pour l'étude de la maladie d'Alzheimer, j'ai bénéficié d'une bourse privée dans le cadre d'un projet de recherche sur la longévité par l'intermédiaire de l'équipe de recherche privée « DS ». Cette bourse, obtenue pour la rentrée scolaire 2003, suppose, pour moi, une double appartenance : thésard au sein de l'équipe « MCC » de l'université et stagiaire de l'équipe « DS ».

Intégrer une équipe de recherche en épidémiologie en tant que thésard en anthropologie

L'équipe « DS » est une équipe de recherche privée qui développe des travaux dans le champ de l'épidémiologie du grand âge. Le financement du personnel est assuré par la participation de l'équipe à différents projets de recherche. Ainsi, le nombre de personnes travaillant dans l'équipe est très variable en fonction du nombre et de l'importance des projets en cours. Seul, M. R., le directeur, qui a le statut de « directeur de recherche INSERM » n'est pas dépendant de ce système. Au cours des trois années que j'ai passé au sein de l'équipe, le nombre d'employés a fluctué entre 4 et 11 personnes (dont moi-même). En ce qui me concerne j'ai été accueilli en tant que stagiaire, pour les projets ECHA (European Challange for Healthy Aging) et GEHA (Genetics of Healthy Aging). Ces deux projets avaient pour objectif l'étude des facteurs familiaux (génétiques et environnementaux) de la longévité auprès de familles dans lesquelles vivaient un ou plusieurs individus très âgés.

Cette collaboration signifiait pour moi la découverte d'un champ de recherche dont je ne connaissais ni le fonctionnement, ni les méthodes, ni les grandes théories, ni les auteurs, ni même les publications de référence. Je n'avais au départ qu'une idée assez

vague des problématiques des projets sur lesquels je m'apprêtais à travailler. Je me trouvais face à un monde nouveau et je représentais moi-même une « nouveauté » pour ce monde de par mon appartenance disciplinaire. Bien que l'équipe ait déjà accueilli plusieurs stagiaires, aucun d'entre eux n'était anthropologue de formation. Mes prédécesseurs étaient statisticien, démographe ou bio-informaticien. Si l'équipe avait opté pour un anthropologue, c'est parce que les projets ECHA et GEHA débutaient tous deux par une enquête qualitative auprès de personnes nonagénaires auxquelles devait être soumis un questionnaire. Un étudiant en anthropologie semblait être la personne toute désignée pour mener ce type de travail. L'équipe acceptait donc de me fournir une bourse de recherche, en échange de quoi je devais réaliser une partie des questionnaires destinés aux personnes très âgées. En ce qui concerne mon sujet de thèse, M. R. m'avait laissé libre de le choisir même si, en accord avec ma directrice de thèse de l'université, nous avions convenu qu'il était plus simple pour moi de développer un sujet en corrélation avec l'objet de mon contrat. J'ai ainsi opté pour l'étude de l'expérience de la vie au grand âge.

Il s'est avéré que le travail d'enquêteur qui m'avait été confié n'était pas aussi aisé qu'il y paraissait. En effet, si la réalisation de questionnaires auprès de personnes très âgées ne posait pas de réelles difficultés, la majorité de mon temps de travail était consacrée à une tâche de prospection visant, d'une part à trouver ces personnes de plus de 95 ans, et d'autre part à obtenir leur accord. Le recrutement des sujets du projet ECHA – par lequel j'avais commencé – avait pris beaucoup de retard et nous devions redoubler d'efforts pour finir avant l'échéance. De plus, alors que je pensais profiter de la phase des questionnaires pour réaliser les entretiens compréhensifs nécessaires à l'avancement de ma thèse, j'ai dû renoncer à cette possibilité. En effet, la durée du questionnaire ECHA rendait impossible l'idée de prolonger la rencontre par un entretien tant mes interlocuteurs très âgés semblaient affaiblis à la fin du questionnaire. Seule l'observation pouvait être menée parallèlement à mon travail. Lors de cette première année, je me suis efforcé de définir, au sein des

participants au projet ECHA que j'avais rencontrés, les personnes qui constitueraient par la suite mes informateurs essentiels. Le week-end, j'essayais de me rendre chez ces personnes pour réaliser des entretiens compréhensifs et semi-directifs pour obtenir une connaissance plus fine de cette population. La fin de ma première année de thèse a correspondu avec la fin de la « phase de recrutement » (constitution du panel d'étude) du projet ECHA.

M. R. et mes collègues de l'équipe « DS » paraissaient satisfaits de mon implication au sein du projet ECHA. De ce fait, la reconduction de ma bourse n'a posé aucun problème. Ma seconde année de thèse coïncidait avec la mise en place du projet GEHA, un immense projet portant sur plus de 6 000 nonagénaires européens qui reprenait en grande partie les hypothèses entrevues par le projet ECHA. Le départ de la responsable du projet ECHA faisait de ma collègue enquêtrice et de moi-même les personnes toutes désignées pour coordonner ce nouveau projet. Si ce rôle implique pour moi de plus amples responsabilités, il me permet – aujourd'hui que la phase de lancement du projet est terminée – de dégager de plus en plus de temps pour me consacrer à ma thèse. Je suis parvenu à travailler sur ma thèse pendant mes heures de travail et non plus uniquement en dehors. À la fin de ma deuxième année de thèse, j'ai peu à peu réussi à imposer à mes collègues l'avancement de ma thèse comme ma principale priorité. Cependant, cela m'a quelque peu éloigné des projets de l'équipe puisque mon travail ne participe pas autant que celui des autres à la réalisation des projets qui font « vivre » l'équipe. Selon M. R., ma place dans l'équipe se situe au-delà des projets en cours. Il souhaite qu'une fois que j'aurai présenté ma thèse, nous puissions élaborer des projets de recherches comportant un aspect anthropologique et donc novateur par rapport aux travaux menés actuellement. À quelques mois de ma soutenance, cette perspective, bien que particulièrement intéressante à mes yeux, nécessite un travail de définition de mon rôle au sein de l'équipe. En effet, ma thèse se situe en parallèle des projets actuels de l'équipe et non véritablement en complément de ceux-ci comme je l'avais pensé au départ. En outre, ma formation d'anthropologue ne me permet pas de participer à l'analyse statistique et génétique

pointue des projets ECHA et GEHA comme l'avaient fait les stagiaires précédents. Afin que ma collaboration postdoctorale avec l'équipe « DS » puisse se faire, il est donc nécessaire de parvenir à élaborer un projet dans lequel l'anthropologie aura une place à part entière. Cette perspective reste sujette aux financements que pourra obtenir M. R. pour financer ce type de projet. L'éventualité qu'aucun projet comportant une approche anthropologique ne voit le jour n'est pas à écarter, ce qui pourrait signifier que j'intègre l'équipe comme « petite main » au service du programme, afin de m'assurer un emploi.

Privilèges et dérives d'une bourse de recherche privée : réflexivité sur une expérience en cours

À ce jour, ma collaboration avec le laboratoire « DS » est entrée dans sa dernière année. Bien qu'il soit encore trop tôt pour tirer toutes les conclusions, voyons néanmoins quels ont été les aspects positifs et les difficultés rencontrées au cours de cette expérience.

Face aux nombreuses difficultés matérielles qui se présentent à un thésard en anthropologie, l'obtention d'une allocation de recherche peut apparaître comme une bouée de sauvetage. L'obtention de ma bourse m'a permis de réaliser une thèse sans avoir à exercer une activité professionnelle en parallèle (même si mon activité au sein de l'équipe m'éloignait de mon travail de thèse à proprement parler), ni demander à mes parents de financer trois années d'études supplémentaires, ni souscrire à un crédit. Par ailleurs, le fait que cette bourse s'accompagne d'une intégration à une équipe de recherche hors université m'a offert l'opportunité d'une expérience professionnelle dans le secteur de la recherche. Pour un étudiant en première année de thèse, intégrer un laboratoire de recherche qui travaille sur le plus grand projet mondial en matière de longévité est une expérience enrichissante. Elle m'a donné l'occasion de rencontrer des biologistes et des généticiens de renommée mondiale dans le champ du vieillissement et ainsi de comprendre leur approche du sujet mieux que je n'aurais pu le faire en lisant leurs articles. Ma collaboration avec une équipe

d'épidémiologie a également favorisé un regard différent sur mon sujet de thèse. Elle m'a fait découvrir et expérimenter des méthodes différentes et m'a permis de générer des problématiques qui m'auraient sans doute échappé sans une connaissance des ouvrages et travaux de références de ce champ. Il est, encore aujourd'hui, beaucoup plus courant pour les chercheurs des « sciences dures » en France, de lire et de rédiger des articles en anglais que pour ceux issus des sciences sociales. Cette manière de travailler m'a été utile car il est nécessaire pour moi de connaître certains ouvrages de référence n'ayant jamais été traduits, tel que *Life After Ninety*[3].

Et, bien que l'approche du grand âge que mène l'équipe « DS » soit différente de la mienne, le sujet d'étude reste le même. Je suis en permanence dans un contexte où circulent des informations et des réflexions sur ma population d'étude. Les propos tenus par les enquêteurs du projet GEHA sur ce qu'ils avaient pu observer chez les personnes très âgées constituent régulièrement une remise en question de mon travail. Enfin, collaborer avec une équipe d'épidémiologie m'a également permis un certain recul par rapport à ma propre discipline, un regard « décentré » sur les sciences sociales. Il est aujourd'hui plus facile pour moi d'envisager une approche anthropologique de certains sujets que je pensais autrefois réservés à d'autres disciplines.

Étudiant, stagiaire, employé... Quel statut pour le thésard ?

Si l'allocation de recherche fournie par l'équipe « DS » constitue un financement dans le cadre de la réalisation d'une thèse d'anthropologie, travailler à temps plein au sein de l'équipe « DS » et ne se rendre à l'université que de manière épisodique tend souvent à me faire perdre de vue mon statut d'étudiant. En même temps, le fait que je sois boursier et non salarié fait de moi un membre à part de l'équipe « DS ». C'est ce qui ressort des propos de M. R. qui n'envisage réellement mon rôle dans l'équipe qu'une fois défendue ma thèse. Par définition, le doctorant n'est pas encore

[3] Bury M. & Holme A. (1991).

un chercheur et l'on ne peut pas lui assigner ce rôle. En outre, bien que diplômé d'un niveau master comme mes actuels collègues bio-informaticiens, je ne collabore pas comme eux à la rédaction d'articles avec M. R. car je n'ai pas leurs compétences dans la phase du traitement informatique des données. Ainsi, mon rôle est plutôt défini en fonction des besoins périodiques de l'équipe : enquêteur au départ puis animateur du projet par la suite. Bien que s'inscrivant dans le cadre d'un projet en relation avec mon sujet de thèse, ces statuts étaient par moment difficilement conjugables avec mes recherches. D'une part, il m'était difficile de dégager du temps pour l'avancement de ma thèse. D'autre part, il est compliqué de compartimenter son esprit entre un travail de réflexion sur les problématiques d'un sujet de thèse et un travail de coordination d'un projet européen. Lors de ma première année au sein de l'équipe « DS », il m'arrivait de me demander si, à mon insu, je n'avais pas en fait opéré le même choix que les étudiants ayant décidé de travailler parallèlement à leurs études.

Une interdisciplinarité qui ne va pas de soi

Le fait d'appartenir à deux équipes de recherche issues de deux disciplines différentes implique parfois une sorte de tiraillement entre deux champs qui ne partagent ni les mêmes méthodes, ni les mêmes objets d'études. Si ma population d'étude est aussi celle des gérontologues ou des démographes/épidémiologistes, mon approche est ethno-anthropologique. Ainsi, je me retrouve à l'intersection de deux champs de recherche avec le risque de ne faire partie d'aucun d'entre eux. À l'université, mon sujet de recherche et le fait que j'appartienne à l'équipe « DS » me placent en quelque sorte en marge de mes collègues thésards qui travaillaient, pour la plupart, sur des sujets « classiques » de l'anthropologie. Au sein de l'équipe « DS », la difficulté provient en grande partie de l'extrême spécialisation des thèmes de recherche de l'équipe. Bien que les travaux menés par M.R. et l'équipe n'excluent jamais l'interdisciplinarité, le regard de mes collègues de travail sur les autres disciplines est toujours inhérent à l'étude du grand âge. Leur

connaissance de l'anthropologie, de ses méthodes et de ses auteurs de références, est intrinsèquement orientée par leur champ. Or, en la matière, les travaux des anthropologues médicaux américains contemporains sont, pour ainsi dire, hégémoniques. Cependant, ce type d'anthropologie – dont l'aspect médical est très prononcé – n'est pas celui qui m'a été enseigné durant mes études, ce qui donna lieu à certaines incompréhensions quant à l'approche que je développais dans ma thèse. Mes collègues de travail étaient très surpris que je n'utilise pas les questionnaires ECHA et GEHA pour mes recherches, comme le faisaient les précédents stagiaires, et ils s'étonnaient que je puisse élaborer une réflexion à partir de séries d'entretiens menés auprès d'un petit groupe d'informateurs. Si M.R. trouve la méthode des entretiens non directifs et semi-directifs intéressante, il ne s'attendait pas, en recrutant un étudiant en anthropologie, à ce que je développe ce type d'approche du sujet. Il pensait que j'utiliserai une méthode plus quantitative, similaire à celle de l'anthropologue Craig Willcox (2001)[4] dans ses recherches sur les centenaires d'Okinawa. Au final, cette anthropologie médicale a fini par influencer mes recherches, créant parfois des complications d'ordre théorique et méthodologique puisqu'à l'inverse, ma directrice de thèse insistait pour que mon travail soit une approche du grand âge au moyen des méthodes et des concepts de l'anthropologie traditionnelle.

Conclusion

Depuis son origine, l'anthropologie a connu plusieurs métamorphoses, à la fois au niveau de ses sujets d'études mais aussi dans la manière dont elle est pratiquée. L'une des transformations majeures fut sans doute celle qui suivit la décolonisation avec des anthropologues du lointain vers le proche. Il semble que l'on assiste aujourd'hui à une nouvelle réorientation de la discipline qui s'affranchit peu à peu de son cadre universitaire et développe de

[4] Craig Willcox travaille sur l'étude du mode de vie des habitants de l'archipel d'Okinawa pour comprendre le secret de leur exceptionnelle longévité. Il utilise principalement une méthode quantitative.

nouvelles pratiques. Cette situation est liée à la fois aux restrictions budgétaires de la recherche publique et à la capacité de la discipline à étudier les problématiques les plus diverses ; l'anthropologie est une discipline « métisse » au sens où l'entend François Laplantine (2001) dans la mesure où elle se situe à mi-chemin entre les sciences de la nature et les sciences humaines. Telle que j'ai pu l'expérimenter comme thésard dans le cadre de ma collaboration avec l'équipe « DS », cette transformation représente à la fois un salut et un risque pour la discipline. Alors que celle-ci était traditionnellement orientée dans une optique de recherche fondamentale, il faut aujourd'hui regarder du côté de la recherche appliquée pour trouver les moyens de financer des recherches. Comme c'est déjà le cas pour la plupart des étudiants en sciences « dures », les doctorants en anthropologie se trouvent dans l'obligation de choisir leurs sujets de thèse au sein d'un *corpus* préétabli. Afin que les étudiants soient mieux armés pour répondre aux appels d'offre, il semble indispensable que l'Université leur propose une formation plus en adéquation avec les nouvelles applications concrètes de la discipline. Cependant, le danger de ce processus est de voir, à terme, disparaître tout un pan des recherches anthropologiques sous prétexte qu'elles ne sont pas monnayables, et ce dès la thèse, qui constituait l'occasion d'une anthropologie plus académique. Ce fonctionnement tend finalement à favoriser une pratique de l'anthropologie limitée à la phase de recueil de données où l'anthropologue, et *a fortiori* le doctorant, n'apparaissent plus comme des chercheurs mais simplement comme des experts du travail de terrain. Cette dérive risque de renforcer l'aspect prospectif des recherches anthropologiques au détriment de l'analyse et de la théorisation qui sont pourtant un aspect essentiel de la discipline.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BURY M., HOLME A., 1991. *Life after ninety.* New-York, Routledge.

LAPLANTINE F., 2001. *L'anthropologie*. Paris, Payot.

WILLCOX C., WILLCOS B., 2001. *The Okinawa Program, Learn the Secrets to Healthy Longevity.* New-York, Tree Rivers Press.

Résumé

Les mutations de l'anthropologie vers une pratique plus contractuelle et hors université se manifestent à tous les niveaux de la discipline, y compris à celui des doctorants. Pour financer leurs études, ces derniers répondent à des appels d'offres de bourses provenant d'organismes les plus divers. À travers une approche réflexive, cet article présente un « partenariat » entre un laboratoire d'épidémiologie et un étudiant en anthropologie. Cette collaboration offre à l'étudiant un soutien financier ainsi qu'une expérience « professionnelle » intéressante en échange d'une force de travail et d'un regard différent sur les projets du laboratoire. Ce témoignage met également en lumière les difficultés de la production d'une thèse dans un contexte interdisciplinaire.

Mots-clefs : anthropologie contractuelle, doctorant, laboratoire, approche réflexive, étude interdisciplinaire.

Summary

Completing a Thesis in Anthropology: Obstacles and Solutions

The transformations of anthropology towards a more contract-based practice outside universities manifest themselves at all levels of the discipline, including that of doctoral students. To finance their studies, the latter apply for grants funded by a wide variety of organisations. Through a reflexive approach, this article describes a « partnership » between an epidemiology laboratory and an anthropology student. This collaboration offered the student financial support as well as an interesting « professional » experience in exchange for their labour and a different kind of perspective on the laboratory's projects. This account also highlights the difficulties involved in producing a thesis in an interdisciplinary context.

Key-words: contract-based anthropology, doctoral student, laboratory, reflective approach, interdisciplinary study.

L'ETHNOLOGIE DANS LE MARKETING : OBSERVATION OUI, ANALYSE NON

Sandrine PRÉVOT
Institut français de Pondicherry (Inde)

Les ethnologues sont, ou seront, amenés à s'ouvrir à d'autres domaines non académiques montrant ainsi leur capacité à s'adapter aux nouvelles exigences économiques tout en veillant à la survie de leur discipline. Comme le rappelle Georges Guille-Escuret (2000), il est urgent pour l'épanouissement institutionnel de la recherche ethnologique fondamentale qu'une recherche appliquée se développe. Parmi les domaines possibles, j'aborderai ici celui des études de marché.

Certains anthropologues se sont interrogés sur la contribution de l'anthropologie au marketing. Il faut citer en particulier Dominique Desjeux qui a créé le néologisme ethnomarketing en 1990[1]. Ce concept permet de comprendre, par le biais des interactions sociales entre consommateurs, les régularités sociales, les conditionnements souterrains, et les structures des pratiques quotidiennes (Desjeux, 1997) ; Desjeux le définit comme une approche intermédiaire entre l'échelle macrosociale, qui recherche les régularités sociales ou culturelles, et l'échelle micro-individuelle qui relève de la psychologie cognitive. L'ethnomarketing met l'accent sur les pratiques plus que sur les motivations, et cherche, par l'observation directe ou indirecte, à reconstruire le processus de décision d'achat. De leur côté, les cabinets d'études marketing font

[1] Voir Desjeux (1987, 1990), Dortier (1990).

aujourd'hui de plus en plus appel à l'ethnologie pour élaborer ce qu'ils appellent des « ethno-études » ou « études ethnographiques ». Le marketing semble ainsi devenir un débouché alternatif ou temporaire à une carrière universitaire.

Dans cet article, nous présenterons les raisons de l'introduction de l'ethnographie dans le marketing, puis nous décrirons les ethno-études afin de comprendre ce qu'elles sont. Cela nous permettra d'examiner le rôle que tient l'ethnologue dans les études marketing, et les représentations qu'ont les cabinets marketing de l'institution scientifique.

Travaillant depuis plus d'un an dans le monde des études de marché, j'y ai trouvé mes interlocuteurs privilégiés. En particulier, je citerais ici Sylvain et Éric qui y travaillent respectivement depuis 25 et 15 ans, et qui ont accepté de faire des entretiens enregistrés[2]. Ils ne sont pas issus d'une formation en anthropologie mais se sont formés « sur le tas ». Je n'ai pas souhaité faire d'entretiens avec des anthropologues travaillant dans ce milieu car mon objectif n'est pas de déterminer ce que l'anthropologie peut apporter au marketing, mais de connaître les attentes du marketing concernant l'ethnologie et le regard porté sur l'ethnologue et sa discipline.

Les entreprises au centre de la relation entre marketing et ethnologie

Le rôle des cabinets d'études marketing est d'apporter à leurs clients, les entreprises, des informations nécessaires à la prise de décision en matière de stratégie marketing. Les entreprises font appel à ces sociétés afin de mieux vendre leurs biens ou services, de gagner des parts de marché ou de lancer un produit nouveau. Pour cela, les cabinets marketing se chargent d'effectuer des études. Celles-ci consistent à recueillir des informations sur les besoins et les attentes des consommateurs, puis à les analyser afin de donner

[2] Je tiens à remercier ces deux interlocuteurs ainsi que toutes les personnes qui m'ont accordé au fil des mois des entretiens plus informels. Par souci d'anonymat, je ne nomme ni le nom des cabinets d'études, ni le nom des deux directeurs d'études.

des recommandations concrètes. Ces dernières, très importantes, sont la conclusion de l'étude. Elles indiquent en quelques lignes les actions à mettre en œuvre pour optimiser les ventes.

Lorsqu'une entreprise lance un appel d'offre, tous les cabinets sont en concurrence. Ils doivent se montrer compétitifs tant au niveau du budget qu'au niveau de la qualité de l'étude pour remporter l'appel. À ce stade, la qualité de l'étude ne peut pas être jugée sur l'analyse ou sur les recommandations, mais seulement sur la méthode de recueil des données. Les ethno-études s'inscrivent dans le cadre de cette compétition commerciale.

Les entreprises attendent en effet des informations nouvelles sur le consommateur et demandent de nouvelles méthodes d'enquêtes : « il y a une demande. Les entreprises veulent du nouveau (Éric) ». Cette demande est en relation avec le changement de comportement du consommateur. La consommation de masse et l'hyperindividualisme des années 1970-1980 ont fait place à une nouvelle forme de consommation dans laquelle le consommateur et le producteur sont devenus des acteurs à part entière[3]. Les entreprises ne peuvent aujourd'hui ni imposer un produit ou un service, ni compter sur la fidélisation, elles doivent faire face à un environnement en transformation permanente, s'informer sur les nouvelles tendances, les nouveaux usages. Afin de comprendre les nouvelles formes de consommation, les cabinets d'études sont alors à la recherche de nouvelles méthodologies d'études : « il y a le côté érosion. On tourne un peu en rond, c'est toujours les études à travers des réunions de groupes, des entretiens. Les gens disent finalement un peu toujours les mêmes choses. Le métier a besoin de se renouveler. Se remettre en cause au niveau méthodologie ça permet de se remettre en cause au niveau de l'animation de groupe, on va essayer d'animer les groupes un peu différemment, on va essayer d'être plus créatif, c'est pour faire bouger les choses (Sylvain) ». Cette recherche est une constante dans les sociétés d'études : « à travers le monde, il y a des réunions, des conférences, des séminaires pour venir parler des nouvelles études, des nouvelles

[3] Voir Rochefort (1997).

méthodologies (Sylvain) » ; « on est toujours à la recherche de nouveaux outils, de nouvelles méthodes d'approches qui montrent que l'on réfléchit, que l'on peut sortir des sentiers battus (Éric) ».

C'est donc dans le cadre de ce renouvellement que s'inscrit l'adoption de la méthode ethnographique : « c'est la façon dont le domaine des études de marché a voulu se remettre à la mode, se resituer, se renouveler (Sylvain) ». Cette méthode d'enquêtes est perçue par les cabinets marketing comme une nouvelle manière d'aborder le consommateur. Elle montre aussi la capacité d'adaptation du marketing aux changements en cours dans la société. Sylvain raconte : « la société d'études a besoin de montrer qu'elle évolue, comme toutes les sciences, qu'elle se recycle, qu'elle se remet en question, qu'elle sort de chez elle. Il y a ce côté commercial, pour montrer qu'elle bouge ». Les ethno-études relèvent ainsi d'une nécessité commerciale.

Les motifs de l'introduction de l'ethnographie sont donc générés par les entreprises, puisque celles-ci sont les initiatrices du processus d'études. Le marketing propose cette méthode aux entreprises, car ces dernières les sollicitent : « c'est le marketing qui propose ça. C'est un jeu avec les clients, s'il n'y a pas une demande de l'autre côté, ça n'aurait pas pu se faire ; les cabinets d'études se creusent la tête pour trouver des produits nouveaux (Sylvain) ».

Utilisation de l'ethnographie dans le marketing : les ethno-études

Les méthodologies des cabinets d'études marketing sont divisées en deux grandes familles : le quantitatif et le qualitatif. La première privilégie des questionnaires fermés et un large panel de consommateurs, alors que la seconde est basée sur des entretiens individuels et des groupes d'animation. C'est dans cette dernière famille que s'inscrivent les ethno-études ou études ethnographiques.

Les ethno-études se distinguent des autres études qualitatives par un nouvel angle d'approche : les sociétés d'études ne veulent plus se contenter du discours du consommateur mais souhaitent le regarder agir : « c'est une inflexion dans le métier : dans un premier

temps, on faisait venir les consommateurs pour des réunions de groupes, des entretiens. Après on s'est rendu compte qu'il serait intéressant de voir ce qui se passe sur place, *in situ* (Sylvain) ». L'observation des pratiques se fait sur les lieux d'achat ou au domicile. Elle est complétée par des entretiens approfondis avec chaque personne. Parfois les pratiques sont filmées : « on fait de plus en plus d'études caméra au poing, caméra-stylo, pour observer les gestes, la façon dont les gens cuisinent, dont ils font le ménage... La caméra sert à archiver toute la panoplie culturelle des gens chez eux (Sylvain) ». Ces études concernent les activités pratiques de la vie quotidienne et sont ciblées sur un type de produit : « pour les produits de toilette, nous visitons la salle de bain ainsi que la cuisine ; on regarde quelle est l'importance de l'hygiène, on se pose des questions de fond sur le mode de fonctionnement par rapport à un produit, par rapport à l'ambiance du produit (Éric) ». Elles s'interrogent sur la façon dont les personnes utilisent les produits : « par exemple, sur la façon dont les gens ouvrent leur paquet de café le matin : certains déchirent, certains coupent. Ceux qui déchirent en mettent partout. L'enjeu sera de travailler sur des paquets faciles à ouvrir, refermables. L'enjeu est le résultat. Les questions sont : comment les gens font ? Comment les aider dans leur vie ? (Sylvain) ».

Ce type d'études s'appuie sur l'observation participante pratiquée par les ethnologues : « ces études s'adossent à une théorie qui date des fondateurs, Margaret Mead, et toute la théorie de l'observation participante, le regard porté sur les tribus différentes. Ce regard porté sur les tribus d'autrefois est aujourd'hui proposé sur les consommateurs (Sylvain) ». Toutefois, il ne s'agit pas de la méthode ethnologique classique qui implique une immersion longue dans un milieu et dans un groupe, mais d'une insertion relativement rapide dans la vie quotidienne : « on va chez les gens, on étudie leur environnement immédiat ; on y va une demi-journée, lourdement équipés de cameras. On essaie de voir leur façon de vivre. Par exemple, une fois nous y sommes allés à deux, nous avons apporté le dîner, filmé et discuté avec tous les membres de la famille (Éric) ». L'ethnographie pratiquée est avant tout un regard

puisqu'il s'agit surtout d'observer : « par exemple, on va accompagner pendant deux jours une consommatrice, on va voir avec elle son itinéraire de sensualité, on va faire des lieux, des boutiques, des bars, des grands magasins. On va voir avec elle ce qu'elle perçoit en matière de sensation par rapport aux produits d'aujourd'hui. C'est de l'ethnographie car c'est le regard de l'observateur sur le vécu de la personne concernée, sur le vécu du consommateur. La valeur ethnographique, c'est le regard que l'on porte dessus (Sylvain) ». Les ethno-études consistent ainsi principalement à observer un individu à « l'extérieur » du cabinet marketing : « le vrai apport de l'ethno c'est de sortir de chez soi pour voir le monde tel qu'il est. On ne se contente plus du discours des gens qui nous disent un peu ce qu'ils veulent. On va voir sur place, on témoigne des vies, on partage leur expérience (Sylvain) ».

Les ethno-études sont donc une adaptation de l'observation participante des ethnologues par le marketing pour recueillir de nouvelles données sur les pratiques d'achat et de consommation. Mais, à l'inverse du travail classique de l'ethnologue, ces données ne nécessitent pas d'analyse approfondie : « on attend des choses simples : des témoignages, des façons de raconter ce que l'on a vu, des interprétations liées aux besoins des clients. Ça fonctionne très bien comme ça. On n'a pas besoin de choses plus développées (Sylvain) ». Les ethno-études ont le même objectif que les autres méthodes d'enquêtes qualitatives : formuler des recommandations concrètes qui permettront de mieux vendre. Elles ne sont pas une étude approfondie des pratiques sociales. De fait, à l'inverse de ce que suggère par exemple Dominique Desjeux dans son concept d'ethnomarketing les interactions sociales ne sont pas étudiées.

La pertinence des ethno-études est parfois remise en question

Ainsi, le marketing cherche principalement à déterminer les actions qui favoriseront la commercialisation d'un produit ou d'un service. Il s'intéresse peu à la compréhension du « pourquoi, comment » du comportement. Il en découle que les informations recueillies lors de ces études sont perçues comme trop abondantes. Toutes les informations ne sont pas traitées, et elles ne sont pas

utilisées dans les recommandations faites par les cabinets marketing aux entreprises : « l'essentiel, tu l'as déjà. Avec les ethno-études, tu as beaucoup de détails, des regroupements en plus. C'est une solidité en plus. Mais, pour une information qui n'est pas fondamentale, ça ne vaut pas le double de l'investissement en prix. Pour moi, ce n'est pas nécessaire. Je n'ai pas besoin des détails qu'apporte l'ethnologie. J'ai surtout besoin d'être sûr de l'essentiel (Éric) ». Pour ces raisons, il y a même parfois une remise en cause de cette méthode ethnographique : observer les pratiques n'est pas toujours perçu comme plus important que les discours : « entre accompagner des gens et leur demander de raconter, est-ce qu'il y a une grande différence ? Certainement pas fondamentalement (Éric) ».

De plus, ces ethno-études ne sont pas toujours adaptées aux contraintes du marketing. Elles présentent des inconvénients : le temps et le coût. Bien que plus rapides qu'une étude ethnologique classique, elles sont plus longues à réaliser que les classiques enquêtes qualitatives comme les réunions de consommateurs ou des entretiens en face-à-face. Ces dernières peuvent être réalisées en une semaine, en revanche, les ethno-études demandent plus d'un mois[4] et semblent inadéquates au monde du marketing où tout doit toujours aller au plus vite : « la lourdeur de la méthode est un peu en contradiction avec la rapidité des études (Éric) ». Cette durée implique un coût plus élevé : « en terme de temps, de nombre de personnes qui y vont... ça fait plus que doubler le coût de ton terrain ». Pour les cabinets d'études ce surcoût est un inconvénient car, étant en concurrence les uns les autres pour les appels d'offre des entreprises, ils doivent se montrer compétitifs autant dans l'originalité, la rigueur, le sérieux de la méthode que dans le tarif.

Ainsi la profusion d'informations, la durée, et le coût remettent parfois en question l'utilisation des ethno-études : « est-ce que l'effort que ça demande, en investissement financier et en temps,

[4] Les différentes étapes de toutes les études qualitatives (y compris les ethno-études) commencent par le recrutement des consommateurs et se terminent par la présentation des recommandations marketing.

vaut le résultat ? La réponse est plutôt « non » ou « oui » si ça épate le client. Non, parce que ce que l'on apprend en plus n'est pas déterminant pour le problème, et cela ne vaut pas l'investissement que l'on a mis en place pour le faire ». Mais, ce scepticisme est aussi lié au manque de maîtrise : « il faut aussi faire ça car cela peut être intéressant, parce que ça peut être perfectible. Peut-être que l'on n'est pas efficace, ça peut s'affiner, se peaufiner. C'est surtout un très gros effort. C'est une méthodologie lourde, longue. C'est une nouvelle méthode, on n'est pas aussi efficace qu'avec une méthode que l'on connaît bien (Éric) ».

Toutefois, même si elles sont controversées, les ethno-études apparaissent aujourd'hui comme une innovation marchande. Les cabinets marketing doivent les proposer aux entreprises. Car lorsqu'ils répondent à des appels d'offre, les cabinets doivent disposer de nouvelles approches méthodologiques. Si l'un en propose et l'autre non, le second pourrait ne pas remporter l'appel d'offre en raison de son manque d'innovation. Aujourd'hui les ethno-études sont le passage obligé pour le marketing.

La marginalité de l'ethnologue dans les ethno-études

Comme nous l'avons vu, l'ethnologie dans les sociétés d'études est surtout une méthode de recueil de données qui privilégie l'observation d'un individu sur son lieu de consommation ou d'achat. Toutefois, cette observation « à l'extérieur » du cabinet d'études n'est pas inédite dans les sociétés d'études. Selon Sylvain, même si les ethno-études ne sont à la mode que depuis quatre ou cinq ans, cela fait bien une vingtaine d'années qu'elles sont appliquées de manière improvisée : « l'ethnologie est à la mode depuis 4 - 5 ans, mais elle a été appliquée sans le savoir depuis le début. Il y a 20 ans, j'étais allé caméra sur l'épaule dans un magasin. Ensuite, nous demandions aux clients du magasin d'aller chez eux pour connaître un peu leur culture[5], pour mieux connaître les gens qui achetaient ces produits ». Ainsi, seul le terme

[5] La culture est considérée ici comme détectable dans la vie quotidienne, dans la réalisation des tâches quotidiennes.

« ethnologique » ou « ethnographique » est nouveau, et pas véritablement les méthodes des cabinets d'études. L'emprunt du terme « ethnologique » permet principalement de donner un caractère scientifique, car la méthode marketing de recueil de données s'appuie alors sur une discipline scientifique. La crédibilité scientifique du projet d'études peut être renforcée par l'emploi d'un ethnologue. Sa présence est un atout pour remporter un appel d'offre : « c'est une nouvelle méthode ethnologique, c'est mieux d'avoir la caution d'un ethnologue (Éric) ». En tant qu'expert, l'ethnologue contribue alors à mettre en valeur la qualité de l'étude.

Toutefois, dans les sociétés marketing, peu d'ethnologues sont recrutés. Les personnes retenues sont celles qui ont eu une expérience pratique du marketing et qui en connaissent le langage. Les profils choisis peuvent être originaux puisqu'il n'y a pas de formation académique : « les profils recherchés sont très variables. Ce qui est intéressant ce sont des formations et des origines variées : des psychologues, des sociologues, des économistes, des parcours un peu tortueux. Le métier n'est pas assez ancien pour avoir des formations académiques. Ça peut être des artistes qui se sont reconvertis. Il n'y a pas de formation dans les études qualitatives (Éric) ». L'adaptabilité, les qualités d'écoute, de curiosité, de réactivité et le bon sens sont privilégiés : « on leur demande de faire du terrain et de faire des rapports. Il faut être très rapide. Il faut avoir une ouverture d'esprit, une écoute. Au jour le jour, on a besoin surtout de beaucoup d'intuition, de créativité, de réactivité (Éric) ». Les profils internationaux sont également favorisés : « il faut de plus en plus parler l'anglais ». Plus que des concepts théoriques, c'est un point de vue différent qui est attendu : « on leur demande d'apporter leur angle de vue, leur regard particulier, là ils peuvent apporter un plus. Ils ont leur vision sur les études et les problèmes que l'on se pose, ça nous donne un point de vue auquel on n'aurait pas pensé. Ca nous donne un angle de vision, d'attaque différent. En terme de spécialité, on n'a pas de besoin de spécialité, ce qui importe c'est le regard. C'est un métier où l'on touche à tout, c'est un métier que tout le monde peut faire (Éric) ». Les cabinets d'études ne recherchent pas une spécialité académique particulière

mais des idées nouvelles extérieures au marketing qu'ils pourraient utiliser.

Les compétences d'un chercheur, et d'un ethnologue en particulier, ne sont donc pas demandées, car elles ne sont pas nécessaires pour faire des recommandations marketing aux entreprises clientes : « avec un minimum de sincérité, d'intelligence intellectuelle, de souci d'observation, on arrive très bien à comprendre ce qui se passe. Comme l'idée c'est la création de nouveaux produits de consommation, il n'y a pas forcement un besoin de rigueur scientifique (Sylvain) ». La formation de l'ethnologue peut même être un obstacle à son embauche : « est-ce que des ethnologues, rigoureusement formés, universitaires, bardés de diplômes seraient plus efficaces ? Je ne suis pas sûr. On a infiniment plus besoin de gens vifs, à l'écoute, sans préjugés, capables d'intégrer les briefs[6] qu'on leur donne et de comprendre ce qui se passe. La formation théorique est peu utile, c'est la formation pratique qui est importante pour avoir des chargés d'études efficaces (Sylvain) ». De plus, pour les cabinets d'études, « voir » est une capacité partagée par tous : « un enquêteur, issu de n'importe quelle formation, peut observer aussi bien qu'un ethnologue (Éric) ».

Ainsi, en dehors de la légitimité et la caution « scientifique » qu'un ethnologue peut apporter aux ethno-études, sa présence n'est en fait pas vraiment souhaitée. Éric raconte : « à l'arrivée, on ne s'en sert pas vraiment. L'ethnologue n'est pas nécessaire, mais il apporte une légitimité que l'on n'a pas ». En effet, comme les ethno-études n'impliquent pas une analyse ethnologique ou anthropologique, la compétence de l'ethnologue n'est pas nécessaire. Si le marketing emprunte à l'ethnologie sa méthode d'observation, il ne s'intéresse pas aux analyses et aux théories anthropologiques. De plus, comme il s'agit d'une observation « à l'extérieur » et non d'une observation participante, les cabinets

[6] Un « brief » est un exposé, écrit ou oral, expliquant le problème marketing d'une entreprise et les objectifs de l'étude. Il est fait par le cabinet d'études marketing avant le recueil des informations.

marketing n'éprouvent pas le besoin d'employer un ethnologue pour effectuer ces enquêtes de type ethnographique.

Représentations de l'anthropologie dans le marketing

Pour comprendre ce désintérêt pour les ethnologues et anthropologues, nous devons aborder ici les représentations qu'ont les cabinets d'études de l'institution scientifique.

La principale critique faite à l'ethnologue est l'absence de dimension pratique de sa discipline : « l'ethnologie est une spécialité universitaire qui n'a pas de vrais débouchés dans la vie active, dans la vie professionnelle telle que je la connais. Ça me paraît très précis, pointu et je ne vois pas très bien un métier s'établir dessus. L'ethnologie est plutôt du côté des sciences exactes. Un anthropologue travaille au CNRS, c'est tout. Un type de recherche aussi précise a des débouchés limités. Je ne vois pas dans quel corps de métier on pourrait avoir besoin d'un ethnologue à plein temps (Éric) ». La recherche et le monde universitaire sont considérés comme séparés du monde professionnel. Cette distinction entre le monde de la recherche et le monde professionnel est particulièrement forte pour l'anthropologie : « je suis plus à l'aise avec l'ethnologue. L'anthropologue, c'est quelqu'un qui fait des études sur l'homme en tant que bête sociale. Je n'ai pas de contact avec les anthropologues. Ça évoque anthropos. C'est un universitaire. Je ne suis pas sensible à la profession car je ne vois pas à quoi elle peut servir. L'ethnologue fait des recherches sur des groupes, sur des types de gens. C'est assez proche de la sociologie (Éric) ». L'ethnologue paraît plus accessible que l'anthropologue. En effet, comme les ethno-études sont aujourd'hui des méthodes répandues dans les cabinets d'études, le terme « ethno » fait aujourd'hui partie du vocabulaire marketing. En revanche, il n'y a pas d'« anthropo-études ». Pour Éric, le domaine d'études de l'ethnologue semble alors plus proche des préoccupations marketing.

Mais cette proximité n'en est pas pour autant plus simple. La discipline semble trop complexe par rapport aux exigences du marketing : « l'ethnologue est trop pointu, son niveau d'études est

trop spécialisé par rapport à nos besoins. L'ethnologie ne s'est pas construite en fonction de mon métier. Je ne vois pas pourquoi j'aurais besoin de cette qualification (Éric) ». D'autres disciplines semblent mieux adaptables, comme la sémiologie et la linguistique : l'étude des signes semble plus pertinente pour un emballage, et celle des mots pour connaître l'interprétation que s'en font les consommateurs : « notre milieu, notre métier est plus accessible à la sémio. Il y a plus de spécificité dans la sémio. C'est l'analyse des signes, on travaille beaucoup sur des produits nouveaux, sur des packagings. Il y a une débauche de signes à analyser. Les entreprises clientes sont plus prêtes à entendre une offre qui contient de la sémio qu'une offre qui contient de l'ethnologie. La sémio leur semble moins lourde que l'ethnologie. Ils ont peur de quelque chose qu'ils ne connaissent pas (Éric) ».

En tant qu'universitaire, l'analyse de l'ethnologue est considérée comme théorique et non opérationnelle. Pour mes interlocuteurs, les théories n'ont pas de lien avec les réponses concrètes attendues par les entreprises[7] : « le discours marketing n'est pas le même que le discours universitaire. Le client, qui paie une étude ethnographique marketing, n'a pas besoin de théorie. Il a besoin de pratique, il a besoin qu'on lui fasse des recommandations très concrètes (Éric) ». De plus, le langage employé n'est pas toujours clair pour les lecteurs car le discours des chercheurs paraît complexe et jargonneux : « les spécialistes parlent dans leur langage, c'est un langage que les gens ne comprennent pas. La formulation peut être incompréhensible ». Cette opinion est parfois liée à une mauvaise expérience : « on a fait des études avec un ethnologue et ses rapports étaient incompréhensibles, il fallait les récrire. Ce n'est pas intéressant, ni pour lui, ni pour nous, c'est du temps perdu et beaucoup d'efforts (Éric) ». En fonction de cette

[7] Pourtant la nécessité d'utiliser des concepts théoriques commence à apparaître. L'opposition opérationnalité/théorie, largement admise, est aujourd'hui réfutée dans le monde des études, comme par Helen Zeitoun de GfK Sofema International (2004) qui qualifie cet *a priori* de « pervers et destructeur pour les études ».

expérience, Éric considère que l'analyse des ethnologues n'est pas assez focalisée sur les recommandations marketing : « ils vont être intéressés par un détail. L'universitaire ne réfléchit pas en fonction du raisonnement de ce métier (les recommandations stratégiques), mais en fonction de son propre raisonnement. On part dans des considérations dont le client n'a pas besoin ». À cela s'ajoute, un reproche lié aux publications des chercheurs. Lorsqu'un ethnologue s'intéresse au marketing, il ne faut pas qu'il se sente propriétaire de ses idées : « dans notre métier, on n'est pas jaloux de notre production. Si j'écris un rapport et découvre des idées, je ne me sens pas propriétaire de mes idées. Je peux donner mes idées à quelqu'un. S'il me dit que ça ne l'intéresse pas ou qu'il n'en retire que la moitié, ça me va très bien car ce qui l'intéresse, c'est ce qui compte. Avec un universitaire, on a l'impression que l'on aura des problèmes de ce côté-là. La fierté de son métier, c'est déplacé dans notre métier où l'on recherche plus de souplesse, plus de superficialité (Éric) ».

Malgré cela, les sociétés d'études attendent des éclaircissements, car les ethnologues sont entourés d'un mystère qui inquiète : « comme c'est un peu mystérieux, on a peur qu'un ethnologue soit incompréhensible et en même temps de passer pour un idiot. L'ethnologue doit se rendre accessible. Il faudrait qu'il parle (Éric) ». Il existe toujours une demande des professionnels du marketing et des entreprises adressée à l'ethnologie : « on ne sait pas ce qu'ils peuvent apporter. Si des ethnologues expliquaient leur domaine de compétence, les professionnels pourraient se demander si cela pourrait leur servir. Ils devraient dire en quoi ça peut nous être utile (Éric) ». Ainsi même si les propositions d'analyse existent, comme celle de Dominique Desjeux, elles ne semblent pas être prises en compte par les cabinets marketing. Ces derniers ne demandent pas en effet des analyses théoriques mais des méthodes d'enquêtes qui permettent de déterminer au plus vite et à moindre frais, des recommandations concrètes.

L'objectif premier des sociétés marketing est de déterminer dans un temps relativement court les besoins et les attentes afin d'aider les entreprises à accroître la commercialisation de biens

et/ou services. L'analyse approfondie des données, les théories issues des sciences humaines ne sont pas privilégiées, car si elles permettent d'expliquer les comportements, elles ne fournissent pas de réponse immédiate aux problèmes de commercialisation rencontrés par une entreprise déterminée. On peut donc s'interroger sur l'intérêt de la présence d'un ethnologue dans le marketing. Dans l'étude du consommateur, il y a en effet une différence d'approche : l'ethnologue se focalise sur l'analyse des comportements, alors que le cabinet marketing recherche les actions commerciales à mener.

De plus, les ethno-études, qui s'inscrivent dans le renouvellement des méthodes en abordant différemment les consommateurs, ne sont ni proposées ni effectuées par les ethnologues. Il s'agit d'un emprunt et d'une reformulation de l'observation participante faits par le marketing. Les cabinets marketing cherchent en effet à utiliser les apports de l'ethnologie en les adaptant à leur métier, mais ne souhaitent pas employer les compétences d'ethnologues. On peut alors se demander si l'ethnologue peut vraiment s'intégrer dans le monde du marketing en tant qu'expert. Ne devrait-il pas proposer une approche différente des instituts marketing et se positionner comme un concurrent dans les études de marché en s'adressant directement aux entreprises ? Mais, pour cela, il lui faudrait valoriser le regard de l'ethnologue sur les pratiques et la pertinence de l'analyse ethnologique dans les études du consommateur, et s'adapter aux contraintes de temps du monde des études.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

DESJEUX D., 1987. « Le marketing et le management sont-ils des stades suprêmes de l'anthropologie ? » *Journal des anthropologues,* 26-27 : 5-16.

DESJEUX D., 1990. « Ethnomarketeur », interview de Dominique Desjeux par Jean-Michel Demetz, *L'Express*, 1er juin : 206.

DESJEUX D., 1997. « L'ethnomarketing, une approche anthropologique de la consommation : entre fertilisation croisée et purification scientifique », *UTINAM*, 21-22 : 111-147.

DORTIER J. F., 1990. « L'ethnomarketing. Un nouveau souffle pour les études de comportement des consommateurs. Interview de D. Desjeux », *Sciences Humaines*, 1 (nov.) : 38-40.

GUILLE-ESCURET G., 2000. « Une recherche perdue en son temps : L'ethnologie inappliquée ? », *L'Homme*, vol 30(115) : 98-112.

ROCHEFORT R., 1997. *Le consommateur entrepreneur.* Paris, Odile Jacob.

ZEITOUN H., 2004. « Théorie et besoin d'opérationnalité dans les études marketing. Où en est-on dans les sociétés d'études ? » Séminaire de l'AFM (Association française du marketing) et du SYNTEC Études marketing et opinion, *Les métiers des Études : évolution des pratiques,* 22 nov. 2004. En ligne URL : http://www.syntec-etudes.com/Article.asp?numero=247.

Résumé

Les sociétés d'études marketing font aujourd'hui de plus en plus appel à l'ethnologie pour élaborer des « ethno-études » ou « études ethnographiques ». Cet engouement est lié au changement du comportement du consommateur et à la nécessité de trouver de nouvelles méthodes d'enquêtes pour aider les entreprises à améliorer leur stratégie commerciale. Ce type d'études est une méthode de recueil de données qui privilégie l'observation d'un individu sur son lieu de consommation ou d'achat. Il s'agit d'une reformulation de l'observation participante faite par le marketing. Cette méthode n'implique cependant pas une analyse anthropologique des données, et la compétence de l'ethnologue n'est pas perçue comme nécessaire. Pour les sociétés d'études, les analyses académiques sont en effet « trop » théoriques et n'ont pas de lien direct avec les réponses concrètes attendues par les entreprises.

Mots-clefs : marketing, ethnographie, analyse, théorie, ethnologie, consommateur, ethnomarketing.

Summary

Ethnology in Marketing: Observation Yes, Analysis No

Marketing consultancy companies are currently resorting increasingly to ethnology in order to carry out « ethno-studies » or « ethnographic studies ». This interest is related to changes in consumer behaviour and the need to find new methods of inquiry to help companies improve their commercial strategies. This type of study is a method of data collection which privileges the observation of an individual in the place where they consume or buy. It is a reformulation of participant observation by marketing. This method does not however imply an anthropological analysis of the data, and the ethnologist's skills are not perceived as necessary. For the consultancies, academic analyses are in effect 'too' theoretical and are not directly related to the concrete responses expected by the companies.

Key-words: marketing, ethnography, analysis, theory, ethnology, consumer, ethnomarketing.

* * *

EXPERTISE CONTRAINTE OU DÉS-IMPLICATION DU CHERCHEUR

Annie BENVENISTE
Université Paris 8-URMIS

À l'occasion d'un retour sur mes recherches passées, dans le cadre de la rédaction de mon habilitation à diriger des recherches (HDR), j'ai analysé la façon dont je me suis située par rapport à une commande d'évaluation du Programme d'éducation télévisuelle extrascolaire de Côte-d'Ivoire mis en place en 1974. Les données réfèrent à un contexte qui a changé mais l'exercice consistant à livrer ses réflexions sur les positions difficilement conciliables de l'expertise et de l'implication du chercheur reste, lui, d'actualité.

Brève description du Programme d'éducation télévisuelle (PETV) extrascolaire

Le Programme d'éducation télévisuelle extrascolaire fait partie d'un programme plus vaste de réforme nationale de l'enseignement. Il correspond à la troisième étape de mise en place de la télévision éducative en Côte-d'Ivoire. La première correspond à l'adoption officielle de la télévision en 1968, suivie de la mise en place de l'infrastructure nécessaire, en particulier d'une École normale pilote et d'un centre de production de télévision scolaire à Bouaké. La deuxième correspond à la production des émissions et à l'ouverture des premières classes télévisuelles en 1971. La décision d'adopter la télévision comme outil de la réforme nationale de l'enseignement repose, en l'absence d'une véritable planification éducative, sur des critères qui relèvent de l'opportunisme : du côté

des pays donneurs, qui exportent leur matériel et leur personnel, l'expérience sert de banc d'essai ; du côté des pays importateurs, l'expérience, qui permet l'extension à une large majorité d'un réseau de transmission, renforce, par son symbolisme, les idées d'unité nationale, de modernisme et de promotion collective.

L'éducation extrascolaire est explicitement située en dehors des domaines de la formation professionnelle, de l'apprentissage, de la formation permanente (telle qu'elle peut exister dans le secteur moderne de l'économie) et de la formation de type scolaire. Son champ d'action est très vaste puisque son objectif de base est de sensibiliser aux grands thèmes du développement national et aux orientations politiques. Ceci n'exclut pas le projet de diffuser des connaissances de base dans le domaine de la santé ou de l'agriculture, par exemple. Mais le soin d'élaborer les contenus à diffuser est laissé aux différents ministères et organismes concernés par l'éducation des adultes. La mise en place du programme repose donc sur l'hypothèse suivante : l'utilisation d'un moyen de communication de masse produit les conditions favorables au changement social (Lerner & Schramm, 1967). L'accent est mis davantage sur le rôle de la technologie que sur la définition d'objectifs spécifiques adaptés aux besoins particuliers des populations et aux conditions locales de réception.

Le public de l'éducation extrascolaire inclut l'ensemble des adultes et des jeunes principalement ruraux qui ne sont pas touchés par le programme scolaire. La définition du public en terme d'extension est dictée par les critères de rentabilisation de l'infrastructure télévisuelle existante. Pour atteindre un public aussi vaste, on utilise le réseau des écoles primaires télévisuelles où les adultes sont conviés à venir assister au programme, intitulé *Télé pour tous* les soirs de diffusion. La structure de réception du programme repose sur la mise en place d'un réseau d'animateurs choisis parmi les instituteurs qui se sont portés volontaires pour remplir cette charge. Elle consiste à informer la population du village sur le contenu et l'heure des programmes, à ouvrir les écoles et les postes récepteurs et à recruter un groupe de participants réguliers. L'instituteur animateur doit en outre traduire – ou faire

traduire – les émissions qui sont diffusées en langue française et organiser une discussion autour du programme.

Mes recherches sur le Programme d'éducation télévisuelle extrascolaire se sont inscrites, d'une part dans la commande, et d'autre part, dans le champ des sciences de l'éducation. Après avoir analysé comment je me suis située par rapport à ces deux types de limitation, j'essayerai de réinscrire mes résultats dans une perspective plus large, non circonscrite dans la sociologie de l'éducation mais ouverte à celle de la construction de l'étranger et de l'altérité.

La commande

La recherche sur la réception du PETV extrascolaire a été financée par la coopération américaine (US AID), un des organismes évaluateurs et j'y ai été intégrée par l'intermédiaire d'un programme de « Communication et développement » de Stanford University dans lequel j'étais inscrite en 1974-1976. Le financement de la commande me soumettait à deux types d'injonction : me conformer à l'idéologie des experts qui oppose le modernisme des technologies au conservatisme des traditions ; avoir un souci d'efficacité et produire une évaluation objective. Ce terme d'évaluation était alors celui qui était consacré par l'expertise. Il correspondait à une fonction, celle de l'observateur extérieur, neutre, censé mesurer objectivement l'adéquation ou le décalage entre les objectifs du programme – transcrits en lignes programmatiques mesurables – et sa réalisation – phases d'exécution et résultats. D'emblée, j'ai été mal à l'aise avec les présupposés de cette fonction sans pouvoir la contester de front et occuper ma place de chercheur. J'ai essayé de m'y inscrire en la distordant.

Avant d'aller à Stanford, j'avais fait quelques études sur le PETV, en électron libre, bien que désignée à cette tâche par le directeur de l'Institut d'ethnosociologie de l'université d'Abidjan. Le fait de n'être pas rattachée à une structure d'évaluation interne invalidait mes recherches auprès de la direction du PETV qui ne reconnaissait pas l'intrusion de l'université. L'Institut, de son côté ne cherchait pas à résoudre l'inconfort de ma situation car nombre

de ses membres – excepté le directeur qui était français – étaient opposés à l'expérience qui leur apparaissait comme un parangon de la dépendance idéologique de l'Occident. Ce non-lieu de mon affectation m'a confortée dans le désir de réinterpréter ma fonction. J'ai été sociologue de l'éducation avec une étude sur les parents d'élèves et la réforme éducative ; puis ethnologue, faisant une enquête participante dans un village durant la mise en place du programme extrascolaire. Avec le contrat américain, les choses étaient plus claires. Mais c'est au moment où je commençais à entrevoir le type de recherches qu'il convenait de mener pour étudier ce que j'ai appelé « l'imposition éducative de l'État » que je fus contrainte par mes financeurs.

Le comité scientifique constitué d'experts en développement et devant lequel je fus convoquée à Stanford University, avant de repartir sur le terrain africain, avait cherché à me soumettre un protocole d'enquête que j'ai refusé. Il voulait que je construise un échantillon représentatif de la population réceptrice et que je recueille des données susceptibles de mesurer le niveau d'écoute et de compréhension du programme ainsi que les aptitudes et méthodes d'animation des instituteurs. Il faut dire que ma personne intéressait les évaluateurs américains parce qu'ancien membre de l'Institut d'ethnosociologie j'avais une bonne connaissance de la Côte-d'Ivoire et du programme d'éducation télévisuelle, que je parlais français et qu'actuelle étudiante de l'université, je ne leur coûtais pas cher. J'ai utilisé ces mêmes arguments, la qualification et le coût, pour contester leur protocole, arguant du manque de fiabilité des données de recensement pour établir un échantillon représentatif et du faible financement pour mener une enquête sur l'ensemble du territoire couvert par la télévision. J'ai proposé de mener quatre études de cas dans quatre villages choisis dans des régions différenciées et parmi le réseau des écoles suivies par l'équipe d'évaluation centrale basée à Abidjan et qui envoyait aux instituteurs programmes, cahiers d'animation et questionnaires de *feed-back*. Ma lecture des fiches de *feed-back* n'a fait que confirmer mon choix : les instituteurs, identifiant ces questionnaires à des rapports destinés à l'inspection académique, les construisaient à

partir de situations le plus souvent fictives. Il me fallait donc procéder moi-même à des observations.

Le terrain de la thèse

Supposée analyser les différentes composantes de la fabrication, de la diffusion et de la réception de messages destinés à un public de paysans éloignés des centres où s'élaborent les programmes et les politiques qui les supposent, j'ai chaque fois réinterprété cette consigne d'expertise en m'attachant à analyser les structures de production et de réception des messages ainsi que les rapports sociaux qui les sous-tendent. J'ai effectué mes recherches sur la réception du PETV dans quatre villages.

Les résultats ont donné lieu à un rapport de recherche soumis aux experts de l'US AID qui l'ont ignoré et à un jury de soutenance d'un Master of Arts de l'Université de Stanford. Mon rapport étant tombé dans les oubliettes, j'ai décidé de réutiliser les matériaux de terrain en vue de la préparation d'une thèse de troisième cycle, le master américain étant simplement un doublon de la maîtrise.

Pour effectuer les travaux de terrain, j'avais obtenu, faute de voiture et d'indemnité de séjour sur une longue période, le financement d'une petite équipe composée de trois étudiants qui fut renouvelée à chaque départ et qui me permettait de multiplier les entretiens. Je me suis donc pliée à certains critères de la commande en adoptant la méthode du séjour de courte durée et celle de l'entretien directif, soumettant aux mêmes questions l'ensemble des interlocuteurs. Mais j'ai privilégié, en faisant également la recommandation aux étudiants, la relation conversationnelle avec les paysans. J'ai aussi eu beaucoup d'entretiens avec les personnalités du village – chef, délégué du parti, agents de développement. Enfin, l'observation et l'enregistrement audio des séances de *Télé pour tous*, ont constitué une part importante du matériau.

J'ai donc gardé le format d'évaluation que j'ai réinscrit dans une problématique plus critique du système de production des moyens de communication de masse. Mais j'ai rompu avec l'usage des méthodes par questionnaire qui présidaient aux études d'expertise, focalisant sur les résultats, mesurés en terme de réussite

ou d'échec, des programmes éducatifs ou plus largement des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation. J'avais lu *Le métier de sociologue* et j'avais donc une défiance contre les mesures de l'opinion, telles qu'elles sont critiquées par les auteurs dans leur lecture de l'étude de Katz (1957). Ils montrent comment une « technique apparemment aussi irréprochable et inévitable que celle de l'échantillonnage au hasard peut anéantir complètement l'objet de la recherche » (Bourdieu et *al.*, 1968 : 58-59). Le traitement par questionnaire d'une population réceptrice de messages équivaut à l'identifier à une masse atomisée et donc à occulter la structuration des groupes qui la composent.

Distanciation

J'optais également pour le paradigme déterministe qui m'a conduite à privilégier l'analyse du système socio-économique et la façon dont il rendait compte des positions des acteurs. Ces derniers ne pouvaient pas être définis comme des sujets construisant leur position dans le contexte de la recherche. Le fonctionnalisme et le technologisme des objectifs fixés aux évaluations m'interdisaient de prendre en compte mon propre rapport au terrain. Je m'en tenais aux faits, même si je cherchais à articuler la dimension culturelle aux dimensions politiques et sociales. C'est ainsi qu'il m'a été reproché, au cours de ma soutenance de thèse d'avoir critiqué la position d'expertise en me mettant moi-même hors jeu, comme si je n'étais en rien impliquée dans les phénomènes que j'analysais.

Et en effet, j'ai longtemps refusé de me mettre en scène. Ou, n'était-ce pas du refus mais une incapacité liée au cadre méthodologique et théorique qui me bridait ? Une des raisons de mon effacement de la scène de la recherche résidait dans la certitude où j'étais d'être impliquée dans une critique politique du néocolonialisme et de me poser en observatrice extérieure, sinon impartiale, des programmes de développement, face aux experts qui, eux, avec une fausse neutralité, participaient à l'exploitation des populations ivoiriennes.

Je me suis ainsi abstenue de raconter un certain nombre de scènes qui pouvaient éclairer les ambiguïtés de mon rôle

d'évaluatrice/chercheuse. Pour qui travaillais-je ? Comment la couleur de ma peau et le statut social qui y était associé était-il conciliable avec un autre rôle que celui d'expert, bienveillant, peut-être, missionnaire sans doute un peu, mais dont la position était définitivement extérieure aux problèmes des paysans puisque je ne faisais pas partie du système de stratification dans lequel eux-mêmes s'inscrivaient ? Ma position me permettait d'avoir un statut à part ; j'étais moins compromise, certes, que les Ivoiriens liés au pouvoir, fonctionnaires locaux, représentants de divers ministères qui pouvaient leur rendre visite ; j'étais aussi en dehors des stratégies d'allégeance, de connivence, voire de confiance qui pouvaient exister entre ces fonctionnaires et les paysans.

Les séances de *Télé pour tous* auxquelles nous avons assisté, les étudiants ivoiriens et moi-même, contredisaient absolument les objectifs que s'étaient donnés les experts en éducation d'Abidjan et de Bouaké. En revanche, elles obéissaient à certaines règles du rapport des sujets de l'enquête aux observateurs. Toutes ces séances ont été un fiasco, comme je l'ai amplement développé dans ma thèse : il n'y avait ni information préalable sur le programme, ni agrément des autorités locales du village – chef traditionnel, chef de quartier, secrétaire du parti PDCI (Parti démocratique de Côte-d'Ivoire) –, ni groupe de spectateurs fidélisés, ni collaboration avec les agents du développement travaillant dans le village. Les quelques spectateurs étaient des jeunes que la télévision attirait et qui espéraient voir des programmes distractifs ; des alliés des instituteurs ; des curieux attirés par notre présence. C'est d'elle qu'ils se sont saisis pour faire entendre un certain nombre de revendications qui toutes concernaient les contraintes subies par la dépendance du monde rural au marché (Mazoyer, 1975 ; Dozon, 1978), l'imposition des modèles économiques, juridiques et politiques qui l'enferme dans des relations de domination. L'école était transformée en forum où s'exprimaient les positions des villageois présents, positions construites dans leur rapport aux représentants des institutions modernes ivoiriennes et de l'assistance technique française. L'équipe que nous formions – trois étudiants et moi-même – était témoin de leurs difficultés insurmontables :

comment finir l'entreprise de rénovation du village quand le payement des engrais et des semences ne dégage aucun surplus monétaire ? Comment construire des puits, envoyer tous ses enfants à l'école ? Nous étions les dépositaires d'un appel à l'intervention de l'État réclamée sous forme d'assistance.

Dans le village adioukrou où j'avais fait une première enquête[1] d'assez longue durée et où je connaissais bien les villageois, j'avais déjà constaté ce rôle de destinataire que je jouais face aux porte-parole de la contestation villageoise. Cette dernière ne passait pas par les canaux légitimes. Elle était exprimée par des éléments jeunes, mal insérés dans les structures villageoises – cadets ou déscolarisés – en rupture avec la structuration interne autant qu'avec le nouvel ordre préconisé de l'extérieur et prônant le développement par la diffusion de modes d'action et de pensée fondés sur la réussite individuelle. N'ayant pas les moyens de cette réussite, ils n'en avaient pas non plus le discours et revendiquaient la réparation de leur situation de victimes.

Au discours officiel sur la nécessité du développement qui prenait un aspect incantatoire et concernait un avenir si incertain qu'il pouvait se confondre avec un discours millénariste, répondait le discours des porte-parole de la contestation, réclamant une redistribution des profits ou du moins des mesures d'assistance. Une des séries d'émissions proposée par le PETV portait sur les dangers de l'eau. Elle finissait par une série de recommandations, dont l'une était l'achat d'un filtre par unité d'habitation. Un des instituteurs lui-même, chargé d'encadrer la diffusion du programme, avait confondu la fiche d'évaluation de cette série avec une proposition d'assistance. Le questionnaire qu'il devait faire passer aux paysans visait à connaître leur attitude face à la protection contre l'eau polluée « combien étaient décidés à acheter un filtre ? ». L'instituteur

[1] Cette enquête s'est déroulée pendant la période dite expérimentale du Programme d'éducation télévisuelle extrascolaire. Le terrain est un village de la sous-préfecture de Dabou, Bougbo. J'avais été enseignante à Dabou en 1969-71 et je connaissais bien ce village dont l'un des anciens instituteurs avait été mon informateur privilégié.

me demanda si je ne pouvais pas transmettre à Abidjan la liste des paysans qui souhaitaient recevoir un filtre à prix réduit. On voit, par cet exemple, combien le discours du développement et ses objectifs traduits en actions mesurables est éloigné du contexte villageois. Conscients ou non des mirages de ce développement, les paysans choisissaient de se saisir de ses moyens de propagande comme d'une tribune leur donnant droit de réponse. Nous étions des agents du pouvoir, oreilles attentives, voire entremetteuses de leurs réclamations.

La tribune des téléspectateurs

Le PETV avait identifié la communauté villageoise à des groupes d'opinion, non pas massifiés, certes, mais diversifiés selon le modèle de la communication différée comprenant un premier groupe cible ou leader d'opinion, chargé de répercuter l'argumentaire à un ensemble plus vaste en respectant les variantes de réception et de compréhension des messages. C'est ainsi qu'en plus des documents préalables sur l'information du programme, des fiches d'animation des émissions, les instituteurs recevaient des questionnaires d'opinion sur la réception de certains messages. J'avais été chargée de jouer le rôle d'observatrice mesurant le degré d'adaptation ou de résistance aux messages. Dans cette scène où le discours du développement empruntait le canal de la télévision, alimentée par des batteries, dans une salle de classe dépourvue d'électricité comme le reste du village, où des paysans s'asseyaient sur des bancs d'élèves trop petits pour eux, se jouait une toute autre partie. Ceux qui étaient venus assister aux émissions, se transformaient, de spectateurs cibles, en sujets de leur existence, venant dire à ceux qu'ils prenaient pour des fonctionnaires de l'État investis d'un pouvoir, leur insatisfaction sur le sort qui leur était réservé et le peu d'avenir qu'ils entrevoyaient dans le contexte de dégradation du monde rural.

Cette scène dessine la matrice des résultats que je peux tirer aujourd'hui de mon ancienne recherche.

La position des villageois destinataires du programme éducatif pour le changement se construit dans l'opposition au pouvoir issu de l'indépendance, défini comme un pouvoir qui s'est accaparé les bénéfices comme les signes de la modernité ; cette position villageoise se vit comme dominée ; dans la dépendance de la ville ; comme supérieure aux étrangers en terme d'identité collective et de cohésion. Cette position ne pouvait se construire que dans la négation de mon rôle d'observatrice. Je devenais participante de ce jeu de pouvoir qui ne pouvait apparaître que si je me débarrassais du questionnaire, qui vise à obtenir des réponses, pour devenir moi-même productrice d'un discours – celui de la télévision éducative – soumis à la critique villageoise. Villageois et équipe de recherche devenaient sujets d'une palabre.

J'ai terminé l'exposé des résultats revisités de mes recherches en Côte-d'Ivoire par une scène où je décrivais ma position. Le refus des instituteurs d'appliquer les consignes, dupliqué par celui des villageois à entrer dans le dispositif de l'éducation télévisuelle pour adultes transformait l'espace de l'école en une tribune où j'occupais la position de productrice d'éléments contribuant au discours dominant d'inclusion des paysans dans un système qui échappait totalement à leur contrôle. À l'époque de ce travail, je n'avais pas intégré l'analyse de cette position dans la constitution du dispositif d'enquête. J'étais relativement convaincue, sinon de la justesse de ma place, du moins de celle de la recherche qui était la mienne, toute dévolue à l'explicitation des phénomènes sociaux.

Le problème de l'implication[2]

J'appliquais cette « mise à l'écart de la subjectivité du chercheur » (Dosse, 2000) en raison de mon attachement à l'objectivisme durkheimien, et de ses applications dans les

[2] La problématique de l'implication du chercheur ainsi que toutes les réflexions présentes dans cet article, comme dans mon HDR, doivent beaucoup à la pensée de Gérard Althabe, celle qu'il a développé dans *Oppression et libération dans l'imaginaire*, mais aussi dans son séminaire et ses autres ouvrages.

recherches de l'école de Bourdieu. Il y avait aussi la contrainte temporelle qui m'était chaque fois imposée et qui a contribué à l'effacement de mes rapports avec les sujets de l'enquête. C'est seulement dans la longue durée que le chercheur peut interpréter le statut qui lui est donné, favorisant ou bloquant l'accès aux significations, l'entraînant parfois sur de fausses pistes.

Dans les quatre terrains de la thèse, j'avais pris conscience des blocages vis-à-vis de l'enquête. Ils répondaient à la méfiance qu'inspirait le dispositif éducatif, à la fois rigide et peu maîtrisé par les instituteurs eux-mêmes. Et je les avais interprétés comme des signes, non pas d'une résistance aux innovations technologiques mais d'une résistance aux modalités de leur imposition. Cette résistance était politique mais la méthode d'enquête substituant le nombre d'entretiens à la longue durée du séjour m'empêchait d'aller plus loin dans l'analyse des rapports de pouvoir ; le temps me manquait aussi pour asseoir ma propre position sur d'autres bases que celle d'une simple collusion avec le système éducatif. L'absence – ou le refus – de contrôle du dispositif par les instituteurs autorisaient les récepteurs à la dérobade ou à la critique. Ils n'avaient rien à craindre de moi mais s'ils se riaient de l'autorité éducative, ils ne m'identifiaient pas pour autant à une alliée, ni à une observatrice neutre. Tout au plus, comme je l'ai expliqué plus haut étais-je un témoin de leur mal-être, de leurs difficultés. En tant que Blanche, je pouvais être utilisée pour entendre une plainte sur l'âge d'or de la colonisation et la confiscation des profits de l'indépendance aux dépens des pauvres. Comment interpréter ce discours réactif, ne pas être prisonnière de sentiments de solidarité vis-à-vis des exploités ? Le temps d'enquête n'était pas suffisant pour que j'accède à un statut me permettant de mettre en place, dans le groupe villageois ou l'un de ses sous-groupes, un processus de communication où j'aurais été incluse tout en gardant une distance suffisante.

Une enquête précédente (cf. supra : 122) m'avait néanmoins permis d'entrevoir le poids de la position du chercheur. Menée à Bougbo, village adioukrou, sur l'écoute des émissions expérimentales de *Télé pour tous*, elle s'était étalée sur une année entière. Je

ne vivais pas dans le village mais j'y allais très souvent et descendais alors chez un instituteur, originaire du village et exerçant ailleurs. Il était mon interprète et un excellent informateur sur les problèmes économiques, sociaux ainsi que sur la nature des relations entre les villageois, les alliances ou les inimitiés entre familles, les rapports de genre. Il anima parfaitement la réception des émissions. Cependant, ce n'est pas dans ce cadre que j'ai compris les rapports des habitants de Bougbo aux formes d'imposition de la modernisation. L'une d'elle concernait la création d'une usine à décortiquer le café. Les émissions présentaient cette innovation comme un gain de rentabilité pour le paysan qui serait désormais libéré des travaux de triage et de nettoyage des grains. Les villageois opposaient beaucoup de critiques à toute forme de mécanisation dont ils ne seraient pas les bénéficiaires des profits et qui risquait de les priver de leur relative autonomie dans le processus de vente.

Là où le Programme d'éducation télévisuel fonctionnait, il ne me permettait pas d'analyser les rapports sociaux et leur poids dans les pratiques culturales ou sanitaires. Il faut du temps pour comprendre les rapports sociaux. On peut arriver très vite à un recueil chiffré des attitudes favorables ou défavorables à l'innovation mais il ne dit rien sur les normes affichées ou plus ou moins détournées, conscientes ou cachées. Ce qui était en jeu c'était donc moins de mesurer le niveau des pratiques paysannes – plus ou moins adaptées aux technologies – que les représentations de la modernisation et de sa manipulation par le pouvoir. De longues périodes d'observation et d'entretiens m'avaient permis de comprendre les enjeux de l'introduction de la mécanisation ; de l'éducation sanitaire assignée aux femmes dont la charge de travail est déjà énorme et non reconnue ; de resituer les modèles éducatifs, édictés sous forme de consignes dans la réalité des rapports sociaux.

Le fait que l'instituteur informateur n'exerçât pas au village m'était apparu comme un facteur d'indépendance et de distanciation par rapport au système scolaire et au PETV. Dans les relations qui se nouent habituellement entre instituteurs et villageois, il ne pouvait qu'être à l'écoute de ces derniers, lavé du soupçon de

collaborer avec les autorités responsables de l'éducation et de la communication. Notre collaboration pouvait me faire croire que j'allais accéder au statut d'observatrice neutre.

Mais si mon entente avec lui fut parfaite, elle a sans doute détérioré le type de relations que j'avais précédemment nouées avec le chef du village. Ce dernier s'est senti désinvesti d'un rôle de médiation dans mon rapport aux villageois. Il n'est pas venu assister aux émissions, laissant le champ libre à l'instituteur interprète, ce qui eut pour inévitable conséquence de restreindre l'audience aux personnes qui n'étaient pas impliquées dans des relations avec la chefferie et de me couper de certaines instances de parole. Ceux qui assistaient aux émissions étaient à la fois plus libres et plus éloignés des espaces du pouvoir local.

Ceux qui sont susceptibles de s'exprimer dans l'espace de l'école, de faire fonctionner le programme ne sont pas ceux qui ont une légitimité politique à l'intérieur du village. C'est pour l'avoir compris à Bougbo que j'ai toujours, par la suite, essayé de présenter mon enquête auprès des chefs afin d'accéder à une reconnaissance plus large. On a vu comment les contraintes d'une enquête courte et basée sur l'observation et le questionnaire ne permettaient pas de conquérir leur confiance. J'étais identifiée à un agent du pouvoir central. Le crédit que j'avais d'emblée auprès des instituteurs et d'une certaine audience – captive ou réactive – m'éloignait d'autres instances détentrices d'une parole autorisée. L'alliance avec les chefs n'aurait pu se faire de toute façon qu'aux dépens d'une connivence avec les instituteurs qui, pris entre leur souci de me montrer leur bonne volonté et celui de garder leur distance par rapport aux villageois ne cherchaient qu'une occasion de se replier sur leur fonction d'enseignement. Si les dirigeants du village devenaient mes informateurs privilégiés comment pouvaient-ils, eux, instituteurs, me confier sans crainte leurs difficultés à se faire accepter comme éducateurs d'adultes, voire conseillers sanitaires ou sociaux ? Il ne leur restait plus qu'à s'installer avec encore plus de distance dans la fiction de l'animation.

La pratique que j'avais eue, dans ce premier terrain expérimental, m'a permis de comprendre que la question du

fonctionnement d'un dispositif d'éducation pour le développement n'avait de sens que dans la dynamique générale des rapports sociaux. Elle ne pouvait être appréhendée qu'à partir de notations, d'observations ou d'entretiens qui avaient lieu en dehors du cadre préétabli de l'enquête. L'accès à ces informations supposait de ma part une certaine « circulation fluide » (Hernandez, 2002) entre les différents espaces du village : celui des concessions, celui des champs, celui de l'école.

L'étude des contradictions entre les groupes sociaux et à l'intérieur de ces groupes suppose cette circulation fluide. L'ethnologue se place hors d'une possible identification avec les représentations du groupe afin de garder une distance suffisante pour mettre au jour ses contradictions. Mais elle réalise aussi que l'extériorité radicale est un leurre car elle est confrontée à des positions sociales et idéologiques différentes entre lesquelles elle est amenée à choisir son camp : celui du groupe des paysans récepteurs contre celui des instituteurs, par exemple, ces derniers étant renvoyés à la position des représentants locaux du pouvoir, même s'ils n'en possèdent que de maigres attributs, comme le revenu fixe ou le logement « en dur ». L'ethnologue est ainsi mise en demeure, quelles que soient les défenses qu'elle oppose à ce type de sommation, de faire partie du rapport social que constitue, à un moment ou à un autre, le dispositif d'enquête. L'implication s'impose d'autant plus que l'ethnologue ne prétend pas saisir des faits objectifs mais comprendre des relations sociales et des modes de subjectivation. Autant de postures qu'il s'agit de conquérir contre les contraintes méthodologiques et théoriques imposées par l'expertise.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ALTHABE G., 1982. *Oppression et libération dans l'imaginaire. Les communautés villageoises de la Côte orientale de Madagascar.* Paris, Maspéro.

ALTHABE G., HERNANDEZ V. A., 2004. « Implication et réflexivité en anthropologie », *Journal des anthropologues*, 98-99 : 15-37.

BENVENISTE A., 2005. *Recherches sur l'étranger ou comment ne pas être étranger(ère) à sa recherche*. HDR, Université Paris 7.

BOURDIEU P., CHAMBOREDON J.-C. & PASSERON J.-C., 1968 (1e édition). *Le métier de sociologue*. La Haye, Mouton : 29-33.

DOSSE F., 2000. *L'histoire*. Paris, Armand Colin.

DOZON J.-P., 1978. « Logiques des développeurs/réalités des développés : bilan d'une expérience rizicole en Côte-d'Ivoire », *Mondes en développement*, 24.

HERNANDEZ V. A., 2002. *Laboratoire : mode d'emploi. Sciences, hiérarchies et pouvoirs*. Paris, L'Harmattan.

KATZ E., 1957. « The Two Step Flow of Communication : An Up-to-Date Report on an Hypothesis», *Public opinion Quaterly*, vol. 21 (spring) : 61-78

LERNER D., SCHRAMM W., 1967. *Communication and Change in the Developing Countries*. Honolulu, University Press of Hawaï.

MAZOYER M. L., 1975. « Développement de la production et transformation agricole marchande d'une formation agraire en Côte-d'Ivoire », *in* AMIN S. (dir.), *L'Agriculture africaine et le capitalisme*. Paris, Anthropos-Idep.

Résumé

Cet article se propose de réfléchir sur les positions inconciliables de l'expertise et de l'implication du chercheur à partir d'un retour sur des recherches qui s'inscrivaient dans un vaste programme d'évaluation de l'utilisation des technologies éducatives en Côte-d'Ivoire. L'importation des technologies va de pair avec des études quantitatives, portant sur l'efficacité des moyens, évaluée en terme de résultats. L'article analyse les différents moments de prise de conscience, par le chercheur, des contraintes de la commande : pendant le temps de la recherche où elle a essayé de substituer l'approche qualitative, l'observation et l'entretien à la distribution de questionnaires ; plusieurs années après la recherche quand elle a

mesuré les points aveugles que constituaient sa propre position sur le terrain et ses relations avec les protagonistes.

Mots-clefs : éducation, expertise, réflexivité, implication du chercheur

Summary

Constrained expertise or withdrawal of the researcher

This article sets out to reflect on the irreconcilable positions of expert evaluation and researcher implication through a re-examination of research conducted as part of a vast programme evaluating the use of educational technologies in the Ivory Coast. The importing of technologies goes hand in hand with quantitative studies of the efficacy of the means, evaluated in terms of results. The article analyses the different points at which the researcher became conscious of the constraints associated with the commission: during the research itself when she tried to substitute a qualitative approach, observation and interviews for the distribution of questionnaires; and several years after the research when she assessed the blind spots that constituted her own position in the field and her relations with the protagonists.

Keys-words: education, expert evaluation, reflexivity, implication of the researcher.

* * *

FABRIQUER SUR PLACE DE L'ETHNOLOGIE EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Denis DECOURCHELLE
Ethnologue consultant Modus

Le travail d'ethnologue consultant pose au moins un problème épistémologique : la mise à l'épreuve de savoirs et d'outils dont il faut démontrer la pertinence aux « clients » (et non pas seulement aux informateurs) alors que ceux-ci ignoraient en grande partie leur existence, souvent convaincus que cette discipline universitaire ne s'appliquait qu'à des sociétés lointaines ou des problématiques singulières. Le caractère mercenaire du contrat qui lie l'intervenant à son commanditaire effraye, en réalité, davantage les « collègues » enseignants et membres de laboratoires qui, peut-être, en miroir, mesurent à quel point eux aussi sont dépendants des fournisseurs de fonds institutionnels et des appels d'offres d'inspiration gouvernementale ou européenne. La question n'est donc pas là – les contraintes d'une demande – mais dans l'efficacité de l'intervenant à faire valoir des concepts élaborés par l'ethnologie depuis son origine, dans un contexte qui, *a priori*, ne les attendait pas. Je souhaitais rendre compte à ce sujet d'un travail en cours, en essayant d'en montrer la complexité et les paradoxes.

L'intervention du consultant (chargé d'étude ou formateur) comporte une part de représentations quant à son statut, dont, nécessairement, il aura à tenir compte dans son travail[1]. Sur la base de

[1] Les interventions en question sont très rarement sollicitées sur la base de la spécificité ethnologique et appartiennent, au départ, au catalogue des

ma propre expérience dans le domaine médico-social auprès des publics professionnels, des autorités de tutelle mais également de personnes en situation de handicap, il ressort que l'image de l'ethnologue comporte généralement plusieurs « couleurs » fondamentales.

On comprend et on admet, dans les grandes lignes, qu'il puisse trouver une particularité locale au groupe étudié, dans ses mœurs et ses caractéristiques identitaires, quand bien même ces dernières auraient, sans lui, du mal à se formuler et peut-être à se légitimer. On accepte volontiers que son « regard » dépasse, dans le temps et dans l'espace, les limites imparties par le cadre strict de son intervention et qu'il puisse aussi s'intéresser à un détail ordinaire ou une coutume lointaine pour peu que cet intérêt *oblique*, dans le style du Lieutenant Columbo, finisse par s'argumenter autour de sa mission initiale. Enfin, on ne le crédite pas d'une connivence avec les « pouvoirs », encadrement, tutelles ou normes dominantes et sa place de simple « mercenaire », *à côté* des institutions, le rend, socialement du moins, plus abordable. Il ne fait que passer même si, dans le principe et rarement dans les faits, on accepte l'idée qu'il puisse venir « partager », nuit et jour, l'intimité et la vie de la collectivité. Son savoir de « base » et celui qu'il va « produire » à partir des matériaux recueillis sont rarement perçus comme du côté de l'autorité, de l'expertise pure et dure, parce qu'on peut « visiter sa cuisine » et que la motivation principale de sa démarche semble, précisément, la production d'un savoir imputable, au final, à sa discipline, l'ethnologie. Que le savoir « local »

commandes conventionnelles adressées aux consultants de ce secteur, comme l'élaboration du projet d'établissement, l'évaluation de la pratique professionnelle. Il arrive que, dès le départ, l'analyse ethnologique soit commandée en tant que telle (Decourchelle, 2001) mais aussi que des sujets très sensibles, comme la maltraitance en établissement, « facilitent » une approche dans laquelle la relation au corps, à l'acte de soin et d'éducation, au contrôle de l'institution sont traités en tant que tels et non plus sous l'intitulé « gris » d'une obligation légale. Les établissements spécialisés cités dans cet article appartiennent au monde du handicap moteur, IEM, CRM, SESSD, Foyer occupationnel et ceux de l'éducation spécialisée dans le cadre du placement des mineurs, comme les MECS.

proposé, encadré par la commande marchande, soit instrumentalisé au profit des uns et des autres ou simplement remisé en objet de « prestige » pour les commanditaires qui n'en ont cure, est un autre problème. Nous parlons ici des représentations attachées à l'intervention de l'ethnologue et l'image de sa discipline.

Toutefois, ces caractéristiques doivent être modulées et parfois retournées. Ainsi la notion de contrat, si elle permet à tout un chacun, dans une institution, de rappeler à l'enquêteur qu'il est un « obligé » que l'on paye et que l'on peut aussi congédier, implique-t-elle une réciprocité. À savoir que la connaissance finale restituée aux clients est aussi proportionnelle à ce qu'ils auront donné, accepté de laisser voir, à la « valeur » des informations fournies et au risque pris dans leur collaboration.

L'accès aux informations pose un second problème. Ainsi, dans les situations de crise ou les soupçons de maltraitance (diverses formes de violence et de préjudice à l'encontre des personnes résidentes) en établissement spécialisé, la personne de l'ethnologue est celle qui recueille les confidences et les délations et, dans l'imaginaire de la collectivité, se retrouve le seul à « tout savoir », à totaliser la connaissance sur les discours officiels et la réalité des mœurs. Dès lors, être investi du statut de celui qui sait presque tout suppose, pour ne pas dire impose, de « restituer » régulièrement, et symboliquement aussi, les contenus, au contraire de quoi on risque bientôt de perdre toute efficacité dans l'analyse pour se transformer en petite divinité domestique, à laquelle les uns apportent des offrandes et les autres jettent des pierres.

Le caractère supposé « neutre » de l'ethnologue lui est crédité au nom d'une sorte de relativisme culturel, assez ambigu, qui lui permettrait de comparer mais lui interdirait d'évaluer les comportements étudiés. Comme on dit, il n'est pas « jugeant », mais, néanmoins, sa présence dans les murs suppose une mission et, à des degrés divers, des résultats, eux-mêmes objets d'évaluations de la part des commanditaires. Ce qui revient à obliger ces derniers à s'interroger sur ce qu'ils attendaient de cet intervenant et quelle était sa supposée spécificité, en quoi se différencie-t-il d'un

sociologue, d'un « psy » (généralement analyste) ou de la cohorte des consultants en « ressources humaines ».

Reste que le « flottement » qui entoure sa présence disparaît bientôt, sous l'exigence de trois démarches qui, à mes yeux, font partie du « kit » indissociable à vendre sous le label ethnologie : la première, qui consiste à faire valoir les logiques internes et donc les contradictions et les incohérences possibles entre les discours et les comportements à l'intérieur de l'institution étudiée. La seconde, qui fait apparaître les liens entre les dimensions institutionnelles et relationnelles (nous reviendrons là-dessus plus loin), dans le « vivre et travailler ensemble ». La troisième, qui transpose à l'échelle de la société les problématiques « internes » de la petite collectivité et oblige à prendre en compte la dimension culturelle des situations décrites.

Durant le travail d'étude ou de formation, il est courant que des professionnels ou des personnes en situation de handicap demandent, tout à trac, ce qu'*est* l'ethnologie, ses particularités et ses méthodes, sa finalité. Quelle réponse donner, qui ne soit pas une trahison de l'exigence de cette discipline et qui puisse être compréhensible ? Ce dernier point en met plus d'un mal à l'aise car c'est une chose que d'affiner une définition, dans un contexte de connivence culturelle, auprès d'étudiants ou de professionnels des sciences humaines, c'en est une autre de répondre de manière pragmatique, sans démagogie, à une femme de service ou un ouvrier d'entretien. Pour ma part, je rappelle que cette discipline est vieille, depuis la fin du XVIII^e^ siècle et la Société des observateurs de l'homme, et considère qu'il existe, dans toutes les sociétés, des caractéristiques communes « minimum » face à quoi elles ont pris position et donné une ou plusieurs réponses. Elles aussi ont eu à faire face à ces problématiques : se soigner, construire une identité sexuée, donner du sens à la maladie, mourir, etc. En second, plus particulièrement rapporté au contexte de la prise en charge de personnes handicapées, je rappelle que derrière la relation professionnelle relativement codée entre le salarié de l'institution et le résident, il y a un lien de première nécessité : de fait, dans l'absolu, si on ne soulève pas la personne de son lit, si on ne la lave pas, si on

ne la nourrit pas, en quelques semaines elle est morte. Et il n'est pas utile alors de convoquer Lévinas pour convenir, avec l'ensemble du personnel, que cette relation n'existe pas dans tous les secteurs de la société, qu'elle implique une responsabilité d'autrui sur laquelle il est bon de s'arrêter, ne serait-ce que pour dire qu'elle nous use et qu'on veut s'en échapper. Cette responsabilité d'autrui, jusqu'à la survie, implique aussi une certaine définition des limites de l'humanité. Accompagner quelqu'un vers la mort ou accepter de maintenir en vie, pendant des années, un être qui n'a que son corps pour nous donner des signes, c'est, pourrait-on dire, un acte anthropologique inscrit au quotidien. Et c'est à partir de cette pratique professionnelle que l'on peut donner à comprendre, à tout un chacun, le rôle de l'ethnologie, comme on le voit particulièrement dans la question du décès en établissement spécialisé et l'invention de rites « laïques ». Les problèmes concrets comme garder un cadavre, le montrer ou non, faire la toilette du mort ou laisser ces actes à une société de pompes funèbres, se retrouver ensemble pour commémorer le défunt, annoncer l'événement à tous ou à chacun, tout ceci « résonne » aux oreilles de l'ethnologue, non comme du déjà connu mais comme une nouvelle réponse à fabriquer sur place.

Quant au lien avec l'intervention présente, souvent motivée par des questions liées à la pratique professionnelle, je rappelle que l'activité du soin et de la prise en charge des personnes en institution spécialisée repose sur nos propres définitions de notions et de domaines : à titre d'exemple, les critères de l'intimité, l'exercice de la sexualité et ses normes, l'épanouissement, etc. Toutes choses qui ne sont pas données mais élaborées, construites au travers de valeurs parfois communes, culturellement codifiées dans notre société. Dans cet établissement des Pyrénées-Atlantiques, au moment de ses règles, cette jeune fille déficiente apostrophe joyeusement le personnel en montrant son tampon périodique tout neuf au bout de sa ficelle pour qu'on l'aide à le placer. Cet acte n'est pas réprimé ou ridiculisé, mais pris comme tel et le personnel formé apporte son aide. La maman de la jeune fille meurt et reste le père, beaucoup plus âgé, qui demande de l'aide à ce sujet et à qui on donnera les informations nécessaires. Ethnologique est alors le procédé de

transposition, à partir d'un exemple comme celui-ci : pourquoi certaines sociétés mentionneraient-elles l'apparition des règles et « nous » non, en quoi le fait de montrer un tampon est-il choquant et, par-delà, qu'est-ce que la mixité des personnes et personnels dans les actes de soins.

On pourrait aussi évoquer cette autre jeune fille atteinte d'une maladie évolutive (maladie de Friedreich) transmissible, qui souhaite avoir un enfant en sachant qu'un jour elle ne sera plus là pour l'élever ou ces jeunes myopathes qui plaisantent sur leur mort prochaine pour indiquer que chaque situation singulière, ici et là, rappelle, brutalement parfois, les questions éthiques de l'ensemble de la société. Dès lors, l'ethnologie peut être présentée comme une boite à vitesse culturelle qui, à partir d'un fait, d'une situation inextriquée, embraye sur « c'est la question de... qui nous est posée ». Démarrage en côte et conduite à l'oreille obligés.

On n'insistera pas sur le caractère insatisfaisant de cette présentation (sauf à interroger l'« ego professionnel » de certains d'entre nous, passablement vexés de ne pas être reconnus dans l'exercice « officiel » de leur activité), mais sur la difficulté à présenter si possible, transmettre et donc *donner* un savoir, fut-ce à l'occasion d'un échange marchand. Manière aussi d'interroger les modes de diffusion de la démarche ethnologique, hors des circuits universitaires, de façon didactique et pragmatique[2].

Un cas de figure

Le « cahier des charges » de départ est à la fois simple, « cadré » et témoigne pourtant de nombreuses difficultés. Soit une MECS, Maison d'enfant à caractère spécialisé, dans laquelle de nombreux jeunes sont accueillis, entre autre à la suite de ce que l'on appellera des « troubles de comportement sexuel » chez les parents et adultes ayant en charge leur éducation. À des degrés divers, il s'agit donc d'inceste, de pédophilie. À noter que les trois-quarts des

[2] Je pense à une association féministe de Bordeaux qui, avec un garagiste, a mis en place des ateliers de mécanique automobile prioritairement destinés aux femmes.

enfants de l'établissement sont reçus à la suite d'un placement effectué sous la contrainte de la loi, en clair qu'ils ont été retirés, en partie ou totalité, à leur famille. Le dernier quart relevant d'un placement « volontaire » où la famille se reconnaît d'elle-même incompétente. D'autres causes ont justifié le placement des jeunes résidents mais qui, toutes, prennent base sur la carence éducative de l'environnement familial. Concernant la demande d'intervention d'un consultant, la motivation des personnels a porté sur le statut de la sexualité à l'intérieur de l'établissement, pour le moins problématique s'agissant des jeunes entre eux.

L'intéressante complexité de cette situation provient de ce qu'elle engage, malgré eux, les différents professionnels de l'établissement dans la reconnaissance de la sexualité, laquelle est à la fois effective, réelle, entre certains jeunes et, de plusieurs façons, hors norme, non reconnaissable. Ce caractère officieux de la sexualité à l'intérieur de l'établissement repose sur le « tabou » inaugural, si l'on peut dire (l'existence de relations sexuelles antécédentes entre cet enfant et un adulte proche ayant justifié le placement), sur le règlement intérieur interdisant cette activité entre mineurs, mais également sur d'autres résistances à travailler directement cette thématique.

Les outils de l'ethnologie

Les outils proposés pour analyser cette situation ont été les suivants : la construction du genre, le lignage, le récit. Ces trois thématiques ont été abondamment développées dans les travaux ethnologiques et il m'est apparu opportun de les mettre à disposition des professionnels présents. S'agissant de la question du genre, ceci revient à s'interroger sur les conditions de la construction identitaire au travers de la différenciation masculin/féminin, ce qui, socialement et culturellement, scande et structure ce vis-à-vis et comment on peut en symboliser les étapes. La question du lignage, tout aussi complexe, oblige à la fois à s'interroger sur les configurations « chaotiques » ou « perverses » des familles existantes mais également sur la fonction des personnels éducatifs, dans le cadre

d'une « maison commune » partagée durant des années : oncle, parrain, tuteur, grand frère, famille adoptive, autant de vocabulaire relationnel éprouvé et remis en usage chez des jeunes à considérer dans leur trajectoire et ce qu'ils auront à transmettre, ensuite, à leurs propres enfants. Cette notion de lignage est apparue opportune, au sens où elle a permis de faire entrer dans ces assemblages disloqués des « figures » références, autour desquelles la répétition ou la conjuration des évènements violents se renouaient. Autrement dit, des personnages, morts ou vivants, qui « hantent » parfois ces familles et peuplent une généalogie inconsciente[3].

Enfin, intervient la notion de récit, en tant que mode d'appropriation de l'« accident » ayant conduit à leur placement et le sens que ces situations brutales prennent dans la vie de la personne, notion directement empruntée à Paul Ricœur et sa formulation de *l'identité narrative*[4] sur la capacité d'un sujet à (re) faire du sens.

Dans l'exemple donné, une des difficultés de cette mise à disposition est tout d'abord de sortir la réflexion collective d'un contexte de « pathologie sociale » et de huis clos où chacun est renvoyé à sa subjectivité, pour rappeler aux professionnels présents que ces questions appartiennent de fait au catalogue ancien des thématiques que *toutes* les sociétés se posent, sans attendre qu'elles

[3] Cette question de la reconfiguration familiale peut être reprise et pensée au travers des travaux portant sur l'histoire typologique des fonctions (du père, de la mère, de l'oncle maternel, etc.) (Godelier, 2004), au travers des reconfigurations brutales ou « désordonnées » des liens dans le cadre du placement des fratries en familles d'accueil, celui des nouvelles parentés homosexuelles (Cadoret, 1995) et dans l'attention portée aux réseaux « invisibles » de parenté « traversant » le jeune enfant (Rabain, 1979, plus particulièrement le chap. VI « L'enfant imaginé et l'enfant imaginaire »).

[4] « [...] Ne tenons-nous pas les vies humaines plus lisibles lorsqu'elles sont interprétées en fonction des histoires que les gens racontent à leur sujet ? Et les histoires de vie ne sont-elles pas rendues à leur tour plus intelligibles lorsque leur sont appliqués des modèles narratifs – des intrigues – empruntés à l'histoire proprement dite ou à la fiction (drame ou roman) ? ». « L'identité personnelle et l'identité narrative » (Ricœur, 1990, cinquième étude).

aient à le formuler sous un mode médico-social et judiciaire. Autrement dit la question de l'inceste, des relations sexuelles entre adultes, jeunes ou enfants, les étapes de la construction identitaire – comment devient-on une femme, un homme, l'apparition des règles et de la semence, la distribution de la fonction paternelle, pour ne citer que ces exemples – appartiennent de plein droit au domaine de la *réponse culturelle* et pourraient être traitées comme telles. Toutefois plusieurs facteurs « perturbent » cette approche : le « stress » de la mission institutionnelle chargée de prévenir et d'empêcher la répétition de ces comportements « déviants », le trouble que les professionnels peuvent ressentir personnellement à la reconnaissance de ces enjeux, dans la mesure où leur propre stabilité identitaire s'en trouve menacée ou remise en question. Enfin, la charge, la responsabilité soudaine et impressionnante qui incombe dès lors à l'établissement spécialisé de re-catégoriser culturellement le devenir des jeunes gens qui lui sont confiés.

On le voit, sans doute, l'intervention d'un consultant sollicité sur la base d'une problématique «spécifique» et apparemment locale, oblige les participants à interroger tout un ensemble de catégorisations et de normes à l'œuvre dans l'ensemble de la société. Les éléments de cette configuration touchent aux constituants mêmes de la vie sociale, que ce soit la question de l'inceste et de la sexualité entre majeurs et mineurs, la re-composition de la famille et ses fonctions, la notion de transmission, celle de domicile et donc d'intimité, la définition des attributs du masculin et du féminin. En outre, derrière un vocable « gris », l'établissement spécialisé accueillant des jeunes enfants et des adolescents, parfois pendant plusieurs années et en internat, occupe une fonction qui resterait à définir, parce qu'en lui « transitent » et se regroupent des sujets qui, sous des formes diverses, échangent des expériences comparables et génèrent, en quelque sorte, une microculture.

Au final, la mise à disposition de ces notions, le genre, le lignage et le récit a pu s'avérer plus perturbante qu'une proposition « clé en main » de type régulation ou autre, elle est un risque pour l'institution dont elle fait « éclater » vers l'extérieur les références, mais elle peut aussi permettre une mise en perspective et *faire d'un*

problème une question. Et cette transposition dans le registre de l'interrogation anthropologique, à mes yeux, est, au minimum, ce que l'ethnologue doit promettre. À charge pour lui d'accompagner le processus.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CADORET A., 1995. *Parenté plurielle, Anthropologie du placement familial*. Paris, L'Harmattan.
DECOURCHELLE D., 2001. *Étude sur les représentations de la santé chez les jeunes ayant un handicap moteur*. Bordeaux, Creahi/Drass Aquitaine.
GODELIER M., 2004. *Les métamorphoses de la parenté*. Paris, Fayard.
RABAIN J., 1979. *L'enfant du lignage. Du sevrage à la classe d'âge*. Paris, Payot (Bibliothèque scientifique).
RICŒUR P., 1990. *Soi-même comme un autre*. Paris, Le Seuil.

Résumé
L'intervention d'un ethnologue peut faire l'objet d'une commande marchande. Pour mériter son intitulé de départ, elle suppose alors un « minimum » de caractéristiques portant sur les concepts et les outils employés, le résultat attendu par le donneur d'ordre et les clients servis. Le défi adressé à la discipline porte sur le fait de vouloir continuer à penser la situation même de l'intervention tout en répondant aux objectifs de la prestation. Autrement dit, une analyse ethnologique doit aussi pouvoir porter sur les mécanismes de réciprocité, de malentendu et de transposition culturelle que génère l'intervention de l'ethnologue, en l'occurrence dans un milieu dit spécialisé où sont accompagnées les personnes handicapées et les enfants placés.

Mots-clefs : commande marchande, réciprocité, transposition culturelle, handicap, anthropologie mercenaire.

Summary

On-The-Spot Production : On Ethnology in Specialised Education

An ethnologist's intervention can be the subject of a commercial order. To deserve its initial title, it supposes a 'minimum' of characteristics about the concepts and tools employed, the result expected by the ordering party and the clients served. The challenge for the discipline concerns the fact of wanting to continue to think about the intervention situation while meeting the aims of service provision. In other words, an ethnological analysis must also be able to address the mechanisms of reciprocity, misunderstanding and cultural transposition generated by the ethnologist's intervention, in this case in a so-called 'specialised' environment in which disabled adults and children are placed and cared for.

Key-words: commercial order, reciprocity, cultural transposition, disability, mercenary anthropology.

* * *

PEURS COLLECTIVES

Dossier thématique coordonné par
Annie Benveniste et Louis Moreau de Bellaing

LA QUESTION DES PEURS COLLECTIVES

Annie BENVENISTE – Louis MOREAU de BELLAING
Paris 8 – URMIS Université de Caen

Au cours d'une journée, organisée par l'Association française des anthropologues en mai 2005, nous nous étions interrogés sur la production des peurs collectives dans un contexte où l'idéologie sécuritaire – qui ne date pas d'hier – bat son plein. L'usage de cette notion rendrait possible d'aborder la manière dont tout un chacun, dans une société du risque, ressent non seulement des événements caractérisés comme des catastrophes (le tsunami, par exemple), mais surtout la venue de populations – phantasmées, car quelle population peut réellement faire peur ? –, de mouvements sociaux ou plus simplement de mécanismes économiques jugés comme redoutables (la baisse de la bourse). Mais la qualification de « peurs collectives » est-elle justifiée quand il s'agit de désigner le sentiment de peur éprouvé en groupe devant la maladie, la mort ou les constructions de notre propre imagination, autrefois le diable, aujourd'hui l'islamisme ? Cette équivalence tendrait à ramener les peurs collectives à un cumul de peurs s'originant dans le sujet singulier.

Delumeau interroge ce passage dans l'introduction de *La peur et l'Occident*[1]. Questionnant les diverses façons de penser l'objet dans l'espace et le temps, il fait le lien entre l'obsession de notre société à tout vouloir « sécuriser » et sa capacité à porter un regard nouveau sur le passé afin d'y découvrir la peur. C'est en cherchant

[1] Delumeau J., 1978. *La peur et l'Occident*. Paris, Fayard.

au-delà du discours que la société énonce sur elle-même, du côté de ses « ressorts cachés », de ses actes inavoués et de ses traces inconscientes que l'on peut appréhender la notion de peur collective, sans la ramener à l'accumulation de peurs individuelles. Le passage de l'individuel au collectif, peut être caractérisé, selon la psychologie des foules, par la contagion, la panique qui s'empare d'une foule exacerbant les émotions personnelles. Mais il retient surtout la notion de singulier collectif où « la peur est l'habitude qu'on a, dans un groupe humain, de redouter telle ou telle menace réelle ou imaginaire ».

Cette conception n'est pas reprise dans un article qui s'intéresse à l'engendrement même de la peur collective, à sa « naissance » toujours possible. Deux autres articles prennent pour objet, dans une perspective foucaldienne, les micropouvoirs et les différents dispositifs par lesquels la société et certains espaces de répression exercent un contrôle sur les sujets. Le premier analyse, comment les différents systèmes disciplinaires opèrent aujourd'hui selon un mode d'extériorisation de la norme et de contrôle réticulaire plus horizontal que hiérarchique, comme les décrivait Foucault. Le second, qui s'inscrit dans l'espace disciplinaire par excellence, celui de la prison, montre comment les prisonniers sont construits comme personnes dangereuses et menaçantes par le système même des mesures sécuritaires renforcées pour assurer la protection de tout intervenant extérieur, comme l'ethnologue en particulier.

Enfin un dernier article étudie comment la notion de risque a remplacé celle de travail dans l'analyse du social. Le risque est au cœur de la refondation de l'économie comme simple « théorie des jeux » ; à la base des nouvelles formes de domination et de compétition horizontale ; il institue la posture centrale de la victime.

* * *

PEURS COLLECTIVES ET PHOBIES INDIVIDUELLES

Louis MOREAU de BELLAING
Université de Caen

Il est difficile de définir ce qu'est une peur collective. Jean Delumeau, dans son livre *La peur en Occident* (1975), qui porte sur la période allant de la Peste noire (1350) aux guerres de Religion (1590) s'y est essayé : « La peur est l'habitude que l'on a, dans un groupe humain, de redouter telle ou telle menace (réelle ou imaginaire). On peut, ajoute-t-il, alors légitimement poser la question de savoir si certaines civilisations ont été – ou sont – plus craintives que d'autres ».

Quant aux phobies individuelles, Delumeau les cerne plus aisément : « Quand nous évoquons la peur actuelle de monter en voiture pour un long voyage (il s'agit en réalité d'une phobie dont l'origine réside dans l'expérience du sujet), nous renvoyons... à une attitude assez habituelle qui sous-tend et totalise beaucoup de frayeurs individuelles dans des contextes déterminés et en laisse prévoir d'autres dans des cas semblables » (*ibid.*).

Au fond, si l'on résume, sur ce point, la pensée de l'historien Delumeau, les peurs collectives seraient à la fois des totalisations de peurs individuelles et, plus spécifiquement, l'« extériorisation », la « complication » et la « transformation » des « démesures individuelles ».

Est-ce possible ? Autrement dit, y a-t-il, en ce domaine, primauté de l'individu sur le groupe ? La « totalisation » de phobies individuelles créerait-elle une peur de petit, moyen ou grand

groupe ? En tout état de cause, les peurs d'une foule ou d'une masse seraient-elles toujours la transformation de phobies individuelles ?

Il nous semble que l'ensemble du livre de Delumeau vient démentir ce postulat préalable. Car ce sont bien des peurs collectives et non des « totalisations » de peurs individuelles qu'il nous montre comme en témoignent les titres de certains de ses chapitres : Satan, idolâtres et musulmans, le juif mal absolu, la femme, la sorcellerie, l'hérésie, etc. Delumeau ne s'y trompe pas et prend chacun de ces phénomènes de peur au plan social et historique.

Cette prise en compte de la peur collective apparaît encore mieux lorsqu'il se sert d'un test de psychiatrie destiné à amener l'enfant à dire son angoisse « à l'aide de phrases et surtout de dessins que l'on regroupe en quatre catégories : agression, insécurité, abandon, mort. [...] Les symboles, précise Delumeau, qui expriment et meublent ce "pays de la peur" sont soit de caractère cosmique (cataclysmes), soit tirés du bestiaire (loups, dragons, chouettes, etc.), soit empruntés à l'arsenal des objets maléfiques (instruments de supplice, cercueils, cimetières), soit issus de l'univers des êtres agressifs (tortionnaires, diables, spectres) ». Et Delumeau le reconnaît lui-même : « Présenter ici, même succinctement, ce test suffit à montrer qu'il fournit, au plan collectif, une grille de lecture de l'époque troublée étudiée dans le présent ouvrage (et aussi de la nôtre qui, à cet égard, lui est comparable) ».

Que la peur s'individualise et que cette individualisation de la peur contribue à maintenir et à entretenir les peurs collectives, n'en doutons pas. Mais, comment expliquer, chez chaque individu, la peur du loup, des cimetières ou des cataclysmes qu'il peut partager avec des millions d'autres individus ? Comment expliquer la transmission de ces peurs-là au cours des siècles ? Certes, des objets divers peuvent alimenter des peurs individuelles, telle la peur des chevaux chez le petit Hans, dans les *Cinq psychanalyses* de Freud (1963), chevaux qu'il voit dans une remise près de chez lui – il ne les verrait plus aujourd'hui. Mais, précisément, comment expliquer

qu'outre les objets divers à choisir, il y ait des séries d'objets qui ont toujours fait peur aux groupes petits ou grands et aux individus ? La foudre par exemple, dont Levi-Strauss (1952) nous dit qu'elle est connotée de la même manière chez les Amérindiens et chez les anciens Grecs. Comment expliquer qu'un animal absent, le loup, fasse plus peur en Europe qu'un animal présent, les fourmis ? L'animal absent est-il privilégié au niveau de l'imaginaire comme il l'est souvent, nous dit encore Levi-Strauss, au niveau du mythe ?

Nous ne prétendons pas répondre à toutes ces questions, ni définir la peur collective et la peur (phobie) individuelle. Tout au plus esquisser une hypothèse et tenter un commencement de réponse.

Selon nous, pour qu'il y ait, à proprement parler, des peurs (phobies) individuelles, il faut qu'il y ait des peurs collectives. La phobie du petit Hans vis-à-vis des chevaux ne s'explique pas par une peur collective antécédente. Mais la peur des animaux, de certains animaux, de certains types d'animaux, peut contribuer à expliquer – outre le fait qu'il les voit dans son environnement – pourquoi le petit Hans a « choisi » un animal comme le cheval plutôt qu'un autre animal ou un objet.

La peur collective est un investissement d'objet négatif, destructeur pour le groupe quel qu'il soit. L'investissement est, comme toujours vis-à-vis d'un objet, pulsionnel, d'une pulsion qui est elle-même collective. L'objet est, comme toujours, sollicitant de la pulsion et sollicité par elle. Mais, dans le cas de la peur collective, la sollicitation par l'objet – l'objet sollicitant – importe plus que la sollicitation de l'objet par la pulsion.

Le « passage » de la peur collective à la peur individuelle n'est pas de notre propos, ni la contribution de la phobie individuelle à la peur collective. Ce qui nous intéresse, c'est l'engendrement même de la peur collective, sa « naissance » toujours possible.

Analysons successivement, au plan collectif de la peur, l'investissement d'objet, l'objet lui-même et l'excès du côté de la pulsion de mort.

L'investissement d'objet

C'est d'un investissement collectif dont nous parlons et c'est cet investissement que nous voudrions tenter d'expliquer.

Selon nous, cet investissement possible présuppose la pulsion collective qui, elle-même, présuppose des êtres humains vivant ensemble. L'appréhension des objets concrets de l'entourage humain – certains fournis par la nature, d'autres fabriqués par des êtres humains –, leur perception, ne sont pas des phénomènes naturels – ils le sont peut-être chez les animaux. La pulsion collective serait toujours, selon nous, l'un des phénomènes que produisent des êtres humains apparaissant et vivant ensemble – de leur plus jeune âge jusqu'à leur vieillesse. Elle est bien sûr à comprendre et à analyser dans les conjonctures non seulement naturelles (écosystème, transformations physiques de l'environnement et des corps humains), mais aussi sociales et historiques où elle se manifeste. Pour la transformation des corps humains et de leur vécu, l'exemple des camps de concentration tels qu'en témoignent Robert Antelme (1986) et Varlam Chalamov (2003) le montre.

Cette pulsion collective investit les objets de la nature, les objets construits idéellement par les humains et les corps humains. En chaque être humain – par l'investissement même du groupe sur ses individus, par exemple, du petit groupe des géniteurs individuellement entre eux, collectivement sur leur enfant –, elle devient pulsion individuelle. La pulsion individuelle est littéralement transmise par le groupe, à partir de la pulsion collective, à l'individu. Et, comme nous l'avons dit, ce dernier transmet à son tour sa pulsion individuelle au groupe.

La peur collective est d'abord un investissement collectif de la pulsion elle-même collective sur des objets. Du pulsionnel déplacé, condensé, substitué à d'autres investissements possibles « va vers » l'objet, le fixe. Les Trobriandais « craignent » les forces surnaturelles qui déclenchent la tempête ; pour les apaiser, ils leur sacrifient leurs enfants. Rituel face à la peur. Mais le dire ainsi c'est oublier que les Trobriandais, sur leurs pirogues, investissent pulsionnellement la tempête et la menace qu'elle fait peser sur eux. Le

rituel apparaît ici comme un code qui est censé pouvoir conjurer la cause de la tempête – cette cause est un autre objet investi, en l'occurrence les forces surnaturelles.

Des peurs collectives apparaissent, d'autres disparaissent. La peur de la peste et du choléra a disparu en Occident, ces deux maladies ayant été éradiquées par la médecine moderne. Sont apparues en revanche la peur de la bombe atomique, celle de la pollution, celle du sida. Notons au passage cette possibilité pour les êtres humains de faire disparaître des peurs collectives en éliminant leur cause réelle, concrète. C'est ce que d'aucuns appellent le progrès, en oubliant, pour s'éviter une analyse, le choix le plus souvent conscient des groupes et des individus.

L'apparition de peurs nouvelles peut également être évitée par un choix collectif conscient, ce qui suppose une analyse de chaque phénomène possible de peur, allant – comme, par exemple, au XIX^{e} siècle, la peur des tunnels – jusqu'au niveau du pulsionnel investi et de sa conjoncture.

Prenons deux exemples toujours actuels et qui, sous des formes culturelles très diverses, semblent avoir traversé les siècles : la peur des hommes pour les femmes et celle des femmes pour les hommes. Notons aussitôt que ces deux peurs collectives ne sont pas équivalentes, comme nous allons essayer de le montrer.

Dans le livre qu'elle a dirigé, *l'Arraisonnement des femmes* (1985), Nicole-Claude Mathieu insiste sur la peur collective que les femmes ont des hommes. Elle en montre des exemples dans de très nombreuses sociétés – en utilisant remarquablement les données empiriques et anthropographiques dont elle dispose, moins bien le matériel analytique qui lui est fourni par les rêves. L'objet hommes est menaçant pour les femmes. Il est connoté – pour autant que ces termes soient synonymes – du côté de la crainte, de l'angoisse, de la peur ressenties, semble-t-il, par presque toutes les femmes, collectivement et individuellement, en plus ou en moins. Mais Nicole-Claude Mathieu note que cette menace perçue par les femmes dans leur rapport avec les hommes est le plus souvent réelle, concrète ; elle se manifeste, un peu partout, par des coups, des injures, des viols, des privations et des discriminations diverses,

autrement dit des excès de violence. L'investissement par les femmes de l'objet hommes est donc marqué par la négative, autrement dit, au moins en partie, par la pulsion de mort.

La peur collective des hommes vis-à-vis des femmes semble d'un tout autre ordre. Testart (1991) en a proposé un commencement d'explication anthropologique – qui contribuerait d'ailleurs à expliquer la menace réelle que les hommes font peser sur les femmes et par conséquent la peur collective, semble-t-il relativement généralisée, des femmes vis-à-vis des hommes. Testart nous dit, à partir d'une mythographie qui englobe des mythes aussi bien australiens qu'asiatiques, grecs, scandinaves, africains et amérindiens, que la peur des hommes vis-à-vis des femmes se signifie, dans ces mythes et dans la pratique, sous des formes culturelles variées, par la peur du sang, mais surtout de tout ce qui s'analogise au sang, autrement dit de tout ce qui coule : eaux, sperme, sécrétions diverses.

Nous ajouterons pour notre part que, si le sang qui coule peut constituer en des cas précis (guerres, meurtres) une menace pour la vie humaine, il n'en est pas de même pour les eaux, le sperme et les sécrétions diverses. Il faudrait donc admettre, pour expliquer anthropologiquement la peur des hommes vis-à-vis des femmes, un autre facteur : le renvoi du mythe dans une transcendance extérieure à l'humanité, dans un surnaturel, ce qui ferait de cette peur un phénomène historique, donc transitoire, puisque ce renvoi du mythe dans le surnaturel ne se fait plus partout. On peut penser d'ailleurs que l'excès de domination des hommes sur les femmes relève également de cette transcendance extérieure à l'humanité, excès de domination lui-même mis en question, puisque la modernité refuse au moins en partie une telle transcendance.

L'objet

Si, individuellement, l'objet de peur peut apparaître dans le registre de tous les objets possibles, son lien avec un objet de peur collective peut le plus souvent être établi. Quelquefois l'objet de phobie individuelle est tout simplement emprunté au registre des

objets de peur collective ; c'est le cas, par exemple, de l'Homme aux loups qui voit des loups immobiles sur les arbres et le regardant. Comme nous l'avons dit, le petit Hans a la phobie des chevaux, animal qui ne fait pas partie, en principe, des objets de peur collective. Néanmoins il serait possible de montrer que l'objet cheval a des accointances avec des objets de peur collective.

Ce qui nous paraît important en ce qui concerne l'objet de peur collective – qui seul nous intéresse ici –, c'est son statut, au moins celui qui nous paraît être le sien dans ce que nous appelons une sociologie critique.

Tout objet est sollicitant de la pulsion, qu'il soit naturel (animal, végétal, minéral) ou humain (un être humain), qu'il soit concret (une chose ou un corps) ou abstrait (une idée, une image). L'objet de peur collective n'échappe pas à cette « action » sur la pulsion humaine. Marx a montré comment l'or – objet brillant, rare et imputrescible – a sollicité le pulsionnel au cours des siècles et, plus encore, quand sa quantité a augmenté en Europe au XVI^e^ siècle. L'objet de peur collective a des caractéristiques qui sollicitent le pulsionnel et, plus particulièrement, la pulsion de mort. Pour reprendre les exemples de Delumeau, exemples titres de ses chapitres, Satan lié au feu et à l'enfer, la femme et le sang, le juif censé être meurtrier du Christ, la sorcière maléfique, ont des caractéristiques réelles ou supposées qui en font des objets sollicitant de la pulsion et surtout de la pulsion de mort. Notons que certains d'entre eux – par exemple l'idolâtrie – sont plus marqués que d'autres par les conjonctures où ils apparaissent.

La démonstration semble encore plus pertinente si l'on retient les objets du test psychiatrique cité par Delumeau : cataclysmes, connotant la destruction, loups et dragons liés à la dévoration, chouette à l'obscurité, instruments de supplice et tortionnaires à l'atteinte au corps, cercueils, cimetières à la mort, diables et spectres au feu de l'enfer. Tous ces objets concrets ou abstraits (les spectres ou les diables sont des images) sollicitent, comme tous autres objets, le pulsionnel ; mais, par leur caractéristique principale, ils sont sollicitant tout particulièrement de cette « face »

du pulsionnel – ce dernier étant tête de Janus, nous dit Freud – qu'est la pulsion de mort.

Qu'en est-il, en revanche, dans le cas de la peur collective, de la sollicitation de l'objet par la pulsion, celle de vie ou celle de mort ? Rien n'exclut *a priori* que, dans une conjoncture donnée, un objet quel qu'il soit devienne objet de peur collective, parce que, compte tenu de la conjoncture, la pulsion collective le sollicite comme tel. Un historien anglais Eugen Weber, dans son livre *La fin des terroirs* (1976), note fort justement que la peur de l'obscurité et de tout ce qui, au niveau du phantasme pouvait s'y produire, a disparu peu à peu, au moins en Occident, avec l'éclairage électrique qui permet d'y voir beaucoup mieux la nuit ou dans le noir qu'avec des chandelles, des bougies, des lampes à huile ou à pétrole. L'obscurité en soi n'a pas des caractéristiques évidentes qui peuvent en faire un objet de peur collective ; elle ne l'était et ne l'est sans doute pas partout. Il faudrait une analyse pour montrer que la sollicitation de cet objet par la pulsion collective s'est faite ici et non là, avec de nombreuses variantes culturelles et sociales.

Prenons un autre exemple : l'idolâtrie, cité par Delumeau. Voilà, semble-t-il, un objet de peur collective qui, en Europe où il était apparu comme tel, a à peu près disparu. Il est intéressant néanmoins de noter qu'avant la guerre, des jeunes filles bien-pensantes supposaient que quelqu'un ne croyant pas en Dieu était fou. Or l'idolâtrie et l'idolâtre, celui ou celle adorant des idoles, n'avaient pas de caractéristiques menaçantes les prédisposant à une sollicitation du pulsionnel, notamment de la pulsion de mort. C'est la pulsion collective dans des conjonctures précises qui a sollicité ces objets idolâtrie et idolâtre, de même qu'elle a sollicité les objets hérésie et hérétique, ou encore l'objet musulman – différent du juif parce qu'il n'était pas censé, lui, être le meurtrier du héros mythique.

En première conclusion, on peut peut-être dire, comme nous le suggérions, que les objets de peur collective sont très souvent, par leurs caractéristiques, sollicitant de la pulsion et notamment de la pulsion de mort, mais qu'il existe des objets de peur collective sans caractéristiques marquées et néanmoins investis préférentiel-

lement par la pulsion de mort. Au plan individuel, il nous semble que la pulsion individualisée investit préférentiellement n'importe quel objet comme objet de peur, mais qu'il peut exister soit des objets empruntés au registre des objets de peur collective, soit des objets articulés – ce qui serait à démontrer, par exemple dans le cas du petit Hans – à certains de ces objets.

L'excès du côté de la pulsion de mort

Du point de vue d'une sociologie critique, la peur, comme l'angoisse et la crainte, sont des phénomènes soit marqués par ce que nous appelons les degrés de l'excès, soit des phénomènes d'excès où la peur transgresse les normes et les codes.

Tentons de définir ce que nous appelons degré d'excès et excès. La pulsion de vie et la pulsion de mort, investissant des objets, peuvent, en tout état de cause, pour tout phénomène quel qu'il soit, se coder, ne pas se coder, ou déborder les codes qu'elles se sont données. C'est, nous semble-t-il, la pulsion de mort, dans le double rapport de la pulsion de vie et de la pulsion de mort à l'objet quel qu'il soit, qui arrête la pulsion de vie et rend possible le codage et le code. Le deuil créé par la pulsion de mort arrête l'investissement indéfini de la pulsion de vie sur l'objet, cela dans des conjonctures qui rendent possibles les codages et les codes. La pulsion de vie, elle, résiste à la pulsion de mort et se maintient autant qu'elle le peut dans les codages et les codes.

Mais, dans un registre donné, la pulsion de vie dans son rapport à l'objet peut déborder la pulsion de mort et empêcher l'apparition des codages et des codes. La pulsion de mort elle-même dans son rapport à l'objet peut déborder sa fonction codante et détruire l'objet. La pulsion de vie elle-même, après l'apparition du codage et du code, peut déborder codage et code et investir à ce point l'objet qu'elle le détruit.

La peur collective est, nous l'avons dit, un phénomène de degré de l'excès ou un phénomène d'excès. Une population exposée à un ouragan ou à un cyclone peut coder sa peur collective, évacuer la région ou prendre des précautions contre le cataclysme.

Comme on le voit fréquemment aux États-Unis. Il y a, selon nous, un degré de l'excès de peur, un phénomène de peur dosé par des codages et des codes.

En revanche, ce qu'on appelle la panique constitue un phénomène d'excès. Une foule menacée par un incendie se précipitera vers les issues et les bouchera, ce qui augmentera le nombre de morts, ou parviendra, par un libre choix, à juguler sa panique. À partir du moment où l'on veut bien reconnaître que la peur collective est liée à l'investissement pulsionnel d'un objet, notamment l'investissement de la pulsion de mort sollicitée (par) et sollicitante de l'objet, le pulsionnel lui-même ne peut être conçu que comme degré d'excès ou excès. Le degré d'excès, dans la conjoncture où il se produit, est codé. Si le codage et le code se maintiennent, l'autorité, l'altérité, l'identité vont intervenir, dès l'inconscient social (ce que nous appelons le métasocial), pour que le pouvoir, la volonté et le désir métasociaux et métapolitiques conduisent le groupe vers un libre arbitre qui conforme le phénomène de peur collective aux principes et à l'éthique en commandant explicitement les limites.

En revanche, dans la même conjoncture ou dans une autre, l'excès de peur peut subvertir métasocialement et métapolitiquement les codages et les codes. Mais, là encore, l'autorité, l'altérité, l'identité interviennent au niveau du pouvoir, de la volonté et du désir. Cet excès de peur se manifestant au plan de la conscience et du libre arbitre peut, par un choix conscient, se conformer aux principes et à l'éthique commandant ses limites. Mais il peut également, par un choix conscient, transgresser ces limites, les déborder, détruire.

La peur collective est toujours à base d'excès possible, comme n'importe quel autre phénomène humain. Elle l'est sans doute beaucoup plus que beaucoup d'autres phénomènes, dans la mesure où c'est principalement la pulsion de mort qui est sollicitée par l'objet à caractéristiques marquées (cataclysme ou personne/groupe menaçant). Le degré de l'excès ou l'excès se manifeste dès le métasocial et le métapolitique. Mais, pour le groupe, le moment du libre arbitre collectif – inconcevable sans les libres

arbitres individuels tout comme ces derniers sont inconcevables sans lui – choisit, dans le manifeste, le passage à un excès codé (autrement dit à un degré d'excès) ou à un excès décodé, transgressif des codages, des codes, de l'éthique, voire de la loi positive.

Cela veut dire que les tautologies sur les peurs collectives – violence de la peur, mouvement désordonné des foules sous son effet, etc. – nous paraissent être effectivement des tautologies. Aujourd'hui des analyses de discours sur des récits (collectifs et/ou individuels) de panique pourraient contribuer à expliquer ces peurs tout autant que l'approche analytique contribue à expliquer les phobies individuelles.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ANTELME R., 1986. *L'espérance humaine.* Paris, Gallimard (coll. Folio).
CHALAMOV V., 2003. *Les récits de la Kolyma.* Paris, Édition Verdier.
DELUMEAU J., 1975. *La peur en Occident.* Paris, Gallimard (coll. Folio).
FREUD S., 1963. *Cinq psychanalyses.* Paris, PUF.
LEVI-STRAUSS C., 1952. *Tristes tropiques.* Paris, Plon.
MATHIEU N.-C., 1985. *L'arraisonnement des femmes.* Paris, EHESS.
TESTART A., 1991. *Des mythes et des croyances. Esquisse d'une théorie générale.* Paris, MSH.
WEBER E., 1976. *La fin des terroirs.* Paris, Plon.

Résumé
L'histoire des peurs collectives ne peut se réduire à l'accumulation de peurs individuelles. Il s'agit de montrer qu'il n'y a pas de peurs individuelles sans peurs collectives et surtout sans objets (abstraits ou

concrets) de peur investis par des groupes et des individus. La sollicitation de l'objet par la pulsion – notamment la pulsion de mort – et celle de la pulsion par l'objet (réel ou fantasmé) jouent leur rôle dans la construction des peurs collectives.

Mots-clefs : peur, fantasme, pathologie, pulsion, excès.

Summary

Collective Fears and Individual Phobias

The history of collective fears cannot be reduced to an accumulation of individual fears. It will be shown that there are no individual fears without collective fears and in particular without (abstract or concrete) objects of fear invested in by groups and individuals. The seeking after the object by the instinct (*pulsion*) – notably, the death wish – and that of the instinct by the object (real or fantasized) play their part in the construction of collective fears.

Key-words: fear, phantasy, pathology, instinct, excess.

* * *

SURVEILLER ET PUNIR AU XXIe SIÈCLE : LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DU CONTRÔLE SOCIAL EN FRANCE

Philip MILBURN
Université de Versailles St-Quentin
Laboratoire Printemps CNRS

Depuis dix ans au moins, la sécurité ne cesse d'être au cœur des préoccupations de la société civile et de l'État et se développe comme un élément central des politiques publiques. Et durant cette période, les dispositifs de surveillance et les technologies de la sanction ont été renforcés comme les seuls moyens d'amélioration de la sécurité publique, que ce soit au niveau des politiques locales comme à celui de l'action publique de l'État central, et ce quelle que soit l'orientation politique du pouvoir en place. Ce constat peut être fait en France, où les problèmes d'insécurité civique sont aggravés par un taux de chômage et une « insécurité sociale » chroniques (Castel, 2003), mais il est tout aussi valable dans d'autres pays européens moins touchés par ces phénomènes. Or il est étonnant que, dans une période où le contrôle social réapparaît avec autant de force et de vigueur sous sa forme la plus épurée – policière et pénale – peu de travaux se donnent comme objectif de s'attaquer à une mise en théorie générale d'un tel processus. Certes, plusieurs ouvrages viennent décrire le supposé avènement d'une société pénale, la dénonçant le plus souvent comme conséquence inhérente au modèle libéral qui se généralise au gré de la mondialisation. Mais rares sont les chercheurs – en France, tout du moins – qui s'emploient à mobiliser les notions de celui qui a sans doute caractérisé le contrôle social avec le plus de finesse et de complétude :

Michel Foucault (Foucault, 1975). Tout se passe comme si la théorie de Foucault ne paraissait plus applicable, ou au contraire comme si elle allait tellement de soi qu'il n'était pas utile de la mobiliser.

Or la question semble pourtant devoir être posée : le système de contrôle social qui prend actuellement racine participe-t-il du paradigme disciplinaire classique qu'avait identifié M. Foucault sous le concept de « quadrillage disciplinaire » ou laisse-t-il apparaître des ressorts inédits ? La thèse fondamentale de l'auteur portait sur l'existence d'une trame structurale, inhérente à un pouvoir disséminé dans le corps social et dans les dispositifs institutionnels, omniprésente dans les moindres replis des rapports sociaux.

Sans chercher à revisiter la théorie foucaldienne du contrôle social, on tentera ici de la saisir dans son volet méthodique et analytique, dépouillée de toute radicalité structuraliste, afin de mettre au jour une forme que l'on considérera comme inédite et propre à la nouvelle modernité naissante, de gouvernementalité et de biopouvoir au sens où l'entendait Foucault (Lascoumes, 2004).

En effet, malgré la continuité de la prison comme *ultima ratio* de toute pénalité, la disciplinarisation des corps et l'imposition de la peine laissent peu à peu la place à d'autres rationalités de contrôle social, lisibles dans divers dispositifs sécuritaires et pénaux mis en place récemment. Sans affirmer encore qu'il s'agit là d'un bouleversement épistémique semblable à celui que Foucault a repéré au tournant du XVIII[e] siècle, on propose ici de décliner les principaux linéaments de ce qui n'est pas un simple habillage des pénalités modernes, mais constitue peut-être une rationalité propre au contrôle social de cette époque et par conséquent présente dans toutes ses instances socio-politiques. Autrement dit, ces pénalités peuvent être lues comme des rationalités inédites, des technologies du pouvoir dont on verra qu'elles sont d'autant plus efficaces qu'elles sont mieux dissimulées par des valeurs humanistes[1].

[1] C'était bien sûr déjà le cas des figures classiques du contrôle social analysées par Foucault dans *Surveiller et punir*, notamment par l'humanisation des peines.

Quelles sont donc ces rationalités inédites ? Deux principes essentiels ressortent de l'analyse des dispositifs sécuritaires et pénaux actuels : le réseau de surveillance et le consentement du sujet, que nous proposons d'examiner en détail. Avant de les envisager, toutefois, il convient d'examiner la manière dont les déviances sont catégorisées et construites comme illégalismes, selon le concept proposé par Foucault. Il considère en effet que la gouvernementalité pénale est consubstantielle à une économie des illégalismes, résultant elle-même du type d'ordre social attendu par la société.

Une nouvelle économie des illégalismes

Nous avons montré ailleurs (Milburn, 2000) que la rhétorique experte et institutionnelle rendant compte des déviances de comportement se structure désormais autour de deux notions principales qui donnent un sens à la construction générale de la peur du désordre social et qui contribuent à définir les réponses politiques.

De la double rhétorique des illégalismes...

La notion « d'incivilités » vient donner une teneur socio-politique aux tensions, aux nuisances et aux désagréments que peut engendrer le quotidien et l'espace public, notamment dans les grands quartiers de logements sociaux collectifs, où ces nuisances prennent une dimension dominante du quotidien au point de le rendre pénible. Cela renvoie, à titre d'exemples extraits de ce qu'un observateur de la vie ordinaire de certains espaces urbains peut relever, au bruit des allers-retours incessants de scooters « débridés », à la présence de groupes de grands mâles agités dans l'espace public, à l'odeur persistante de calumets de la paix dans les escaliers, autant de comportements qui sont à la limite de l'illégalité mais qui ne sauraient faire l'objet d'une pénalisation systématique. Dans cette rhétorique, les incivilités, ce sont d'abord les nuisances produites par la société civile et non celles des institutions. Denis Duclos notait dès 1993 que l'on stigmatise les tags qui polluent le paysage urbain mais pas les panneaux publicitaires pourtant tout

aussi laids et prolifiques (Duclos, 1993). Ainsi, la rhétorique des « incivilités » prend appui sur la réalité d'un problème social (les nuisances sensibles dans ces quartiers urbains) pour venir donner une *teneur criminologique* à une série de comportements qui n'ont en commun que leurs conséquences sur le caractère paisible ou non d'un espace urbain.

La seconde notion qui structure le discours sécuritaire est celle de « violence ». Elle englobe de manière assez indifférente les agressions physiques sur des personnes et les destructions de biens. Par son usage très courant (contrairement à celle « d'incivilités »), la notion permet de créer un continuum entre les agressions verbales, la bagarre, le vandalisme et les agressions physiques et sexuelles les plus graves. Chacune de ces illégalités se voit tirée vers le haut dans l'échelle de la gravité par le caractère insupportable de toute violence dans une société pacifiée qui n'a plus guère de ressorts pour la domestiquer. Et surtout, la notion vient désigner un ensemble de comportements caractérisés par leur valeur de menace sur les corps et de destruction des biens – matériels mais aussi sans doute symboliques.

Il ressort de cette rhétorique une criminologie contemporaine qui articule catégories ordinaires et catégories savantes – celles élaborées notamment par une psychologie comportementaliste et cognitive et par une sociologie politique de l'insécurité – et vient cristalliser une *double figure* du déviant et de ses logiques d'action.

... à la double figure du criminel contemporain

La criminalité de notre époque prend d'abord la figure du jeune délinquant mal éduqué et issu des « quartiers de relégation », selon le vocabulaire en vigueur. Une telle figure du petit délinquant a un *sens* : son comportement s'expliquerait par une logique de l'intérêt, une rationalité utilitariste (celle du vol, du trafic, etc.) et par celle d'une mauvaise éducation, attribuée le plus souvent aux carences parentales, cause d'une insuffisante adhésion aux valeurs sociales dominantes. Dans une logique de l'intérêt, la peine est efficace : son coût doit être supérieur à celui de l'infraction afin d'être dissuasif. Et l'éducation reste possible, quelle qu'en soit la

déclinaison, dans la mesure où les conditions d'adhésion aux valeurs sociales peuvent être réunies. À cette figure répond une politique de *gestion des risques* sécuritaires dont le principe de « tolérance zéro », fort actif dans les politiques pénales et de police, est le meilleur reflet. Les « incivilités » et autres petites délinquances sont considérées comme participantes des risques qui sont au centre des rapports sociaux contemporains selon le sociologue allemand Ulrich Beck (2003) et qu'il convient de minimiser par tous les dispositifs préventifs et « proactifs » appropriés.

La seconde figure, issue de la rhétorique de la violence, est celle du criminel « barbare », dont le comportement est insensé et insupportable pour la collectivité. On trouve en première ligne de ce catégorème la figure du pédophile et celle du terroriste, deux menaces suprêmes pour la civilisation contemporaine (l'une dans l'espace domestique, l'autre dans la sphère publique), apparues en tant que telles au cours des deux dernières décennies. Elles constituent des prototypes car elles s'attaquent de façon sournoise aux valeurs essentielles de la civilisation, et recèlent un caractère monstrueux, une rhétorique de la bestialité étant souvent mobilisée à leur intention : elles sont de la sorte renvoyée à une forme d'*inhumanité*.

Cet ensemble est par ailleurs décliné autour du terme de « barbarie », vocabulaire utilisé de façon récurrente pour désigner toutes sortes d'actes de destruction violents apparaissant comme insensés car dépourvus de finalité. L'imaginaire de la voiture brûlée fonctionne comme véritable parangon de cette barbarie contemporaine, iconoclastie par excellence des valeurs matérielles modernes, dont les incendiaires se repaissent au demeurant. Cette « barbarie » de la part de « vandales » peut être considérée dans le sens étymologique de ces deux mots : celui de peuplades étrangères, non civilisées et sanguinaires, dont le comportement est animé par la seule soif de violence et de vice, voire par une tentation d'anthropophagie. Ce doxème est au principe du glissement qui attribue la cause des émeutes urbaines aux « étrangers » (alors que la plupart des jeunes en question sont de nationalité française) et, comble d'exotisme intolérable, aux familles « polygames » visées

par les discours politiques en novembre 2005. Un tel imaginaire de la barbarie pourrait prêter à sourire s'il ne présidait pas aux politiques publiques en matière de lutte contre cette insécurité considérée comme insupportable.

Les « monstres » prédateurs d'enfants et d'innocents sont voués à la neutralisation totale et à l'anéantissement social grâce aux « peines incompressibles » et à la tentation de la « perpétuité réelle » qui sont au cœur des politiques de pénalisation les visant au cours des vingt dernières années, auxquelles il faudrait ajouter l'allongement des durées de prescription des « crimes abominables ». Les barbares, de leur côté, sont invités à quitter le territoire, comme en témoigne la politique de l'État de « reconduite à la frontière » et de « contrôle de l'immigration » qui est associée à la thématique de l'insécurité.

Mais, davantage que de dispositions ponctuelles de politique publique, cette qualification commune des déviances résultant de la concrétion de l'imaginaire populaire, des discours politiques et de références scientifiques, contribue à la production de dispositifs de contrôle social qui répondent également aux impératifs des valeurs centrales de la civilisation contemporaine. En ce sens, les logiques qui les animent ne sauraient se limiter à l'examen de ce secteur de la société ou de l'intervention institutionnelle ; elles reflètent les principes d'ordonnancement de cette société.

Du quadrillage disciplinaire au quadrillage réticulaire

La grande découverte de Michel Foucault fut de décrire la surveillance disciplinaire comme technologie de pouvoir s'inscrivant dans le corps des condamnés. Le panoptique carcéral permet à la fois de rationaliser la surveillance des comportements et de restaurer la moralité du détenu par la discipline, imposition de cadres stricts d'action dans le temps et l'espace. C'est le sens de la cellule (inspirée de la cellule monacale propice à l'introspection morale) et de la scansion de la journée du reclus présentée en début de *Surveiller et punir* dans le règlement intérieur d'une maison de redressement. Le quadrillage *disciplinaire* propre au panoptisme

classique vise donc le « for intérieur » et se décline dans différents dispositifs permettant l'intériorisation de la norme, que ce soit la prison, le foyer éducatif, l'hôpital psychiatrique ou encore la prévention « spécialisée ». La technologie disciplinaire, « orthopédique », revêt indifféremment un aspect éducatif et punitif, chacun de ces dispositifs venant au demeurant en relais de l'autre.

Les techniques de sécurité publique et de protection contre les risques de déviance comportementale qui ont été développées au cours des dernières années constituent, à l'inverse, des *dispositifs d'extériorisation de la norme* : la norme ne s'impose pas dans le corps mais autour de lui, comme une matérialisation et une signalisation des comportements dans leur environnement. La condition de son efficacité réside dans une structure en *réseaux*. La notion de réseau appellerait une discussion théorique qu'il n'est guère possible d'entamer ici. On retiendra simplement qu'il ne s'agit pas des réseaux relationnels tels qu'ils ont pu être modélisés par la sociologie classique, mais que l'on est plus proche de ceux évoqués par la sociologie de la traduction (Callon, 1989) : des réseaux de signification qui orientent l'action sociale. Il convient toutefois de distinguer les réseaux d'information, d'objets et de personnes, avant d'envisager leur enchâssement.

Les réseaux d'information

Les progrès considérables des technologies numériques et du traitement informatisé permettent de constituer des réserves infinies d'informations en tout genre, relatifs à la sécurité publique ou que celle-ci peut mobiliser. Le fameux « STIC » en est un exemple fort symbolique : il accumule des informations sur toutes les personnes impliquées dans des affaires criminelles, y compris les victimes et quelle que soit l'issue de l'affaire[2]. Un tel fichier est développé par la police pour faciliter ses enquêtes. Non moins commenté par la presse, le fichier FNAEG[3] vise à stocker l'empreinte génétique des auteurs présumés d'infractions. Réservé dans un premier temps aux

[2] STIC : Système de traitement des infractions constatées. Créé par la loi du 5 juillet 2001. Il a un équivalent pour la gendarmerie (Judex).

[3] FNAEG : Fichier national automatisé des empreintes génétiques.

auteurs de crimes, il est étendu depuis le 8 mars 2003 à presque tous les délits. Un autre fichier vise les criminels sexuels condamnés : le FIJAIS[4], qui oblige certains condamnés à déclarer leur domicile tous les six mois aux services de police. En outre, les maires des villes où ces anciens condamnés résident doivent être informés de leur nouvelle domiciliation. À cela il convient d'ajouter le stockage des enregistrements de la vidéosurveillance sur laquelle nous reviendrons : il est en effet facilité par la numérisation de la vidéo. De même, la multiplication des réseaux de communication numérisés permet de conserver une trace durable des échanges humains sur ces supports, de leur localisation spatiale ou sociale[5].

Il s'agit de la sorte de quadriller la société de sources d'informations sur les dangers sécuritaires passés, présents et futurs. Ces informations ne concernent pas les seules personnes ; elles visent aussi des espaces réputés à risque, des objets (véhicules, objets d'art, armes, ordinateurs et tout objet nécessitant une déclaration par son propriétaire). Elles restent stockées dans une « veille » informatique et ne sont mobilisées qu'en cas de problème : elles ont une double visée, préventive et proactive. Préventive car les acteurs de délinquance voient les chances de maintenir leur forfait dans l'anonymat et d'échapper à la répression diminuer d'autant qu'ils savent ainsi que l'on contrôle une somme importante d'informations les concernant. Proactive dans la mesure où elle permet de confondre plus aisément les auteurs de méfaits grâce au croisement de ces informations.

Les réseaux d'objets

Le quotidien de l'homme moderne est ponctué par une multitude d'objets automatisés qui contrôlent son action sans relâche. Ainsi, Mme Y., Francilienne, prend son auto le matin pour se rendre à son travail : elle actionne la télécommande du véhicule avant de répéter son geste avec celle de la porte du garage collectif.

[4] FIJAIS : Fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles, créé par la loi « Perben 2 » du 9 mars 2004.

[5] Les assassins présumés du préfet de Corse, M. Erignac, ont été confondus par l'usage de leurs téléphones mobiles au moment du crime.

La barrière s'ouvre et lui donne accès à une voirie constellée de « feux » et autres signaux qui conditionnent son trajet et son allure. Puis, arrivée dans son entreprise, elle actionne à nouveau une barrière de parking avec une carte qui lui permettra également de faire fonctionner l'ascenseur. Enfin, elle aura recours à un mot de passe pour mettre en route son ordinateur. Dans le même temps, son conjoint a franchi, au moyen de sa carte de libre circulation sur les transports en commun, pas moins de cinq « tourniquets » qui lui ont donné accès à chacun des trains et métro qu'il doit prendre, puis lui ont permis de sortir des stations. Le soir, avant de rentrer chez lui et de composer un digicode à sa porte, il passe au distributeur bancaire où sa carte consentira à lui remettre des billets en échange d'un autre code. « Il n'y a pas besoin de science-fiction pour concevoir un mécanisme de contrôle qui donne à chaque instant la position d'un élément en milieu ouvert. Félix Guattari imaginait une ville où chacun pouvait quitter son appartement, sa rue, son quartier, grâce à sa carte électronique qui faisait lever telle ou telle barrière mais aussi bien la carte pouvait être recrachée tel jour ou entre telles heures ; ce qui compte ce n'est pas la barrière, mais l'ordinateur qui repère la position de chacun, licite ou illicite, et opère une modulation universelle » (Deleuze, 1990 : 246).

En effet, ce dont M. et Mme Y. n'ont pas forcément conscience, c'est qu'ils sont l'objet d'une vidéosurveillance constante, qui est pourtant parfois annoncée comme étant destinée à « leur sécurité ». La présence de caméras sur la voie publique n'est pas nouvelle, y compris en France. Introduites au cours des années 1970 dans les grands magasins, galeries marchandes et stations de RER à Paris, elles se généralisent aujourd'hui en prenant place, comme c'est le cas au Royaume-Uni, dans l'espace ouvert de la rue. Cette généralisation est au cœur d'un débat idéologique opposant les tenants d'un renforcement de la sécurité à ceux des droits de l'homme craignant une atteinte aux libertés civiques.

En tout état de cause, ces caméras sont davantage des objets que des pilotes d'information. Une recherche réalisée en Angleterre indique que leur efficacité informative pour les service de sécurité, publics ou privés, est en réalité assez faible : il est difficile

d'identifier les personnes et de distinguer leurs faits et gestes avec précision. Au surplus, les agents en charge de la veille ont peu de moyens de faire intervenir les forces de l'ordre en temps réel lorsqu'ils constatent une infraction sur la voie publique. Surtout, les malfrats ont une conscience de la présence des caméras et une connaissance du champ d'action du système et commettent leurs méfaits en dehors (Goold, 2005)[6]. En ce sens, les caméras fonctionnent comme des « gendarmes perchés », à l'image des ralentisseurs sur les routes parfois nommés « gendarmes couchés » en cela qu'ils matérialisent une entrave à une conduite déviante à un endroit donné. La vidéosurveillance constitue davantage un facteur d'autocontrôle préventif, permettant de réduire les risques sécuritaires dans des espaces donnés, qu'un instrument d'exocontrôle coercitif. De fait, les affaires élucidées grâce à ce type de surveillance sont rares et si certaines ont été médiatisées (enlèvement d'une jeune Française à Londres, attentats simultanés à la bombe dans les transports en commun en juillet 2005 dans cette même ville) c'est précisément du fait de leur médiatisation et de leur extrême gravité qu'on a eu recours à la recherche très onéreuse sur les bandes vidéo, impraticable pour des dossiers courants, fussent-ils criminels[7].

Il en va de même pour tous les objets actionnés par des systèmes de contrôle : ils contribuent simultanément à dissuader les fraudes ou les malveillances et à cadrer l'action des usagers. L'exemple des barrières automatisées d'accès aux stations de métro et de train franciliens est fort éloquent de ce point de vue. Enfin, l'efficacité de ces objets qui matérialisent le contrôle tient à leur mise en réseau, c'est-à-dire à l'existence de liens directs ou

[6] Ces remarques n'induisent pas l'inutilité de ces dispositifs : ils ont leur usage dans un système de contrôle réticulaire tel que nous le décrivons. Simplement, leur fonction réelle est en décalage avec leur fonction annoncée.

[7] L'identification des coupables des attentats du 7 juillet 2005 à Londres a supposé que plusieurs dizaines de détectives de Scotland Yard visionnent des milliers d'heures d'enregistrement vidéo.

indirects entre ces machines, que chaque acteur social traverse sans cesse.

Réseaux d'acteurs

Le système de contrôle de l'espace public qui s'est développé au cours des dernières années a contribué à promouvoir l'apparition d'une série d'acteurs en charge de cette fonction. La multiplication des agents de sécurité dans divers espaces semi-publics (magasins, galeries marchandes, divers lieux ouverts au public...) constitue sans doute l'un des faits les plus marquants (Ocqueteau, 1997). Ceux-ci ne disposent d'aucune prérogative d'intervention directe auprès des citoyens : leur efficacité tient à leur présence dans l'espace et aux échanges entre eux. Le « talkie-walkie » est leur principal outil de travail leur permettant de se répartir dans l'espace de manière optimale et de se signaler mutuellement des situations problématiques, en l'absence de tout autre outil d'intervention coercitive, propre à la police (armes diverses).

Les services de police eux-mêmes ont acquis une dimension réticulaire, non seulement au moyen des réseaux d'information déjà évoqués, mais aussi dans les méthodes de quadrillage de l'espace public. Si la « police de proximité » a été remise en cause en France depuis 2002, elle reste le modèle international dominant de l'action policière depuis plus de dix ans, sous différentes formes réunies en général sous la notion de *community policing*. Très développée au Royaume-Uni, cette approche intègre des citoyens qui ont en charge la surveillance de leur quartier et le signalement à la police de situations identifiées comme anormales *neighbourhood watch* mais également l'existence de policiers bénévoles (comme pour les pompiers en France) qui patrouillent dans le quartier en uniforme[8] (Bennett, 1994).

Un tel dispositif n'est pas à l'ordre du jour en France, mais un acteur équivalent est né avec le « médiateur social », qui se décline sous différentes désignations (agent de proximité, correspondant de

[8] Ce qui passe pour une forme de civisme organisé en Angleterre apparaîtrait en France comme un système de milices et de délation : le rapport culturel au contrôle social est ici bien sûr déterminant.

nuit, etc.) mais qui renvoie à une figure assez homogène. Ces jeunes gens, salariés, sont appelés à arpenter les quartiers de logements sociaux et à être présents dans les transports en commun pour prévenir toute forme de conflit ou de désordre non par la coercition mais par le dialogue fondé sur l'identité (grands-frères) et l'interconnaissance avec les fauteurs de trouble potentiels. Ni policiers ou agents de sécurité, ni éducateurs de prévention, leur rôle est assez ambigu dans la plupart des cas : c'est souvent leur seule présence (physique mais aussi sociale, en tant qu'ils ne représentent pas l'autorité) qui contribue à prévenir les comportements déviants. S'ils ne sont pas amenés à communiquer des informations à la police ou aux institutions sur la population avec laquelle ils sont en contact, ils constituent néanmoins un maillon dans le filet des acteurs de la sécurité publique qui quadrillent l'espace urbain.

Structure des réseaux

Mais c'est sans doute la combinaison de ces trois types de réseaux qui donne toute sa force et son efficacité en termes de normalisation des comportements. Les objets de sécurité et les informations qu'ils produisent ou traitent n'ont bien entendu guère d'effets s'ils ne sont pas relayés par l'action humaine et par les agents, eux-mêmes mis en réseau. Mais les humains sont également soumis aux forces sociales des réseaux d'objets et d'information qui produisent une logique sociale du contrôle et orientent leur action. Aussi, ces trois types de réseaux se combinent entre eux : hommes, informations et objets s'alimentent mutuellement pour réguler les flux, quadriller les espaces et les temps publics et normaliser les comportements par la surveillance dissuasive et préventive des risques de déviance publique et d'incivilités.

Ceci est concrétisé par un certain nombre de dispositifs localisés de politiques publiques de sécurité. Le plus significatif est sans doute celui des Contrats locaux de sécurité (CLS) établis autour de Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). De tels dispositifs sont prévus au niveau des communes et réunissent, dans l'aréopage des conseils, maire, procureur, préfet, police et gendarmerie, mais aussi d'autres « partenaires » non spé-

cialisés dans la sécurité comme l'Éducation nationale, certains services sociaux, les bailleurs de logements sociaux, les transports publics, etc. Cadrés par un Diagnostic local de sécurité, ces contrats ciblent des espaces ou des moments de forte insécurité. Ils pointent parfois des problématiques générant des désordres sociaux (consommation de drogue, espaces laissés à l'abandon, poches de pauvreté, absence d'infrastructures de loisirs, etc.). Forts de cette combinaison d'information, les CLS structurent une série d'initiatives très variables selon les cas, qui oscillent entre implantation de vidéosurveillance dans l'espace public, renforcement de la présence policière à certains endroits ou moments, présence de médiateurs sociaux, modalités de saisine de la police ou de la justice par les acteurs locaux (écoles, collectivités locales, services publics divers), et développement d'infrastructures à visée de prévention (centres socioculturels, équipements sportifs, etc.) ou d'intervention (bureaux de police, maison de justice). La « prévention situationnelle » constitue une des thématiques principales : il s'agit d'aménager les espaces publics afin d'éviter de laisser prise à toute situation favorisant le risque de déviance. La méthode est variable, l'objectif est le même.

Un tel système de quadrillage et de contrôle réticulaire a comme particularité d'avoir une *structure horizontale et non pyramidale*. Le système disciplinaire tel qu'analysé par Michel Foucault suppose en effet une superposition de surveillances et d'autorités hiérarchisée, où chacun des surveillants est lui-même soumis à un contrôle. L'efficacité du réseau rend la nécessité de ce système caduque : la chaîne de responsabilités, d'information et d'objets partagés contrôle à la fois les contrôlés et les contrôlants, dans la mesure où elle crée des obligations communes qui n'introduisent aucune hiérarchie. Celle-ci rendrait la structure réticulaire impossible dans la mesure où chacun des agents est pris par ailleurs dans une structure hiérarchique relative à son activité principale.

En outre, là où le système disciplinaire s'imposait dans la sphère privée, celle du foyer qu'il entreprend de normaliser parce que c'est l'instance de socialisation élémentaire (Donzelot, 1977), le quadrillage réticulaire occupe pour sa part uniquement la sphère

publique. Dans la mesure où il externalise la norme, l'inscrivant dans l'espace et dans le temps et non dans les corps et les esprits, il est exclu de la cellule du foyer, royaume de l'exercice de la liberté individuelle. Aussi les Contrats locaux de sécurité ignorent-ils parfaitement la question des violences conjugales (Lieber, 2003) qui ne peuvent être saisies par un système de contrôle réticulaire. Les récents errements judiciaires concernant une affaire d'abus sexuels sur enfants (l'affaire dite d'Outreau) reflètent également les apories de principe d'une approche de la sécurité et de la sanction centrée sur la gestion des risques : les catégories, les modes relationnels et la maîtrise de l'information propres à la sphère privée lui échappent.

Des réseaux extensifs

Aussi le quadrillage réticulaire ne saurait être comparé au fameux *Big Brother* imaginé par George Orwell, qui est régulièrement convoqué pour pointer le caractère liberticide de la vidéosurveillance ou des banques de données informatisées. Dans le monde orwellien, l'œil de *Big Brother* s'exerce principalement à l'intérieur de la sphère privée, visant la relation amoureuse du héros et ses catégories de pensée et intervenant sur son corps (dans la fameuse scène de la cage à rat). Le système de gestion réticulaire des risques ne cherche pas à infléchir les personnalités de l'intérieur mais à marquer les limites de la toute puissante subjectivité – nous y reviendrons – dans l'environnement des sujets. Il s'agit plutôt d'anticiper les crimes possibles pour empêcher qu'ils soient commis, selon le scénario d'un autre monde imaginaire, celui inventé par Philip K. Dick où des « précogs », êtres doués d'une capacité mentale de « précognition », ont une vision prémonitoire des crimes de sang. Se fondant sur cette information, le service de « précrime » interpelle et fait condamner ceux qui s'apprêtent à les commettre. Le schéma de cette nouvelle, portée à l'écran par Stephen Spielberg (*Minority Report*), trouve quelque écho dans l'existence de fichiers policiers présentés ci-dessus qui font peser un soupçon de récidive probable sur certains anciens criminels,

ainsi que dans de nouvelles incriminations telles que « l'association de malfaiteur en vue de commettre une attaque terroriste ».

C'est au reste la même logique qui prévaut dans le développement des dispositifs post-carcéraux. Le quadrillage réticulaire n'est en effet pas l'apanage des politiques de sécurité qui constituent tout au plus le domaine où il s'installe de manière la plus identifiable. Ainsi les technologies de la sanction n'échappent pas à la tendance. Si la prison reste la référence principale en matière de pénalisation, son *ultima ratio*, elle évolue pour comporter une technologie de contrôle à distance à laquelle le panoptique disciplinaire propre à la prison née à l'âge classique, selon Michel Foucault, tend à laisser la place.

Les « bracelets électroniques » dont les textes législatifs récents contribuent à favoriser le développement représentent un dispositif qui relève idéalement de la dimension réticulaire du contrôle dans la technologie pénale (Lévy & Pitoun, 2004). L'organisation des prisons les plus récentes est fondée sur ces mêmes principes et non plus sur celui de la surveillance disciplinaire. « Tous les mouvements [des détenus] sont enregistrés sur l'ordinateur et se succèdent une série de contrôles techniques : câbles, barrières d'hyperfréquence, caméras » (Akrich & Callon, 2004 : 309).

On s'en souvient, les modalités du pouvoir telles que M. Foucault les percevait dans le système pénitentiaire reflétaient des rationalités du pouvoir qui traversent différents secteurs de l'activité sociale où elles sont en jeu, dans toutes les institutions et à l'usine. Sans entamer ici un passage en revue de toutes ces instances d'exercice du pouvoir, on citera simplement le secteur de l'entreprise. Les nouvelles formes d'organisation du travail tendent à donner plus d'autonomie dans l'exécution à chaque poste de travail, mais un contrôle de l'activité à distance régule l'ensemble de l'activité organisationnelle autour de missions et d'objectifs à atteindre et de moyens de « contrôle de gestion » (informatique, téléphonie mobile, internet...) (Boussard & Maugéri, 2003).

Ces formes inédites, horizontales et interconnectées, de quadrillage ne constituent pas le seul élément qui paraît caractériser

le système de contrôle de la nouvelle modernité. Elles supposent en effet que les acteurs qui se meuvent dans l'espace ainsi contrôlé soient mus par une conscience qui ne soit pas fondée sur la seule application de normes intégrées, mais guidés par la justesse de leur jugement et par leur acceptation des cadres d'action.

De l'orthopédie morale au consentement normatif

Ici encore, si les modalités du rapport à la norme changent, c'est aux limites de leur exercice qu'il convient de les observer ; c'est quand il s'agit de rectifier les déviances pénales que ses modalités se manifestent avec le plus d'acuité. Le système pénal semble se confondre quasiment avec le principe d'imposition des normes. Les choses sont plus nuancées dans la mesure où il faut y voir plus qu'une dissuasion de comportements déviants : la peine contient un projet de rationalisation des comportements qui passe, dans la thèse de Foucault, par un dispositif de restauration d'une moralité conforme aux règles attendues par l'ordre social dominant. Ce projet prend une allure différente dans la période actuelle, passant plutôt par la mobilisation de la subjectivité et de l'adhésion à la norme, par sa valeur sémantique davantage que par son incorporation. Les innovations du système pénal français témoignent de ce recours au consentement et à l'adhésion du justiciable mis en cause à la sanction répondant à leur comportement déviant.

Plaider coupable

Malgré la philosophie plutôt répressive des réformes récentes du système pénal, tendue vers un surcroît d'efficacité rétributive, la reconnaissance par l'auteur d'un méfait de sa culpabilité et la valeur négative de sa faute et l'adhésion à la sanction sont placées au cœur de celles-ci. Deux dispositifs inédits allant dans cette direction ont été développés en France par les lois récentes de 2002 et 2004[9] : la « composition pénale » et la « comparution sur reconnaissance

[9] Il s'agit notamment des lois dites Perben 1 (9/9/2002) et Perben 2 (9/3/2005) portant réforme du Code de procédure pénale.

préalable de culpabilité » (CRPC) plus communément connue sous le nom de « plaider coupable ». Dans les deux cas, la sanction est proposée par le procureur de la République et acceptée (ou non) par le contrevenant. Il n'y a toutefois aucune négociation de la hauteur de la sanction ou de la caractérisation des faits incriminés contrairement au système américain du *plea barganing* (Papadopoulos, 2004). Ces dispositifs visent à économiser l'intervention du tribunal, se réservant pour des affaires dont les faits sont incertains ou dont les inculpés sont récidivistes. Le but premier est certes d'accélérer les flux de traitement judiciaire pénal : le choix des principes de légitimation de la force légale de l'action judiciaire n'en révèle pas moins les rationalités qui les animent.

La valeur de l'action pénale repose sur le consentement du justiciable à se voir infligé une condamnation : ceci évite l'intervention d'un juge et d'un jugement (Milburn et *al.*, 2005). La reconnaissance des faits, de leur illégalité et de leur gravité (par la hauteur de la peine consentie), est la source de légitimation de la sanction judiciaire et garantit son efficacité. Celle-ci repose donc sur l'adhésion à la norme et non à son imposition. L'esprit qui préside à l'action pénale ne vise pas à l'intériorisation de la règle objectivée par la force institutionnelle mais à sa validation par la volonté et la subjectivité de celui qui y est confronté.

Il est patent que ce consentement repose sur la volonté d'évitement d'un renvoi devant le tribunal que l'on ne manque pas de présenter comme comportant le risque d'une peine plus sévère (*ibid.*). Une telle justice fondée sur la reconnaissance de culpabilité ne peut se développer autrement qu'à l'ombre d'une justice imposée classique. Elle n'en perd pas pour autant sa force normalisatrice spécifique : le consentement est limité par un sens de la justice de l'auteur de l'acte qui met en balance la valeur de son acte et celle de la sanction proposée. Son refus reste possible et, porté à une dimension collective, infléchit le jugement institutionnel. La norme trouve sa substance dans la rencontre du jugement institutionnel et du jugement personnel : elle acquiert une réalité extérieure au justiciable de son propre fait. L'efficacité de la sanction n'est pas tirée de son effet contraignant et pénible mais du fait

que le justiciable lui confère *un sens* dès lors qu'il en accepte l'augure.

Action pénale négociée

La politique de « tolérance zéro » a conduit le parquet à éviter toute forme de classement sans suite des plaintes dès lors que l'auteur présumé des faits est connu. Plutôt que d'envoyer les infractions de faible gravité[10] devant le tribunal, il est loisible aux procureurs de les adresser à un service de médiation pénale habilité par eux. Ce service assure alors un processus de médiation entre le « mis en cause » et le plaignant, portant sur le préjudice, moral, matériel ou pécuniaire. La fonction du médiateur consiste à favoriser une négociation entre les deux parties afin de compenser le préjudice. Ce faisant, le mis en cause reconnaît son implication dans les faits[11] et les poursuites sont abandonnées. Ce dispositif, prévu par la loi du 9 janvier 1993, n'a cessé de se développer depuis lors. Comme celui de la composition pénale ou de la CRPC, l'action judiciaire repose sur l'aveu. Toutefois, ici la portée de l'infraction – c'est-à-dire la matérialisation de la norme – repose ni sur l'imposition par le jugement judiciaire, ni par l'adhésion à la sanction, mais par la négociation de la valeur de la norme en termes de préjudice de la victime.

Ce processus de négociation met le médiateur en retrait et renvoie les justiciables à leurs références normatives infrajuridiques pour régler ce qui est alors considéré comme un différend. La doctrine dont s'inspire la médiation tend à mobiliser le sens de leur responsabilité personnelle (ou civique) et le principe d'équité pour résoudre la situation (Milburn, 2002). Le sens de la norme prend alors une consistance tout à fait spécifique dans la mesure où il est le produit de l'échange entre les justiciables. La norme acquiert en outre une forme objective par la rédaction et la signature d'un « protocole d'accord ». Celui-ci ne recèle pas pour autant de valeur

[10] La gravité dépend ici à la fois du type d'infraction (hauteur de la peine encourue) et du préjudice subi par la victime.

[11] Il ne reconnaît pas pour autant une culpabilité, cette reconnaissance ne lui est pas opposable devant le tribunal pénal.

juridique : il constitue simplement la conclusion d'un échange civique. La négociation comporte un ressort que n'a pas l'imposition ou le consentement direct : elle permet au justiciable de valider la norme qui lui est opposable en lui donnant un contenu éthique[12].

L'efficacité de la sanction ne repose donc pas sur l'inscription de la norme dans le corps par la *peine*, prise ici dans son sens anthropologique, mais à l'inverse par sa matérialisation extérieure dans sa formulation issue de la négociation. La norme trouve une valeur civique grâce à la combinaison de sa légitimation conjointe par les deux parties. Le pouvoir institutionnel n'est pas absent d'un tel processus, dans la mesure où c'est lui qui l'a initié. Il tire son efficacité de son recouvrement par l'accréditation civique que constitue le sens de la responsabilité et de l'équité des justiciables. La médiation pénale traduit donc une forme de pouvoir alternative à celle qui repose sur la coercition, s'appuyant ici sur la volonté de celui qui en est l'objet. On pourra trouver, selon la valeur épistémologique ou ontologique que l'on accorde à la subjectivité, cette forme de pouvoir social plus humaniste ou au contraire plus insidieuse. Le mode classique, moraliste et disciplinaire, comporte également cette double virtualité. Si l'on se contente de la posture de neutralité axiologique qui sied au chercheur, on peut simplement voir dans le mode négocié de contrôle le *reflet* caractéristique, voire idéal-typique, des rapports sociaux propres à une époque et à un cadre de référence épistémique qui anime l'action sociale et institutionnelle. Mais il convient bien également d'y voir un pouvoir : la norme recèle en effet cette force judiciaire par le fait que la légitimité d'une justice commune est affirmée comme fondement de la norme. Le contrôle social tire alors sa puissance de celui qui consent à s'y soumettre.

La responsabilisation du sujet

Ce mode trouve un équivalent aussi bien dans le système de traitement pénal des mineurs qu'au sein même de la prison. L'application de l'ordonnance du 2 février 1945 qui régit le droit

[12] Il importe peu de savoir si ceci est sincère ou non pour le justiciable en question : l'efficacité de la force sociale de la norme est seule en jeu.

pénal concernant les mineurs par les services éducatifs est essentiellement fondée sur une approche clinique, portant davantage sur la personnalité troublée d'un mineur inconscient de la portée de ses actes déviants. Sur cette approche classique est venue se greffer, dans les années 1990, une mesure spécifique destinée aux seuls mineurs, dite de « réparation pénale ». Elle vise principalement à mettre un jeune face aux conséquences de son acte délictueux et à inverser la portée négative de cet acte en entreprenant une activité bénévole qui permette de mobiliser chez lui des compétences positives et d'être reconnu comme tel par son environnement social. Il s'agit, selon les acteurs qui portent la mesure, de conférer au jeune le sens des responsabilités vis-à-vis de la société : il doit pour cela donner un sens et une valeur aux actes qui lui sont reprochés et mobiliser des ressources pour trouver en lui les valeurs positives (Milburn, 2005). C'est une *pédagogie du sujet* qui vient ici remplacer une clinique réadaptative d'une personnalité ainsi objectivée.

La mobilisation des ressources de la subjectivité ne concerne pas que des dispositifs d'intervention pénale précoce, elle s'installe également au sein du système carcéral. C'est notamment le cas pour les longues peines pour lesquelles un dispositif de « Projet d'exécution de peine » est prévu (Combessie, 2001 : 58). Il permet au détenu de « gérer » la peine dans un échange de bons procédés avec l'administration pénitentiaire auprès de laquelle il prend des engagements. Il obtient en retour des aménagements de peine qui ne sont pas une récompense pour bonne conduite mais le résultat d'une « responsabilisation » quant à l'anticipation de son parcours. C'est son consentement qui est présumé être à la source de ces engagements et sa responsabilité à la base de sa conduite en milieu carcéral. Bien entendu, de telles dispositions opèrent dans le cadre rigoureusement coercitif qu'est la prison. Mais il n'en reste pas moins que les leviers de réadaptation des détenus au monde social, les outils de resocialisation, sont centrés sur le principe – d'aucuns diront l'illusion – de la *souveraineté du sujet*, matrice des normes qui doivent présider à son retour dans la société.

Les forces cachées de la société de contrôle

Les éléments que nous avons rapportés ici laissent apparaître des rationalités inédites du contrôle social, qui viennent se superposer à celles, classiques, fondées sur la discipline et la coercition. On ne saurait dire s'il s'agit là des prémisses de la généralisation des sociétés de contrôle telle qu'anticipées par Gilles Deleuze ou Philip K. Dick et Stephen Spielberg, ou si les deux registres de pouvoir sont appelés à se côtoyer et se compléter.

En guise de remarque générique, il convient de noter que les technologies du pouvoir examinées ici tirent une efficacité considérable de leur caractère non coercitif. Le quadrillage réticulaire tel que nous l'avons envisagé s'appuie sur une éthique de la protection des risques qui amène les citoyens à d'autant mieux se soumettre à ses principes (surveillance universelle de l'espace public) qu'elle leur confère une sensation dominante de liberté d'action et de sécurité. Les normes n'étant pas intériorisées mais extérieures, elles répondent à une éthique des choix individuels conduisant l'action quotidienne. Le caractère horizontal du système réticulaire efface pour sa part les effets d'autorité et de domination au profit de logiques de « partenariat », de « coopération » et de « coproduction » (selon la rhétorique indigène) où l'action socio-institutionnelle apparaît comme le fruit d'accords et de conventions, et en dernier ressort d'une volonté partagée.

Dès lors, les rationalités du pouvoir n'apparaissent pas comme telles dans la mesure où elles sont mieux recouvertes et difficilement contestables : elles sont portées par les acteurs eux-mêmes et non par la seule institution, elles s'appuient sur la subjectivité et sont validées par ceux-là mêmes qui en sont l'objet. *L'instance de légitimation* ne repose pas sur la valeur sacralisée de l'institution, mais bien sur *la volonté du sujet lui-même*. Ce principe est manifeste dans les technologies de la sanction consentie. Le consentement obère par définition tout effet d'imposition de la norme : celle-ci est soit validée par le sujet, muni de sa volonté et de son jugement, soit négociée sur cette même base, confrontée alors à la subjectivité de l'autre. Mais le pouvoir n'est pas pour autant absent,

il se situe en amont, dans les conditions d'émergence de la subjectivité ainsi institutionnalisée. Elle ne saurait être considérée pour autant comme simplement illusoire : le jugement individuel qui valide la norme n'émane pas de la seule raison pure d'un sujet libre mais de réseaux de signification dans lequel ce dernier est *partie prenante*. La maîtrise des ordres de signification collectifs est donc la pierre de touche des sociétés de contrôle. Elle est au cœur des processus de la gouvernementalité moderne et de l'exercice des biopouvoirs qui les caractérisent (Lascoumes, *op. cit.*). La question de la diffusion dans les différentes instances de l'action publique (santé, éducation, travail...) de ce type de technologies du pouvoir, où la norme s'appuie sur le jugement individuel et le contrat, représente par conséquent un chantier de recherche considérable.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AKRICH M., CALLON M., 2004. « L'intrusion des entreprises privées dans le monde carcéral français. Le programme 13 000 », *in* ARTIERES P., LASCOUMES P., *Gouverner, enfermer. La prison, un modèle indépassable ?* Paris, Presses universitaire de Sciences Po : 295-316.

BECK U., 2003. *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité.* Paris, Flammarion (coll. Champs).

BENNETT T., 1994. « Community Policing on the Ground, Developments in Britain » *in* ROSENBAUM D. P. (ed), *The Challenge of Community Policing*. London, Sage: 222-246.

BOUSSARD V., MAUGÉRI S., 2003. *Du politique dans les organisations. Sociologie des dispositifs de gestion.* Paris, L'Harmattan.

CALLON M. (dir.), 1989. *La science et ses réseaux. Genèse et circulation des faits scientifiques*. Paris, La Découverte.

CASTEL R., 2003. *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?* Paris, Seuil.

COMBESSIE P., 2001. *Sociologie de la prison.* Paris, La Découverte.

DELEUZE G., 1990. « Post-scriptum sur les sociétés de contrôle », in *Pourparlers*. Paris, Minuit.
DONZELOT J., 1977. *La police des familles*. Paris, Minuit.
DUCLOS D., 1993. *De la civilité. Comment les sociétés apprivoisent la puissance*. Paris, La Découverte.
FOUCAULT M., 1975. *Surveiller et punir*. Paris, Gallimard.
GOOLD B., 2005. « Just Watching? Public Area CCTV and the Management of Police Resources in Britain ». Communication au séminaire du CESDIP, 12 avril 2005.
LASCOUMES P., 2004. « De la critique de l'État aux technologies du pouvoir », *Le Portique*, 13-14, Foucault : usages et actualités.
LEVY R., PITOUN A., 2004. « L'expérimentation du placement sous surveillance électronique en France et ses enseignements (2001-2004) », *Déviance et société*, vol. 29(4) : 441-438.
LIEBER M., 2003. « La double invisibilité des violences faites aux femmes dans les contrats locaux de sécurité français », *Cahiers du genre*, 35 : 71-94.
MILBURN Ph., 2000. « Violence et incivilités : de la rhétorique experte à la réalité ordinaire des illégalismes ». *Déviance et société*, vol. 24(4) : 331-350.
MILBURN Ph., 2002. *La médiation. Expériences et compétences*. Paris, La Découverte.
MILBURN Ph., 2005. *La réparation pénale à l'égard des mineurs*. Paris, PUF.
MILBURN P., MOUHANNA C. & PERROCHEAU V., 2005. *Enjeux et usages de la composition pénale : controverses et compromis dans la mise en place d'un dispositif pénal inédit*. Rapport de recherche. CAFI/Mission de recherche droit et justice, Paris.
MUCCHIELLI L., 2005. *Le scandale des tournantes. Dérives médiatiques, contre-enquête sociologique*. Paris, La Découverte.
OCQUETEAU F., 1997. *Les défis de la sécurité privée : protection et surveillance dans la France d'aujourd'hui*. Paris, L'Harmattan.
PAPADOPOULOS I., 2004. *« Plaider coupable », la pratique américaine et le texte français*. Paris PUF.

Résumé
L'article entreprend une actualisation des analyses de Michel Foucault sur la question du contrôle social et de la gouvernementalité pénale. Si la méthode et les concepts de Foucault sont toujours pertinents, ils permettent d'aborder des rationalités inédites en la matière. Elles se traduisent d'abord par une nouvelle économie des illégalismes, autour d'un imaginaire socio-politique de la violence et des incivilités. Le quadrillage n'est plus disciplinaire mais réticulaire, reposant sur des réseaux combinés d'objets, d'information et de personnes et tendant vers une extériorisation de la norme. Enfin, la mobilisation du consentement du sujet mis en cause dans la décision et l'exécution de la peine achèvent d'exonérer l'institution de la légitimation de la norme et de son application, la renvoyant vers une figure du sujet social libre et sa volonté.

Mots-clefs : Michel Foucault, contrôle social, illégalismes, quadrillage, pénalisation, sécurité, réseau.

Summary
Discipline and Punish in the 21st Century : New Technologies of Social Control in France

This article endeavours to update M. Foucault's analyses concerning social control and penal governmentality. Foucault's method and concept are still relevant since they are appropriate to tackle new rationales in this domain. They have to do with a new 'economy of illegalisms', based on social and political stereotypes of 'violence' and 'antisocial behaviour'. Hierarchy based 'disciplinary networking' tends to be replaced by horizontal security networking, which combines objects, information and persons, thus nurturing external normalisation. Finally, the decision and the execution of the sentence tend to rely on the offender's consent, relieving the institution from the burden of norm enforcement legitimacy, the latter being transferred to the ideal of a free and willing social subject.

Key-words: Michel Foucault, social control, illegalisms, security networks, criminal justice, security, network.

* * *

DE SI DANGEREUX CONDAMNÉS
CONSTRUCTION SOCIALE DE LA DANGEROSITÉ EN PRISON[1]

Léonore LE CAISNE
CNRS, Centre d'étude des mouvements sociaux (CEMS)
Institut Marcel Mauss.

Les prisons sont communément signalées comme des « établissements à risques », des lieux « dangereux » pour qui s'en approche ou s'y introduit. Les barrières de sécurité qui entourent les bâtiments tiennent à distance la population des alentours. Et les hauts murs renferment le risque.

L'entrée de l'établissement est d'ailleurs strictement réservée et celui ou celle qui pénètre dans le périmètre où vivent les condamnés se rend « en détention », comme les travailleurs du nucléaire vont « en zone »[2], et s'en va donc affronter le danger. Là, la circulation est réglementée et l'espace divisé selon son degré d'accessibilité à telle catégorie de personnels, chaque lieu nécessi-

[1] Cet article reprend le contenu d'une communication orale faite à la Journée annuelle de l'AFA sur *Sens et fonction des peurs collectives*, EHESS, Paris, 12 mai 2005. Il repose sur un travail de terrain de deux années à la Maison centrale de Poissy, une prison qui accueille environ 260 condamnés à de longues peines. J'y ai rencontré les détenus dans leur lieu de vie (cour de promenade, salle d'activités, centre scolaire) sans surveillant à nos côtés, puis nous nous prenions rendez-vous et discutions de longues heures dans un petit bureau du bâtiment des cellules. Pour plus de précisions sur ce travail de terrain, on peut se reporter à Le Caisne (2005).

[2] Cf. Zonabend (1989).

tant des mesures de protection spécifiques. Signifiée par le dispositif sécuritaire, la dangerosité de la population pénale est aussi sans cesse insinuée par les recommandations de prudence que les surveillants se rappellent dans l'entre soi et qu'ils adressent aux personnes qui pénètrent dans l'établissement. Ici, plutôt que de rassurer comme dans la centrale nucléaire[3], on dit le danger.

Comment se construit la représentation de la dangerosité du détenu, et comment la manipulent ceux qui sont directement concernés : surveillants, intervenants extérieurs et détenus eux-mêmes ? Comment, dans une prison qui accueille des condamnés à une longue peine, cette dangerosité et la peur qu'elle doit susciter sont-elles dites et utilisées dans la construction de l'altérité et dans la relation à l'autre, selon les situations et la place de chacun ? Nous verrons que ceux sur qui se focalisent ces discours (les condamnés eux-mêmes) s'en servent à leur tour dans leur rapport à l'autre et dans leur maîtrise de la situation.

Nous proposons donc ici d'évoquer le discours de la dangerosité, ainsi que les pratiques et les relations des uns et des autres auxquelles cette dangerosité exposée conduit, principalement à travers la peur qu'ils sont censés susciter ; et donc ni la dangerosité elle-même, ni la peur à l'origine ou non de ces discours – ce qui serait un tout autre travail et renverrait à une anthropologie des émotions.

Bien entendu, il ne s'agit de dire ni que la peur des uns et des autres n'existe pas, ni que les détenus (ou les surveillants) ne sont pas dangereux. D'une part, les mesures sécuritaires à l'extérieur et à l'intérieur de l'établissement servent à parer un danger réel, l'agression. D'autant plus que la Maison centrale de Poissy accueille des condamnés pour des infractions lourdes : si certains sont là pour des trafics de stupéfiants, des vols et des recels, beaucoup

[3] Comme l'a montré F. Zonabend, à la centrale nucléaire de la Hague, le danger est minimisé et banalisé par un langage domestique et des propos rassurants. Le stage de formation, notamment le film de présentation de l'usine, est l'occasion de tranquilliser les futurs travailleurs en leur montrant que « cette industrie est l'une des plus sûres et des mieux surveillées du point de vue des nuisances » (*op. cit.* : 123).

ont commis des violences sur des personnes : vols à main armée, viols, crimes. À un moment ou un autre de leurs parcours, ils ont très certainement été victimes et/ou ont assisté à des agressions : un détenu contre un surveillant, un surveillant contre un détenu, un détenu contre un autre détenu ou contre lui-même. D'autre part, surveillants et condamnés, tous, qu'ils viennent là pour travailler ou purger une peine, qu'ils gardent les uns ou soient gardés par les autres, disent leur peur[4].

La dangerosité du détenu n'en est pas moins une construction symbolique et sociale. La peur est éminemment perméable aux représentations, puisqu'elle est la représentation de ce que l'on s'imagine qui va se produire, qui aurait pu se produire ou qui pourrait se produire à nouveau[5]. Non pas donc de ce qui se produit. Et personne, pas même un expert psychiatre, n'est aujourd'hui en mesure de dire que tel condamné récidivera ou qu'un tel cherchera à s'évader.

Ensuite, dire la dangerosité et/ou sa peur ne révèle pas obligatoirement la peur. C'est faire parfois bien autre chose que de confier une émotion. D'ailleurs, si beaucoup parlent de leur peur aux chercheurs, d'autres la nient ou la transposent vers un objet annexe (un détenu évoquait ainsi son refus de se rendre dans les

[4] Dans leur dernière recherche sur la violence en prison, A. Chauvenet et F. Orlic ont interrogé surveillants et détenus sur leur peur et observent : « Les questionnaires, et les entretiens plus encore, montrent qu'une majorité de surveillants disent connaître la peur au travail à un moment ou un autre. Il s'agit d'"appréhensions" ou de "craintes" ou bien ils disent avoir peur quelquefois (40% d'entre eux), ou rarement (41%). Si les détenus sont plus de deux fois plus nombreux que les surveillants à dire qu'ils n'ont jamais peur (39% d'entre eux), ceux qui disent avoir fréquemment peur sont deux fois plus nombreux que chez les surveillants » (2005 : 2). Les détenus mineurs m'ont aussi évoqué leurs craintes à leur arrivée en prison (Le Caisne, 2005). Enfin, les magistrats qui placent les mineurs en prison ne cachent guère non plus leur peur de ce lieu, qu'ils ne connaissent pas (Le Caisne, 2003).

[5] A. Chauvenet et F. Orlic soulignent « l'importance du lien entre la peur et l'événement imprévisible » (*op.cit* : 67).

douches par crainte d'attraper des verrues[6]). La peur se dévoile aussi et surtout dans les conduites, les silences, les manifestations émotionnelles. Dire sa peur, c'est déjà la reconnaître et prendre quelque peu ses distances avec elle.

Hors des discussions avec l'ethnologue, la dangerosité du détenu est d'ailleurs peu explicitée. Le mot « danger » est lui-même rarement prononcé, au risque peut-être de le voir surgir et surtout d'avoir à le définir et l'expliquer. Ce qui accentue, chez le visiteur, le personnel et le condamné lui-même, un sentiment de peur tout aussi confus.

Définir la dangerosité du détenu placerait aussi les personnels devant de réelles questions : tous les condamnés n'ont pas tué ni même commis des agressions physiques, pourquoi donc s'y mettraient-ils en prison ? Ensuite, que penser du détenu, et donc de cet homme « dangereux », qui sort en permission ? Ou encore, de ce détenu, et donc de cet homme « dangereux », définitivement libéré dans quelques semaines ? Il leur faudrait aussi réfléchir à des questions telles que : l'agression d'un surveillant et la prise de ses clefs suffisent-elles réellement pour réussir une évasion, et d'ailleurs, tous les détenus cherchent-ils à s'évader ? Il leur faudrait surtout resingulariser un homme qu'ils ont désingularisé, assimilé et inséré dans une masse uniforme, pour mieux s'en protéger certainement, pour le craindre plus encore.

Désingularisation et mise en altérité

La représentation de la dangerosité du détenu repose en effet sur sa désingularisation, au sens où l'emploie Luc Boltanski[7], et sur sa mise en altérité. Qu'ils aient volé, violé, tué, volontairement ou non, avec ou sans préméditation, enfreint la législation sur les stupéfiants ou escroqué, qu'ils soient condamnés à la réclusion crimi-

[6] Cf. Chauvenet et *al.* (*op. cit.*).

[7] « Chacun des individus en cause peut, le cas échéant, être traité comme membre d'une catégorie auquel pourrait être substitué tout autre membre de la même catégorie sans que la structure de la relation s'en trouve modifiée » (Boltanski, 1990 : 286-287).

nelle à perpétuité ou à cinq ans, qu'ils soient des marginaux ou qu'ils aient été autrefois insérés dans la société, en début ou en fin de peine, qu'ils profitent ou non de permission de sortir, ils sont tous des « criminels incarcérés » et donc « dangereux ». Le surveillant se représente ainsi la dangerosité des détenus en s'appuyant sur ce que les condamnés pour les crimes les plus graves ont commis, et ce qu'ils sont susceptibles de commettre à nouveau, le détenu étant finalement capable de tout et du pire : « Quelqu'un qui a tué plusieurs personnes, il est dangereux, explique un surveillant. Tu ne peux pas être sûr de sa réaction, à ce gars-là. Tu vas t'engueuler avec lui, t'es pas sûr qu'il ne va pas sortir un couteau et te filer un coup. Tu peux jamais être sûr de rien, avec un détenu ! ». La dangerosité de celui-là se transporte à l'ensemble des autres. Aussi, comme le préconise son collègue, « il faut toujours se dire que les détenus ont commis le pire des crimes ».

L'histoire et la personnalité de chacun des condamnés comptent moins que la condition de vie que tous partagent maintenant : l'enfermement contre leur gré. « Pour moi, observe un surveillant, ils sont tous à surveiller, parce que les gens gardés malgré eux sont tous dangereux ».

À cette désingularisation s'ajoute la mise en altérité radicale du reclus. En effet, malgré le caractère circonstanciel du (des) crime(s) et le caractère temporaire de l'enfermement des condamnés – ils ne sont pas nés détenus, ne le seront pas toute leur vie, et ne le restent pas, même tout au long de leur peine, puisque certains sortent en permission –, les membres du personnel se représentent le détenu comme un individu à la sociabilité et la moralité spécifiques, comme un Autre de nature : sous l'emprise de son corps, il serait soumis à des besoins primaires jamais assouvis. C'est aussi un être inactif, instable et agité, qui se meut, sans but – il « marche », « tourne », « traîne » avec les autres. Sensible aux éléments cosmiques, tenu par une pensée défaillante et sous l'emprise de ses nerfs, il est sujet à des crises soudaines, et pris dans une violence d'inspiration biologique, ce « résidu de nature », selon l'expression d'Élisabeth Claverie (1984 : 13).

« On est en prison, quand même ! Ne l'oubliez pas ! »

Membres du personnel, intervenants extérieurs et détenus passent leur temps à rappeler aux uns et aux autres, et à se le rappeler entre eux, la dangerosité du lieu et de ses habitants. Notons que l'absence de règlement écrit à l'usage des intervenants, qui signalerait par exemple les conduites à tenir dans l'établissement et les modes de protection, au contraire de ce qui se passe dans les centrales nucléaires où un règlement est distribué à chaque personne qui y pénètre, concourt, peut-être comme par un fait exprès, à ces rappels incessants.

Surveillants-chefs et gradés conseillent ainsi aux jeunes étudiantes de ne pas se rendre en tenue trop affriolante – « J'insiste beaucoup sur les vêtements et aussi sur les attitudes, comme les regards trop doux, les sourires un peu trop prononcés », explique un premier surveillant –, sans doute pour ne pas exciter les condamnés. Ils leur demandent de ne pas adopter à leur égard des signes trop amicaux. D'ailleurs, les formules de politesse en usage à l'extérieur sont peu appréciées, car elles supposent le non-respect de la distinction reclus/hommes libres. Sous prétexte que les détenus sont « calculateurs » et « manipulateurs » et qu'« ils parviennent facilement à enrôler les jeunes femmes » (on ne dit pas dans quel but), il est interdit de partager le café que certains apportent des cellules ou les friandises que les intervenants aimeraient leur offrir. Comme si le partage les rapprochait trop des détenus. « Une fois, raconte ainsi une jeune bénévole, Ben Hamar avait apporté du chocolat chaud. J'en ai bu, et la fois d'après, le surveillant m'a dit qu'il valait mieux ne rien accepter des détenus, même pas un café. J'ai compris l'allusion. Il m'a expliqué qu'on ne sait pas où ça peut déboucher, que l'on ne pourra pas, après, refuser de faire passer un courrier. Je sais qu'il faut des barrières assez fermes. Les détenus comprennent qu'il ne faut pas trop m'en demander ».

Ainsi averti, l'intervenant sera rappelé à l'ordre par les surveillants-chefs au moindre faux pas (la sortie d'un cours avec cinq minutes de retard par exemple) : « On est quand même en prison ! » ou « N'oubliez pas que vous êtes en prison ! », ou encore : « C'est

une prison, ici ! ». Le mot « prison » prend alors une force performative et signifie le risque et la menace, au même titre que les murs qui l'entourent.

Bien entendu, ces recommandations sont toujours faites pour le bien des intervenants : « C'est pour vous que je vous mets en garde ! », lance un surveillant au professeur d'art dramatique. Mais lorsque, sciemment ou par inadvertance, l'intervenant ne prend pas en compte ces mises en garde, les surveillants ne déploient pas à l'encontre du transgresseur des moyens de protection qui pareraient au danger qui menace, mais des mesures vexatoires. Ainsi, le sac de la responsable de « l'activité peinture » fut systématiquement fouillé plusieurs semaines d'affilée, alors que l'enseignante de théâtre raconte les remarques désagréables à ses sorties des cours.

Entre eux aussi, les intervenants entretiennent un climat de peur. Ainsi, les responsables des étudiants qui enseignent en prison, et qui donc n'appartiennent pas à l'institution mais en ont pris certaines pratiques, préviennent à leur tour chaque postulant bénévole : « Je dis aux étudiants qu'il ne faut pas être trop proche, qu'il faut garder de la distance. » En évoquant l'importance et le sérieux de l'activité – « On veut que ce soit une démarche volontaire » –, ils insinuent la gravité de la rencontre avec les détenus. Ils suggèrent la dangerosité du lieu et, sous couvert de les rassurer, sèment la crainte dans leur esprit : « On installait des tables dans les couloirs de la faculté de Nanterre, raconte un jeune responsable, les étudiants venaient nous voir. Puis je les revoyais, je leur expliquais l'organisation de Poissy. Je leur disais que ce n'était pas évident, qu'il ne fallait pas être impressionné. Je leur expliquais que ces gens étaient des criminels et qu'il fallait réfléchir, car ils risquaient de tomber sur des criminels sexuels ou des violeurs d'enfants ». Les jeunes responsables testent et découragent les postulants : « Plus pour les épouvanter qu'autre chose, je disais aux femmes qu'elles pouvaient recevoir des mains aux fesses, une déclaration d'amour. Ou alors un détenu qui les engueule ». Sur un ton rapide et haché, une jeune bénévole « adoubée » par le responsable me confiera sa crainte en pénétrant dans l'établissement et surtout sa fierté d'y être parvenue.

La dangerosité des détenus n'est pas seulement présentée aux intervenants extérieurs. Si les membres du personnel sont vraisemblablement informés de ce danger à l'École nationale de l'administration pénitentiaire (il serait d'ailleurs intéressant d'aller voir ce qui s'y dit), ils ne manquent pas eux-mêmes de se rappeler, au sein de l'établissement, le nécessaire maintien à distance d'avec les détenus. Il est alors moins question d'apprendre les règles de la détention que de s'en souvenir. Et d'alimenter la peur. Ainsi, les surveillants et les gradés, catégorie de personnel la plus en promiscuité avec les détenus, demandent régulièrement aux éducateurs si « tout s'est bien passé » pendant l'entretien qu'ils viennent d'avoir avec tel condamné, et proposent délicatement au directeur et aux sous-directrices de les accompagner lors de leurs déplacements dans les cours, « parce que la détention est agitée, en ce moment ». Le personnel alimentant sans cesse le danger, la peur qui s'ensuit se construit alors comme un habitus. La poignée de main ininterrompue entre les personnels qui se rendent en détention se lit comme un acte de solidarité face au danger encouru, et les aide à se rappeler combien ils ont affaire à une population difficile et effectuent un travail dangereux.

Néanmoins, entre eux, les simples mises en garde ne suffisent pas à rendre le danger réel. C'est pourquoi le personnel utilise également des techniques qui réactualisent la dangerosité des hommes qu'il garde. Ainsi, il arrive aux surveillant-chefs de dresser, à partir des dossiers pénaux, des expertises psychiatriques et du comportement en détention, une liste de « détenus dangereux qui nécessitent impérativement la présence d'un gradé lors d'une audience ». « Confidentielles » et signées par le sous-directeur, ces listes sont alors adressées aux membres du personnel de direction et de surveillance, aux travailleurs sociaux, aux personnels du greffe et de l'infirmerie, avant de finir quelques semaines plus tard au fond d'un tiroir ou dans une poubelle. L'une d'elle me fut ainsi remise. Devant mon étonnement et mon embarras (s'y trouvaient les noms de quatre condamnés que je rencontrais régulièrement), un surveillant-chef précisa : « Mais vous qui êtes psychologue, c'est différent, parce que si on est dans la salle avec vous, le gars ne vous

parlera pas librement. Faites attention, quand même ! ». Puis tout en faisant mine de me rassurer, il m'effaroucha davantage en supputant de possibles déboires : « Ne vous effrayez pas, faites comme d'habitude, puisqu'il ne s'est jamais rien passé avec vous ! ». Si elles n'ont pas d'incidence directe, ces listes identifient et singularisent le danger, et donnent vie pour quelque temps à une dangerosité jamais explicitement nommée, mais sans cesse insinuée.

Les personnels réamorcent aussi la dangerosité des détenus en mobilisant des éléments venus de l'extérieur. Ainsi, d'une manière récurrente, ils claironnent l'arrivée à l'établissement d'un condamné qui a fait la une de la presse nationale lors de son arrestation. Le personnel renforce alors sa frayeur en mobilisant des représentations véhiculées par des personnes (les journalistes notamment) qui, sans jamais avoir connu l'homme en question, l'ont décrit sous les traits d'un monstre. Si, les uns après les autres, les membres du personnel autorisés se rendent au greffe pour feuilleter son dossier pénal, c'est alors moins pour connaître d'une manière plus précise son crime et son contexte, que pour se voir confirmer ce qu'ils ont lu dans la presse ou dans des livres, ou ce qu'ils se rappellent de l'« histoire ». Et donc pour mieux partager et se réapproprier des images qu'ils ont gardées en mémoire en qualité de citoyens ordinaires. Il s'agit là encore d'un moyen de diaboliser le condamné « dangereux » qu'ils rencontrent quotidiennement sous des apparences humaines. Ces détenus médiatisés servent alors de référence et représentent tous ceux qui restent dans l'ombre, mais qui sont tout autant à craindre.

Enfin, le personnel de surveillance ne manque pas d'insinuer la crainte chez les détenus, en les prévenant du danger de leurs pairs : « Vous savez tous que la prison est un endroit de violence, et les détenus ont le droit d'être protégés », lance ainsi aux détenus délégués le directeur qui refuse la mise en place d'une salle de développement photo (lieu sans lumière dans lequel un surveillant ne pourrait entrer à l'improviste). Ils déconseillent fortement à quelques-uns les lieux libres d'accès aux condamnés, comme la salle de musculation par exemple, où les agressions seraient fréquentes. Comme le souligne un détenu avec ironie : « Ils passent

leur temps à dire qu'il y a des gens très dangereux ici, et qu'il faut faire attention ! ».

Tenir à distance et assujettir

Ne pas définir réellement la dangerosité que l'on suppute et ne pas chercher à mieux connaître ceux que l'on craint, soit parce que l'on tient à cette peur, soit parce que la peur est si forte qu'elle rend impossible tout comportement rationnel, augmentent la dangerosité supposée et la peur elle-même, car l'on craint ce que l'on ne connaît pas[8]. Cette crainte peut alors avoir des effets bénéfiques ou nocifs. Comme l'écrivent Antoinette Chauvenet et Françoise Orlic, « la peur abolit la séparation habituelle psychique, physique et sociale qui existe entre les personnes dans des circonstances normales et leur permet de se maintenir dans un quant-à-soi autonome. Elle crée une fusion, une prise mutuelle psychique qui peut avoir un effet double : l'établissement d'un "corps à plusieurs", solidaire et défensif où les esprits fusionnent face à la peur d'un même danger, comme cela se produit entre soldats combattants d'une même unité, ou bien une fusion mutuellement destructrice et autodestructrice » (*op. cit.* : 77). Le discours sur la dangerosité est aussi une manière de transporter, voire de contourner sa peur : plutôt que de la dire, on parle du danger qui en est à l'origine et des manières de s'en préserver.

Ces propos sur le danger des lieux ont une force opératoire et conduisent à des pratiques qui servent autant à protéger ceux qui l'encourent, qu'à maintenir le détenu à distance. Et, pour chacun – personnel et condamné – à asseoir son pouvoir et son autorité sur les lieux, rester maîtres d'un espace qu'ils jalousent, maîtriser les rapports sociaux et présenter une identité professionnelle et/ou

[8] Dans leur recherche sur la violence en prison, A. Chauvenet et F. Orlic observent d'ailleurs que « la peur atteint son maximum en tout début de carrière. C'est la peur d'un milieu inconnu, étranger, inquiétant. [...] La peur recule lorsqu'on se familiarise avec les lieux, avec la découverte que les détenus sont aussi des êtres humains normaux, avec le fait qu'on a pu éprouver qu'on pouvait compter sur les collègues en cas de danger » (*op. cit.* : 64).

sociale convenable dans ce contexte-là. En prison sans doute plus qu'ailleurs, la dangerosité exposée et la peur qui lui est liée sont des éléments constitutifs des rapports sociaux. Nous ne sommes pas dans une simple mise en garde du danger, mais bien dans une relation de pouvoir.

La peur ainsi créée, qui déstabilise et fragilise, provient en effet d'une construction symbolique que l'on manipule pour mieux asservir celui qui a peur. La méconnaissance du risque assujettit celui qui n'évalue pas la dangerosité de ceux qu'il vient rencontrer et qui lui font peur, à celui qui lui expose cette dangerosité sans la lui expliquer. D'autant plus lorsque les intervenants (professeur de peinture, de gymnastique, musiciens...) sont des ennemis potentiels, de possibles alliés des détenus, et qu'ils sont souvent mieux placés sur l'échiquier social que le personnel et les détenus, ne serait-ce que du fait de leur liberté d'entrer et de sortir de l'établissement quand ils le veulent.

En outre, présenter les personnes que l'on a en charge comme des individus dangereux, c'est dire que l'on ne les craint pas soi-même et donc laisser entendre sa force physique et psychique. C'est aussi soumettre à son pouvoir ceux à qui l'on demande d'avoir peur et récupérer de la dignité sociale. Chose importante pour un personnel méprisé et rejeté par la population extérieure. Enfin, les surveillants de prison « ne gardent pas des vaches » (ce ne sont pas des « gardiens », comme certains aiment le rappeler), mais surveillent des « individus dangereux »[9]. Tâche beaucoup plus honorable.

De plus, le personnel pénitentiaire, inclus dans la société, mais relégué au sein de l'espace pénitentiaire, doit garder des individus, exclus et incarcérés[10]. Derrière les murs, les surveillants travaillent

[9] Peu aimable envers les intervenants extérieurs, le chef de détention se plaignait ainsi de « ces gens qui, en prison, se croient à La Samaritaine ».

[10] Je présente là essentiellement les représentations des personnels de surveillance et de direction qui ont pour fonction principale la garde des condamnés, au contraire des travailleurs sociaux, moins au contact quotidien des détenus que les surveillants. Lorsqu'ils se trouvent en

dans une situation de grande promiscuité avec les condamnés. Ils sont auprès d'eux à toute heure du jour et de la nuit, dans les lieux collectifs (ateliers de travail et de loisirs) ou individuels (la cellule). Comme l'écrit René Girard, « c'est lorsque la différence vient à manquer que la violence menace »[11]. Les surveillants doivent alors se distinguer du condamné, en faire quelqu'un de différent d'eux – un Autre –, et le maintenir à distance, à la fois pour sauvegarder leur situation d'hommes libres, parer tout risque d'assimilation, « agir sur » lui et légitimer leurs techniques d'emprise et de discipline. Il est en effet impossible d'enfermer un semblable à soi, d'avoir à le mettre en joue et tirer sur lui à la troisième sommation s'il lui prend l'envie de s'évader. Le personnel a d'autant plus de raisons de se distinguer de ceux qu'il garde, que les gens libres se plaisent à les assimiler, en pensant par exemple que surveillants et détenus font partie de la même catégorie de la population et qu'ils auraient finalement pu se retrouver du même côté des barreaux.

Néanmoins, la représentation d'un détenu dangereux, et donc sa mise à distance, doit coïncider avec la présence des intervenants extérieurs, dont la présence est indispensable pour continuer à croire, et à faire croire, à la fonction de réinsertion de l'institution. Malgré leurs recommandations, il est en effet impossible aux membres du personnel de présenter un individu extrêmement dangereux tout en le laissant fréquenter des citoyens ordinaires sans mesure de sécurité exceptionnelle réelle. Surtout, cette dangerosité doit pouvoir se dire dans un espace social élargi et trouver une résonance plus grande que dans l'entre-soi, au risque sinon de n'être plus que nocive et destructive. Enfin, une dangerosité totale et inaliénable du détenu interdirait toute vie sociale et tous rapports avec ces hommes avec lesquels les surveillants passent pourtant leurs journées. C'est pourquoi la dangerosité du détenu se décline.

détention, les éducateurs subissent les représentations des autres membres du personnel, au même titre que les intervenants extérieurs.

[11] Cité par F. Burgat, (2005).

Une dangerosité déclinable

Les installations et mesures sécuritaires distinguent le degré de dangerosité du détenu selon l'espace/temps : le personnel et les installations sécuritaires disent, ou plutôt suggèrent, qu'à tel endroit, le condamné est plus dangereux qu'à tel autre, à ce moment de la journée plutôt qu'à celui-là, ce jour de la semaine plutôt qu'à celui-ci...

D'une façon générale, plus l'on pénètre dans le lieu de vie des condamnés, moins les intervenants sont présents (ils restent en effet dans les salles qui leur sont réservées, près de l'entrée de l'établissement), plus donc le face-à-face surveillants/détenus est intense, et plus les mesures sécuritaires (fouille des hommes et des lieux, restriction de circulation) et les rappels à la vigilance, sont importants. Ou, pour le dire autrement, la dangerosité du condamné est d'autant plus vive que le personnel et les détenus se trouvent dans une situation de grande promiscuité. Et plus cette promiscuité est forte, plus les mesures sécuritaires et les règles de distance à maintenir entre les intervenants et les détenus sont rigoureuses.

Portes et sas, à ouverture manuelle ou électronique, divisent alors l'espace, l'électronique étant utilisée dans les endroits de fort danger. Alors que nous traversons les cours de promenade, un surveillant-chef me raconte sa visite d'une centrale nucléaire dans les Ardennes. Il en vante le système d'ouverture des portes par cartes magnétiques, et espère que celles-ci remplacent un jour les clés dans les établissements pénitentiaires : chaque surveillant aurait sur lui la carte magnétique correspondant à l'ouverture de la zone qu'il aurait à surveiller, ce qui interdirait son passage dans une autre zone, et renforcerait donc l'ordre de la circulation. Mais surtout, en rendant le danger « scientifique » et donc « objectif », ces cartes magnétiques transformeraient le gardien en un technicien.

Situées dans des endroits stratégiques, les caméras, elles, se rapportent presque exclusivement à la circulation des uns et des autres (surveillants, détenus, travailleurs sociaux, directeurs et intervenants extérieurs) : passage de grilles et de sas, lieux autorisés ou interdits à telle heure de la journée, tel jour de la semaine et à

l'occasion de telle activité. Les consignes sécuritaires sont aussi étroitement liées aux modes de rencontres des uns et des autres : accompagnement ou non des intervenants dans certains lieux par un agent, inscription obligatoire ou non aux activités et fouilles au corps ou par palpation pour les condamnés.

Les rencontres avec les détenus sont ainsi soumises à l'obligation préalable pour tous de passer sous un sas électronique qui détecte tout métal (argent, clefs, arme...) interdit en détention. Les intervenants extérieurs doivent se démunir de leurs affaires personnelles (notamment de leur carte d'identité), c'est-à-dire de ce qui les qualifie de citoyens libres. Ainsi débarrassés de leur identité civile, dépouillés, mis à nu, les intervenants se retrouvent dans une situation proche de celle des condamnés, entre les mains des surveillants auxquels ils doivent leur survie. Le badge accroché à leur veste signale leur qualité de visiteur et l'obligation pour les membres du personnel de les accompagner. En même temps qu'il les protège donc, il marque le niveau du trouble qu'ils créent – en risquant notamment d'être agressés.

Sources de perturbations et victimes potentielles, les intervenants extérieurs semblent pourtant canaliser la dangerosité des détenus. Ainsi, dans les salles où ils exercent, ils sont laissés seuls avec une dizaine, voire une quinzaine de condamnés. Un surveillant est simplement posté à l'entrée, à la limite dans un coin de la salle, mais n'interfère pas singulièrement dans leurs relations avec les détenus. Les détenus ne sont pas fouillés à l'entrée des salles d'activités, où ils peuvent se rendre et qu'ils peuvent quitter librement, quand l'envie leur en prend.

Les entrées au centre scolaire et dans les ateliers de travail, où se trouve du matériel tranchant (couteaux de cuisine, scies...), elles, sont soumises à plus de mesures sécuritaires. Ne peuvent pénétrer au centre scolaire que les condamnés inscrits, et seuls les travailleurs sont admis dans les ateliers. Ils sont parfois fouillés par palpation. Ils le sont dans tous les cas à leur sortie et passent sous le sas électronique. Quelques-uns, désignés « par hasard », sont également fouillés au corps.

Mais à l'intérieur de ces lieux, là encore, les détenus sont libres de leurs mouvements. Ils se mêlent aux intervenants et utilisent les objets tranchants. Comme si, en se posant entre le citoyen et le détenu, le travail et les activités cadrées par un intervenant amoindrissaient leur dangerosité. En fait, le travail, les formations, les activités socio-éducatives et les intervenants extérieurs (concessionnaires, enseignants, comédiens...) transforment un détenu en un citoyen et une « bande de dangereux criminels » en un « groupe de personnes ordinaires ».

La salle de spectacles, elle, est un lieu à dangerosité variable. Lorsqu'elle est occupée par les détenus qui participent à « l'activité théâtre », les règles d'entrée suivent celles des salles d'activités ordinaires. Quand des intervenants viennent y présenter un spectacle, le week-end essentiellement, directeurs et surveillants sont par contre sur leur garde. Le danger se présente alors sous deux formes. Danger d'abord d'une agression inhérente à la promiscuité entre les nombreux détenus. Il est ainsi parfois interdit aux non-détenus et aux non-surveillants de se mêler aux condamnés et il leur est recommandé de se regrouper au fond de la salle. Outre leur nombre, les détenus deviennent d'autant plus dangereux qu'ils ne se rendent dans cette salle que pour recevoir, sans échange, sans partager d'activité. Devant les intervenants libres qui viennent dans leur lieu de vie en simple représentation, et souvent pour la première fois, les condamnés, passifs, ne sont plus que des hommes enfermés, et donc dangereux. Danger ensuite d'une évasion avec la prise en otage d'un citoyen libre, qui, en permettant sa médiatisation, faciliterait la fuite. Le personnel, qui craint à la fois la présence des condamnés et leur évasion, est donc acculé à travailler dans la peur.

Lorsque les condamnés sont avec leurs pairs et dans leur lieu de vie, leur dangerosité est accrue : les cours ou les salles d'activités laissées en libre accès sont en effet interdites aux intervenants extérieurs (qui ne peuvent que les traverser rapidement), et les surveillants conseillent parfois même aux condamnés de ne pas s'y rendre. Ainsi en est-il de la salle de musculation, où les corps des hommes s'activent sans gouvernement.

Surveillants et personnel de direction craignent aussi les rapprochements entre détenus, comme s'ils y voyaient la formation d'une société différente, amorale et malhonnête. Les regroupements de condamnés incluent l'idée de force décuplée (on se regroupe pour se fortifier). Dangereux en eux-mêmes, ils signifient une alliance des mauvais contre les bons, puisqu'ils ne rassemblent que des criminels. Comme l'écrit Denise Jodelet, « la fréquentation des gens normaux "recadre", la rencontre avec les pairs détériore » (1989 : 258). Nous retrouvons ici aussi la peur des bandes organisées de criminels et le leitmotiv sur la promiscuité dévastatrice.

Les traversées des cours de promenade représentent un risque important pour les intervenants qui se rendent au centre scolaire ou dans les salles d'activités[12]. C'est pourquoi ils sont toujours accompagnés d'un surveillant qui les protège des mauvaises rencontres et les empêche de s'éloigner de leur chemin. Le détenu que l'intervenant ne vient pas voir directement, semble là encore représenter un danger plus important que celui avec qui il travaille ou à qui il enseigne une activité. Ce condamné dans la cour, qui n'est qu'un détenu, et non pas un participant à un quelconque atelier, est l'Autre, l'inconnu, l'étranger, et donc le plus dangereux. C'est aussi celui qui, noyé dans la masse de ses codétenus, observe l'intervenant ou le personnel, « prend » secrètement et insidieusement, sans avoir de compte à rendre. Comme l'explique une étudiante bénévole : « Ce que j'appréhende le plus, c'est de traverser la cour. Je ne les connais pas, ceux-là. Et tout le monde te regarde ! ».

[12] Notons ici la spécificité de la Maison centrale de Poissy : son architecture rend impossible, contrairement à celle des établissements plus récents, la mise en place de couloirs spécifiques permettant au personnel non-surveillant et aux intervenants extérieurs, de circuler sans croiser d'autres condamnés que ceux qu'ils doivent rencontrer. En outre, les 260 détenus sont rassemblés dans le même bâtiment. Dans les établissements plus récents, les condamnés sont maintenus dans deux ou trois bâtiments distincts. Dans certains d'entre eux, les salles d'activité n'étant accessibles que par roulement, les condamnés ne peuvent se croiser qu'à l'occasion des « parloirs famille », seul lieu partagé par tous.

La cour située juste devant le bâtiment des cellules semble encore plus risquée que la précédente. Un ou deux surveillants sont généralement postés à son entrée, ouvrent et referment manuellement la grille à chaque passage. Cette cour est interdite d'accès aux personnes extérieures à l'institution. Les personnes qui se rendent, soit à l'infirmerie, soit dans les bureaux situés au rez-de-chaussée, doivent la traverser rapidement. Qu'elles s'y attardent, et elles bravent les règles sécuritaires et les recommandations, et s'exposent donc à la dangerosité du détenu. D'ailleurs, la plupart du temps, le surveillant qui les accompagne évite cette cour et les fait passer par une autre déserte.

Le bâtiment des cellules suscite, lui, toute l'attention sécuritaire du personnel. C'est le lieu de vie et d'intimité du condamné, lieu de l'enfermement, de l'homme détenu : « Ici, on voit le vrai visage des gens ! », raconte un premier surveillant. « Là, confirme un condamné, on est vu dans un contexte sécuritaire. Les surveillants sont plus sévères ». Contrairement aux autres grilles, l'ouverture de la lourde porte du bâtiment est actionnée électriquement par le surveillant en poste, protégé dans sa rotonde aux vitres fumées. Cette ouverture est une coupure à la fois matérielle et symbolique avec la détention et ses grilles manuelles. La technique permet de parer aux erreurs humaines. N'accèdent à ce bâtiment que les membres du personnel pénitentiaire, les médecins, les infirmiers, les psychologues et l'aumônier. Les éducateurs ne se rendent dans les étages qu'en cas d'extrême nécessité, s'ils doivent y rencontrer les détenus qui, pour des raisons de santé, ne peuvent quitter leur cellule[13].

Là, les coursives sont vides. Les rassemblements de condamnés sont impossibles, les déplacements extrêmement contraints ; les

[13] Lorsque je fis part à un surveillant de mon intention d'y mener des entretiens avec quelques condamnés, ce dernier me fit comprendre que j'avais peu de chances d'en recevoir l'autorisation. Après m'avoir demandé les noms des détenus que je désirais y rencontrer, il s'exclama : « Et en plus, vous choisissez les plus fous ! ». Il n'eut pas tort : je n'eus l'autorisation du directeur de m'y rendre que quelques minutes, accompagnée du gradé.

cellules ne sont ouvertes qu'à horaire fixe (deux fois le matin, et deux fois l'après-midi). Pendant les descentes et remontées en cellule, l'attention des personnels est vive. Un surveillant-chef est toujours présent et surveille le mouvement. Il est expressément demandé aux non surveillants d'éviter de se trouver dans les coursives à ces moments-là, et d'attendre sagement dans leur lieu d'activité. Le sondage quotidien des barreaux, et les nombreuses fouilles qui y sont effectuées – trois ou quatre cellules sont inspectées chaque jour et, à chaque remontée en cellule, un détenu est désigné « pour la fouille au corps » – rappellent encore davantage la dangerosité du condamné.

L'infirmerie, au troisième étage, est sans doute le lieu le plus contrôlé de la détention. C'est en tout cas ainsi qu'elle est présentée. Aucune personne étrangère au service n'a le droit d'y pénétrer. Le personnel de direction, qui lui accorde une très grande attention, ne s'y rend lui-même jamais. Il préfère prendre des nouvelles des détenus affectés, s'enquérir de leur état mental, depuis ses bureaux en téléphonant quotidiennement aux infirmiers et aux médecins. C'est le seul endroit qui me fut interdit de façon catégorique[14]. Comme le remarquait le surveillant responsable du lieu, « les directeurs ont toujours peur pour l'infirmerie de leur établissement. Quand il y a une émeute, c'est toujours l'infirmerie qui trinque en premier. En 1989, lors de la prise d'otage, on a vu que les détenus avaient essayé de forcer les serrures ». Là, surtout, médecins et infirmiers soignent le corps du condamné, et psychiatres et psychologues s'occupent de son mental. La dangerosité du détenu s'y manifeste sous la forme d'un trouble psychique. Ce n'est donc pas la raison qui fait défaut au condamné, mais la raison qui dit que l'intéressé va mal. Le corps ne domine plus le psychisme, mais le psychisme domine le corps, ce qui est autrement plus dangereux et difficile à maîtriser. À ce danger s'ajoute le fait que l'infirmerie est le seul lieu du bâtiment des cellules où les condamnés, d'habitude

[14] Nul doute aussi que l'affaire Buffet-Bontemps reste dans les mémoires des pénitentiaires : à Clairvaux, en 1971, les deux mutins se réfugièrent à l'infirmerie où ils prirent en otage, puis assassinèrent, une infirmière.

répartis dans les différents étages, avec l'interdiction officielle de communiquer entre eux, peuvent se retrouver, et donc exacerber leur dangerosité. L'infirmerie est aussi le lieu où le corps et l'esprit du criminel, malades, et donc fragiles, sont à protéger des influences néfastes de toute personne extérieure aux lieux.

Enfin, la dangerosité du détenu varie aussi selon les jours de la semaine. D'une façon générale, il est déconseillé aux éducateurs et quasiment interdit aux intervenants de rencontrer les condamnés les matinées de semaine et le vendredi (le week-end, l'établissement est fermé aux intervenants et aux personnels non-surveillants). Alors que je m'apprête, aux alentours de 11h30, à quitter la détention, deux surveillants-chefs m'apostrophent. « Que faites-vous ici le matin et non accompagnée ? s'écrie l'un d'eux. Vous êtes en prison, ici, madame, ne l'oubliez pas ! ». Si j'y étais entrée, ce n'était pourtant pas en sautant les murs, il avait bien fallu que ses collègues m'ouvrent les grilles. Ce surveillant-chef me rappelait là le danger du détenu, le matin, après une nuit d'isolement et d'enfermement intense, et donc la distance à maintenir. Le vendredi aussi, parce que certains détenus vont rencontrer leurs proches et leurs familiers. Cette confrontation souligne leur incarcération et leur exclusion de la société libre : « Le vendredi, explique ainsi une éducatrice, c'est le début du week-end, les détenus sont tendus. Les activités s'arrêtent, c'est le jour des parloirs... ».

Notons enfin que le fait d'interdire et de s'interdire certains lieux, sans véritable explication, et d'interdire de rencontrer les détenus à certains moments de la journée ou de la semaine, accroît la peur générale de tous, que l'on fait reposer sur les détenus et leur dangerosité supposée. Ainsi, plus le condamné se trouve loin au fond de l'établissement, en fin de semaine et le matin, quand donc il est physiquement et symboliquement le plus éloigné de la société extérieure, et plus sa dangerosité est insinuée et sa mise à distance du citoyen ordinaire intensifiée. Plus les intervenants extérieurs s'avancent en détention, plus ils s'exposent au danger et sont susceptibles de créer des désordres.

Si le condamné semble le plus dangereux lorsqu'il est seul avec lui-même ou avec ses pairs, c'est aussi lorsque le face-à-face

surveillants/détenus est le plus prégnant, quand donc le surveillant doit se différencier le plus sûrement du condamné, nous l'avons dit. Le personnel est alors pris dans un paradoxe : si ces mesures sécuritaires maintiennent le condamné à distance des intervenants, elles renforcent aussi sa promiscuité avec le surveillant. Ce qui accroît la nécessité pour ce dernier de se distinguer du condamné, et donc de se représenter une dangerosité décuplée, et à multiplier les mesures sécuritaires, qui renforcent la promiscuité détenus/surveillants et exigent des mesures sécuritaires renforcées, etc. Le serpent se mord la queue.

Au contraire, lors des commissions d'application des peines et donc dans les bureaux administratifs, situés hors de la détention, à l'entrée de la prison, le détenu n'est plus cet homme dangereux, mais un futur citoyen, semblable à soi, à qui magistrats, éducateurs, surveillants et personnel de direction proposent d'octroyer des libérations conditionnelles ou des permissions de sortir. Ce même homme que l'on fouillera au corps à son retour et dans le bâtiment des cellules, et dont on maîtrisera les allées et venues au sein de l'établissement[15].

« Si on nous a mis en prison, c'est bien parce qu'on était dangereux ! »

Les condamnés[16], ceux-là même que les autres ne cessent de maintenir à distance en se représentant et en clamant leur dangerosité, ne manquent pas de participer à cette grande kermesse du

[15] Ces regards différents, voire opposés et contradictoires, posés sur le même homme selon le lieu où il se trouve et les moments différents de la journée, et selon qu'il est incarcéré ou en permission de sortir ont de lourdes conséquences sur le regard que cet homme porte sur lui-même. Ils rendent extrêmement difficile la construction identitaire du détenu « qui ne sait pas qui il est », comme il le dit souvent. Sur ce point, on peut se reporter à Le Caisne (2000).

[16] Ceux en tout cas que j'ai rencontrés, c'est-à-dire ceux qui sortaient de cellule et participaient activement à la sociabilité carcérale. Une vingtaine de condamnés restaient au contraire en cellule, par peur et/ou désir de solitude.

danger et de la peur. C'est qu'ils doivent, eux aussi, se protéger de la promiscuité carcérale et se distinguer de leurs codétenus. Ils refusent d'être assimilés aux « criminels » qui les entourent, ils veulent être maîtres de l'espace dans lequel on les maintient enfermés et retrouver un semblant de dignité. C'est pourquoi ils reprennent à leur compte l'étiquette de « dangereux criminels » que la justice, la presse, les magistrats et le personnel pénitentiaire leur collent, et se présentent eux-mêmes comme de dangereux individus à éviter[17].

Ils signalent ainsi la dangerosité de leurs codétenus et préviennent les intervenants du danger qu'il y a à les fréquenter. Ils me disent par exemple : « Quand j'ai vu que tu voyais Andreotti, j'ai eu peur pour toi. La direction est complètement irresponsable, elle devrait te prévenir de ne pas en voir certains ! » ou : « Quand je vous ai vue dans les salles d'activités, j'ai eu peur ! Il ne faut pas y aller, surtout qu'en ce moment, c'est chaud ! ». Un autre s'exclame, lorsque nous nous croisons dans la cour : « Vous n'êtes pas accompagnée, vous ? Vous avez aussi droit à être protégée, comme les infirmières ! C'est incroyable, ça ! ». Un autre encore m'assure qu'il me surveille de loin, prêt à bondir si je me fais agresser.

Sur un ton tour à tour paternaliste et menaçant, ils se disent également surpris par mon comportement confiant en détention : « Mais vous savez où vous êtes ? Vous arrivez dans une centrale, comme ça, avec votre sourire ! Vous n'imaginez pas ce que vous risquez ! » ou : « Dans une autre centrale, jamais tu n'aurais pu traverser la cour de promenade et discuter avec les détenus comme tu le fais ici. Tu ne sais pas ce que tu risques ! » et encore : « On dirait que tu ne te rends pas compte des gens que tu rencontres ici ! ».

Les condamnés ne se contentent pas d'expliquer que leurs codétenus et la prison dans son ensemble sont dangereux. Beaucoup

[17] Entre eux aussi, les détenus se menacent, s'interdisent certains lieux, attitudes qui participent aussi de la maîtrise du lieu. Nous ne traiterons pas cette question ici, qui exigerait d'autres matériaux que ceux sur lesquels repose cet article.

prétendent l'être également eux-mêmes, l'avoir été ou pouvoir le devenir : « On est mauvais, méchants ! Ca ne me dérangerait pas de massacrer un mec à cinq » ou : « Quand je sors, je fais un carnage, tout le monde y passe ! » ou encore : « Mais vous n'avez pas peur d'être ici ? Moi, si j'ai envie de vous prendre en otage, j'irais jusqu'au bout des choses ! Si je dois vous tuer, je me tuerais aussi ! ». Par contre, ceux qui ont été jugés dangereux, notamment à travers la médiatisation de leur affaire, ne s'en vantent jamais : on l'a fait pour eux et cette réputation leur suffit. « Si vous aviez vu mon dossier, vous ne seriez pas entrée dans cette salle ! affirme ainsi l'un d'eux, condamné pour plusieurs assassinats. La juge d'application des peines d'une autre centrale a mis une semaine avant d'oser me rencontrer, mais est-ce que je vous fais peur ? ». « Il faut que je rencontre la jap (juge d'application des peines) pour ma conditionnelle, observe un jeune condamné pour un homicide. Parce que si elle voit le dossier, elle croit que je suis Mesrine ! Moi, si je lis ce dossier, je n'imagine pas la personne comme ça. Je l'imagine, elle est grande, assez costaud, avec un caractère de crapule, c'est-à-dire de gangster à fond, le mec qui ne veut pas s'en sortir. Mais tu ouvres la porte et tu me vois : une personne pas très grande, une tête qui fait pas peur, qui a des facultés pour s'exprimer, qui est très réinsérable, c'est-à-dire qui peut entrer dans la société sans voler ». Ceux qui n'ont pas été reconnus dangereux lors de leur procès, prétendent, eux, avoir adopté profil bas lors de l'instruction : « Des détenus m'avaient conseillé de montrer une âme douce, c'est ce que j'ai fait, mais je peux tuer ! », assure un autre, condamné pour plusieurs braquages de banque.

En disant la dangerosité du lieu et des gens qui l'occupent, les condamnés s'excluent du groupe des pairs et rejoignent les membres du personnel dans la mise en altérité de leurs codétenus. Ils se rapprochent donc de la personne libre, dont le personnel s'emploie pourtant à les couper. Donner à penser qu'ils font partie d'un monde de brutes, c'est aussi donner à la prison et à leur présence dans le lieu une légitimité : « Si on nous a mis en prison, c'est bien parce qu'on était dangereux ! », affirme un condamné que je croise

dans la cour de promenade[18]. C'est aussi faire de la détention un monde à part, une réalité parallèle au monde de l'extérieur. C'est ne plus concevoir les détenus comme un sous-groupe, « la basse classe de la société », mais comme des gens différents, à la moralité spécifique, capable de tuer pour la bonne cause, une trahison, par exemple. Se présenter comme un individu dangereux fait d'ailleurs partie des valeurs carcérales : le détenu aime se présenter comme un individu aux valeurs plus strictes que le citoyen ordinaire, plus dur, moins indulgent, capable de tuer pour un simple manquement à la règle.

Signifier à l'ethnologue le risque (réel ou non) qu'elle encourt, est également une prémisse à une intégration du chercheur à leur monde. En fait, ils me font participer au risque commun en détention. Certes, du fait de ma place singulière, j'encoure un péril différent de celui que tout détenu encourt (agressions, souillure), mais il y a danger tout de même, pour moi comme pour eux. En me prévenant des risques que je prends en venant discuter avec eux, ils me signalent leur force et leur résistance. D'ailleurs, l'un m'interroge : « Moi, j'arrive à y survivre, mais vous, vous y arriverez ? ». Ils m'asservissent aussi. Car si je décide de rester, je vais devoir m'en remettre à eux et à leur protection, et écouter leur mise en garde. Ce qui est également une façon d'assurer la maîtrise de leur espace.

Proférer que la prison est un monde dangereux s'explique aussi, lorsque j'y suis, par le besoin des condamnés de réguler l'inattendu suscité par la présence de l'ethnographe au sein de l'établissement et de s'approprier sa présence. Il s'agit de répondre à la provocation que représente ma simple entrée dans le lieu, de

[18] Avec agressivité et en faisant mine de s'étonner du fait que je n'aie pas peur de me trouver ici, entourée de tous ces « criminels », ce détenu me demanda plusieurs fois de le rencontrer. Alors qu'en fin de journée, je m'apprête à quitter l'établissement et donc à traverser les cours, il m'interpelle : « Et attention de ne pas vous faire agresser en sortant ! ». Aussi, pour couper court à cette relation désagréable, et éviter qu'il ne m'agresse réellement pour m'apprendre à le prendre pour un petit rigolo, je lui ai donné un rendez-vous. Auquel il ne vint pas.

rabaisser ma supériorité sociale potentielle, de s'exclure du rapport gardés/gardiens que je rappelle, de retrouver une dignité, et de récupérer ma présence qui n'était, au départ, que le fait de l'administration. « Ou tu travailles pour eux, ou ils sont complètement inconscients », conclue ainsi un jeune braqueur. En somme, ils doivent devenir maîtres de nos rapports futurs. La logique qui sous-tend cette attitude est la suivante : habituellement les personnes extérieures à l'administration pénitentiaire ont peur des détenus. Puisque je prétends venir moi-même de « dehors », je dois nécessairement avoir peur. Comme je ne semble pas les craindre, et que pour envisager une relation avec moi, ils ont besoin de croire que je ne fais pas partie de l'administration, les détenus ont cherché à m'effrayer. Lorsqu'ils ont estimé que je les avais suffisamment craints, les places respectives étaient trouvées, on savait qui était qui, et surtout qui parlait à qui. À partir de là, et à partir de là seulement, ils ont pu s'entretenir avec moi et me montrer, de leur propre fait cette fois, qu'ils n'étaient pas ceux que l'on décrit. Un après-midi que je traversais une des cours, un jeune violeur me fit ainsi remarquer : « Vous voyez qu'on n'est pas dangereux. Seulement, quand vous leur direz ça, dehors, ils ne vous croiront pas ! ». D'autres, conquis par le fait que je sois toujours là malgré leur « dangerosité » exposée, se préoccupèrent de ce que mes proches pensaient de ma présence parmi eux. Ils transportaient ainsi la peur sur un nouveau terrain que nous allions pouvoir partager et où nous allions pouvoir nous retrouver : « Qu'est-ce qu'ils disent, votre famille ? Ils disent de faire attention ? Comment ils ressentent ça, ils ont peur pour vous ? », interroge un cambrioleur.

J'avais, dans mon cheminement avec les condamnés, sauté l'obstacle de la peur, et donc brouillé les places de chacun. Obstacle qu'ils déplacèrent avec brio.

La peur de l'ethnologue

Quelques mots pour finir sur la peur de l'ethnologue. Il ne s'agit pas ici de savoir ce que je suis venue faire dans ce lieu, ni si je m'y sentais bien ou pas. Tout au plus savons-nous que je ne

disais ni ne montrais aucune crainte. Ni aux autres, ni à moi-même. Mes relations avec les condamnés et les surveillants se sont construites sur cette base. Nous ne savons d'ailleurs pas plus si les détenus croyaient à leurs propos lorsqu'ils me disaient être dangereux, au-delà des circonstances de leur élocution.

Remarquons néanmoins que parce que je n'avais pas peur ou que j'étais terrorisée sans même le savoir, je fis d'Andreotti, un Corse condamné à la réclusion criminelle à perpétuité pour des assassinats, considéré comme l'homme le « plus dangereux de l'établissement », celui à propos duquel le personnel et les codétenus disaient le plus ouvertement leur peur, mon « informateur privilégié ». Andreotti était également le « mec bien » de l'établissement, celui auprès duquel il était de bon ton pour le détenu de se montrer, tout au moins de lui serrer la main[19]. À partir du moment où il me prit sous son aile (il me déconseillait certains détenus, m'apprit les règles essentielles de sociabilité et surtout les principes élémentaires de sécurité qui devaient me permettre d'éviter les agressions...), les autres condamnés me considérèrent comme « celle qui voyait Andreotti » et lui laissèrent la primauté de mes rencontres carcérales. En acceptant cette position près de lui, je ne laissais plus place à aucune peur et à aucun propos sur elle[20].

Il est d'ailleurs fort probable que condamnés et membres du personnel me remirent eux-mêmes entre les mains de ce « détenu dangereux ». Peut-être parce que cela désamorçait la peur de tous : il ne m'arrive rien, cet homme dangereux ne l'est peut-être pas tant, et peut en tout cas s'adoucir en présence d'une femme... Confier celle qui n'est ni recluse, ni membre de l'administration pénitentiaire, ni même intervenante extérieure, à celui auprès de qui on doit le plus respecter les règles carcérales (ne pas parler à n'importe qui de n'importe quoi, par exemple), était aussi le moyen le plus sûr de

[19] Sur la sociabilité carcérale, on peut se reporter à Le Caisne (2000).

[20] Ce n'est qu'à l'occasion d'une autre enquête, des années plus tard, que la peur a pu se manifester, lorsque je croisai, dans l'escalier d'un établissement pénitentiaire relativement paisible qui accueillait essentiellement des adolescents, un ancien condamné avec lequel j'avais eu de longs entretiens. Sans même reconnaître l'homme en question, un vif effroi me saisit.

m'assigner une place et de s'assurer de mon respect des codes. Et donc de ma maîtrise par tous. À moins qu'en m'« offrant » à leur « chef », les condamnés n'aient utilisé ma présence pour servir les intérêts du groupe. La place de l'ethnologue sur son terrain et ses relations avec les informateurs proviennent en effet tout autant de son objet d'étude, des liens entre des individus et les personnalités de chacun, que de ce que le groupe fait de l'ethnologue et des relations qu'il l'autorise à avoir avec chacun des membres qui le constitue.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

BURGAT F., 2005. *L'islamisme à l'heure d'Al-Qaida*. Paris, La Découverte.

BOLTANSKI L., 1990. *L'Amour et la Justice comme compétences : trois essais de sociologie de l'action*. Paris, Métailié.

CHAUVENET A., MONCEAU M., ORLIC F. & ROSTAING C., 2005. *La violence carcérale en question*. Rapport GIP, « Mission de recherche Droit et Justice », CEMS, ARSAAP, Groupe de recherche sur la socialisation.

CLAVERIE E., 1984. « Une ethnologie de la violence est-elle possible ? », *Études Rurales*, 95-96 : 12-16.

DRAY D., 1999. *Victimes en souffrance. Une ethnographie de l'agression à Aulnay-sous-Bois*. Paris, MSH (Droit et société, n° 25).

FAVRET-SAADA J., 1977. *Les mots, la mort et les sorts*. Paris, Gallimard.

FAVRET-SAADA J., 1990. « Être affecté », *Gradhiva*, 8 : 3-9.

JODELET D., 1989. *Folies et représentations sociales*. Paris, PUF (Sociologie d'aujourd'hui).

LE CAISNE L., 2000. *Prison. Une ethnologue en centrale*. Paris, Odile Jacob.

LE CAISNE L., 2003. *Il est parti ! La décision d'incarcération des mineurs*. Rapport DPJJ, Association Hellébore.

LE CAISNE L., 2005. *Jeunes en prison. Une ethnographie d'un « quartier mineurs »*, Rapport GIP, « Mission de recherche Droit et Justice », CEM.
LENCLUD G., 1984. « Une ethnologie de la violence est-elle possible ? », *Études Rurales*, 95-96 : 9-12.
TERRAIN, 1994, 22 (mars). *Les émotions*.
ZONABEND F., 1989. *La presqu'île au nucléaire*. Paris, Odile Jacob.

Résumé
Nous nous proposons ici de regarder comment se construit, dans une prison qui accueille des condamnés à une longue peine, la représentation de la dangerosité du détenu, et comment la manipulent les acteurs directement concernés : surveillants, intervenants extérieurs et détenus eux-mêmes. Cette dangerosité et la peur afférente sont dites et utilisées dans la construction de l'altérité et dans la relation à l'autre (ethnologue inclue), selon les situations et la place de chacun. Les condamnés, que les autres ne cessent de maintenir à distance en se représentant et en clamant leur dangerosité, ne manquent donc pas de participer à cette grande kermesse du danger et de la peur. C'est qu'ils doivent, eux aussi, se protéger de la promiscuité carcérale et se distinguer de ces « criminels » qui les entourent. Ils veulent être maîtres de l'espace où on les maintient enfermés et que l'ethnologue foule impunément, et retrouver un semblant de dignité.

Mots-clefs : peur, dangerosité, ethnographie, prison, longues peines, pouvoir, représentation sociale.

Summary
Such Dangerous Prisoners: The Social Construction of Dangerousness in Prison

This article examines how the representation of a prisoner's dangerousness is constructed in a prison receiving individuals who are serving a long sentence, and how this representation is manipulated by the actors directly concerned: prison warders, outside professionals and prisoners themselves. This dangerousness and the fear pertaining to it are referred to and used in the construction of otherness and in relationships with the other (including

the ethnologist), depending on the situations involved and the place occupied by those concerned. The prisoners, constantly kept at a distance by the others who portray and proclaim their dangerousness, also participate therefore in this great festival of danger and fear. They too must protect themselves against the lack of privacy in prison and distinguish themselves from those 'criminals' that surround them. They wish to control the space where they are locked up and where the ethnologist treads with impunity, and find a semblance of dignity.

Key-words: fear, dangerousness, ethnography, prison, long sentences, power, social representation

* * *

LE RISQUE, NOUVEAU PARADIGME ET ANALYSEUR SOCIÉTAL

Alain MARCHAND
ARPES / Université Montpellier III

Catastrophes dites naturelles, épizooties et risques alimentaires, déplacement de la question sociale en présomption de délinquance, équation entre immigration et terrorisme, énoncés néoconservateurs d'affrontements du « bien » et du « mal », l'obsession sécuritaire alimente et s'alimente des peurs. Le sens commun, médiatique et politique, multiplie les déclinaisons du risque, des dangers et du déclin dans les journaux et aux rayons des librairies et met les multiples visages de la peur en rivalité d'affichage avec le culte de l'ego.

Les constructions sociales contemporaines des peurs, où s'enracine l'actuel ordre sécuritaire, trouvent leur genèse dans l'énoncé d'une nouvelle « société du risque ». Ainsi, avant même les attentats du 11 septembre 2001 et les dérives policières d'États devenus « d'exception », en 1986, U. Beck pouvait affirmer : « la communauté de peur vient se substituer à la communauté de la misère. En ce sens la société du risque est caractéristique d'une époque sociale où se forge une solidarité dans la peur, laquelle devient une force politique » (2001 : 90). Lors de son émergence en usage courant, au XIX^{e} siècle, le risque – lié à un danger plus ou moins prévisible, au dommage – renvoyait aux questions d'assurance et de responsabilité civile, et donc à la prévoyance et à la réparation. Ainsi, appliqué à la question sociale, le risque déplaçait celle-ci du droit *au* travail, droit référé à la citoyenneté active,

au droit *du* travail, et fondait les systèmes de « sécurité sociale », sur base assurantielle. De l'application de la notion de risque aux catastrophes – naturelles, industrielles ou humaines – s'est déduit le fameux « principe de précaution » que mobilise et tente de modéliser la *multi level governance*. Mais une autre construction politique s'est faite également jour liant risque, sécurité et donc peurs, telle par exemple que l'exprimait, en 1977, Michel Foucault à propos du terrorisme : « On n'est plus dans l'ordre des accidents qui sont couverts par cette société "assurantielle" ; on se trouve en présence d'une action politique qui "insécurise" non seulement la vie des individus, mais le rapport des individus à toutes les institutions qui jusqu'alors les protégeaient » (1994 : 386).

La nouvelle configuration politique néolibérale invalide la figure tutélaire de l'État social et conjugue insécurité sociale et ordre sécuritaire sous le néologisme, par exemple, de « flexicurité » en usage dans le vocabulaire de l'Union européenne. Le risque s'enracine dans l'aléa individuel ou collectif, le danger et donc la peur. Théorisé, il devient même ce nouvel *épistémè* que convoquent par exemple François Ewald et Denis Kessler. Pour ces théoriciens néolibéraux de la refondation sociale, « le risque est notre manière de mesurer la valeur des valeurs [...] il est au cœur du rapport des individus à eux-mêmes (morale), des individus avec la nature (épistémologie), du rapport des individus entre eux (anthropologie politique) » (2000 : 68) ; en quelque sorte, il réinstitue le social et le politique.

L'idéologie néolibérale insuffle ainsi dans le « nouvel esprit du capitalisme », entrepreneurial (Boltanski & Chiapello, 1999), le risque comme paradigme dominant et nouvelle éthique de l'action. Il s'agit d'occulter la centralité du travail dans le « faire-société », de rendre évanescent le conflit social et d'invalider l'éthique de la « besogne » et de la vocation professionnelle, chères à Max Weber. L'idéologie du risque est convoquée comme justification d'un capitalisme dérégulé et dans l'injonction faite aux acteurs d'être entrepreneurs d'eux-mêmes. Elle oriente les politiques publiques et les stratégies sociales réactives s'en trouvent modifiées. Dans la pensée néolibérale, le risque devient un analyseur sociétal, une

matrice des nouvelles peurs collectives et déplace la question sociale vers l'individu, énoncé comme victime. Le risque légitime enfin le recentrage de l'État sur ses fonctions régaliennes de sûreté. L'État n'est plus ce régulateur que sa forme contemporaine d'État de droit social et démocratique instituait, mais il devient le prescripteur et l'opérateur de la société de contrôle.

Cette contribution sur le risque, en forme d'essai, ne relève pas de l'analyse sociologique des acteurs, mais d'une approche socio-économique théorique et critique ; elle vise à déconstruire l'idéologie néolibérale du risque, qui s'affiche d'évidence, en mettant à jour ses ressorts, référents et registres de justification. Par ailleurs, l'essai est un genre qui fait place aux intuitions, grossit le trait pour rendre compte des tendances et des fins, avance des hypothèses que seul le travail de terrain devrait valider.

Travail, risque et valeurs : réinstituer le social ?

La sociétisation du risque

Le constat n'est certes pas nouveau, mais il est aujourd'hui largement partagé. Le risque n'est plus exogène, fruit d'une nature rétive mais autoréparatrice ; il est endogène à l'activité humaine, il n'est plus un donné mais un construit : « les dangers deviennent les passagers aveugles de la consommation normale » (Beck, *op. cit.* : 17). La socialisation de la nature est le fruit de la première révolution industrielle et Marx avait déjà affirmé la disparition de la *natura naturans* et le fait, qu'avec l'apparition du capital, la nature cessait d'être reconnue comme une puissance pour soi et devenait, pour l'homme, derrière le concept de forces productives, une pure affaire d'utilité. Cette socialisation de la nature se double d'une sociétisation des menaces et des dangers, déterminant de nouvelles inégalités et ruptures sociales devant les risques. Émerge ainsi un « capitalisme de catastrophe »[1], aussi bien dans les évènements

[1] Pour le maire démocrate de la Nouvelle-Orléans, Ray Nagin, le cyclone Katrina a ainsi permis l'épuration sociale : « Pour la première fois, notre ville est débarrassée de la drogue et de la violence, et nous entendons bien

naturels, les épidémies et les risques majeurs industriels, que dans la fragmentation urbaine et sociétale. La littérature, les débats politiques et scientifiques sur les dégâts du progrès, la planète condamnée ou la décroissance abondent. Il suffit, ici, de s'en tenir aux propos de C. Castoriadis, en 1996 : « La société capitaliste aujourd'hui est une société qui à mes yeux court à l'abîme à tout point de vue parce que c'est une société qui ne sait pas s'autolimiter » (2004 : 36).

Le risque, dans son nouvel énoncé néolibéral de « mesure de la valeur des valeurs », invalide la centralité assignée jusqu'alors au travail par les théories socio-économiques classiques. Il s'affiche comme l'unique prisme permettant de penser et de relier tous les évènements individuels et collectifs. On mesure, dès lors, tout l'enjeu idéologique et politique de ce qui se voudrait être une véritable rupture épistémologique. Le travail était tout à la fois source de la richesse (cycle de la valeur), matrice du lien social (intégration, divisions, collectifs et hiérarchisations sociales, dynamique des conflits et mouvements sociaux), valeur morale ou promesse émancipatrice, enfin creuset de la temporalité et laboratoire de l'utopie. Le risque est opposé au travail, terme à terme.

Travail et risque : la question de la valeur

Tout d'abord, comme pour tout nouveau concept ou corpus théorique, il s'agit d'en affirmer la naturalité a-historique.

Le risque est ainsi référé à la condition humaine, à l'ontologie de l'homme – appréhendé non plus comme ce *zoon politikon* d'Aristote mais comme « animal voué au risque » (Ewald & Kessler, *op. cit.* : 63), et à la morale de l'action. Il s'oppose, dans cette vision, à la rente. Il discrimine l'entrepreneur – du chasseur au financier – preneur de risque et le rentier – salarié ou fonctionnaire – qui ne cherche qu'à s'en protéger ou à l'esquiver. « L'objectif n'est pas de permettre à chacun d'externaliser sur d'autres le maximum de risques mais, à l'inverse, de faire que cha-

la conserver dans cet état » cité par Mike Davis *in* « À la Nouvelle-Orléans, un capitalisme de catastrophe », *Le Monde Diplomatique*, oct. 2005.

cun puisse assumer un maximum de risques, puisqu'il y a là, de toute éternité, le principe de la dignité de l'homme » (*ibid.* : 71).

La science économique est revisitée, dès sa naissance. Elle n'est plus cette « économie politique » des classiques, ce nouveau savoir mobilisé par « l'État de gouvernement » s'appuyant essentiellement sur la population, sa masse et sa densité, et correspondant à cette « société contrôlée par les dispositifs de sécurité » dont parlait Michel Foucault (*op. cit.* : 657). Elle n'aurait été, dès son origine, que théorie de la décision en incertitude et art de la gestion des risques. L'économie ne serait, au fond et depuis sa naissance, que cette « théorie des jeux » à laquelle la pensée unique néolibérale contemporaine s'efforce de la réduire. Or, l'économie politique, que J.-J. Rousseau[2] résumait en « art du gouvernement », est bien, dès son émergence, ce savoir mobilisé par le conseiller du prince, pour la création et la répartition de la « richesse des nations ». La théorie première de la valeur travail, chez les classiques, assignait l'économie comme science de la production, de la circulation et de la réalisation de la valeur fondée sur la mobilisation industrieuse du travail et sur sa division technique. La pensée néoclassique, tout en fondant la valeur sur la subjectivité, n'en ciblait pas moins la productivité marginale du travail comme facteur endogène de croissance. En témoigne aujourd'hui encore, par les délocalisations et la flexibilité, l'obsession des gains compétitifs de productivité.

La tentative de refonder l'économie comme simple théorie des jeux et modélisation du risque, de la réduire à la seule coopération concurrentielle de deux catégories « d'entrepreneurs », les innovateurs et propriétaires de capital monétaire d'un côté, les détenteurs de « capital humain » de l'autre, est bien œuvre idéologique. Il s'agit, à nouveau, de nier les antagonismes capital/travail,

[2] J.-J.Rousseau. Article « Économie » dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert. On peut y lire ces « maximes » de l'économie politique : « C'est donc une des plus importantes affaires du gouvernement que de prévenir l'extrême inégalité des fortunes [...]. Ce n'est pas assez d'avoir des citoyens et de les protéger, il faut encore songer à leur subsistance et pourvoir aux besoins publics ».

de sublimer la peur des « classes laborieuses, classes dangereuses », en invalidant le salariat lui-même, pourtant en expansion à l'échelle mondiale. Ce « mode d'organisation du travail où l'un des partenaires à l'activité productive se trouve pratiquement déchargé de tous les risques en échange de sa subordination » (Ewald & Kessler, *op. cit.* : 71) aurait atteint ses limites, celles de l'État providence. Les uns proclament « la fin du travail », les autres décrètent, eux, l'abolition du salariat, non plus comme finalité émancipatrice, mais dans l'ordre de la dénégation, de l'effacement symbolique. Si nommer est bien une re-naissance, dénommer est ici entreprise politique. Ainsi le chômeur s'efface derrière l'inemployable, mauvais « entrepreneur de lui-même » et le licenciement devient séparabilité. La responsabilité, cosubstantielle du risque, mute en culpabilité. Faire que chacun assume le maximum de risques et la responsabilité qui en découle, suppose l'autonomie de l'acteur dans une société autonome, alors justement que la société actuelle détermine, selon les mots de C. Castoriadis, une « disposition de résignation » et un « conformisme généralisé » (*op. cit.*).

La prise de risque – fonds commun de toute action individuelle, indépendamment de sa place dans la division du travail social – semble particulièrement bien se fondre dans l'effacement du producteur derrière le produit. Il s'agit bien d'une caractéristique de cette société de consommation, où le travail semble ne plus être une « dimension de l'être humain, il n'est que le moyen pour que celui-ci devienne un consommateur actif, donc heureux de consommer et vivant pour consommer » (Enriquez & Haroche, 2002 : 68). Le consommateur devient la figure centrale du « marché unique » et l'objet de toutes les attentions. Si l'approche économique nivelle tous les apports et enjeux derrière la notion de « services », elle occulte le fait que ce service n'est autre qu'une marchandise immatérielle, résultat d'un processus concret de production, mobilisant du travail fut-il immatériel. De la même

manière, les compétences, les capabilités[3], la rationalité semblent être le fonds commun de l'appréhension et de la mesure de l'être, de l'agent, quel que soit son domaine d'activité ; c'est occulter que seul le résultat, le produit du processus productif ou décisionnel est valorisé sur le marché, lui-même seul révélateur et sanction des choix et préférences. Dans le nouveau système productif, la performance est cependant le seul juge, et l'aune, des compétences. La mort saisit le vif ! Or, la compétence, est un « système de processus génératifs », figurant donc dans le registre du sous-jacent, et ne saurait être valorisée par la seule performance, qui est, elle, un usage « effectif dans des situations concrètes », et le fruit d'une « interaction de facteurs variés dont la compétence ne constitue qu'un élément parmi d'autres » (Chomsky, 1971 : 13-14).

D'autres temps

Le travail industriel a été la matrice d'une nouvelle construction sociale du temps, temps linéaire, orienté, mis sous tension et séquencé par le progrès. Le « temps des machines », selon l'expression de Jacques Attali, trouve son parachèvement dans l'organisation scientifique du travail de Taylor. C'est le temps chronométré, le temps de la programmation, le temps de la « ligne de production » et du « cycle » du produit, le temps long des phases de la croissance, celui de la distinction entre temps de travail et loisirs, celui des séquences formalisées des trajectoires de vie dans l'espace privé comme public : formation, activité, retraite. L'urbanisation et la vie sociale forment une vaste machinerie, pulsée et rythmée. Bref, c'était un temps certain.

Le risque et le principe de précaution obligent à agir « parce qu'on ne sait pas » et font donc de « l'incertitude une urgence » (Ewald, 2001 : 26). Ainsi la société du risque construit d'autres représentations du temps, celles de l'urgence et de son corollaire, le suspens, celle de la soumission à l'immédiat. Dans le monde de l'entreprise, c'est le « juste à temps », la gestion à « flux tendus »,

[3] Les capabilités sont selon l'économiste indien A. Sen les capacités à accomplir une action plus qu'à en retirer une satisfaction, permettant aux individus d'accroître leur autonomie et de choisir leur vie.

la « loi » managériale des cinq zéros[4]. Dans les mondes du social, l'accompagnement et l'action programmés cèdent la place à l'urgence[5] et l'ingérence humanitaires et à l'éphémère, y compris des financements, au « zapping » des dispositifs, saisonniers ou pas. Les savoir-être, mobilisés dans les « compétences » – qui ont détrôné les qualifications dans l'organisation du travail – sont pour partie fondés sur la maîtrise du « rapport au temps » et à l'espace (mobilité). Or on sait que le temps, lent, des uns (les exclus, les relégués) n'est pas celui, tendu, des autres (hyperactifs). La distorsion du temps clive ou invalide les capabilités individuelles. À la distinction des temps sociaux s'oppose leur actuelle hybridation, l'occupation se double de pré-occupations gangrenant le hors-travail. Le temps incertain, l'obsession de la prise de risque fondent également une quête de l'extrême. Dans le passage de la prescription de moyens, caractéristique du fordisme (déclinaison de postes de travail conformant le gestuel ouvrier), à l'injonction de résultats, les compétences ne sont jaugées qu'à l'aune des performances. En résultent ces peurs de ne pas être à la hauteur, de ne pas atteindre les objectifs fixés, de la panne, de l'erreur humaine dont témoignent toutes les enquêtes sur l'accroissement de la « charge mentale » du travail. Il convient d'y rajouter les tensions avec les fournisseurs, les clients, les injonctions paradoxales du « soyez autonome, coopérez ! » et de l'interférence d'activités non prévues dans le procès. Au final, ces mises en tension et ces peurs construisent la culpabilité de l'acteur, aux yeux tant du donneur d'ordres qu'aux siens propres.

Travail, risque et lien social

Dans l'approche sociologique classique de la solidarité organique, la société se distingue des communautés domestiques par la division sociale du travail. Le travail social, reliant toutes les

[4] « 0 délai, 0 stock, 0 défaut, 0 papier, 0 panne ».

[5] Cf. le rôle central, y compris par leur mise en scène médiatique et dans les séries télévisuelles à succès, joué par *Urgences* ; dans l'épisode de la canicule, ou actuellement dans le système de soins ; le primat du dit « Samu social » et des dispositifs d'urgence pour le logement, etc.

activités parcellaires et fragmentées du cycle de la valeur, crée le lien social. Dans la vision marxienne, la production est immédiatement reproduction des rapports sociaux de production. Certes le « faire-société » s'opère dans les champs interactifs domestique, économique, politique, social et culturel, mais l'entreprise figure comme le nœud réel, assigné, de la reproduction sociale. En découle la volonté de la mettre hors des enjeux sociétaux, en la désignant comme particule élémentaire de la « société civile ». La dite « refondation sociale » de l'approche sociale-libérale vise bien à renverser la hiérarchie traditionnelle des normes : loi – convention – contrat pour affirmer la primauté du contrat interindividuel, dans une lecture du principe de subsidiarité, qui ne renvoie à la convention collective et à la loi que ce qui ne peut pas être conclu contractuellement. En témoigne aussi la confiscation symbolique de la communauté capital/travail – que constitue l'entreprise – par ses seuls propriétaires. Le classique antagonisme patron/salariés faisait dénommer le syndicat patronal de Conseil national du patronat français (CNPF). Dans un rapt symbolique, il est devenu le Mouvement des entreprises de France (MEDEF).

En effet, le travail est bien cette matrice du lien social, de « l'agir-ensemble » qui caractérisait aussi bien le collectif de travail dans l'acte productif que sa négativité dans le mouvement syndical (action revendicative).

Au collectif d'atelier se substitue aujourd'hui une collection d'agents autonomes soumis, d'une part à une coopération concurrentielle, d'autre part à ce que je nommerai le « colloque singulier productif ». En effet, à l'équipe, disciplinée et contrôlée par un contremaître qui assurait la « bonne conduite » du procès de travail tramé par l'ingénieur-méthodes – y compris par la mobilisation de la polyvalence –, se substitue une collection limitée d'agents en rapports directs et singuliers avec le *team-manager*. Celui-ci, dénommé N+1 dans les techniques managériales, fixe les objectifs à atteindre et les traduit en injonction de résultats, laissant « libre » l'agent de la conduite de la fabrication. Le « colloque singulier », c'est celui qui s'agence entre l'opérateur N et le N+1 ; ce dernier est tout autant l'évaluateur des performances et des compétences

individuelles, dont l'entreprise se proclame la seule juge, qu'il se voudrait le « confident » lors de la survenance d'incidents productifs ou humains au sein de l'équipe. Il peut être autant le consolateur que celui qui décide, brutalement, de l'exclusion. Autant un collectif peut servir de médiation dans l'énoncé et la gestion des conflits interpersonnels, autant une collection ne peut se manager que dans un processus singularisant vertical. Le tiers médiateur s'efface derrière la convocation singulière selon une posture de domination/soumission.

L'agir-ensemble, dans son ambivalence, déterminait une manière « d'être ensemble » constitutive d'appartenances et d'identités. Or, le risque est œuvre d'individuation puisqu'il s'agit de « permettre à chacun d'affronter les risques qui sont les siens sur un mode qui, pour le moins, ne conduise pas à l'exclusion et, au mieux, assure la promotion sociale » (Ewald & Kessler, *op. cit.* : 71). Chacun est sommé de gérer au mieux son « capital humain », de devenir entrepreneur et expert de lui-même, de construire sa propre employabilité, par la mobilisation de ses savoir-être, de sa subjectivité, de son imaginaire dans le procès de travail. L'injonction d'implication s'inscrit directement dans le colloque singulier repéré ci-dessus.

Le cadre de cette contribution ne permet ni d'interroger totalement les paradoxes de l'individuation dans le capitalisme contemporain (Erhenberg, 1995 ; Corcuff, 2005 ; Honneth, 2006) ni d'analyser les composantes fines des nouveaux mouvements sociaux (Tilly, 1986 ; Neveu, 1996 ; Offerlé, 1998 ; Collowald, 2002). La complexité et l'extrême diversité de ces NMS ont donné lieu à des grilles d'analyse très différentes provenant des courants libéraux (théorie des choix rationnels, de la mobilisation des ressources ; entrepreneuriat militant) ou plus institutionnels (structures d'opportunité politique). Nous ne pouvons émettre que quelques hypothèses sur l'émergence de nouvelles « communautés » issues des nouvelles configurations d'activité. Celles-ci semblent ne plus pouvoir se construire simplement sur du collectif et de l'interaction objectivée, mais aussi sur des confrontations ou coalitions de subjectivités, sur des affinités et distinctions, des réseaux et de la

cooptation de pairs, des situations, des défaillances ou des peurs partagées (Marchand, 2006). Elles résultent de coalitions, souvent éphémères, d'intérêts, de mises en commun de trajectoires de souffrance individuelle, de la réactivité sociale. L'hétérogénéité des nouveaux mouvements sociaux, de leurs répertoires d'action et de leurs modes d'agrégation ne doit pas masquer, pour autant, la place majeure qu'y occupe encore le travail, en particulier précaire. Les luttes récentes (métiers du sanitaire et du social, enseignants, intermittents du spectacle, CPE, etc.) montrent que le travail, l'identité professionnelle et leurs reconnaissances sociales restent un ressort majeur des mobilisations, même si les formes de « l'agir-ensemble » sont renouvelées.

Cependant, un des nouveaux modes d'agrégation à souligner est « l'avoir-ensemble » ; qu'il s'agisse d'acquis, de rentes de situation, de postures institutionnelles, ou de leur inverse, les manques, eux aussi partagés ; ce sera alors la longue litanie de ceux que l'on nomme les « sans » (papiers, domicile fixe, emploi, etc.), appréhendés, catégorisés et reconnus par l'un de leurs symptômes communs. Ces postures, qui portent par ailleurs un fort potentiel critique et contestataire, mais de leurs seules places assignées et reconnues, se fondent sur des craintes et des peurs partagées (exigence de traçabilité des produits pour les consom/acteurs, atteinte à des acquis ou à un environnement immédiat, etc.). Il ne s'agit pas de la seule acquisition d'avoirs individuels ou communs, mais d'en exclure, par la mobilisation et l'interpellation spectaculaire des autorités régulatrices, les risques, les aléas qui viendraient en pervertir le bon usage. Ces mouvements peuvent d'ailleurs mobiliser leur dynamique protestataire et trouver un débouché dans l'émergence de communautés associatives qui sont habilitées à défendre leurs intérêts communs au sein de ces « forums hybrides » d'opinions et d'intérêts qu'organise la gouvernance dans l'espace public.

Le travail était aussi à la base des nosographies, distributions et classifications, pour ne pas dire classes sociales. Structuré et codifié par des rapports de subordination à efficience productive, il générait dès lors les hiérarchisations sociales et leurs affrontements.

Le risque est à la base de nouvelles formes de domination et de compétition horizontale. Effacer la centralité du travail pour ré-instituer le lien social par le risque permet de nouvelles modalités de légitimation des rapports de domination, voire de faire émerger les mécanismes de la « servitude volontaire » comme mode de soumission : « Ce que l'on risque dans le risque, c'est soi-même. Le risque est principe de reconnaissance de la valeur des individus. Dans le jeu, on risque de perdre sa mise, on risque aussi d'être mauvais joueur. Le risque est du même coup principe de hiérarchie : celui qui prend le risque d'affronter la mort devient le maître de celui qui n'en a pas le courage » (Ewald & Kessler, *op. cit.* : 71). Au simple niveau du jeu des nouvelles configurations productives, énoncées comme coopération concurrentielle et convocations singulières, c'est bien la place de chacun qui est en cause. Dans l'insécurité sociale généralisée et la société de risque, les nouveaux rapports de domination sont ainsi sensés opposer riscophiles, dominants, et riscophobes, dominés. Ce ne sont plus les questions de la propriété sociale ou celle de la répartition des revenus qui fondent et légitiment les antagonismes sociaux, mais les attitudes face à la prise de risque. Mais cela va au-delà de l'énonciation des enjeux sociaux et de la reconnaissance que « le risque est vécu comme un rapport social asymétrique » (Ewald, *op. cit.* : 41). La dialectique maître/esclave de Hegel est d'ailleurs sollicitée, puisque le rapport au risque est directement référé à la reconnaissance de l'homme, dans sa plénitude de maître, comme celui qui est capable, et lui seul, de « risquer sa vie » pour d'autres valeurs. Dans cette approche néolibérale, fondamentaliste, les simples aléas et dangers sont mobilisés pour construire une nouvelle figure ontologique de l'homme et pour fonder un ordre social, dès lors naturalisé, qui pourrait bien n'être que celui de la barbarie.

En finir avec l'utopie

Le risque permet enfin de contribuer à la proclamation contemporaine de la fin des grands récits, des utopies, sinon de l'histoire. « Peut-être l'idéologie du risque vient-elle occuper la place des grandes utopies du passé » peuvent encore écrire,

mobilisant une fausse naïveté, Ewald et Kessler. En effet son énonciation comme mesure de la valeur des valeurs et son inscription dans le présentéisme, l'opposent directement au travail, matrice historique des valeurs morales occidentales et laboratoire d'utopies. À l'interaction des sphères de la nécessité et de la liberté, le travail est marqué du sceau de l'ambivalence comme contrainte et souffrance d'un côté, comme précondition de la liberté et promesse d'émancipation de l'autre. Le *arbeit macht frei* du fronton des camps de concentration n'était pas que cynisme abject, mais aussi ce résumé d'ambivalence. Depuis la révolution industrielle, le travail est bien valeur morale et norme sociale, construisant, en quelque sorte, une ergothérapie sociale. La docilisation du et par le travail a été œuvre de longue haleine, du livret ouvrier à l'actuelle « valorisation du travail » dans le discours politique. Les diverses déclinaisons de cette « valorisation », intelligence de la main, apprentissage, capital humain, etc., relèvent bien de l'injonction morale puisque dans le même temps la part du travail dans le partage de la valeur ajoutée ne cesse de décliner et que l'économie-casino valorise les gains purement spéculatifs et virtuels. Inutile de rappeler ici que, dans leurs versions dites utopiques ou scientifiques, les socialismes n'ont été que promesses d'émancipation par le travail.

Appropriation du futur, l'utopie féconde le présent. Le risque, s'il est principe d'anticipation, fait par contre « de l'incertitude une urgence » et inscrit donc l'acte dans le présentéisme. Ewald repère deux approches du principe de précaution *(op. cit.* : 36) : la première, environnementaliste (développement durable) est moins liée aux risques qu'à la dilatation du temps, à la prise en compte du long terme ; la seconde, plus actuelle, s'intéresse « aux menaces qui pèsent sur les générations présentes, dans des situations qui, dès lors qu'elles se manifestent, sont des situations de crise. Il n'est pas question d'une utopie planétaire mais de savoir comment répondre à des menaces en situation d'urgence ». En ce sens, la philosophie de l'action du risque est bien celle du choix, de la décision immédiate en incertitude. Il ne s'agit pas tant de réduire les risques que de construire des modèles d'action pour les anticiper et y

parvenir. L'affirmation que le risque zéro ne saurait exister et la dénégation de toute entrave (protection sociale par exemple) à la prise de risque trouvent là leurs fondements. Cela concerne aussi bien le financier qui, disposant des mêmes informations immédiates que ses concurrents, doit décider dans l'instant, que le salarié faisant face à une panne, un imprévu dans le juste-à-temps.

Le risque s'inscrit ainsi parfaitement dans le présentéisme, le culte de l'éphémère, le nomadisme, que la postmodernité affiche. Dans le domaine de l'action politique, la suppression subite de l'institution Commissariat au plan, l'empilement successif de dispositifs redondants – construits dans l'urgence de situations énoncées comme de crise – et jamais évalués, une action publique en miettes démultipliant les lieux et les temps de la décision, sont d'autres témoins. Mettant en scène les seules urgences et crises réitérées, le surgissement et l'incertain, la philosophie et le traitement du risque ne peuvent qu'alimenter les sentiments de dangers, de menaces, d'irruptions qui interdisent toute pré-voyance et enracinent les peurs.

Acteurs et coproduction du risque

Il conviendrait de rajouter à cette question du travail, sa composante immatérielle, l'économie de la connaissance, la « formation tout au long de la vie », c'est-à-dire les conditions de production du « progrès », celui-là même dont on sait qu'il ne saurait réparer ses propres dégâts. Le débat est largement entamé autour de la question de la « décroissance », et cette rupture des croyances en un progrès rédempteur alimente ce « bruit » que constituent les peurs diffuses et non ciblées. L'édit de la fin des utopies cède la place au « c'était mieux avant ! » plutôt qu'à la critique sociale des valeurs d'usage et du diktat de la valeur d'échange (« tout » doit-il être produit ?). Malgré la diversité des approches, souvent critiques, la « décroissance » participe pleinement de la société du risque et de ses représentations. Au repérage et à l'énoncé de la catastrophe imminente qui guette un monde « fini », la responsabilité est renvoyée non pas tant aux différents systèmes marchands qu'aux individus eux-mêmes, sommés de s'autolimiter et de modifier leurs

comportements. Cela dédouane du même coup toute prise en charge collective, en particulier par les États régulateurs. Le principe de précaution s'individualise comme en témoignent par exemple les nouveaux interdits et injonctions quant aux risques de santé, portés par le « management des âmes » (Gori & Le Coz, 2006).

La science, confisquée par les experts autoréférencés, n'est plus protégée par une confiance de délégation. Les nouveaux risques ne sont jamais purement individuels ou techniques, mais « biosociaux » : « l'incertitude n'est ni bien connue, ni bien mesurée par les sciences objectives ; les critères de décision doivent prendre en compte la dynamique ; la mesure des risques sur lesquels ils reposent doit être collective » (Rychen & Pivot, 2002 : 57). C'est ainsi que les risques, quel que soit leur domaine, ne peuvent être que négociés, dans une sorte de « coproduction de la réduction des risques », par des procédures et dispositifs où l'expert n'est pas seul maître de la décision mais se confronte aux destinataires et utilisateurs de l'acte scientifique. C'est pour cette « scientificisation réflexive » qui « ouvre donc aux destinataires et usagers de la science dans la société de nouvelles possibilités d'influence et d'action dans les processus de production et d'utilisation des résultats scientifiques » que plaidait Beck (*op. cit.* : 345).

Le risque comme philosophie politique : victimisation et état d'exception

L'ambition de la pensée néolibérale du risque n'est pas la seule réinstitution du social, elle est de refonder le lien politique : « le risque n'est plus alors seulement un objet de la politique, il définit un principe de politisation, un principe d'institution de la politique, un peu comme le contrat a pu l'être dans la philosophie du droit naturel » (Ewald & Kessler, *op. cit.* : 56). Il s'agit tout à la fois de refonder le pacte social sur un nouvel individualisme et une éthique du risque, de repenser le mode de construction de l'intérêt général à partir des rationalités individuelles, d'invalider l'État social au profit de la gouvernance. Pour autant les référentiels et constructions théoriques méritent d'être interrogés : de quel

individu parle-t-on alors que le risque institue la posture centrale de la « victime » ? de quel État parle-t-on quand le principe de précaution dérive de l'assurantiel vers le contrôle et que l'exception devient la norme ?

Une construction politique du risque

La Révolution française avait créé les deux fictions jumelles de l'homme « concret », détenteur de droits naturels, et du citoyen, « abstrait » de ses intérêts particuliers, et à éduquer pour accéder à la raison critique et à la délibération des opinions afin de construire l'intérêt public. Les luttes sociales ultérieures visaient, peu ou prou, à déployer la plénitude d'une citoyenneté sociale fondée sur le travail. La philosophie du risque institue un individu, auquel l'État doit garantir non une protection tutélaire mais la possibilité d'une conduite rationnelle face à la prise de risque, doté d'une « éthique où chacun, à sa place, est mis dans une position d'être garant de l'avenir de l'humanité sur Terre » (Ewald, *op. cit.* : 43). Il s'agit bien d'un individu appréhendé à partir de la place qu'il occupe, dans la configuration sociale par la négociation et la maximisation de ses intérêts, et dans ces coalitions et communautés affinitaires de partage des risques. Il s'agit d'un « individu situé », propriétaire d'avoirs, individuels ou communs, et dont toutes les actions sont marquées du sceau de la responsabilité. Propriétaire et entrepreneur, y compris de son « capital humain », et à ce titre calculateur rationnel, il se doit de maximiser la prise de risque et de s'assurer contre les aléas. C'est la société-providence revendiquée par la troisième voie anglo-saxonne où l'État n'est plus qu'un investisseur social parmi d'autres (Blair & Giddens, 2002). Il s'agit bien d'une « vision de l'intérêt général, où les acteurs de la société civile ne sont pas à sa disposition, mais où, à l'inverse, il se conçoit comme étant à leur service » (Ewald & Kessler, *op. cit.* : 70). Nous retrouvons là, très précisément, le rôle du processus démocratique dans la conception politique libérale qui est de « programmer l'État dans l'intérêt de la société », celle-ci étant définie comme « le système des relations structurées par l'économie de marché, entre des personnes privées et leur travail social » (Habermas, 1998 : 259). Dans cette

conception, celle du « marché du politique », et selon J. Habermas, la politique se réduit à un combat pour s'emparer de positions permettant de disposer du pouvoir administratif au mieux des intérêts privés. Dans l'espace public et au parlement, le processus de formation de l'opinion et de la volonté est défini par la concurrence entre acteurs collectifs ou coalisés engagés dans des actions stratégiques de conquête de positions de pouvoir. Le vote vient simplement conforter ces coalitions et compromis. On comprend dès lors, que le meilleur mode de gouvernement, dans cette approche de la société du risque, soit la « gouvernance »[6] qui met en négociations les intérêts privés et publics, particuliers et coalisés, portés par des interlocuteurs dits « valables » et permet de relativiser le poids du vote dans le processus décisionnel. Il s'agit, en amont des décisions, d'éclairer les voies du possible, à partir d'expertises portées par des réseaux de pairs cooptés, afin de maximiser les prises de risques des agents rationnels. L'État n'est plus protecteur (externalisation des risques), mais garant des « bonnes conduites » d'agents économiques responsabilisés.

Nous sommes tous des victimes !

Si le risque est bien cette « ressource » mobilisée par la « bonne gouvernance », cette valeur positive à l'aune de laquelle se mesure et s'institue l'individu, il ne s'enracine pas moins dans l'imaginaire de l'aléa, du danger, de la menace. Face à un risque perçu comme exogène, les groupes savaient désigner des victimes émissaires, construire des rituels expiatoires et consolateurs. L'endogénéisation du risque à l'activité humaine assigne à la victime un nouveau statut, une posture centrale et la construit, elle aussi, dans le registre de l'action. Y. Michaud indique qu'« il y a deux indices pour mesurer la violence : les victimes et, éventuellement, la peur » (2004). Le risque, internalisé et sociétisé, dote – tel Janus – cet « individu situé », institué comme acteur de la société civile de marché et du processus politique, de deux faces emblématiques, antagoniques et complémentaires, celles du

[6] Sur la gouvernance voir par exemple Hermet et *al*, (2005).

coupable et de la victime. L'un ne saurait exister sans l'autre. Le risque, réinstituant le social, construit bien deux postures liées. Une posture est une des « places » assignées dans la distribution et la reliance des risques, dans le « marché des maux ». Elle est une position dans les rapports de force ou de soumission que le risque génère. Elle est enfin une figure, un masque, que porte l'acteur dans la distribution des rôles sociaux. La culpabilité est le corollaire de la responsabilité, en cas de défaillance, d'objectif non atteint, de faute intentionnelle ou non. Les processus technologiques sont réputés infaillibles et l'erreur ne saurait donc être qu'humaine, alors que l'on sait que tout incident a toujours plusieurs causes factuelles. La victime, exclue du gain lié au risque, va devoir se valoriser et se reconstruire, elle, dans l'affichage de postures singulières.

La posture centrale de la victime, dans la société du risque, est attestée tant par le discours scientifique que par le sens commun. « Le pouvoir, saisi par le risque, fait de nous des victimes potentielles et nous invite à nous objectiver comme telles » écrit F. Ewald (*op. cit.* : 41). La légende d'un cliché, relevée dans le quotidien *le Midi Libre*, nous en donne l'écho : « Le gouvernement paraît disposé à vraiment lutter contre les excès de la circulation automobile. Les victimes encore vivantes apprécieront la démarche »[7].

Comme bien d'autres, l'affaire dite de Marie L. où une jeune femme s'était affirmée victime d'une agression dans le RER a révélé les ingrédients de la construction sociale de la victimisation : publicité médiatique, dénonciation politique dans l'urgence, obsession sécuritaire, quête de la parole dite experte, montée en généralité. En outre, la fable dotait les « agresseurs » de tous les stéréotypes issus de la stigmatisation de la jeunesse des « quartiers ». Pour autant, l'analyse d'un élément factuel permettait de confirmer l'émergence de ce statut de victime : « La figure de l'incertitude, c'est la victime [...] le statut de victime est donc un statut presque normal dans nos sociétés contemporaines » écrivait

[7] *Le Midi Libre*, 22 octobre 2005.

F. de Singly[8] et, en écho, O. Abel énonçait que « la victimité est devenue la forme de légitimation de soi la plus aboutie »[9].

La construction sociale de la victimité nécessite plusieurs composantes :

– il faut tout d'abord la publicité d'un procès au cours duquel un coupable doit être reconnu, le recours contentieux devenant un des éléments de régulation sociétale. Il est à noter, d'ailleurs, que le parquet se fait, dans le débat contradictoire, plus le porte-parole des victimes qu'il ne requière au nom de la société. On assiste à une sorte de privatisation de l'action judiciaire du ministère public. Les propositions de loi sur la nécessité de procès, sans prononcé de peine, à conduire à l'encontre de personnes pourtant déclarées préalablement irresponsables, et au nom du droit des victimes, confirme cette victimisation.

– Il faut ensuite que soit allouée une indemnité monétaire compensatrice, tant l'argent figure aujourd'hui comme medium du lien social et capacité énonciatoire. L'argent a bien ce « pouvoir libératoire » que lui reconnaissent les économistes dans une autre acception du terme.

– Il faut enfin des manifestations évidentes de compassion, par une mobilisation émotionnelle médiatique, et – cela devient une condition nécessaire – de la psychologie consolatrice. Cette discipline est mobilisée à l'envi comme partie prenante de l'urgence humanitaire dans tous les aléas.

Ce processus réparateur, en fait construction sociale de la victime dans le registre de l'action, est la condition même de l'effacement du trauma.

Dans la nouvelle société de risque, la quête et l'énonciation, à tout prix, d'un ou des coupables est la condition même de la reconnaissance de la victime et donc de la régulation sociale et du retour à l'ordre. Ainsi les conflits sociaux, les désordres, sont traduits en victimes « innocentes », toujours « prises en otages », d'une part, et en coupables, déclinés dans l'ordre de la présomption

[8] Cf. *Le Monde*, 21 août 2004.

[9] *Ibid.*

de délinquance, de l'autre. Cela joue également dans la sphère privée en particulier dans le contentieux médical. Si, malgré tout, la culpabilité ne peut être rapportée à un auteur, l'incident est décliné dans l'ordre de « l'accident de la vie » et non plus dans celui des failles ou dynamiques d'un système. À défaut de responsables identifiables (handicap, difficulté sociale, etc.), la collectivité se doit d'offrir à la victime une mise en scène compassionnelle et un panel de services réparateurs (services sociaux, médicaux, etc.) auquel il pourra accéder grâce à des indemnités ou des allocations « compensatrices ».

Enfin, il convient de noter que cette gémellité coupable/victime peut se retourner contre la victime elle-même dès lors qu'elle figure dans le registre de l'action. Ainsi, un chômeur, s'il n'est pas énoncé comme directement coupable de son éviction du travail (licenciement) devra cependant reconstruire, grâce à ses allocations temporaires et au panel de services de requalification offerts, son employabilité. Entrepreneur de lui-même, s'il n'est pas capable d'opérer sa « sortie de crise », il sera présumé coupable car responsable. Il bascule, comme pour bien d'autres formes d'exclusion, dans une présomption de fraude (les dits faux-allocataires) sinon de délinquance.

État social, État d'exception

Nous avons vu que le risque était au fondement d'une nouvelle construction politique. L'intérêt général sociétal se construirait selon les mêmes mécanismes de la « main invisible » que dans l'instance économique. La « troisième voie », sociale-libérale, a bien des traits communs avec le néolibéralisme. La mobilisation de la « société civile restaurée » comme mode de protection sociale active (société providence) ne diverge que sur la conception de la société civile : elle est réduite aux entreprises (assurances, services aux particuliers) pour les uns et matinée de tiers secteur (mutuellisme, associations), pour les autres. De même la remise en cause de l'État social, comme État protecteur et régulateur, ne débouche pas sur le credo libertarien de la fin de l'État : « la réforme de l'État peut au contraire accroître l'influence des gouvernements. Il

convient de ne pas confondre un grand État avec un État fort » (Blair & Giddens, *op. cit.* : 167). Il s'agit de réduire le périmètre de l'État pour opérer son recentrage sur ses missions régaliennes renforcées. Un État fort s'accommode parfaitement d'une décentralisation de certaines compétences et de délégations de services publics. La proximité n'est pas gage de démocratie et les modes de gestion du local peuvent être parfaitement despotiques. La gouvernance semble être le triomphe de cette « pensée non plus de la division, mais du consensus, de l'accord, de la négociation molle » selon les mots d'E. Enriquez et Ch. Haroche (2002 : 82). En fait, la gouvernance sert à éclairer, de manière experte et consensuelle, les voies du possible et à faciliter – de ce fait – l'implémentation des politiques sectorielles ; elle peut n'être que le masque d'un néodespotisme éclairé s'appuyant sur les réseaux technico-courtisans d'experts. La gouvernance, outre qu'elle ne concerne pas les missions régaliennes, ne dit rien du processus politique démocratique si ce n'est que le vote a un coût d'opportunité trop fort car il peut aller jusqu'à invalider les « bonnes décisions ». Ainsi l'État, que l'on prétend « modeste », se démultiplie comme État fort car « la société du risque n'est donc pas une société révolutionnaire, elle est bien plus que cela : elle est une société de la catastrophe. L'état d'exception menace d'y devenir un état normal [...] la société du risque a tendance à générer un totalitarisme "légitime" de la prévention qui sous couvert d'empêcher que ne se produise le pire, finit par créer [...] les conditions d'apparition de ce qui est encore pire » (Beck, *op. cit.* : 143-145). La prévention n'est pas celle des causes des fractures sociales, des dysfonctionnements, mais celle des désordres qu'ils peuvent engendrer. Cette prévention-là appartient à l'arsenal répressif et sécuritaire. La litanie des exceptions aux règles des États de droit – et ce dans tous les pays et dans tous les domaines – n'est plus à faire, les livres noirs et rapports annuels sur les atteintes aux droits fondamentaux s'en chargent. Les États s'émancipent des règles diplomatiques séculaires, des chartes et droits internationaux, bafouent les droits-libertés des personnes en proclamant et réitérant des « états d'urgence ». M. Foucault avait déjà montré en 1977 que la gestion de la peur par l'alibi terroriste

remettait en cause les fondements de l'État de droit : « Désormais, la sécurité est au-dessus des lois. Le pouvoir a voulu montrer que l'arsenal juridique est incapable de protéger les citoyens » (Foucault, *op. cit.* : 367). Le terrorisme, la sécurité deviennent les prismes au travers desquels tout conflit social, tout surgissement peuvent être vus. Il s'agit bien d'une construction politique des peurs, sur la base de « communautés de menace » (Beck, *op. cit.*) qui transgressent les frontières des États-nations et donc aussi les matrices historiques des droits régaliens. La société du risque participe pleinement, dans sa fantasmagorie comme dans sa réalité sécuritaire, des mondialisations.

Si l'exception devient la norme, c'est dire aussi que dans le nouvel ordre sécuritaire, « ce sont les sociétés de contrôle qui sont en train de remplacer les sociétés disciplinaires » (Deleuze, 1990). Autant la coexistence des dispositifs disciplinaires indépendants laissait des espaces de liberté et d'autonomie, autant « les différents contrôlats sont des variations inséparables, formant un système à géométrie variable dont le langage est numérique. Les enfermements sont des moules, des moulages distincts, mais les contrôles sont une modulation » dit encore G. Deleuze. Le contrôle est un processus autodéformant, en expansion, centrifuge et au maillage réticulaire : « dans les sociétés de discipline on n'arrêtait pas de recommencer, tandis que dans les sociétés de contrôle on n'en finit jamais avec rien ». Le fichage numérique, les doubles peines, le contrôle postacquittement de la dette sociale, la surveillance prennent tout leur sens. L'accoutumance à la peur fait de l'exception faite pour les uns, identifiés comme « combattants illégaux », une norme acceptable, voire exigée, par tous. Ainsi, la peur, fille du risque, engendre, dans l'état d'exception à nouveau la peur, celle de l'arbitraire, du désordre que représente l'installation dans la durée de ces appareils de contrôle et de retour à l'ordre. Ainsi, dans la société du risque poussée à son extrême, et pour reprendre les mots du Freud de *Malaise dans la civilisation*, cité par le juriste B. Edelman, « chaque individu est virtuellement un ennemi de la civilisation ». « L'histoire humaine est l'histoire d'un danger » nous dit encore Edelman (1999 : 342).

En guise de non-conclusion, il nous reste à entrevoir comment le risque, aune à la mesure duquel se mesure la valeur des individus, dans la société de risque, peut générer des « communautés de peurs » dont parle Beck. Pour lui c'est « la solidarité des choses vivantes qui, dans la menace, concerne au même titre chacun et chaque chose » (*op. cit.* : 136) et donc crée ces nouvelles communautés. La « main invisible » conduisant à l'intérêt général, construite sur la confrontation des intérêts privés et sur le calcul rationnel dont seraient dotés les agents, ne peut s'appliquer à l'exposition au risque et à la nature des menaces. Il note aussi que la prise de conscience du risque peut être inversée, par accoutumance, en dénégation de la peur.

Pour ma part, ce serait à partir de la reconnaissance de « l'individu situé » appréhendé par les situations, avoirs, manques qu'il partage avec d'autres, que des « communautés ou coalitions d'intérêts » se manifesteraient. Le risque ne serait qu'un des éléments, parmi d'autres, de ces divers partages et donc reliances. L'individu est au centre de dyades relationnelles qu'il noue avec chaque fois des « autres » différents. Habitant, il partage un territoire, un environnement commun, dont il défend la qualité ou l'identité, avec ses voisins ; parent d'élèves, il partage une institution comme l'école avec les enseignants, les autres parents, les élèves, l'administration ; consom/acteur, il s'organise avec d'autres consommateurs et des producteurs en réseaux dits équitables. Pour autant, le travail, dans ses nouvelles modalités (multiactivité, flexibilité) mais aussi dans l'ordre de l'absence (chômage) reste un élément structurant même s'il épouse des formes semblables. Ces appartenances multiples, fluctuantes et floues, génèrent des mouvements qui sont marqués – eux – du sceau de l'unicité thématique, de l'éphémère, de la résurgence, de l'horizontalité et mobilisent des répertoires d'action et de protestation singuliers. La perception du risque, de la menace, les peurs sont également des éléments coagulants de ce type de mouvements. Il n'en demeure pas moins que ce sont les constructions sociale et politique du risque et de ses déclinaisons en peurs et sécurité, qui peuvent sédimenter et enkyster ces mouvements en communautés figées, en quête d'autoprotection et

cultivant au bout du compte la « mêmitude » d'un côté et légitimer un ordre de contrôle social de l'autre.

La construction théorique du risque que le néolibéralisme mais aussi le social-libéralisme s'efforcent d'instiller comme l'un des paradigmes, l'autre étant le marché, de la pensée unique débouche donc sur la justification d'une société de contrôle. Société de marché et société du risque finissent par converger. Mais sur la base même des nouvelles postures assignées aux individus, des formes de résistance, certes plus labiles voire éphémères mais susceptibles de se radicaliser, peuvent se développer. C'est un autre objet d'études.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BECK U., 2001. *La société du risque – sur la voie d'une autre modernité.* Paris, Flammarion (1986, Suhrkamp Verlag, Frankfurt am Main).

BLAIR T., GIDDENS A., 2002. *La troisième voie – le renouveau de la social-démocratie.* Paris, Seuil (1998, Cambridge).

BOLTANSKI L., CHIAPPELLO E., 1999. *Le nouvel esprit du capitalisme.* Paris, Gallimard.

CASTORIADIS C., 2004. *Post-scriptum sur l'insignifiance.* Paris, L'Aube.

CHOMSKY N., 1971. *Aspects de la théorie syntaxique.* Paris, Seuil.

COLLOWALD A. (dir.), 2002. *L'humanitaire ou le management des dévouements.* Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

CORCUFF P., ION J. & DE SINGLY F., 2005. *Politiques de l'individualisme – entre sociologie et philosophie.* Paris, Textuel.

DELEUZE G., 1990. « Post-scriptum sur les sociétés de contrôle », *L'autre journal*, 1 (mai 1990).

EDELMAN B., 1999. *La personne en danger.* Paris, PUF.

ENRIQUEZ E., HAROCHE C., 2002. *La face obscure des démocraties modernes.* Paris, Erès.

ERHENBERG A., 1995. *L'individu incertain.* Paris, Calmann-Lévy.
EWALD F., 2001. *Le principe de précaution.* Paris, PUF (Que sais-je, 3596).
EWALD F., KESSLER D., 2000. « Les noces du risque et de la politique », *Le Débat*, 109 (mars-avril).
FOUCAULT M., 1994. *Dits et écrits 1954-1988.* Tome III. Paris, Gallimard.
GORI R., LE COZ P., 2006. *L'empire des coachs – une nouvelle forme de contrôle social.* Paris, Albin Michel.
HABERMAS J., 1998. *L'intégration républicaine – essais de théorie politique.* Paris, Fayard (1996, Frankfurt am Main).
HERMET G., KAZANCIGIL A. & PRUD'HOMME J.-F. (dir.), 2005. *La gouvernance – un concept et ses applications.* Paris, CERI, Karthala.
HONNETH A., 2006. *La société du mépris – vers une nouvelle théorie critique.* Paris, La Découverte.
MARCHAND A., 2006. « Risque et insignifiance », *Penser/Rêver*, 10 (oct.), in *Le conformisme parmi nous.* Éd de l'Olivier.
MICHAUD Y., 2004. « En termes d'attentats, le pire est à venir », *Le Monde*, 29 décembre.
NEVEU E., 1996. *Sociologie des nouveaux mouvements sociaux.* Paris, La Découverte.
OFFERLÉ M., 1998. *Sociologie des groupes d'intérêts.* Paris, Montchestien.
RYCHEN F., PIVOT C., (dir.) 2002. *Gérer les risques collectifs.* Paris, L'Aube (Bibliothèque des territoires DATAR).
TILLY C., 1986. *La France conteste 1600-1980.* Paris, Fayard.

Résumé
Le néolibéralisme fait du risque un paradigme qu'il oppose à la centralité du travail. Véritable analyseur sociétal, le risque est énoncé comme « valeur des valeurs » et à ce titre occulte la place du travail dans la production et dans les rapports sociaux. Le risque crée les nouvelles

temporalités de l'urgence et de l'aléa, prétend déplacer les rapports de domination et de conflictualité sur la seule prise de risque. L'individu, sommé d'être « entrepreneur de lui-même » et délié, devient coupable de ses échecs et est tenté de se réfugier dans un statut de victime et dans des communautés de peurs. L'État social est invalidé par la construction d'un marché du social et d'une société assurantielle où la précaution cède la place à la réparation. L'insécurité sociale se conjugue alors avec un nouvel ordre sécuritaire de contrôle.

Mots-clefs : contrôle social, État d'exception, risque, travail, victime.

Summary

Risk: New Paradigm and Societal Analyser

Neo-liberalism makes risk into a paradigm which it contrasts with the centrality of work. Risk is a real societal analyser: it is expressed as the « value of values » and as such hides the place of work in production and in social relations. Risk creates new temporalities of urgency and uncertainty, and claims to displace relations of domination and conflict onto risk-taking alone. The individual, summoned to be an « entrepreneur of him-/her-self » and set free, becomes responsible for their failures and tempted to take refuge in the status of victim and in communities of fear. The social state is invalidated by the construction of a market of the social and of an insurance society where precaution gives way to reparation. Social insecurity becomes combined with a new security control order.

Key-words: social control, state of exception, risk, work, victim.

* * *

REGARDS SUR LES BANLIEUES EN CRISE

SÉMINAIRE « ACTUALITÉS DE L'ANTHROPOLOGIE »
ANNÉE 2005-2006

Responsables
Laurent Bazin, Annie Benveniste, Monique Selim

REGARDS SUR L'ANTHROPOLOGIE DES BANLIEUES EN CRISE

Laurent BAZIN
CNRS-CLERSÉ

Monique SELIM
IRD - Travail et mondialisation

Très rapidement après les révoltes survenues en octobre-novembre 2005 dans les banlieues françaises, le bureau de l'AFA a décidé de consacrer entièrement son séminaire mensuel « Actualités de l'anthropologie » à ce sujet. Dès le 15 décembre 2005 et jusqu'en mai 2006, cinq séances comportant trois à cinq intervenants ont été organisées pour discuter des événements eux-mêmes mais surtout présenter, à partir de travaux de terrain, des éclairages divers, complémentaires ou contradictoires, sur la situation des « banlieues ». Plus exactement, il s'agissait d'explorer les recherches actuelles réalisées sur les fractions sociales populaires habitant les quartiers périurbains, sur les rapports que les institutions entretiennent avec elles ou sur des sujets connexes.

En décidant de dédier durant l'année 2005-2006 son séminaire à cette « crise des banlieues », l'AFA a considéré qu'il s'agissait d'un événement majeur qui aurait des répercussions profondes et durables dans la société française. Il convenait donc d'en comprendre les ressorts, de manifester l'intérêt collectif des anthropologues, d'engager une réflexion épistémologique sur la capacité de la discipline à se saisir de tels phénomènes, à en construire l'intelligibilité. Par l'expression « banlieues en crise », nous entendons moins les trois semaines d'émeutes en elles-mêmes et leur répression que les tensions récurrentes qui leur sont sous-jacentes et qui s'amplifient dangereusement depuis vingt-cinq

ans. Ce choix poursuivait les orientations définies dès la création du séminaire : maintenir le regard anthropologique sur les processus sociaux dominants, aux échelles locales, nationales, globales ; créer une scène de débats pour les anthropologues en choisissant la confrontation d'exposés courts comparatifs et en laissant une large place à la discussion, privilégier un travail d'élaboration collective de la réflexion sur la position de l'ethnologue dans la société et sur les rapports entre les réalités sociales, la production de normes et la construction des connaissances scientifiques. Une vingtaine d'intervenants – anthropologues, mais aussi sociologues, politologues, juristes ou encore psychanalystes – sont donc venus exposer leurs perspectives, enrichissant par leurs travaux passés et présents le tableau des interprétations proposées.

Des échos de notre séminaire, ainsi qu'un débat sur la place de l'anthropologie – en tant que discipline – dans la compréhension de tels phénomènes et sur leur prise de position dans les débats intellectuels, politiques et médiatiques, ont pris place, paradoxalement, dans la revue britannique *Anthropologie Today*[1]. Ainsi que D. Fassin le faisait remarquer dans un éditorial de cette revue, les ethnologues français ont peu fait entendre leurs voix parmi les réactions qui se sont exprimées dans le débat médiatique, laissant la place à des sociologues, historiens, philosophes, politologues, ou aux habituels essayistes. Mais plus encore, les animateurs du séminaire ont découvert que le terrain des banlieues, défriché à grand peine trente ans auparavant par quelques pionniers, demeurait de fait peu fréquenté par l'ethnologie. Différentes interprétations peuvent être apportées pour expliquer ce silence et ce retrait relatifs des quartiers populaires (voir les contributions citées parues dans *Anthropology Today*). Parmi celles-ci, figurent peut-être le peu de postes offerts en débouchés en anthropologie, repoussant les quelques ethnologues travaillant sur les quartiers urbains vers la sociologie... Mais ne doit-on pas invoquer aussi une faible

[1] Fassin (2006), Hart (2006), Bazin, Gibb, Neveu & Selim (2006). Signalons aussi le stimulant article d'anthropologues américains Silverstein & Tetreault (2005), publiés sur internet).

crédibilité accordée, encore et toujours, par une grande partie des anthropologues et ethnologues eux-mêmes, à de tels sujets, suspectés d'une trop grande proximité avec la sociologie ? Peu après la parution dans *Anthropology Today* de notre bref article, une jeune Française ayant étudié l'anthropologie en Grande-Bretagne, Sarah Ghlamallah, nous écrivait, pour commenter ainsi nos réflexions :

> I am writing to let you know how very much I enjoyed reading your article titled « The Broken Myth » in *AT* 22(2). It is simply *refreshing* to read you and I thank you for writing this article. I agree with much of what you said.
>
> I studied Anthropology at UCL, London, where all my professors were extremely curious of modern France, and in particular the issues that tend to be less popular within France itself. My being an Algerian descendant from Paris was even more exciting to them and I was encouraged to produce essays dealing with topics such as racism, urban poverty, etc. I was always surprised, while I happened to maintain close ties with anthropology students in Paris, to hear that my French peers did not « see the point » of such topics. I was told « this is Sociology » or « this is not interesting ». I was not only surprised, but frequently appalled too. For instance, my friend who studied at (name of the university) was lectured that « there is no culture in the ***banlieues*** and that it is therefore unsuited for research » by one of her professors in 2004.
>
> In this light, I was extremely interested by your discussion highlighting the struggle in employment seeking for graduates who did research on urban France. This certainly has important implications. Personally, I resent the anthropological silence you mentioned. Not only in times of so-called « crisis » (such as the riots) or so-called « debate » (such as the headscarf ban), but also and more generally the lack of participation in French societal debates at all times. As you point out, there are not solely negative sides to this silence, however, to me there are too many.
>
> These are the very issues that France really needs to address, and it is a shame that Anthropology does not engage more with these issues in the manner that it is most certainly equipped to. I liked the way you addressed this in your collective article. Thanks for this enlightening article !

Rappelons brièvement les événements dont il est question. Ces révoltes sont survenues après l'électrocution de trois adolescents – dont deux sont morts – dans un transformateur électrique où ils s'étaient réfugiés alors qu'ils étaient poursuivis par des agents de

police. Durant plusieurs semaines, une grande partie des banlieues défavorisées des grandes villes françaises ont été le théâtre de révoltes impressionnantes largement médiatisées dans le monde entier. Les violences ont été presque exclusivement dirigées contre des biens : actes de destruction contre des voitures personnelles, des poubelles d'immeubles, des bus des réseaux de transports, des bâtiments publics dont un nombre important d'écoles ou d'équipements sportifs. Elles ont donné lieu à des milliers d'arrestations puis de condamnations rapides, ainsi qu'à la promulgation d'un état d'urgence autorisant le couvre-feu en application d'une loi datant de la guerre d'Algérie. Elles ont aussi occasionné des affrontements opposant des groupes de « jeunes » hommes avec les forces de l'ordre. Dans leur forme, de telles émeutes ne sont pas nouvelles : tous les observateurs s'accordent pour dater l'émergence d'événements semblables du début des années 1980, lorsque des violences avaient éclaté aux Minguettes, près de Lyon.

Survenant après les polémiques suscitées par les paroles provocatrices du ministre de l'Intérieur à propos des « racailles » de « cités » qu'il aurait fallu « nettoyer au kärcher », cette crise des banlieues a cependant connu une ampleur absolument sans précédent. Depuis vingt-cinq ans, il arrive en effet que des « émeutes » éclatent sporadiquement dans des quartiers populaires, selon un déroulement sans grande variation : l'élément déclencheur est le plus souvent la mort d'un ou plusieurs jeune(s) homme(s) dans des circonstances impliquant la police ou des agents de sécurité ; il est suivi d'une réaction violente d'une partie des « jeunes » du quartier qui incendient des voitures, des bus, des équipements collectifs, et affrontent parfois les forces de police. L'aspect nouveau dans ce scénario désormais rodé tient à son ampleur : sa durée (plusieurs semaines) et surtout l'extension simultanée du phénomène à un grand nombre de villes de banlieue à travers toute la France et au-delà (Belgique), manifestant ainsi pour la première fois une « solidarité » entre les quartiers.

Ces événements dramatiques ont constitué un choc. Ils ont évidemment donné lieu immédiatement à maints commentaires médiatiques, politiques, intellectuels, dont on ne tentera pas de

développer une analyse ici. On soulignera cependant à quel point les réactions et débats ont très vite ethnicisé les événements, leurs auteurs, leurs causes, les problèmes sociaux sous-jacents. Si de leur côté les leaders des partis d'extrême droite les ont désignés sans ambages comme une « guerre ethnique », le ministre de l'Intérieur a tenté de faire croire à un complot islamique avant d'être démenti par ses propres services des Renseignements généraux. D'aucuns, telle Hélène Carrère d'Encausse, de l'Académie française, y ont vu très doctement une conséquence de la polygamie des familles africaines ! En parallèle de ces tentatives variées d'ethnicisation, la catégorie absurde de « violences urbaines », devenue d'usage courant, est venue recouvrir le tout d'un voile « incivil », banalisant ainsi la dépolitisation du phénomène et son assimilation à des faits de petite délinquance, moralement répréhensibles. Le débat médiatique s'est donc focalisé comme à l'accoutumée sur les problèmes de l'« intégration » qui fournissent depuis vingt-cinq ans justement une explication passe-partout masquant la réalité des rapports sociaux, renvoyant à une origine extérieure (l'immigration) les problèmes découlant de la condition faite aux classes laborieuses, elles-mêmes culpabilisées (puisque ne s'assimilant pas), considérées étrangères et éloignées dans les banlieues. Pourtant, cet ensemble de réactions et d'interprétations n'était sans doute pas suffisant pour absorber le choc des événements : ceux-ci ont donné lieu, pour la première fois avec une telle intensité, à une remise en question du dogme du « modèle républicain/français d'intégration » dont les événements montreraient la faillite. En outre, comme en contrepartie de la répression implacable des auteurs – ou supposés tels – des « violences » et plus généralement de la politique de durcissement continu de la pression policière et judiciaire qui s'exercent sur des catégories ciblées de la population, la question des discriminations a surgi comme un problème essentiel de la société française actuelle. Sur fond de crise institutionnelle ouverte par la rivalité entre le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur, le président de la République a été en mesure d'intervenir officiellement pour demander la mise en place d'un dispositif de lutte contre les discriminations. Cette question n'était pas nouvelle, bien

évidemment, mais l'intérêt manifesté par les plus hautes sphères de l'État – après l'orchestration du « voile médiatique » et dans le moment même où se renforce toujours plus la traque aux « immigrés clandestins » – a fait en quelque sorte sauter un verrou symbolique et intensifié les débats préexistants sur les catégories « ethniques », « raciales », leur production et leur usage.

Le séminaire de l'AFA consacré aux « regards sur les banlieues en crise » s'est trouvé lui-même traversé par ces questions. Au terme des séances, un premier constat s'impose en effet sur les outils de la réflexion et leur évolution récente. Dans les interventions, les catégories d'observation et d'analyse ont souvent fait référence à des notions que l'on avait, quelques décennies plus tôt, cru pouvoir bannir de la recherche telles celle de « race », ou de désignations par la « couleur », « noir », « blanc », ainsi qu'un ensemble de qualifications attenantes relevant de la dichotomie du soi et de l'autre. Ces nouvelles conceptualisations s'inscrivent dans l'immédiate contiguïté de celles employées par les médias et les politiques et sont précisément celles des acteurs, quelle que soit leur classe sociale, ayant incorporé par la force de la réalité le stigmate retourné classiquement en identité. Pour d'aucuns, l'intégration de ces nouvelles conceptualisations dans la sphère de l'anthropologie semble problématique dans la mesure où notre discipline, à partir de la tradition du terrain, a pour principe de maintenir une distance critique à l'égard de modes de catégorisation qui sont à la fois des instruments de contrôle, de domination, de mise à la périphérie, et en même temps les résultats de logiques de subjectivation de l'oppression par les acteurs. Pour d'autres, la racialisation des concepts est nécessaire précisément pour déchiffrer la racialisation des dynamiques en jeu dans la société et des structures d'exclusion qui se mettent en place.

Le séminaire de l'AFA s'est donc retrouvé au cœur du débat public en particulier tel qu'il est posé par l'hypothèse de statistiques « ethniques », enracinant dans les institutions politiques l'origine, figeant et essentialisant l'appartenance. Les défenseurs des statistiques « ethniques » se partagent principalement entre ceux qui voient en elles une nouvelle manière inéquitable de démasquer les

discriminations et de lutter contre leur emprise (le CRAN[2], par exemple) et ceux qui restent attachés à une neutralité et une égalité a priori des critères. Dans tous les cas, c'est bien le mythe d'une « république » supposée traiter chacun et chacune avec la même bienveillance qui a éclaté. Néanmoins le contenu même des catégories « ethniques » qui seront mises en place, institutionnalisées par les statistiques, n'est jamais examiné par leurs défenseurs[3]. Cette impasse sur les substances qui rempliront les catégories, à laquelle s'ajoute le caractère flou, flexible du terme d'« ethnie », aujourd'hui souvent employé par la doxa à la place de celui de « religion », est aussi problématique que peu problématisée.

L'implication de l'AFA dans cette arène de réflexion décisive impulse un retour heuristique sur les conceptions présentes de l'altérité ; après la critique des catégories coloniales de l'ethnicité dans les années 1970, a été mise en lumière le rôle fantasmatique de négativité de l'« étranger » dans les couches ouvrières soumises à la crise et son rôle de rehiérarchisation des rapports sociaux à l'époque pensé en termes d'ethnicisation[4]. L'altérité semble se réactualiser sur un mode concret, palpable, mais aussi inquiétant dans la mesure où se légitiment là aussi des partitions de droits et des séparations de fait. On est ici bien loin de la vigilance à laquelle l'AFA avait appelé lors de son colloque d'anniversaire sur les dangers du multiculturalisme qui participait aux modes d'infériorisation et de répression politique[5]. De la « culturalisation » à l'« ethnicisation » puis la « racialisation » des visions et des grammaires de la pensée – quelles que soient les justifications sociétales avancées et les bonnes intentions affichées – un chemin a été parcouru et des sauts ont été franchis. Se donne à voir là un des objets saillants de méditation par l'anthropologie si elle veut rester actuelle.

---

[2] Conseil représentatif des associations noires.

[3] *Le Monde*, « Statistiques contre discriminations », Débats, 13.03.07.

[4] Althabe (1987) ; Althabe & Selim (1987, 1998) ; Selim (1979, 1986, 1987).

[5] Colloque « Vers des sociétés pluriculturelles » (AFA, 1987).

Parmi les textes proposés par les intervenants au séminaire, nous en avons retenu trois pour illustrer la diversité des points de vue. Ces textes n'ont pas pour objet et pour ambition d'expliquer et d'analyser les révoltes elles-mêmes. Ils présentent quelques résultats de trois recherches relevant de disciplines différentes (anthropologie, sociologie, politologie) et offrent un éclairage sur trois institutions qui sont très exactement au centre des rapports dont la violence a été mise en évidence par les révoltes d'octobre-novembre 2005. L'école, la police et les médiateurs (employés par les collectivités, propriétaires de HLM et régie de transport) apparaissent en effet comme trois institutions au rôle souvent ambigu, qui exercent une pression et un contrôle forts, ciblés de façon singulière sur la population des quartiers défavorisés de banlieue. Ces trois institutions, à travers les acteurs qu'elles emploient, contribuent consciemment ou non, à assurer une configuration sociale marquée de plus en plus par les processus d'exclusion, d'ethnicisation, de discrimination et bien entendu de répression.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AFA, 1987. *Vers des sociétés pluriculturelles : études comparatives et situation en France*. Paris, éd. de l'ORSTOM (actes du colloque international, Paris, 9-10-11 janvier 1986).

ALTHABE G., 1987. « Production de l'étranger et xénophobie », *in* AFA, *Vers des sociétés pluriculturelles : études comparatives et situation en France*. Paris, éd. de l'ORSTOM : 382-392 (republié *in* Althabe & Selim, 1998).

ALTHABE G., SELIM M., 1987. « Production de l'étranger », *in* AFA, *Vers des sociétés pluriculturelles : études comparatives et situation en France*. Paris, éd. de l'ORSTOM : 379-381. http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00126538

ALTHABE G., SELIM M., 1998. *Démarches ethnologiques au présent*. Paris, L'Harmattan.

BAZIN L., GIBB R., NEVEU C. & SELIM M., 2006. « The Broken Myth : Popular Unrest, Anthropology and the "Republican Model of Integration" in France », *Anthropology Today*, 22(2), February : 16.

FASSIN D., 2006. « Riots in France and Silent Anthropologists », *Anthropology Today*, 22(1), February : 3-5.

HART K., 2006. « Letter from Europe », *Anthropology Today*, 22(2), February : 18.

SELIM M., 1979. *Rapports sociaux dans une cité HLM de la banlieue nord de Paris. Le clos Saint Lazare à Stains*. Thèse d'anthropologie sociale et ethnologie, EHESS.
http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00126510

SELIM M., 1986. « L'étranger au quotidien », *L'Homme et la Société*, 77-78 : 75-84.

SELIM M., 1987. « L'imposition ethnique », *in* AFA, *Vers des sociétés pluriculturelles : études comparatives et situation en France*. Paris, éd. de l'ORSTOM : 411-417. http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00126545

SILVERSTEIN P. A., TETREAULT C., 2005. « Postcolonial Urban Apartheid ». Article sur http://riotsfrance.ssrc.org/ (consulté le 5 février 2006).

* * *

VISION DOCTRINALE ET DIVISIONS PRATIQUES
De quelques contradictions structurelles entre proximité et police

Laurence PROTEAU
Centre de sociologie européenne/EHESS

Le questionnement qui anime cet article est le produit d'une réserve émise à la lecture des écrits de sociologues sur la « question sensible » des rapports conflictuels entre jeunes des banlieues populaires et police nationale, notamment à l'occasion des « émeutes urbaines » d'octobre-novembre 2005[1]. Réserve que j'ai eu d'autant plus de difficulté à m'expliquer dans un premier temps que je partage les analyses critiques de l'impérialisme politique et médiatique des discours sécuritaires qu'ils soient demi-savants (experts en sécurité, criminologue, etc.) ou quasi-profanes (politique, journaliste, etc.) ; que je suis en accord total avec les interprétations qui rapportent les « événements » à l'histoire sociale des banlieues populaires et qui pointent « [...] l'expérience vécue, de plus en plus tôt, de la désespérance sociale » (Beaud & Pialoux *in* Belaïd, 2006 : 27). Ma réserve est associée bien évidemment au fait que la police est l'objet de mes recherches[2] et que, de ce point de vue, je prête une attention particulière aux visions et aux divisions propres à cet espace. De fait, la police cache « des polices ». Il me

[1] Voir, entre autres : Belaïd (2006) ; Le Goaziou & Mucchielli (2006) ; Moulier Boutang (2006).

[2] Les données empiriques proviennent d'une enquête d'un an et demi (2001-2002) réalisée dans un commissariat de police d'une ville moyenne de province.

semble qu'une meilleure connaissance des oppositions et des concurrences structurellement réglées de l'espace policier, permet de mieux démêler la complexité des rapports entre les forces de l'ordre et les jeunes des banlieues populaires. En effet, si l'on connaît relativement bien désormais les politiques publiques mises en œuvre depuis une vingtaine d'années en matière de lutte contre « l'insécurité », on a tendance à supposer que la décision politique se mue en action pratique par l'effet magique de la loi, du décret et de la circulaire. Or, l'institution policière est le produit d'une histoire qui a structuré des schèmes de classement des pratiques professionnelles selon leur plus ou moins grande proximité avec le « vrai » travail de police, catégorie largement mythique, étendard des valeurs reconnues comme telles dans cet espace. Par ailleurs, l'institution policière est soumise aux pouvoirs exécutif et législatif ; elle est tenue de réformer son organisation et d'orienter son action en fonction de leurs injonctions. Injonctions qui peuvent rencontrer son intérêt en tant que composante du champ du pouvoir – lorsqu'elles élargissent sa surface d'intervention et la dotent de pouvoirs et de moyens supplémentaires – et, dans le même temps, aller à l'encontre de l'architecture symbolique sur laquelle reposent ses systèmes de classements internes.

Quelle que soit la doctrine de police affichée (proximité et/ou fermeté), la popularité politique – commune aux gouvernements de droite comme de gauche depuis le milieu des années 1990 – de la catégorie « violence urbaine », organise le face-à-face entre certaines populations et l'institution policière ; il n'y a pas de rencontres fortuites en la matière. C'est pourquoi la critique du traitement des émeutes d'octobre-novembre 2005, doit se focaliser moins sur les méthodes de police que sur les techniques de gouvernement qui, en conférant à l'institution policière la charge de l'encadrement de certaines « populations », s'appliquent à traduire ces expressions en désordre public. Pour confirmer cette proposition, je prendrai l'exemple, dans la première partie de ma démonstration, de la doctrine de « police de proximité » engagée par le gouvernement Jospin entre 1999 et 2002. De fait, l'orientation de la capacité de contention policière vers les

illégalismes populaires à la source « incivilités »[3] a « policiarisé » la question sociale et invisibilisé les « grands ensembles » sous le label de « banlieues sensibles », désormais zone d'activité policière prioritaire. Cette réforme de l'institution policière, qui devait permettre à la gauche d'acquérir une crédibilité en matière de lutte contre le « nouveau fléau » et de forger une « nouvelle » police, plus proche des « besoins » des citoyens, a eu des inflexions concrètes sur le traitement de la petite et moyenne délinquance et par conséquent sur l'économie interne des métiers de police. C'est ce que je m'efforcerai de prouver dans la seconde partie de cet article.

Vision doctrinale...

Police de proximité : sous-traitance policière de la question sociale

La configuration discursive dominante depuis une dizaine d'année affirme l'existence d'une petite et moyenne délinquance de plus en plus importante, précoce[4], violente et attachée à un

[3] La fiche n°31 (1998 : 133), intitulée « incivilité », du *Guide pratique pour les contrats locaux de sécurité* élaboré par l'IHESI (l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure, rebaptisé Institut des hautes études de sécurité en 2004-INHES, est un établissement public créé par Joxe en 1989, alors ministre de l'Intérieur), tente de produire une définition commune minimale des faits à classer sous cette catégorie de l'action publique. Il est question de « petites malveillances (infractions mineures, impolitesses) dont la répétition quotidienne rend pénible la vie en société : nuisances sonores (cris, radios, moteurs de deux-roues), personnes en état d'ivresse dans les lieux publics, rassemblement d'individus oisifs ressentis comme une obstruction ou une menace, vandalisme, tags, poubelles renversées, vitres cassées, etc. ». Cette définition fait l'économie de toute homogénéité objective des faits regroupés et réaffirme les jugements et les peurs classiques depuis le XIX[e] siècle, attachés aux comportements des « mauvais » pauvres : manque de socialisation, rustrerie, alcoolisme, vandalisme, menace, oisiveté. L'IHESI convertit une condamnation morale en catégorie de pensée et d'action publique de redressement.

[4] L'affirmation selon laquelle les mineurs délinquants sont de plus en plus jeunes, ne repose sur aucune statistique, puisque la police et la justice ne classent les mis en cause que dans deux catégories : les mineurs (moins de 18 ans) et les majeurs.

territoire. Dans ces conditions, le renforcement des moyens de l'intervention policière est présenté comme le dernier rempart pour protéger la République et reconquérir ces zones de « non-droit ». C'est l'ambitieuse mission assignée, entre autres, aux brigades anti-criminalité (C. Pasqua, 1995), mais aussi à la police de proximité (J.-P. Chevènement, puis D. Vaillant, 1997-2002), et plus récemment aux groupes d'interventions régionaux[5] et aux sections territorialisées de compagnies républicaines de sécurité (CRS) et de gendarmes mobiles (N. Sarkozy, 2002). Si ces dispositifs diffèrent dans leurs modes opératoires, ils ont en commun de se concentrer sur le traitement de la petite et moyenne délinquance des quartiers populaires, d'être très médiatisés et de faire disparaître la « question sociale » au profit du « problème » de « violence urbaine ». Les fonctions sociales de ces différents dispositifs policiers sont donc moins éloignées que ce que l'on pourrait penser. Il ne s'agit pas pour autant de confondre dans leurs moindres détails les politiques de sécurité élaborées par les deux majorités qui ont gouverné le pays tour à tour entre 1986 et 2002, mais d'en reconnaître les communes inspirations et réalisations. En effet, bien que des différences existent (répression plus ou moins appuyée sur telle ou telle « déviance » : incivilité, immigration, drogue, etc.), il n'en reste pas moins que les gouvernements de gauche comme de droite, ont favorisé la gestion policière de la question sociale en construisant la « violence urbaine » et la lutte contre les « incivilités » comme catégorie prioritaire de l'action de la puissance publique. En la matière, la réforme la plus ambitieuse a été menée par le gouvernement socialiste de L. Jospin entre 1999 et 2002, avec la mise en place de la police de proximité, affichée comme une véritable « politique sociale » au service des plus

[5] Les GIR regroupent la police judiciaire, la gendarmerie, les douanes, les impôts dans le but de démanteler l'« économie souterraine ». Si N. Sarkozy les porte sur les fonds baptismaux, en 2002, leur principe est déjà énoncé lors du Conseil de sécurité intérieure du 27 janvier 1999, présidé par L. Jospin.

démunis (J.-P. Chevènement, Assises nationales de la police de proximité, 30 mars 2000).

L. Jospin, nouveau Premier ministre de la gauche plurielle, dans son discours de politique générale à l'Assemblée nationale le 19 juin 1997, place la sécurité au rang de deuxième priorité de son gouvernement derrière l'emploi. Le nouveau dispositif « emploi-jeune » doit permettre de rétablir la sécurité « garante de la liberté », selon la formule en vogue dans les rangs des dirigeants socialistes, en renforçant les effectifs de police sur la voie publique. C'est au ministre de l'Intérieur J.-P. Chevènement, qu'incombe la tâche de bâtir la nouvelle architecture policière de proximité. Cette police voulue par une majorité politique de gauche, et déjà inscrite dans la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité du 21 janvier 1995, est intéressante à étudier parce qu'elle impose par le haut les « bonnes pratiques » de production de la sécurité comme l'obligation de l'expertise (diagnostic), du partenariat (contrat, « culture » commune de la sécurité), de l'évaluation (indicateur, objectif assigné, résultat obtenu), de l'ancrage territorial de la politique de sécurité (« coproduction » de la sécurité par des acteurs locaux, institutionnels, privés, élus) sous le contrôle de l'État. De plus, la « modernisation » de ce service public passe par l'imposition des méthodes du nouveau management public et suppose, entre autres, l'introduction de la flexibilité pour les personnels, l'instauration de projets de service aux objectifs quantifiables et l'évaluation de la qualité et de la rentabilité du service rendu.

J.-P. Chevènement annonce officiellement ce chantier de grande ampleur en octobre 1997 lors d'un colloque très médiatisé qui se tient à Villepinte en Seine-Saint-Denis, dont l'intitulé évoque l'habile appropriation politique d'un thème classiquement peu prisé par la gauche : « Des villes sûres pour des citoyens libres »[6]. Dans son discours d'ouverture, J.-P. Chevènement ramasse les éléments constitutifs du système désormais commun d'interprétation du « mal ». Quelques phrases simples en condensent l'esprit et ne

[6] Les citations qui suivent, jusqu'à mention contraire, sont extraites des Actes de ce colloque.

laissent aucune place au doute ou au conditionnel. Pour mémoire. Les crimes et délits qui se multiplient de façon exponentielle, sont commis par des jeunes de plus en plus jeunes, de plus en plus violents, et souvent immigrés de seconde génération résidant en zones urbaines classées sensibles. S'y ajoutent une multitude d'actes d'« incivilité » qui déclenchent un fort « sentiment d'insécurité » parmi « les plus démunis et les plus faibles », « ce qu'ont bien compris les démocrates américains et les travaillistes britanniques », selon J.-P. Chevènement. Cette situation témoigne d'une profonde inégalité sociale qu'il convient de combattre fermement, puisque la « sûreté est l'un des droits fondamentaux de l'homme et du citoyen » et que la première mission de l'État est de la garantir. Pour rétablir la sécurité, il faut d'abord en diagnostiquer les causes. Pour J.-P. Chevènement, elles sont claires : « le premier facteur de l'insécurité est sans doute l'effacement délétère du sentiment d'appartenance à la nation, qui a choisi de s'organiser dans la République. Le défaut de citoyenneté, voilà la cause principale de l'insécurité ». Bien sûr, il faut également « faire sa place à la crise morale [...] conséquence de [la] crise sociale », mais, pour autant, « rien ne serait plus dangereux [...] que de prendre prétexte de ces causes économiques et sociales de l'insécurité, pour céder à l'impuissance ». Le second facteur d'insécurité est à chercher dans « l'effondrement de la structure familiale » : privé d'autorité parentale l'enfant n'a plus ni limite, ni représentation du licite et de l'illicite et devient un « adolescent délinquant plusieurs fois récidiviste ». Et comme « l'insécurité n'est pas un fantasme », la police doit « prendre en compte, de plus ne plus, les liens entre crise urbaine, violences et incivilités [...] conduites aussi exaspérantes que fréquentes, à la frontière de la délinquance, mais qui échappent aux sanctions pénales et aux statistiques : petits groupes menaçants, mendiants agressifs, dégradations diverses de l'espace public » pour rétablir « le droit à la sûreté » et la « paix civile ».

C'est donc une réponse policière renforcée et étendue que le gouvernement socialiste propose à un problème de sécurité qu'il construit sur les ruines de la question sociale. Mais plus, c'est aussi

la victoire d'une vision morale de la faute et de la responsabilité individuelle : « Sans méconnaître les difficultés liées à la précarité [...], le principe de la responsabilité individuelle des auteurs d'infractions et de la responsabilité des parents, pour les mineurs, doit être affirmé » (Conseil de sécurité intérieure, 27 janvier 1999). Formidable renversement de perspective idéologique qui, d'ailleurs, obtient l'assentiment moqueur de P. Devedjian (alors député RPR des Hauts-de-Seine) qui se félicite, sur les ondes de RTL (27 octobre 1997) des propos « sécuritaires » du gouvernement estimant qu'il s'agit d'une « grande victoire idéologique » pour l'opposition !

La police prend ses quartiers dans les cités

Mise en place progressivement entre le printemps 1999 et les élections présidentielles de mai 2002, la nouvelle politique de sécurité est coiffée par le haut d'un Conseil de sécurité intérieure (interministériel et présidé par le Premier ministre) qui définit les orientations générales et impose les vertus de la coproduction de la sécurité au sein de structures partenariales. Le principal outil de cette politique est le Contrat local de sécurité (CLS – circulaire du 28 octobre 1997), signé entre l'État (préfet et procureur de la République) et les communes. Il réunit les acteurs locaux intéressés à la lutte contre l'insécurité[7] autour d'un plan d'action qu'ils s'engagent à respecter, à évaluer (indicateurs d'activités et de résultats) et à réactualiser au besoin. Ce plan doit s'appuyer sur un diagnostic préalable de la situation locale[8]. Si le partenariat organise le socle de la doctrine de sécurité de proximité, il n'en reste pas moins que les transformations les plus significatives, les plus détaillées, au moins formellement, concernent le rôle et les missions de la police nationale, comme je le montrerai dans la

[7] Police, gendarmerie, justice, éducation nationale et commune dans un premier temps. La seconde circulaire (7 juin 1999) élargit le partenariat à l'ensemble des institutions de l'État, aux secteurs privé et associatif.

[8] Ce dispositif ouvre de nouvelles perspectives de profit pour les experts en sécurité. La structuration d'une demande publique en standardisant ses exigences en matière d'audit de sécurité permet l'organisation de ce marché.

partie suivante : territorialisation ; partenariat ; instauration d'un management participatif (projet de service, objectifs, évaluation) ; surveillance fine des quartiers dits sensibles par le renforcement de la présence, de la polyvalence professionnelle des policiers de proximité, etc. L'objectif semble être bien plus de mobiliser les outils et les savoirs des « partenaires » pour favoriser l'action de la police que de déléguer à d'autres instances publiques ou privées, ne serait-ce qu'en partie, le monopole de la force publique. Non seulement la coproduction de la sécurité ne remet pas en cause la place de la police dans le maintien de l'ordre social, mais, bien plus, elle s'appuie prioritairement sur les données qu'elle fournit pour élaborer le découpage du territoire, pour élargir son rayon d'action et renforcer sa capacité d'information.

La police de proximité entend maintenir la sécurité au quotidien et répondre aux attentes de la population. Pour cela elle n'est pas présentée comme un simple réaménagement de l'îlotage ou une nouvelle organisation territoriale, mais comme une modification fondamentale des pratiques professionnelles des policiers, comme « une inversion des priorités qui met en avant tout nos concitoyens au cœur des préoccupations de la police » (P. Bergougnoux, directeur général de la police nationale, Assises nationales de la police de proximité, 30 mars 2000). Désormais la police doit anticiper et prévenir et non plus seulement réagir à l'événement. Pour ce faire, la connaissance de son territoire et de sa population est indispensable : identification et résolution des problèmes, écoute et dialogue avec les citoyens sont les nouveaux maîtres mots de la doctrine. Pour être au plus près des réalités locales, la police est territorialisée (implantation de bureaux de police, dirigés par un officier de police judiciaire, dans les quartiers classés en zones urbaines sensibles), visible (îlotage : pédestre, en rollers, en deux-roues, en voiture) et en contact permanent avec la population (réseau de partenaire). Le policier de proximité, quant à lui, doit être polyvalent et intégrer dans ses missions une gamme diversifiée de tâches, selon le triptyque magique : prévention, dissuasion, répression. Désormais, le gardien de la paix « n'est plus enfermé dans une quelconque spécialisation » (J.-P. Chevènement, Assises nationales de la police

de proximité, 30 mars 2000). Généraliste, il doit être sur la voie publique, connaître son environnement, évaluer en permanence les risques, lutter contre les incivilités, anticiper et résoudre les problèmes (police proactive), porter secours et assistance, réprimer les infractions, mais aussi renseigner la main courante informatisée, prendre les plaintes, rédiger des procès verbaux d'audition, monter des procédures judiciaires[9], concernant les affaires simples et rapides de petite délinquance quotidienne constatée sur son secteur. Cette polyvalence doit développer son sens de la responsabilité, accroître son autonomie et sa marge d'initiative dans le cadre d'un management participatif.

Mais la police de proximité ne se réduit pas aux policiers de proximité au sens premier et le plus évident du terme : le gardien de la paix, gradé et non gradé, et l'officier qui le dirige au sein d'un bureau décentralisé. En effet, bien que la nouvelle police concerne plus directement les services non spécialisés des commissariats de sécurité publique, tous les services et les niveaux hiérarchiques sont impliqués dans cette réforme et doivent repenser leurs activités dans la logique de la résolution durable des problèmes de sécurité quotidienne des citoyens. Les services d'investigations et de recherches des commissariats de sécurité publique sont pressés de traiter en temps réel les procédures judiciaires qui ne peuvent être prises en charge par le poste de police de proximité tandis que les « unités d'appui opérationnelles, en particulier les brigades anticriminalité, les unités cynophiles, les unités motocyclistes doivent adapter leurs modes de travail aux exigences du territoire et de la proximité » (J.-P. Chevènement, Assises nationales de la police de proximité, 30 mars 2000) ; les renseignements généraux sont chargés de fournir des dossiers sur les quartiers et des modèles de prédiction des crises ; la police judiciaire est tenue de s'investir

[9] En novembre 1998, une loi portée par E. Guigou, garde des Sceaux, accorde aux membres du corps de maîtrise et d'application (gardiens de la paix et gradés) la possibilité d'obtenir, sous condition de réussite à un cursus en formation continue, la qualification d'officier de police judiciaire (OPJ) sans pour autant bénéficier du grade d'officier, donc du salaire équivalent.

dans la lutte contre les violences urbaines, l'économie souterraine et les trafics locaux de stupéfiants ; la police aux frontières a pour mission de démanteler les filières d'immigration et de travail clandestins ; des compagnies de CRS et de gendarmes mobiles sont « fidélisées » pour intervenir dans les quartiers et non plus seulement pour contenir les foules manifestantes[10]. Chacun est invité à cultiver les complémentarités, plutôt qu'à reproduire les oppositions entre les services.

Les policiers sont sensés retirer un double bénéfice de cette « révolution ». Le premier est la revalorisation de l'image sociale du métier – la « considération » (Monjardet, 2002 : 85) – par le rapprochement de la police et de la population sur laquelle elle veille. Immergé dans le tissu social, au service du public et plus efficace, le policier ne sera plus le mal aimé de la République (police d'ordre), mais l'acteur central de la protection des citoyens (police de sécurité) avec lesquels il entretiendra désormais une relation de confiance. La police sera d'autant mieux appréciée et respectée qu'elle apparaîtra comme un véritable service public. Le second bénéfice attendu est l'enrichissement des tâches professionnelles grâce à la polyvalence et au management participatif qui doit accompagner le renouvellement des rapports hiérarchiques[11]. De multiples documents du ministère de l'Intérieur (1997) déclinent le profil du policier modèle :

> Il est plus jeune et plus à l'image de la population (multi-culturel). Mieux formé, il sait écouter la demande de sécurité émanant des citoyens de son quartier qu'il connaît bien et dans lequel il est connu et reconnu (autorité). Motivé et responsabilisé dans le cadre d'une équipe fédérée autour d'un projet collectif, qu'il a participé à

[10] Des sections de CRS et de gendarmes mobiles, environ 3 000 hommes, seront « territorialisées » dans des quartiers sensibles annonce J.-P. Chevènement en 2000, qui n'a pas attendu N. Sarkozy pour les militariser.

[11] « Commander ne suffit plus, affirme J.-P. Chevènement, il faut savoir animer, convaincre, donner l'exemple, évaluer, et ce à tous les niveaux de la hiérarchie » (Assises nationales de la police de proximité, 30 mars 2000). Cette image du nouveau manager public s'accompagne de la diffusion d'une culture du projet et de l'évaluation.

> élaborer, il acquiert plus d'esprit d'initiative. Ouvert et disposé au dialogue, il s'engage dans un travail en partenariat autant avec des structures extérieures qu'auprès d'autres services de police. Il sait non seulement recueillir des informations utiles pour prévenir les incivilités et les délits, faire preuve de créativité pour résoudre les problèmes, mais également d'autorité et de fermeté lorsqu'il faut réprimer.

Si l'on peut rapporter, en partie, l'aspect idéal-prophétique de ce portrait à l'effet d'utopie-formelle que procure le discours politique, il n'en reste pas moins que sa prétention à forger un policier nouveau, complet, créatif, responsable, efficace, apprécié et... heureux, ne peut que susciter des réactions contrastées de la part de ceux qui sont appelés à s'y conformer, comme nous le verrons dans la deuxième partie. Et ce d'autant plus que ce nouveau policier « n'est plus un numéro matricule ou le dernier maillon d'une chaîne exécutant des consignes [mais] un acteur de première ligne, tourné vers la satisfaction de la population » et s'épanouit au sein d'une organisation policière, revue des geôles jusqu'aux archives, dans laquelle les différents services sont tenus désormais de travailler en « réseau [...] reliés entre eux en permanence par une information rapide, précise, à la fois montante, descendante et transversale ». L'information en flux tendu, « qui résulte de la révolution technologique en cours » (J.-P. Chevènement, Assises nationales de la police de proximité, 30 mars 2000), forme le cœur des échanges au sein de structures partenariales réunissant l'ensemble des acteurs intéressés à la sécurité.

Cette doctrine et ces pratiques policières ne peuvent s'exercer qu'à condition que l'institution judiciaire adopte, elle aussi, les principes fondamentaux de la proximité, en l'occurrence que ses réponses soient systématiques, rapides et fermes : « le traitement judiciaire en temps réel sera développé au sein des services de police [...] de son côté, la justice s'efforcera plus encore de répondre de façon systématique à tout acte de délinquance », promet le Premier ministre, L. Jospin, lors des Assises de la formation et de la recherche de la police nationale (1er février 1999). De fait, les ministres de la Justice qui se sont succédé depuis une dizaine d'années ont tous recommandé la poursuite

systématique de tous les délits, favorisé l'abaissement du temps de traitement des affaires et la comparution immédiate[12], appelé à plus de sévérité des peines et étendu « la sphère pénale à des comportements qui n'étaient jusque-là pas poursuivis par la justice (violences scolaires légères, fraudes dans les transports en commun, et plus largement les « incivilités »). C'est l'objet de la 3e voie judiciaire, dont l'ambition affichée est de réduire les classements secs. « Cette inflation pénale se traduit par la naissance, en amont de la chaîne pénale de toutes les procédures de médiation pénale, de conciliation, de réparation, qui s'effectuent dans les maisons de justice et du droit (MJD) » (Bonelli, 2003 : 20).

...*Versus* divisions pratiques

Pour décrire la logique qui organise la division de l'espace policier, il sera question ici des divisions à la fois fonctionnelles et symboliques entre les différents services qui composent les commissariats de sécurité publique (investigation, administratif, technique, police secours, patrouille, bureau de police de quartier, etc.). Dans un commissariat central d'une ville moyenne, l'espace des possibles en terme de métiers de police est relativement ouvert[13], alors même que les oppositions, contradictions, rivalités, conflits entre les services rythment la pratique ordinaire des agents de police. S'ils sont parfois amenés à réaliser des opérations de concert, chacun y participe en fonction d'une division sociale du travail policier qui spécialise, classe et hiérarchise les services. L'espace policier n'est donc pas homogène et indivis. Ce n'est pas une nouveauté, c'est même un acquis fort de la recherche historique et sociologique sur la police (Berlière, 1996 ; Monjardet, 1996). Ces divisions s'appuient sur et structurent des visions du « vrai »

[12] C'est l'objet du traitement en temps réel de la délinquance (TTR), testé au début des années 1990 par le Parquet de Bobigny et généralisé par le garde des Sceaux en 1997, alors que le ministre de l'Intérieur lance la police de proximité.

[13] Hormis les services les plus spécialisés qui sont regroupés sur Paris ou les grandes métropoles régionales.

métier de policier et donc de son rôle et de son statut social. Autant symboliques (profit de distinction) que pratiques (savoir-faire, etc.), mythifiées que performatives, ces divisions sont à rapporter à l'histoire de l'institution policière. Elles sont marquées du sceau d'un héritage explicite et implicite qui s'inscrit dans les corps, les manières de pratiquer, d'être, de penser et de se penser. Cet héritage, produit des rapports de force entre les prétendants à la définition légitime de la fonction, transmet les signes et les quartiers de noblesse policiers. Il oppose – et ce encore plus depuis le début du XX^e siècle – une basse-police de rue chargée du maintien de l'ordre public et une haute-police de cour chargée d'enquêtes judiciaires. Ces oppositions distinctives doivent s'actualiser au quotidien et s'inscrire comme principe organisateur de l'espace hiérarchisé des positions (« les seigneurs » et les autres), pour se perpétuer autrement que sous la forme exclusive du mythe[14].

[14] Ce mythe, forgé progressivement à partir du dernier quart du XIX^e siècle parallèlement au développement du roman policier qui met en scène et à l'honneur l'enquête (Kalifa, 1995), se renforce encore avec la création des brigades régionales de police judiciaire mobile de la Sûreté générale instituées par le décret du 24 janvier 1908. Surnommées les Brigades du Tigre en référence à Clémenceau qui en est l'un des principaux initiateurs, ces brigades spécialisées devaient être exclusivement à la disposition des Parquets pour mener des investigations de police judiciaire sur les crimes et délits complexes ; les enquêtes à caractère administratif et politique leur étant strictement interdites. Ces brigades ont été présentées comme une police « propre » (ni police politique, ni police de maintien de l'ordre), compétente et hyperspécialisée, en somme comme une formation d'élite digne d'une société républicaine comme l'avait énoncé Clémenceau (alors ministre de l'Intérieur) le 14 octobre 1906, dans un discours célèbre : « la seule police qu'une démocratie puisse avouer, la police judiciaire, la police des crimes et des délits, protectrice de tous les citoyens [...] » (cité par Berlière, *op. cit.* : 58). La presse salue cette police modèle et participe de la naissance du mythe (dans les faits les brigades mobiles contribuèrent au fichage anthropométrique des nomades imposé par la loi de 1912 et furent mêlées à la police politique sous l'occupation). Ces brigades suscitèrent des jalousies chez les policiers municipaux et les gendarmes et relancèrent les rivalités entre les policiers de la Préfecture de police de Paris et ceux de la Sûreté générale. S'est ainsi construite une distinction entre la police sédentaire composée d'agents médiocres qui traitent les affaires routinières

Cette perspective permet de rendre compte des tensions et des conflits qu'une doctrine policière officielle dite de proximité – qui « doit transformer les conditions d'intervention de tous les services de police » (D. Vaillant, discours, 25 avril 2001) – suscite dans un commissariat entre les différents services, mais aussi entre les policiers et leurs « clients » ainsi ciblés (focalisation sur les illégalismes populaires, tolérance zéro appliquée à la petite et moyenne délinquance et luttes contre les « incivilités », etc.). S'il est certain que l'espace policier a une relative autonomie et n'est pas un simple reflet des politiques publiques en matière de sécurité, il n'en reste pas moins que la réorganisation des moyens, les injonctions de visibilité et de résultats, etc., redistribuent les priorités en matière de répression et modifient les conditions du travail policier : « le pôle de la police de proximité dans l'organisation des commissariats constituera la colonne vertébrale de la nouvelle organisation des circonscriptions de sécurité publique », affirme J.-P. Chevènement le 30 mars 2000 lors des Assises nationales de la police de proximité. Le commissaire en charge de la police de proximité devient donc officiellement le second patron du commissariat après le directeur départemental de la sécurité publique et avant le commissaire en charge des services d'investigations et de recherches. Cependant les transformations structurales supposent un renversement des rapports de force entre les groupes qui ont des intérêts divergents en fonction de leurs positions dans l'espace policier. Pour inverser la distribution des avantages symboliques et pratiques (qui valorise la police d'investigation et la technicité du maintien de l'ordre pur), il faut que ceux qui en bénéficient trouvent plus d'intérêt à les rejeter qu'à les conserver et que dans le même temps ceux qui n'y avaient pas accès s'en détachent également et s'allient pour favoriser la nouvelle distribution des valeurs et des honneurs policiers. Or, les uns et les autres sont soumis aux mêmes critères

et sans difficultés, et la police d'élite en charge des affaires les plus originales et complexes. Distinction qui fut le prélude d'un long conflit entre « super-flics » et policiers ordinaires, qui s'ajouta à ceux très actifs entre police et gendarmerie, entre police d'État et polices municipales, entre Préfecture de police de Paris et Sûreté générale.

de distinction policière, qu'ils en tirent profit ou pas. Ce qui rend bien sûr très incertaine leur inversion sur simple injonction politique, même si ce « nouveau fléau »[15] favorise l'émergence de services spécifiques, développe l'expertise technique, opérationnelle et managériale, accroît les moyens en homme, en matériel, en crédit de fonctionnement et dégage des positions intéressantes dans l'organigramme de l'institution. Il est probable que ceux qui les investissent y voient une occasion de contrarier l'ordre des hiérarchies symboliques et pratiques internes qui ne leur est pas favorable. Ce qui explique en partie les adhésions et les conversions qu'ont suscité ces nouveaux espaces de pratiques et de doctrine policières. Pour autant, ces transformations conjoncturelles n'ont qu'un impact infime sur les mythes sociaux auxquels s'adosse la croyance des policiers en la valeur de leur position, croyance déterminante dans leur engagement quotidien et dans la construction de l'image de soi.

Pression comptable et distinction professionnelle : des logiques contradictoires

Cette « nouvelle » police en charge de la petite et moyenne délinquance (des « incivilités » à l'« émeute »), ne rencontre pas l'adhésion de tous les policiers, notamment ceux des services d'investigation. En effet, la mise sous surveillance policière des banlieues populaires et le renforcement de la répression, nécessite une production d'activité policière à haut débit. Cet accroissement de la charge de travail suppose une redistribution des priorités internes dans les commissariats de sécurité publique et suscite nombre de conflits entre services.

Le contentieux le plus évident oppose les unités d'investigations en charge des procédures judiciaires – regroupées dans le service d'investigations et de recherches, le SIR – et les unités classiquement assignées au travail de voie publique. Les

[15] Son existence et sa reconnaissance sont le produit d'un travail d'expertise intellectuelle et de lobbying politique de certaines fractions des élites policières et sont associées à un travail équivalent d'experts en sciences sociales et de hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur.

premières sont de plus en plus alimentées par les arrestations effectuées par les secondes et plus rarement par celles qu'elles réalisent elles-mêmes. Ce sont effectivement les policiers délocalisés dans les quartiers (police de proximité), les patrouilles (roulement) attachées au commissariat central ou les BAC de nuit spécialisées dans le flagrant délit (brigades anticriminalités, gardiens de la paix en civil), qui procèdent à des arrestations. Pour eux, la charge administrative est relativement réduite puisqu'ils n'ont qu'un procès verbal d'interpellation à rédiger, voire les premières constatations à réaliser. En revanche, pour ceux qui mènent l'enquête et montent la procédure judiciaire (officiers de police judiciaire ou agents de police judiciaire sous la direction des premiers) le travail est bien plus conséquent : gestion de la garde à vue ; avis procureur, avocat, famille, médecin ; interrogatoire(s) du (ou des) mis en cause ; auditions des témoins ; confrontations et perquisitions éventuelles ; fin de garde à vue ou demande de prolongation, etc. Les dossiers s'empilent et la hiérarchie policière les presse de traiter en priorité tout ce qui est de l'ordre de la petite et moyenne délinquance urbaine : « Le métier a changé avec la nouvelle organisation des services, avec la police de proximité. On nous demande d'orienter beaucoup plus nos enquêtes sur la petite délinquance, sur les bris de vitres, sur tout ce qui sera phénomène de quartier » (capitaine, unité de recherches judiciaires[16], 06/2001).

Cette nouvelle configuration menace l'échelle des valeurs et des honneurs policiers, comme en témoigne un policier au seuil de la retraite : « Pierre a fait interpeller un jeune qui a cassé une vitre d'un bus et moi, le même jour, j'ai arrêté un gars – j'avais eu un tuyau – qui avait tué sa femme cinq ans auparavant. Lui, il a eu 600 francs de gratification et une lettre de félicitation, moi, mon affaire elle est passée inaperçue » (gardien de la paix[17], brigadier, URJ, 11/2001).

C'est toujours autour de la rentabilité policière des affaires que les conflits, rancœurs, et rancunes se reproduisent entre les

[16] Désormais noté URJ.

[17] Désormais noté GP.

services comme le montrent également les plaintes que nombre de policiers de l'URJ (tous corps confondus) adressent à leurs collègues de la BAC. Il est certain que ces critiques ne valent que pour les oppositions qu'elles révèlent, qu'elles ne traduisent pas une vision objective, mais les divisions qui structurent l'espace policier et qui sont inscrites dans les perceptions ordinaires de chacun en fonction des positions occupées. Cela transparaît dans une discussion entre deux gardiens de la paix, anciens collègues à la BAC, l'un désormais en poste au roulement (patrouille ou police secours en uniforme), l'autre à l'URJ (en civil)[18]. L'un comme l'autre s'accordent à condamner sans appel les policiers de la BAC pour des raisons sensiblement différentes qui tiennent à leurs positions actuelles dans l'espace policier. Alors que le gardien de la paix du roulement est exaspéré par la concurrence directe que ces spécialistes du flagrant délit (œuvrant en civil et de nuit) livrent aux patrouilles de policiers en tenue, « ceux qui volent les affaires des autres », le gardien de la paix de l'URJ dénonce lui une mécanique répressive sans intelligence policière : « Ils font du crâne à tout prix, ils arrêtent tout ce qui bouge pour "intention" de commettre un délit, alors que rien ne tient [...] ils encombrent les GAV[19] et rien n'est possible en procédure ».

Cette frénésie d'arrestation inonde les services en charge des procédures judiciaires, notamment le service du quart[20] dans un premier temps qui, vite débordé, refoule sur les services spécialisés d'investigations. Ce service généraliste placé sous l'autorité du service de police de proximité – les policiers y sont tous en uniforme contrairement à leurs collègues des unités spécialisées – traite en temps réel, nuit et jour, les infractions relevant de la petite

[18] Observation, 29/11/2001.

[19] Garde-à-vue.

[20] « Les circonscriptions les plus importantes bénéficient d'un service de quart, permettant le commandement et l'encadrement des unités par des officiers de police, chargés d'animer les services 24 heures sur 24. Cette organisation entraîne un suivi en temps réel, de toute l'activité policière, qu'elle soit judiciaire, administrative ou de proximité » (*Guide pratique pour les contrats locaux de sécurité*, IHESI, 1998 : 95).

et moyenne délinquance. N'ayant pas pour vocation de mener des enquêtes approfondies, il doit transmettre à une unité spécialisée les procédures qui nécessitent des compléments d'investigation. Ainsi, bien qu'il prenne en charge le tout-venant, nombre de procédures qu'il initie échoient finalement aux unités spécialisées, lesquelles jugent sévèrement la qualité du travail effectué : multiplication ou au contraire fermeture des pistes d'investigation, procès verbaux d'interrogatoire elliptiques, non respect de la procédure, etc. La rivalité, voir le ressentiment, entre des services qui ne bénéficient pas de la même place dans la hiérarchie symbolique du commissariat, est d'autant plus forte que des représentants des mêmes corps (des gardiens de la paix, des officiers) s'y trouvent répartis ; que certains vivent leur position comme un choix témoin de leur valeur policière, alors que d'autres considèrent leur affectation soit comme une sanction, soit comme une étape à franchir au plus vite. Devoir transmettre ce qu'ils considèrent comme de « belles affaires » aux unités spécialisées accroît le sentiment de déclassement des officiers du quart, même s'ils n'en ont pas le monopole. En effet, quel que soit le service, tous dénoncent la captation des « belles affaires » par d'autres services et tous déplorent que le traitement des petites et/ou mauvaises affaires, en revanche, leur incombe systématiquement ; tous tentent également de se débarrasser des affaires sans intérêt, mal engagées et dont il savent qu'elles n'ont aucune chance d'être élucidées.

Les unités spécialisées dans l'enquête judiciaire gèrent donc un flux sur lequel elles ont peu de maîtrise et doivent traiter, sauf si le délit est très mineur, un surplus de dossiers considérables en raison d'une présence policière renforcée sur le terrain, de nouvelles pénalisations, d'une politique qui incite au dépôt de plaintes et d'une injonction à faire du « bâton » (arrestation), à réprimer et à traiter judiciairement systématiquement et sans délai. Cette configuration place certes l'activité policière en position dominante dans la chaîne pénale, mais exerce également une pression forte sur les patrons de police mis en position de chefs d'entreprises, comptables d'une gestion quotidienne de plus en plus à flux tendus de la petite et moyenne délinquance. Cette pression s'exerce en cascade sur

l'ensemble des fonctionnaires de police : la fabrication du coupable, de l'entrée de la matière première policière (arrestation, garde à vue, interrogatoire, procédure) à la sortie d'un « produit » à usage judiciaire (déferrement et jugement, incarcération, etc.), ne doit plus nécessiter que quelques heures, alors même que les effectifs de ces services décroissent au profit de la police visible, en tenue et sur le terrain. Cette police de proximité, essentiellement renforcée d'adjoints de sécurité (emploi-jeune), sans réel pouvoir, ramènerait sans discernement des petites affaires qui cantonneraient désormais les spécialistes du judiciaire dans leur bureau : étouffés par la paperasserie, ils seraient obligés d'abandonner le terrain à des policiers qui ne feraient pas de la « vraie » police. Moins nombreux, soumis à un surplus d'affaire sans grande envergure, leurs conditions pratiques et symboliques de travail et leur position dans l'ordre symbolique de l'organisation policière se dégradent : « La réorganisation sur le terrain ça se fait à travers les multiples réunions avec des engueulades » (commandant, chef de l'URJ, 03/2002).

L'enjeu de ces luttes est de parvenir à imposer le rythme et la qualification de son travail face aux autres services ; la difficulté est de parvenir à conserver sa spécialisation, sa marque de noblesse et sa vision de la « vraie » police.

Á ces modes d'alimentation s'ajoutent les plaintes traduites dans un procès verbal qui servira de base à l'enquête : « On est noyé dans des plaintes, parce que les mecs (les gardiens de la paix des bureaux de police et du commissariat central) prennent n'importe quoi et n'importe comment ... c'est des bons à rien ... ils s'en foutent c'est pas eux qui vont traiter le dossier de toute façon ! Ils ouvrent des portes qui ne mènent à rien, mais qui nécessitent des investigations » (GP, URJ, 11/2001). « Au niveau judiciaire c'est des instructions de parquet à la con qui nous tombent, c'est enquêter sur la petite plainte de branque, une dégradation, alors qu'avant c'était classé et on en parlait plus. Le boulot c'est considérablement alourdi et on a perdu un peu de considération et ça le policier ne le supporte plus. Avant l'inspecteur ça représentait quelqu'un, quelque chose aux yeux des délinquants » (commissaire, responsable du SIR, 03/2003). La prise en charge de « la petite

plainte de branque », pour le commandant de l'URJ, encombre et déspécialise son unité : « les gens portent plainte pour tout et n'importe quoi [...] maintenant ceux qui n'arrivent pas à dormir viennent parce que les commissariats sont ouverts » (03/2002), dit-il avec dérision. Ce surplus de plaintes déposées débouche non seulement sur un accroissement de la charge de travail, cela va sans dire, mais également sur la multiplication de tâches ingrates et sans intérêt aux yeux des policiers des services d'investigation. Aussi perdent-ils en grande partie leur spécialité et deviennent-ils de plus en plus généralistes.

Le déclassement des « spécialistes » : la fin du mythe ?

Relativement à part dans le commissariat, les policiers de l'Unité de recherches judiciaires (URJ) ont une aisance de seigneurs, de cadors, de dominants. Du moins, mettent-ils en scène un rôle qu'ils sont loin de pouvoir tenir réellement dans le quotidien de l'exercice de leur métier : le jeu avec le look (jean, blouson de cuir, arme dans le holster sous le bras, etc.) ; l'aisance qu'ils affichent où qu'ils se trouvent (ils semblent à l'aise dans tous les bureaux, alors que les leurs sont comme protégés des intrusions) ; l'air pressé et affairé qu'ils adoptent, témoignent de leur position dans le commissariat, mais aussi du travail de fabrication d'un professionnel qui a « tout vu », travail symbolique qu'il faut sans cesse continuer et parfaire pour ne pas perdre la face. Cet enjeu est de taille puisqu'il engage la valeur de la position dans le champ professionnel alors même que, selon eux, leur force de travail et leurs savoirs sont dépensés pour des dossiers sans grande valeur ajoutée autre que quantitative. Le temps et la liberté leur manquent pour mener des investigations complexes de leur propre initiative, mais aussi plus simplement pour mettre en œuvre les techniques classiques de l'action policière comme l'entretien d'indicateurs, la filature, la planque et même l'enquête de voisinage lors d'un cambriolage. Leur travail quotidien est très loin de l'idéal du « vrai » métier de policier qu'ils définissent unanimement comme la possession de « qualités » qui relèvent à la fois de « l'instinct », du sens pratique et du savoir procédural. L'« instinct » est celui du

chasseur armé de sa connaissance du milieu qui traque avec acharnement et débusque le bandit. Le savoir pratique commande les manières de mener l'enquête, de collecter des indices, de mener un interrogatoire et de concourir à la manifestation de la « vérité », avant et après l'arrestation : « Avant, y'a 10 ans, on avait le temps de monter un vrai dossier et quand on allait arrêter les mecs, le dossier était verrouillé, maintenant on bluffe quand on arrête les mecs, ça passe ou ça casse » (commandant, chef de l'URJ, 03/2002).

Le savoir procédural est la mise en forme légale et conforme de l'intelligence et du sens pratique policier. La procédure enregistre le travail policier et le soumet au jugement du magistrat.

Ces « qualités » ne sont reconnues comme capitaux, et ne confèrent des profits de distinction, qu'à condition de s'attacher à des évènements qui en justifient l'usage par leur complexité, leur ampleur ou leur gravité. Attribuer à un fait délictuel ou criminel la qualification de « belle affaire » c'est avant tout imposer un système de classement et de hiérarchisation des pratiques policières entre le pôle le plus strictement policier (viril, complexe) et le pôle le plus social (féminin, sensible). De fait, cette notion de « belle affaire », très présente dans le discours policier, n'a pas réellement de définition univoque et fixe. Selon le chef de l'URJ dans les années 1980 « la criminelle raflait toutes les belles affaires », celles dont on parle dans la presse : « un gros cambriolage, un bon crime... ». En revanche la brigade des mineurs s'occupait de l'absentéisme scolaire entre autres : « ... avoir fait une formation de policier pour faire de l'absentéisme scolaire, c'était pas ça qui enrichissait le plus ! » (commandant, 03/2002). Très proche, dans la représentation policière, du travailleur social, le policier des mineurs n'accède pas à la noblesse de son métier. Il reste en marge, sur un territoire qui n'est pas purement policier, à la frontière d'autres champs professionnels : ses enquêtes sont plus sociales que policières, entend-on communément. La brigade des mineurs représente le pôle féminin de la police, de par sa clientèle bien sûr et en raison des méthodes d'investigation qui nécessitent écoute, douceur, prudence et discrétion, vertus strictement féminines

d'après nombre de policiers : « Le travail mineur, c'est un travail de femmes. Les hommes, ils allaient soit sur le terrain pour la castagne, les interventions rudes ou pour arrêter les criminels. On s'amuse pas à aller faire du social... ! » (commandant, chef de l'URJ, 03/2002).

Mais plus encore, compte tenu de l'écart grandissant entre le mythe et la pratique ordinaire, les policiers d'investigation vivent mal leur assignation à chasser les « crapauds », comme ils nomment les jeunes de banlieues populaires. Ces « faux clients » qu'ils revoient souvent gâchent le travail, provoquent la lassitude et sont tenus pour responsables du déclassement des services spécialisés. Les « petits voyous », même émeutiers, ne dessinent et ne nécessitent que des « petits flics », comme en témoignent les propos d'un capitaine de 44 ans, qui se rappelle que lorsque, jeune inspecteur de 20 ans, il fut détaché à la police judiciaire de la Préfecture de police de Paris : « le plus couru c'était la brigade criminelle. Là c'est vraiment l'énigme pure, c'est vraiment l'enquête royale ! Il faut partir de rien et réussir à trouver les auteurs » (URJ, 06/2001). Aujourd'hui, et même si la vision qu'ils ont du passé ne traduit pas nécessairement une réalité, les belles énigmes, les grands malfrats, les crimes complexes ne sont ni légions ni prioritaires : « L'émergence de quartiers en difficultés a fait que la mission de police ça n'a plus été la mission noble, la mission de police n'a plus été d'interpeller le grand bandit, d'enrayer le problème du grand banditisme. Parce que le problème du grand banditisme, ça représente quoi ? Ca représente un préjudice minime [...] politiquement ça ne compte pas pratiquement » (commissaire, responsable du SIR, 03/2003).

Un gardien de la paix détaché à l'URJ force le trait à propos d'une procédure engagée contre « un gamin hyper-connu » des services de police, arrêté dans un bus pour port d'arme illégal (un cran d'arrêt) et pour outrages : « Avant on aurait réglé ça à coup de pied dans le cul et c'est tout, maintenant faut faire de la paperasse, faut faire du chiffre, c'est pas bon ça ! [...] C'est une affaire de merde, c'est pour montrer que notre directeur a bien bossé »

(Observation, 11/2001). Cette opposition entre le passé et le présent est récurrente dans le discours de nombreux policiers des services d'investigation qui affirment s'épuiser sous la pression du nombre – et sous l'injonction de faire du chiffre –, de l'urgence et de la « judiciarisation » du métier.

La « bâtonite aiguë », comme l'appelle certains policiers, contrarie le « vrai » travail d'investigation. Cette situation est d'autant plus intenable que ceux qui la dénoncent sont en majorité des gardiens de la paix en civil détachés dans les services d'investigation[21] et que leur promotion dans la hiérarchie symbolique de la sécurité publique est menacée par la baisse du niveau supposée des affaires qu'ils doivent prendre en charge : passés de « l'autre côté », chez les « grands », du côté de la procédure et de l'enquête, les gardiens de la paix ayant souvent eux-mêmes exercés à la BAC, opposent désormais aux pratiques et aux intérêts spécifiques de leur ancien service, ceux liés à leur nouvelle affectation. En effet, ce qui est comptabilisé au crédit des uns (les multiples arrestations pour la BAC) accroît la charge de travail non rentable pour les autres (les multiples procédures sans gloire ou avortées pour les diverses unités du SIR). Le bon fonctionnement d'un service peut entraîner de fait le dysfonctionnement d'un autre et les agents des différents services doivent lutter pour maintenir les conditions de possibilité de l'exercice de leur pratique et ainsi préserver leur image : « les mecs de la BAC nous ont appelé "les chemises roses" parce que le jour où on leur a dit que leurs affaires n'étaient pas bonnes, nous avions des chemises roses tous les deux » (GP, URJ, 11/2001). Ce surnom fleuri en dit long sur les tactiques de dévalorisation, les tentatives de stigmatisation, la fabrication de mauvaise réputation et la production de mépris : l'URJ ne serait plus ce

[21] Depuis la loi du 18 novembre 1998, les fonctionnaires du corps de maîtrise et d'application (gardiens de la paix et gradés) peuvent passer un examen pour obtenir la qualification d'officier de police judiciaire, sans pour autant avoir le grade (et le salaire) d'officier. La qualification OPJ permet d'être responsable d'une enquête, de procéder à des perquisitions, d'ordonner des vérifications d'identités, de placer des personnes en garde à vue, etc.

qu'elle était, les policiers y portent désormais des chemises roses qui s'accordent parfaitement avec la rédaction des procédures, activité sédentaire, calme et sans risque. Ce système de classement est très efficace dans l'espace policier et recoupe très exactement l'opposition entre un pôle masculin et un pôle féminin, avec d'un côté des hommes de terrain en quête d'action policière (extérieur/physique/viril/danger) et de l'autre des employés de bureau, efféminés, en charge de rédaction judiciaire (intérieur/intellectuel/féminin/planqué). De fait, l'observation révèle le décalage considérable entre l'idéal policier de la chasse *« au cul »* du bandit et la réalité du travail ordinaire d'enquête et de procédure qui se fait, en grande partie, « au cul » du bureau.

Transformés en gratte-papier sous l'effet conjugué de la concentration des moyens policiers sur les petits et moyens délits et de la complexification de la procédure judiciaire, selon eux, les occasions sont rares de faire de « belles affaires ». Aussi lorsqu'ils ont affaire à un « beau voyou », ils s'en souviennent, l'accueillent avec respect, voir jubilation parce qu'il revalorise la fonction policière.

> On a fait un type comme ça [...] j'ai encore les produits de son vol, des play-stations, dans mon coffre. Le type ça m'a fait chier de le faire monter en prison. Une grande surface nous appelle en nous disant qu'il y a un monsieur qui essaie d'écouler un chèque falsifié : un papy, cheveux gris ... donc perquisition au domicile, audition de l'intéressé. « Est-ce que vous reconnaissez que le chèque et les papiers d'identité sont faux ? » ; « oui ». « Où les avez-vous eu ? ». « Je vais pas te le dire môme ! », le titi parisien (ton attendri) ! Je fais son historique : c'est un type il n'avait pas beaucoup de fait, y'avait trois feuilles. Autant par moment on a des abrutis qui ont des dizaines de feuilles, vol-violence, outrage ... là, un fait simplement. C'était vol à main armé. Ouais, quand même ! Á 59 ans, il totalisait 25 ans de prison. Il était sorti depuis deux ans. Il avait retrouvé sa femme, puis il s'est emmerdé ! Il a eu envie de craquer du pognon, il avait envie de vivre pleinement et donc pour 4 000 balles on lui a proposé des faux papiers d'identité et un faux chéquier. Il a carrément essaimé la Côte. Il a craqué au casino, il a craqué aux hôtels, il s'est fait plaisir ! Il me dit : « là, vous me chopez, c'est de bonne guerre, mais par contre tu ne sauras strictement rien sur la personne qui m'a vendu ça. Je serais muet comme une tombe ». Ça c'est un bon voyou ! 25 ans de prison, le type ne crachera pas. Ça

> force le respect ! Moi, ce mec-là je le respectais ! Et je lui ai dit « pourquoi les grandes surfaces et pas les petits commerçants ? ». C'est là où c'était pas un mauvais bougre ... j'avais même acté... : « parce que les petits commerçants quand on les vole, ils l'ont pour leurs culs, alors que les grandes surfaces elles sont assurées ». Là c'est un MONSIEUR ! Le matin, je suis arrivé plus tôt, je lui ai servi le café. Et quoiqu'on en dise, un beau délinquant, contrairement à ce que l'on peut avoir au quotidien ici, c'est rare. Ce sont des gens qui respectent le policier, comme le policier peut respecter ce délinquant-là ! Il n'est pas là à nous insulter, il respecte notre boulot. Il fait un travail de professionnel et c'est quelqu'un qui va pas vendre un bon tuyau pour essayer de sortir de prison (commissaire, responsable du SIR, 03/2002).

À l'opposé, dans le discours policier, les « petits » délinquants sont jeunes, ont à leur actif une multitude de faits et ne cultivent aucune spécialité. Ce ne sont pas des professionnels qui exercent le « métier » qu'ils ont librement choisi. De ce fait, ils ne respectent pas les règles du « jeu » que partagent, en revanche, policiers et « bons bandits » : t'es pris, t'as perdu ! Amateurs sans carrures ni d'envergures, ils n'auraient ni morale (ils n'assument pas), ni valeurs (ils « vendent » leurs complices). On comprend que les policiers des services d'investigation, bercés par le mythe du « grand bandit » – inséparable de son compagnon de route le « super-flic » –, perçoivent ce changement de clientèle comme un désaveu de leurs savoirs et de leurs positions, comme un déni total de leur fonction et du prestige qui y était attaché : « Si à la base on arrête n'importe qui pour n'importe quoi, tous les services vont devoir traiter ces non-affaires et se dévaluer », s'inquiète un lieutenant de l'URJ (12/2001). Ce déclassement annoncé accroît d'autant plus le ressentiment des policiers des services spécialisés à l'égard de ces « petits » délinquants, que nombre d'entre eux sont des gardiens de la paix qui ont commencé par exercer en tenue sur la voie publique, puis sont passés par la BAC pour rejoindre les « seigneurs » du commissariat. Mais, au moment où ils accèdent à cette position symboliquement valorisante, elle perd une grande partie de sa valeur distinctive liée à la qualité antérieure de ces « clients ». C'est la haute police chargée du pôle noble de la recherche judiciaire dans les commissariats qui s'efface au profit de

la basse police chargée du maintien de l'ordre public. La police de proximité et le discours sécuritaire ont privilégié la prise en charge – sans tri, en théorie – du tout-venant, travail le moins gratifiant dans l'ordre policier. Cette conception généraliste (polyvalence) du métier de policier s'oppose à l'exercice d'une spécialisation, signe de promotion et de distinction.

Conclusion : la main manie l'outil

Dans les faits, la police de proximité s'est révélée être une forme de « police des cités » par l'extension de son champ de surveillance et d'intervention à quasiment tous les aspects de la vie publique et privée (conflit familial, de voisinage, scolaire ; contrôle des véhicules, des lieux, des identités, des corps, recueil de renseignements, etc.) : « L'objectif visé est de rééquilibrer le dispositif d'ensemble par renforcement de son maillon faible, celui du contrôle social local, jugé insuffisamment développé face aux pressions de la demande et aux menaces de désagrégation de l'ordre social dominant (CEREQ, 154, juin 1999). L'intervention policière s'est banalisée et semble désormais inévitable, voire irremplaçable pour nombre de citoyens : le champ des possibles en matière de prise en charge des populations des quartiers populaires s'est refermé sur l'option de l'encadrement policier. Cependant, l'institution policière est traversée par une double contrainte : obéir aux injonctions politiques de réprimer prioritairement et systématiquement la petite et moyenne délinquance urbaine, tout en pérennisant les mythes qui structurent l'espace des honneurs policiers en fonction de la valeur de la prise. Cette contradiction n'est pas amoindrie par l'accroissement des pouvoirs de répression. Au contraire, plus l'institution policière est performante au regard des priorités politiquement imposées depuis une dizaine d'années (petite et moyenne délinquance urbaine), moins elle satisfait aux critères internes de la noblesse policière (grand banditisme, etc.).

Par ailleurs, si le traitement des illégalismes populaires est policier dans ses manifestations physiques (répression), il est avant tout le produit de politiques publiques qui déterminent les priorités

désignées à l'institution policière. Pour cette raison, il me semble important de ne pas confondre l'outil avec la politique qui le forge et/ou le manie. L'injonction sécuritaire quelle que soit sa forme est certes favorable à certains lobby policiers et à certains services, mais elle a aussi pour conséquence de focaliser les critiques sur les pratiques policières (harcèlement, provocation, violence et « bavures »). Le risque est de réduire la question sociale au « problème » de l'affrontement police-jeunes, alors même que les populations de ces quartiers sont plus fondamentalement soumises à la violence des politiques de l'emploi, du logement, etc. et à la restriction des politiques sociales. Dans la ville concernée par mon enquête, lorsque le maire décida de ne plus subventionner les colonies de vacances, la fréquence et le nombre de patrouilles de police, en voitures sérigraphiées, ont été accrus dans les quartiers populaires et certains véhicules circulaient portes latérales ouvertes laissant voir les policiers flash ball[22] à la main. Le renforcement de la répression a été dénoncé par les critiques locales, mais pas la suppression des colonies de vacances. La critique court le danger, elle aussi, de se laisser happer par la logique du spectaculaire et d'en oublier que l'outil est orienté, au moins en grande partie, par la main qui en use et le dirige.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BELAÏD C., dir., 2006. *Banlieue, lendemains de révolte*. Paris, Le Dispute/Regards.

BERLIÈRE J.-M., 1996. *Le Monde des polices en France, XIX^e^-XX^e^ siècles*. Bruxelles, Complexe.

BONELLI L., 2003, « Évolutions et régulations des illégalismes populaires en France depuis le début des années 1980 », *Cultures & Conflits*, 51 : 9-42.

[22] Pistolet tirant des balles en caoutchouc.

GUIDE PRATIQUE POUR LES CONTRATS LOCAUX DE SÉCURITÉ, 1998. Paris, La Documentation française/IHESI, coll. « la sécurité aujourd'hui ».
KALIFA D., 1995. *L'encre et le sang. Récits de crimes dans la France de la Belle-Epoque (1894-1914)*. Paris, Fayard.
LE GOAZIOU V., MUCCHIELLI L., 2006. *Quand les banlieues brûlent. Retour sur les émeutes de novembre 2005*. Paris, La Découverte, coll. « sur le vif ».
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, 1997. *Des villes sûres pour des citoyens libres*, Actes du colloque de Villepinte, 24-25 octobre. Paris, Éditions SIRP.
MONJARDET D., 1996. *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*. Paris, La Découverte.
MONJARDET D., 2002. « La réforme de la police nationale », *Cahiers français*, 308 (mai-juin). La Documentation française : 79-85.
MOULIER BOUTANG Y., 2006. *La révolte des banlieues ou les habits nus de la République*. Paris, Éditions Amsterdam.

Résumé
Quelle que soit la doctrine de police affichée (proximité et/ou fermenté), la popularité politique (à gauche comme à droite) de la catégorie « violence urbaine » organise depuis plus de 15 ans le face-à-face entre les « jeunes des banlieues populaires » et l'institution policière. C'est pourquoi la critique du traitement des émeutes d'octobre-novembre 2005, doit se focaliser moins sur les méthodes de police que sur les techniques de gouvernement qui, en conférant à l'institution policière la charge de l'encadrement de certaines « populations », s'appliquent à traduire ces expressions en désordre public. La doctrine de « police de proximité » engagée par le gouvernement Jospin entre 1999 et 2002 est, à cet égard, exemplaire : l'orientation de la capacité de contention policière vers les illégalismes populaires à la source (« incivilités ») a « policiarisé » la question sociale et invisibilisé les « grands ensembles » sous le label de « banlieues sensibles », désormais zone d'activité policière prioritaire. Cette réforme de l'institution policière, qui devait permettre à la gauche d'acquérir une crédibilité en matière de lutte contre le « nouveau fléau » et

de forger une « nouvelle » police, plus proche des « besoins » des citoyens, a eu des inflexions concrètes sur le traitement de la petite et moyenne délinquance et par conséquent sur l'économie interne des métiers de police.

Mots-clefs : police, proximité, « violence urbaine », illégalisme, encadrement, banlieues populaires, technique de gouvernement.

Summary

Doctrinal Vision and Practical Division : On Some Structural Contradictions Between Neighbourhood Relationships and Practical Policing

No matter what official doctrine is used in policing (police on the beat and/or stringency), the political popularity (on both the Left and the Right) of the notion of « urban violence » has for the past 15 years led to a confrontation between « youth in working-class neighbourhoods » and the police. Criticism of the authorities' handling of the riots in October-November 2005 is usually focused on policing methods; it should rather focus on the Government's approach. Conferring on the policing institution the task of managing designated « population groups », the Government implied that these groups were centres of disorder. The doctrine of « neighbourhood policing » developed during L. Jospin's premiership between 1999 and 2002 is exemplary in this respect. Targeting working class illegality as the prime source of anti-social behaviour (« incivilities »), the Government reduced the social question to a mere matter policing. Working class housing estates were labeled « sensitive areas », priority zones for police activity. This reform of police practice gave the Left credibility in the combat against the « new scourge », supposedly bringing about the emergence of a « new police force », closer to citizens' needs. This had practical consequences in the treatment of minor and fairly serious delinquency, and in the internal economy of the policing profession.

Key-words: police, neighbourhood, « urban violence », illegalities, population control, working-class, neighbourhoods, techniques of government.

* * *

LES EMPLOIS DE MÉDIATEURS DANS LES QUARTIERS DIFFICILES

Alexandre BIOTTEAU
Sciences-Po Paris

Les émeutes d'octobre et novembre 2005 ne sont pas les premières de ce type, mais elles ont particulièrement marqué les esprits pour plusieurs raisons. Par leur forme, d'abord, car ces événements ont atteint une ampleur jusque-là inégalée en France, tant par rapport au nombre de villes touchées simultanément qu'en raison du caractère spectaculaire des violences (incendies et batailles rangées contre les forces de l'ordre). Sur le fond, surtout, ces émeutes ont révélé la persistance des difficultés économiques et sociales qui touchent de larges franges de la population, dressant ainsi un certain constat d'échec des nombreuses politiques mises en œuvre sur ces quartiers au cours des deux dernières décennies.

Les emplois dits « de médiation sociale » figurent parmi les expériences mises en place au cours des années 1990 dans l'objectif officiel de favoriser la cohésion sociale et de lutter contre l'insécurité tout en créant de l'emploi. Relativement jeunes, habitant eux-mêmes les quartiers en difficulté et le plus souvent descendants d'immigrés, les médiateurs partageaient ainsi de nombreuses caractéristiques avec leur public cible, ce qui devaient rendre leurs interventions plus aisées et plus efficaces auprès des « jeunes de quartiers » en particulier. La création de ces postes marquait une certaine transformation des formes d'intervention publique, consistant à confier les tâches de régulation sociale à des individus appartenant eux-mêmes aux groupes visés. Mais après plusieurs

années d'expérimentation, la plupart de ces emplois ont finalement disparu.

Comment expliquer le développement de cette approche communautaire des formes de régulation sociale, et comment analyser l'évolution de ces expériences ? Au croisement de l'analyse des politiques publiques[1] et de la sociologie des relations interethniques, il est surtout important de « décrire et comprendre la construction, la déconstruction ou la reproduction des frontières ethniques » par les différents acteurs en relation (Bertheleu, 1996 : 17-36). De 2000 à 2005, j'ai donc réalisé une étude comparée de plusieurs dispositifs de médiation sociale mis en place à travers la France par différents types d'organismes[2]. J'ai ainsi pu m'entretenir avec les responsables d'une vingtaine de dispositifs, rencontrer une centaine de médiateurs et accompagner quelques équipes pendant plusieurs semaines.

Après avoir détaillé le contexte dans lequel ces emplois ont été mis en place et précisé tous les enjeux de ces dispositifs, je montrerai comment les appartenances communautaires des médiateurs ont été instrumentalisées selon les différentes logiques des institutions impliquées dans la création de ces emplois. L'irruption de ces nouveaux acteurs souleva de nombreuses réticences de la part des différents professionnels intervenant sur les mêmes territoires, qui contestèrent la légitimité des médiateurs en raison de leur manque de formation comme de leurs origines sociales ou ethniques. La création de ces emplois reflète ainsi une certaine forme d'ethnicisation de l'action publique qui renforça plutôt les frontières « ethniques » au lieu de réussir à les surmonter.

Vers une division ethnique du contrôle social ?

Il n'existe pas de définition précise des emplois dits « de médiation sociale » : on rassemble en fait sous cette appellation générique un ensemble hétéroclite d'employés qui reçoivent

[1] Muller P., Surel Y. (1998).

[2] Pour une thèse de doctorat en sociologie politique et politiques publiques, menée sous la direction de Pierre Favre, Sciences-Po Paris.

officiellement pour mission d'effectuer une forme de « médiation » avec le public. Les postes de médiateurs ont surtout été créés au cours des années 1990 et en 2001, une enquête nationale (Robert, 2001) en dénombre environ 20 000. Parmi cet ensemble, je m'intéresse tout particulièrement aux agents chargés d'accomplir leur activité sur *l'espace public* – ou sur les espaces privés *ouverts au public*, tels que les réseaux de transport urbain, les halls d'immeubles ou les centres commerciaux. Dans ce texte, ces agents sont qualifiés de « médiateurs sociaux » mais ils se présentent officiellement sous diverses appellations, telles qu'agents d'ambiance, correspondants de nuit, grands-frères, agents locaux de médiation sociale (ALMS) ou agents de médiation information service (AMIS).

Des emplois créés dans le cadre d'une action publique locale

Du point de vue juridique, ces emplois se caractérisent tous comme des emplois « aidés », bénéficiant d'importantes subventions publiques qui couvrent 80% à 90% du salaire minimum. Dans 95% des cas, il s'agit d'emplois-jeunes[3], tandis que les autres postes sont des contrats emploi-solidarité, des contrats emploi-consolidé ou des postes adultes-relais[4].

Les médiateurs sont employés par différents types d'organismes, de droit public et privé. Ce sont d'abord les collectivités locales – et des municipalités en particulier – qui emploient la plus grande partie (40%), suivies de près par les associations, puis par les établissements de service public (sociétés de transports, bailleurs d'HLM). À part quelques dispositifs comptant entre 100 et 500 agents, le plus gros des effectifs est constitué d'une multitude de petites équipes, comptant moins de dix personnes. De plus, les médiateurs interviennent parfois pour le compte d'autres institutions que leur employeur et leur activité s'organise alors sous la forme d'une prestation de service. Plusieurs organismes participent

[3] Cf. Loi n° 97-940 du 16 octobre 1997 « relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes ». Bien que le dispositif ait été abrogé en 2002, les derniers emplois-jeunes créés prendront fin en 2007.

[4] Sur les politiques françaises d'insertion professionnelle, cf. Meyer (1999).

ainsi au financement, au recrutement, à la formation et à l'encadrement quotidien des médiateurs. Leur activité s'inscrit au cœur de dispositifs juridiques et économiques organisés par des accords conclus localement entre différentes institutions officiellement qualifiées de « partenaires ».

Les dispositifs de médiation sociale présentent ainsi une forte hétérogénéité, quant aux contrats de travail utilisés, au statut des employeurs légaux et à l'identité de leur « partenaires ». Mais on peut distinguer deux grands phénomènes qui les caractérisent tous, à savoir : l'objectif officiel de leur activité et la composition sociologique des équipes de salariés.

Des activités officiellement dédiées à l'entretien de la cohésion sociale et à la lutte contre l'insécurité

Par définition, la notion de médiation désigne une « entremise destinée à concilier des personnes, des parties »[5]. Ni arbitre ni intermédiaire, le médiateur est en principe neutre et dénué de tout pouvoir de contrainte. Au cours des dernières décennies, plusieurs pratiques présentées comme des formes de médiation ont ainsi été mises en place dans l'objectif de favoriser l'arrangement *à l'amiable* de toutes sortes de conflits : médiation pénale, médiation familiale, médiation syndicale ou commerciale... (Six, 1990). La création des emplois de médiation sociale semble ainsi s'inscrire dans une transformation plus générale du mode de fonctionnement des institutions et le développement d'un mode alternatif de régulation des rapports sociaux[6].

Dans les faits, l'activité des médiateurs varie fortement selon le type d'organisme pour lequel ils travaillent et les espaces sur lesquels ils interviennent, mais la plupart d'entre eux reçoivent officiellement pour mission d'aider les personnes en difficulté et de lutter contre les « problèmes d'insécurité ». D'une part, ils sont chargés de renseigner le public sur le fonctionnement des institutions et sur les règlements existants ; d'autre part, ils doivent lutter contre les dégradations matérielles, faire diminuer les petits

[5] *Dictionnaire historique de la langue française* (1993).

[6] Faget J. (2005).

désordres, et renseigner leurs « partenaires » institutionnels sur les individus qui posent problèmes.

Une majorité d'employés originaires des quartiers défavorisés et de parents immigrés

Les emplois de médiateurs sociaux sont principalement occupés par des hommes âgés de 20 à 25 ans et, hormis quelques exceptions, les femmes ne représentent pas plus de 20% des employés. La majorité des employés habitent des quartiers classés sensibles ou réputés difficiles et des statistiques nationales révèlent même que les postes de médiateurs et d'agents de sécurité constituent les types d'emplois-jeunes les plus exercés par les jeunes de ces quartiers[7]. Par ailleurs, la quasi-totalité des médiateurs sont de nationalité française, mais dans chaque dispositif étudié, 50 à 75% des médiateurs ont des origines étrangères par au moins un de leurs parents[8]. On observe en particulier une forte sur-représentation des « minorités visibles », noire et maghrébine, au regard de leur proportion dans la population française. La notion de « minorité visible » n'a pas vraiment de rigueur scientifique et elle peut paraître péjorative, voire illégale, puisque la loi française ne reconnaît pas l'existence de groupes ethniques ou raciaux – elle ne distingue les individus qu'en fonction de leur nationalité. Cependant, au regard de la composition sociologique des effectifs, on peut se demander si

---

[7] Bellamy V. (2000).

[8] Outre la nationalité des parents, parfois difficile à connaître en-dehors d'un entretien individuel, j'ai pu repérer les origines des agents à travers leurs prénoms. Sur les 38 agents recensés à Caen, 44% ont un prénom arabe, 23% sont d'origine africaine ou des DOM-TOM ; à Nice, et à Saint-Etienne, 50% des agents ont un prénom arabe et à Roubaix, 8 des 13 agents ont des prénoms arabes ou africains. On peut aussi s'appuyer sur des documents vidéos, tels que celui de l'association Partenaires pour la ville, dont les 9 agents portent des prénoms arabes ou africains (cf. Saulière A. [réal.], 2000. *Double enjeu,* Les films du passeur, 30mn). Enfin, on peut affiner ces statistiques en prenant en compte des patronymes étrangers non arabes, (souvent d'origines espagnole ou portugaise) ainsi que des prénoms français portés par des individus noirs de peau. Ces conclusions recoupent plusieurs enquêtes sur les emplois de médiation, par exemple : Colin C. (1996) ; Macé E. (1997) ; Begag A., Rossini R. (1999) ; Ben Mrad F. (2003).

on n'assiste pas à une certaine racialisation des tâches, ou à une division communautaire du contrôle social. Plusieurs auteurs ont déjà souligné le risque que les appartenances communautaires (réelles ou supposées telles) ne deviennent des critères de différenciation de la régulation politique[9]. La mise en place des dispositifs de médiations s'inscrit-elle ainsi dans une dynamique d'ethnicisation de l'action publique ?

La prise en compte des appartenances communautaires au nom de la proximité avec les usagers

La création des emplois de médiation sociale s'appuie fondamentalement sur une problématisation des faits qui met l'accent sur la responsabilité des « jeunes de quartiers ». La composition particulière des effectifs s'explique ainsi par la recherche d'une certaine homologie entre les médiateurs et leur public dans une perspective instrumentale.

Les « jeunes de quartiers » au cœur de la problématisation des faits

Les responsables des services de médiation définissent la plupart des problèmes à résoudre en terme d'insécurité, mais il ne s'agit pas forcément de délits proprement dits. Les élus, les bailleurs d'habitations à loyer modéré (HLM) et les responsables des transports publics déplorent d'abord les dégradations matérielles ainsi que les agressions verbales ou physiques que subissent leurs clients ou leurs employés. Ils veulent également lutter contre les conflits interpersonnels et les « incivilités » (Roché, 1996), parce qu'ils peuvent gêner certains usagers et susciter un certain sentiment d'insécurité : les organismes d'HLM s'inquiètent surtout des troubles de voisinages, tandis que les transporteurs se plaignent de la fraude et des jets de pierre contre leurs véhicules dans certains quartiers. Selon la grande majorité des responsables institutionnels, les « jeunes de quartiers » sont les responsables d'une grande partie de ces problèmes. Qu'ils empruntent les transports, qu'ils s'attroupent au pied des immeubles ou qu'ils occupent les cages

[9] Cf. Begag A., Delorme C. (1994) ; Macé E. (*op. cit.*) ; Duprez D. et *alii* (2001).

d'escaliers, ils sont accusés de provoquer du désordre et de faire peur aux usagers ou aux clients.

Cependant, les responsables de ces institutions affirment que ces problèmes échappent à leur compétence et aux moyens d'action traditionnelle de la police et des services sociaux. Ces institutions se heurtent, en outre, à des difficulté de communication avec leur public en raison des distances qui les séparent : distance physique et temporelle (les bureaux sont souvent éloignés des lieux où surviennent les problèmes et ils sont fermés quand la majorité des troubles se déroulent) ; distance linguistique (des immigrés peuvent éprouver des difficultés avec la langue française) ; distance culturelle, enfin (les habitants pouvant avoir leurs propres manières de faire et de s'exprimer).

L'instrumentalisation des appartenances communautaires

La plupart des employeurs déclarent donc avoir délibérément recruté une grande partie de leurs médiateurs parce qu'ils habitent dans les quartiers difficiles. Ils affirment en effet que, dans certains endroits, l'intervention de différents professionnels est vécue comme une intrusion sur le territoire des locataires ou de certaines bandes. En sélectionnant des médiateurs résidant dans ces quartiers, les recruteurs espèrent donc qu'ils pourront jouer de leur réputation et de leurs relations personnelles pour apparaître légitimes et, à défaut de connaître personnellement leurs interlocuteurs, qu'ils sauront « comment leur parler » – point de vue partagé par de nombreux médiateurs, qui affirment savoir s'y prendre parce qu'ils ont connu la même « galère » (Dubet, 1987) et partagé le même mode de vie (Lepoutre, 1997).

Le souci de proximité *spatiale* se traduit ainsi par la recherche d'une « proximité sociale », d'une certaine homologie sociologique, entre les médiateurs et leur public. La « connaissance des quartiers » constitue souvent l'un des principaux critères pris en compte lors de la sélection et les employeurs déclarent souvent privilégier le « savoir-être » plutôt que le « savoir-faire », en accordant plus d'importance aux caractéristiques sociologiques des candidats qu'à leur qualification professionnelle et leurs compétences

techniques. Qu'elles renvoient au groupe d'âge ou à la communauté de quartier, à un groupe social, culturel ou « racial », les appartenances (réelles ou supposées telles) des médiateurs sont ainsi instrumentalisées comme des sources de légitimité et des moyens d'actions pour atteindre leurs objectifs officiels.

En outre, ce n'est pas seulement grâce à leur *fonction* de médiation que ces emplois pourraient résoudre les problèmes, mais aussi parce que ces recrutements permettraient de diminuer le chômage qui frappe les habitants des quartiers pauvres. Les responsables de ces dispositifs espèrent ainsi faire d'une pierre deux coups : favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en même temps qu'ils contribuent eux-mêmes à lutter contre les désordres occasionnés par leurs voisins et leurs congénères. Cette tentative de rétablir la cohésion sociale en créant des emplois constitue une recette d'action publique déjà ancienne, à la base des actions de prévention de la délinquance développées au cours des années 1980[10]. Mais elle s'accompagne ici d'un changement de représentation sur la question de « l'intégration » des populations immigrées : dans les années 1970 et 1980, les difficultés rencontrées par les immigrés étaient essentiellement imputées à leur inadaptation socioculturelle et le discours dominant exigeait qu'ils s'adaptent et s'assimilent à la société française ; mais les difficultés rencontrés par les enfants et les petits-enfants d'immigrés, pourtant socialisés en France et bénéficiant pleinement de la nationalité française, a progressivement conduit à mettre en cause la responsabilité de la « société d'accueil » et sa capacité à accepter ces catégories sociales en son sein[11].

Il est relativement rare, cependant, que les employeurs affirment avoir sélectionné les candidats sur leur couleur de peau[12].

[10] Cf. Duprez D. (1997).

[11] Boucher M. (2000).

[12] Il faut rappeler que la loi française condamne toute forme de discrimination raciale, et que la prise en compte de ce critère est formellement interdite, même s'il s'agit d'une « discrimination positive » visant à compenser les difficultés des bénéficiaires.

Ils affirment plutôt que les fortes proportions de « minorités visibles » sont liées à la composition des candidatures, qui reflètent elles-mêmes la composition des quartiers : les « noirs » et les « maghrébins » sont fortement représentés parce qu'ils sont plus nombreux sur les quartiers ciblés. En outre, les candidats « blancs » seraient moins nombreux et souvent moins compétents, parce que la plupart trouvent des emplois plus intéressants sur le marché du travail tandis que les postes de médiateurs constituent un pis-aller pour les candidats victimes de discrimination à l'embauche[13].

Une insertion professionnelle fortement symbolique

Pourquoi des collectivités, des entreprises de transports urbains et des bailleurs d'HLM s'impliquent-ils dans le domaine de l'insertion professionnelle et de la lutte contre les discriminations ? Au-delà des motivations philanthropiques et antiracistes, cette politique de recrutement est souvent justifiée par la crainte d'une grave crise sociale, sous la pression cumulée des processus d'exclusion, de la relégation spatiale et des discriminations raciales. Les actes de vandalismes et les agressions sont souvent interprétés comme des actes de représailles de la part des « jeunes de quartiers » qui se sentent exclus par une société inégalitaire et dénigrés par les institutions. D'ailleurs, au sein même des organismes qui embauchent ou qui financent les médiateurs, plusieurs responsables reconnaissent qu'il y a très peu d'employés venant de ces quartiers ou membres des « minorités visibles ». Le recrutement d'agent noirs et maghrébins et d'habitants des zones défavorisées s'apparente donc à un projet *implicite* de discrimination « positive »[14] qui vise à favoriser une plus grande « mixité sociale » au sein du personnel afin qu'il reflète un peu mieux « l'image des quartiers », selon l'euphémisme couramment employé. En renvoyant l'image d'une institution « ouverte » à son environnement, les responsables espèrent démentir les accusations de racisme et diminuer suffisamment le ressentiment des « jeunes » pour faire baisser le nombre de violences.

[13] Bataille P. (1997).

[14] Fassin E. (2003) ; Calvès G. (1999).

Le recrutement de jeunes hommes « issus des quartiers » et des membres des « minorités visibles » répond donc à une logique fonctionnaliste en même temps qu'il participe d'une politique d'affichage visant à renforcer la légitimité des institutions. Les appartenances (réelles ou supposées telles) des médiateurs doivent en même temps augmenter leur efficacité et valoriser l'image des institutions auprès des habitants... qui sont aussi clients ou électeurs, et ces dispositifs s'inscrivent finalement dans des logiques relativement clientélistes.

Mais la création de ces emplois suscite aussi les réticences d'autres professionnels intervenant sur les mêmes territoires ou auprès du même public. Plusieurs controverses se développent quant à leur champ d'action légitime et les caractéristiques sociologiques des agents sont parfois utilisées comme autant d'arguments pour les disqualifier.

Un champ d'action controversé, un pouvoir d'intervention limité

La création des emplois de médiation a largement bénéficié de l'effet d'aubaine offert par les emplois-aidés, et plus particulièrement par les emplois-jeunes. Or, au nom d'une meilleure adaptation aux spécificités locales, les textes de lois ne définissent pas précisément la nature de leur activité : ils leur interdisent seulement de se substituer aux activités des professions existantes. Il en résulte une définition par défaut qui laisse une certaine marge de manœuvre aux maîtres d'œuvre de ces dispositifs. Or, selon leurs logiques respectives, les différents « partenaires » de ces dispositifs n'ont pas les mêmes attentes à l'égard des médiateurs et certains professionnels redoutent même qu'ils n'empiètent sur « leurs » prérogatives. La définition des missions confiées aux médiateurs fait ainsi l'objet de nombreuses controverses, qui se structurent autour de deux orientations principales, qu'on peut qualifier de sécuritaire et de sociale. Dans le premier cas, les « jeunes de quartiers » sont fortement culpabilisés et les médiateurs ont surtout pour rôle de les empêcher de poser des problèmes, voire d'aider les institutions à sanctionner les principaux fauteurs de troubles. Dans la deuxième

approche, plus compatissante, les médiateurs doivent surtout contribuer à régler les difficultés économiques et sociales des personnes qui posent problème. Ces orientations contradictoires se confrontent parfois au sein d'un même dispositif, nourrissant ainsi des tensions entre les « partenaires » institutionnels, qui cherchent finalement à renforcer la surveillance et le contrôle exercés sur les médiateurs eux-mêmes.

Assurer les tâches subalternes pour « partager la sécurité »

Depuis plusieurs années, la multiplication des entreprises privées de sécurité et le développement des services de polices municipales ont transformé « le paysage français de la sécurité publique » (Ocqueteau, 1999). « L'insécurité » est devenue un enjeu électoral récurrent et plusieurs élus locaux réclament un plus grand pouvoir d'action en la matière (Le Goff, 2005). Les médiateurs, et surtout les emplois-jeunes d'agents locaux de médiation sociale[15] créés par le ministère de l'Intérieur en 1997, apparaissent comme de nouveaux outils à disposition pour les collectivités territoriales et les organismes de droit privé pour participer à la « coproduction de la sécurité ». Plusieurs municipalités ont ainsi placé leurs médiateurs sociaux auprès de la police municipale, tandis que des sociétés de transports les rattachaient au département « sécurité et contrôle », et que des bailleurs de HLM leur demandaient de disperser les groupes de jeunes ou de relever l'identité des fauteurs de troubles.

Mais le statut des médiateurs ne les autorise pas à faire usage de la force, ni même de dresser une amende ou de procéder à un contrôle d'identité. L'objectif officiel de « partage de la sécurité » entraîne en fait un repositionnement successif[16] des champs d'activité qui renvoie aux médiateurs la responsabilités des tâches

[15] Circulaire NOR/INT/K/07/00174/C du 28 octobre 1997 « relative à la mise en œuvre des contrats locaux de sécurité ».

[16] Ainsi, dans les municipalités, le travail fourni par les médiateurs libère des policiers municipaux pour d'autres missions et les fonctionnaires de la police nationale peuvent, à leur tour, leur concéder certaines responsabilités pour se concentrer sur la lutte contre le crime.

subalternes : tous ceux qui détiennent déjà un certain pouvoir de sanction (policiers nationaux ou municipaux, contrôleurs des transports ou vigiles privés) profitent en fait de la mise en place des médiateurs pour redéfinir leur champ d'activité autour des missions les plus répressives et pour déléguer aux médiateurs les tâches qu'ils jugent les moins valorisantes et les plus accaparantes[17].

En théorie, ces différentes fonctions s'articulent grâce à la coordination des services et à l'échange d'information. Ainsi, les médiateurs se déplacent parfois avec des policiers municipaux ou des équipes de contrôle dans les transports. Dans ce cas, ils ont officiellement pour mission d'intervenir pour éviter les conflits entre vérificateurs et passagers mais ils participent souvent eux-mêmes aux opérations de contrôle, en contribuant à « l'effet de masse » ou en vérifiant les billets. Ainsi, les médiateurs se spécialisent dans les activités au contact de la population tandis que les « professionnels de la sécurité » entrent surtout en contact avec le public lors des situations nécessitant d'utiliser la force répressive (Gorgeon et *al.*, 2000).

Néanmoins, les médiateurs sont souvent réticents à coopérer avec les forces de police ou à transmettre des informations permettant à leurs commanditaires de sanctionner les fauteurs de troubles. Outre certains préjugés contre la police ou les contrôleurs, ils redoutent surtout que leur public ne les perçoive comme des collaborateurs des services de répression. Ce sont surtout les agents qui circulent dans les quartiers qui expriment cette inquiétude, généralement partagée par leurs supérieurs hiérarchiques. Ils affirment que leur travail nécessite de créer un climat de confiance avec les habitants, et qu'en aidant les services de sécurité ou les propriétaires à les sanctionner, les agents risquent d'être perçus comme des « traîtres » ou des « balances » (des agents indicateurs). La coopération s'organise donc de façon plus discrète, sous la forme d'échanges occasionnels entre les supérieurs hiérarchiques des professionnels sur le terrain.

[17] Monjardet D. (1996).

Aider la population en difficulté sans faire du travail social

Dans plusieurs dispositifs, l'entretien de la « cohésion sociale » est présenté comme l'objectif prioritaire des médiateurs, qui ont alors pour mission d'orienter les personnes en difficultés vers des services spécialisés, d'aider à rédiger des demandes d'emploi ou d'apporter une aide aux devoirs. Parfois, les médiateurs sont également sollicités pour organiser quelques activités sportives ou pour encadrer les jeunes lors d'événements ponctuels (tournois de football interquartiers, événements culturels ou visites officielles dans les quartiers).

Néanmoins, certains partenaires financiers estiment que ces pratiques ne correspondent pas aux objectifs fixés. Ils considèrent que ces activités ne répondent pas directement aux problèmes ciblés et qu'elles relèvent plutôt de la responsabilité des travailleurs sociaux ou d'associations spécialisées. Les travailleurs sociaux, quant à eux, se déclarent plutôt sceptiques quant à l'efficacité des médiateurs. Animateurs sociaux et éducateurs de rue, en particulier, défendent leurs prérogatives à l'égard des publics en difficulté, estimant que la médiation sociale constitue une partie de leur propre champ d'activité[18]. Ils mettent l'accent sur leurs compétences *professionnelles,* organisées par des diplômes et un cadre déontologique propre et jugent que la plupart des médiateurs manquent à la fois de qualification, d'expérience et de moyens pour exercer leurs fonctions. Selon eux, le choix de recourir à ce type d'emploi pourrait s'avérer dangereux : pour les membres du public, tout d'abord, car les médiateurs ne sont pas formés pour les prendre en charge et ils sont susceptibles de transmettre des informations considérées comme confidentielles ; pour les médiateurs, ensuite, qui sont exposés en « première ligne » dans des situations difficiles et qui peuvent subir des représailles dans leur vie privée ; pour les travailleurs sociaux, enfin, qui craignent que ces services de médiation ne se développent à leurs dépends, grâce à une main-d'œuvre bon marché et peu autonome.

[18] Bondu D. (1998).

Policiers, contrôleurs, éducateurs, gardiens d'immeuble... contribuent ainsi à définir ce que *n'est pas* la médiation, et à réduire la légitimité des médiateurs, tandis que leurs supérieurs et leurs commanditaires leur fixent différentes directives qui se révèlent parfois contradictoires. Les acteurs sociaux se montrent réticents pour procéder à des changements importants et le champ d'action des médiateurs résulte finalement de l'accumulation désordonnée d'innovations marginales, selon le modèle de *garbage can* (Windblown, 1980). Soumis aux directives des différents commanditaires et aux résistances de certains professionnels, les agents héritent de missions floues, qui évoluent au fil du temps, et qui ne leur laissent qu'une marge de manœuvre relativement limitée.

Une minorité sous contrôle : l'ethnicisation des relations professionnelles

Lorsqu'ils n'interviennent pas dans le cas d'une prestation de service pour un commanditaire extérieur, les médiateurs constituent généralement un groupe à part dans l'organigramme de leur employeur. Certains de leurs « partenaires professionnels », en outre, se déclarent explicitement opposés à leur recrutement, accusant tantôt les emplois-aidés de menacer leur profession, tantôt les médiateurs d'être incompétents ou inutiles. Parmi les syndicats, certains relaient les critiques des employés tandis que d'autres cherchent au contraire à favoriser l'intégration des médiateurs dans leur organisation. Mais, dans la plupart des cas étudiés, les médiateurs déplorent être tenus à l'écart et de ne pas obtenir suffisamment de reconnaissance de la part de leurs collègues et « partenaires ».

De plus, l'impact de ces emplois sur les problèmes visés fait l'objet de débats au sein des institutions, et surtout entre prestataires et commanditaires. Pour se justifier, les employeurs affirment souvent que la médiation joue surtout sur le long terme et qu'elle se traduit par une amélioration de « l'ambiance » et de la cohésion sociale, difficile à mesurer. De façon plus générale, les partisans de ces services insistent sur la nouveauté de ces expériences, affirmant qu'il faut encore « inventer le métier » de la médiation.

Comme nous l'avons vu, cet objectif de « professionnalisation » se heurte en fait aux logiques des autres

professionnels intervenant sur ces mêmes populations, mais les prestataires de médiateurs et leurs commanditaires font surtout porter la faute aux employés eux-mêmes. Généralement regroupés par deux ou trois, et envoyés circuler dans la rue, les parcs HLM ou les réseaux de transports, les médiateurs disposent souvent d'une certaine marge de manœuvre dans l'exercice de leur mission. Aussi, certains n'effectuent pas toujours l'ensemble des missions qui leur sont confiées, tandis que d'autres abandonnent parfois complètement leurs postes. Quelques « partenaires-institutionnels » les suspectent alors de se faire les complices des fauteurs de troubles et de « fermer les yeux » sur des comportements répréhensibles. Certains redoutent même que les médiateurs n'utilisent leurs emplois pour commettre des délits, accusant leurs employeurs « d'acheter la paix sociale », en payant des chefs de bande pour qu'ils persuadent les autres jeunes de rester calmes. Dans certains cas, les services de police participent d'ailleurs aux recrutements et rejettent les candidatures qu'ils jugent défavorablement, tandis que sur le terrain, la méfiance entre policiers et médiateurs suscite des tensions qui tournent même parfois à l'altercation.

D'autres professionnels, et surtout les employeurs, mettent plutôt l'accent sur le manque de compétences des agents que sur leur supposée malhonnêteté. Les dispositifs sont souvent traversés par des conflits hiérarchiques concernant le port de la tenue, la constitution des équipes, ou les horaires de travail et les supérieurs affirment que les agents ne sont pas adaptés au monde du travail. L'objectif d'insertion professionnelle est alors perçu comme un handicap pour le développement de la médiation. Employeurs et « partenaires professionnels » expliquent ainsi le comportement des agents par leurs caractéristiques sociologiques, réelles ou supposées, et les médiateurs sont perçus à travers le filtre de stéréotypes stigmatisants : ainsi, l'indiscipline des jeunes agents blancs est attribuée à leur jeune âge et à leur inexpérience mais s'ils habitent des zones défavorisées, leur comportement est attribué à une « mentalité de quartier » valorisant la désobéissance et la fraude ; s'ils sont mal rasés, les médiateurs sont accusés d'être

négligés mais s'ils portent aussi un nom arabe, ils sont facilement suspectés d'intégrisme musulman, etc.

Qu'ils soient considérés incompétents ou mal intentionnés, les médiateurs sont souvent jugés inaptes à remplir leur mission en toute autonomie. Dans de nombreux dispositifs, l'encadrement hiérarchique des agents a donc été renforcé progressivement pour obliger les médiateurs à exécuter convenablement leurs missions et rassurer les « partenaires » les plus inquiets. Des « correspondants » et des « tuteurs » leurs ont été désignés parmi les employés de leurs commanditaires, tandis que des postes de chef d'équipe, ou « d'encadrant », furent créés au sein des équipes. Les relations qui se tissent alors entre les médiateurs et ces différents intervenants tiennent à la fois de l'autorité (articulant ordre et sanction) et d'un certain paternalisme (mélange de condescendance et de familiarité). Les chefs d'équipe et les encadrants viennent ainsi assurer une fonction de médiation supplémentaire, entre les médiateurs eux-mêmes et leurs supérieurs, ou leurs commanditaires : ils répercutent les directives auprès des agents, en les traduisant en objectifs précis et ils essayent de valoriser le travail des médiateurs auprès des donneurs d'ordre. Le développement de ces modes d'encadrement diminue un peu plus encore la marge d'initiative des médiateurs dont le rôle se résume de plus à plus à celui de simples agents d'exécution. De cette manière, l'organisation hiérarchique des services s'apparente finalement à une mise sous tutelle des « jeunes de quartiers ».

Conclusion

La création des emplois de médiateurs offrait initialement plusieurs avantages. Elle traduisait d'abord une reconnaissance officielle de plusieurs dysfonctionnements institutionnels : les difficultés de communication avec les usagers, le manque de coordination entre acteurs sociaux et, surtout, les problèmes d'exclusion économique et sociale d'une large partie de la population. Par ailleurs, ces emplois permettaient aux employeurs de recourir à une main-d'œuvre bon marché pour des activités très variées.

L'impératif de proximité sociale pouvait ainsi servir de prétexte pour justifier l'embauche d'individus marginalisés sur le marché du travail, en raison des discriminations dont ils sont victimes ou de leur qualification inadaptée au nouveau marché du travail[19].

Les notions d'ethnies, de « jeunes en difficultés », de « jeunes de quartiers », etc. renvoient effectivement une image simplifiée du réel qui permet aux acteurs sociaux de disposer d'un schéma explicatif des problèmes et d'entrevoir des modalités de solutions (Costa-Lascoux, 2001). La création de ces emplois correspond ainsi à une double dynamique d'ethnicisation : une ethnicisation *de* l'action publique, dont la définition et la mise en œuvre différenciée s'appuie sur la prise en compte de certaines caractéristiques sociologiques comme des appartenances identitaires qui font sens, et une dynamique d'ethnicisation des rapports sociaux *par* l'action publique, qui contribue elle-même à créer des frontières sociales entre différentes catégories de la population.

Mais les stéréotypes qui sont ainsi mobilisés englobent en fait des employés aux caractéristiques bien plus diversifiés. Les médiateurs ont en fait différents niveaux de qualification, ils présentent des trajectoires individuelles relativement variées et ils revendiquent des identités complexes, qui ne se résument pas à des origines étrangères ou au fait d'habiter un quartier donné. Plusieurs agents se sentent donc rejetés dans une catégorie ethnique dont ils ne se réclament pas exclusivement et ils déplorent être cantonnés dans un travail réservé aux minorités, alors qu'ils cherchent précisément à se débarrasser de ce statut stigmatisant. L'articulation de ces clichés réducteurs avec la mise en place d'un contrôle hiérarchique renforcé inscrit donc ces processus de « marquage » identitaire au cœur de nouvelles formes de domination. Les médiateurs ne sont donc pas seulement « ethnicisés » parce qu'ils sont étiquetés comme membres de groupes différents mais surtout parce qu'ils sont traités comme des subalternes, et dominés dans le cadre professionnel, *au nom de cette différence*. Ainsi, ce type de recrutement a plutôt eu tendance à enfermer les employés dans une

[19] Castel R. (1995).

« identité ethnique » dévalorisante et, les institutions partenaires se sont souvent montrées réticentes à leur offrir une « vraie » place en leur sein, suscitant ainsi des effets contraires à l'image d'ouverture initialement recherchée.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BATAILLE P., 1997. *Le racisme au travail*. Paris, La Découverte.

BEGAG A., DELORME C., 1994. *Quartiers sensibles*. Paris, Seuil.

BEGAG A., ROSSINI R., 1999. *Du bon usage de la distance chez les sauvageons*. Paris, Seuil (coll. point virgule).

BELLAMY V., 2000. « Le programme "Nouveaux services emplois-jeunes" en 1999 », *Premières synthèses*, 28-2 (juil.), Darès.

BEN MRAD F., 2003. *Sociologie des pratiques de médiation : entre principes et compétences*. Paris, L'Harmattan.

BERTHELEU H., 1996. « À propos de l'étude des relations inter-ethniques et du racisme en France », *Les Cahiers du Ceriem*, 1 : 17-36.

BONDU D., 1998. *Nouvelles pratiques de médiation sociale*. Paris, ESF Éditeur.

BOUCHER M., 2000. *Les théories de l'intégration entre universalisme et différencialisme*. Paris, L'Harmattan.

CALVES G., 1999. « Les politiques de discrimination positive », *Problèmes politiques et sociaux*, 822 (juin).

CASTEL R., 2002 [1995]. *Les métamorphoses de la question sociale*. Paris, Folio : 645 sq.

COLIN C., 1996. *Des médiateurs de quartiers contre la fracture sociale*. Commission professionnelle consultative 98/3, ministère de l'Éducation Nationale.

COSTA-LASCOUX J., 2001. « L'ethnicisation du lien social dans les banlieues françaises », *Revue européenne des migrations* internationales, 2 (17) : 123-137.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, 1993. Paris, Éd. Robert.

DUBET F., 1987. *La galère : jeunes en survie*. Paris, Fayard.

DUPREZ D., 1997. « Le modèle français de prévention de la délinquance », *in* HEBBERECHT P., SACK F., *La prévention de la délinquance en* Europe. Paris, L'Harmattan : 61-82.
DUPREZ D. et *alii*, 2001. *Policiers et médiateurs. Sur le recrutement et les appartenances.* Rapport pour l'IHESI, IFRESI/CLERSÉ, juillet.
FAGET J. (dir.), 2005. *Médiation et action publique : la dynamique du fluide*. Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux.
FASSIN E., 2003. « Penser la discrimination positive », *in* BORRILLO D. (dir.), *Lutter contre les discriminations.* Paris, La Découverte : 56-68.
GORGEON C., ESTÈBE P. & LÉON H., 2000. « De la prévention sociale à la tranquillité publique », *Cahiers de la sécurité intérieure*, 39 (1er trimestre) : 223-241.
LE GOFF T., 2005. « L'insécurité "saisie" par les maires. Un enjeu de politiques municipales », *Revue française de science politique*, vol. 55-3 (juin) : 415-444.
LEPOUTRE D., 1997. *Coeur de banlieue : codes, rites et langages.* Paris, Odile Jacob.
MACÉ E., 1997. « Les contours de la médiation : institution, conciliation, conformation », *Revue française des affaires sociales*, 2 (avril-juin) : 225-244.
MEYER J.-L., 1999. *Des contrats emploi-solidarité aux emplois-jeunes : regards sur l'insertion.* Paris, L'Harmattan.
MONJARDET D., 1996. *Ce que fait la police. Sociologie de la force* publique. Paris, La Découverte.
MULLER P., SUREL Y., 1998. *L'analyse des politiques publiques.* Paris, Montchrestien.
OCQUETEAU F., 1999. « Mutation dans le paysage français de la sécurité publique », *Annales de la recherche urbaine*, 83-84 (sept.) : 7-13.
POUTIGNAT P., STREIFF-FENART J., 1999. *Théories de l'ethnicit.* Paris, PUF.
ROBERT Y., 2001. Conclusion du groupe de travail interministériel sur les emplois dits de médiation sociale. Rapport au ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/YRobert.pdf
ROCHÉ S., 1996. *La société incivile*. Paris, Seuil.
SIX J.-F., 1990. *Le temps des médiateurs*. Paris, Seuil.

WINDBLOWN C. E., 1980 [1968]. *The Policy Making Process.* Englewood Cliffs, Prentice Hall.

Résumé
Face aux problèmes des quartiers sensibles, des emplois « de médiation » furent officiellement créés pour lutter à la fois contre le chômage et l'insécurité. Ce sont surtout des hommes, jeunes, issus de l'immigration et des quartiers en difficulté qui furent alors envoyés dans les quartiers, auprès des groupes de « jeunes » en particulier. Les appartenances communautaires des médiateurs furent ainsi instrumentalisées pour justifier leurs recrutements et la création de ces emplois entraîna une certaine ethnicisation de l'action publique, consistant à déléguer certaines tâches de contrôle social à des individus issus de la population visée. Mais cette stratégie se heurta aux réticences des autres professionnels et d'une partie du public, et les médiateurs se retrouvèrent souvent cantonnés dans des rôles subalternes et stéréotypés.

Mots-clefs : médiation, ethnicisation, insécurité, contrôle social, quartiers difficiles, insertion professionnelle.

Summary
Social Mediation in Deprived Areas

To deal with intractable problems in « sensitive » neighbourhoods, « mediators » were appointed by the authorities to help deal with both unemployment and insecurity. Appointees were young second-generation immigrants from deprived areas. Most of them were male. Sent into « difficult » neighbourhoods, they were asked in particular to deal with youth groups. They were thus given the jobs on the strength of their links with their own communities. With certain tasks being delegated to individuals drawn from a targeted population group, official activities were given an ethnic basis. This made other social workers and part of the public reticent. As a result, the « mediators » often found themselves confined to stereotyped subaltern roles.

Key-words: mediation, « ethnicisation », insecurity, social control, difficult neighbourhoods, first job seekers.

* * *

ESPACE, ÉCOLE, GENRE ET CONTESTATION CHEZ DES LYCÉENS D'UN QUARTIER POPULAIRE

Julie DEVILLE
UMR AUS
(Architecture, Urbanisme, Société – ParisX)

Si on ne peut guère donner une interprétation univoque des troubles[1] de novembre 2005, ils se nourrissent clairement d'un fort sentiment de relégation, d'injustices accumulées, aussi bien manifestes que diffuses, la mort de deux adolescents fuyant un contrôle d'identité[2], mais aussi les propos provocateurs ou maladroits de représentants de l'État, ayant fait office de détonateur. Jeunes et moins jeunes, hommes et femmes sont nombreux, dans les quartiers populaires, à partager ces facteurs d'exaspération. Cependant, même s'il semble difficile de dégager un profil précis des personnes impliquées dans les émeutes, en terme d'âges, de situation au regard du travail ou de l'école, les filles ont manifestement été quasiment absentes de ce type d'action. On aurait pourtant pu envisager, dans ces circonstances exceptionnelles, un relâchement des normes sociales qui habituellement les tiennent à l'écart du monde de la rue et leur

[1] Il ne semble pas y avoir d'accord sur le terme à utiliser : « émeute », « révolte », tout dépend du sens politique qu'on associe aux évènements, mais aussi aux termes.

[2] Les auteurs ayant traité des mécanismes des explosions de violence dans les quartiers populaires notent qu'elles suivent presque toujours la mort d'un jeune, dans laquelle sont impliqués soit des policiers, soit des vigiles (Le Goaziou, Mucchielli, 2006 : 11 ; Bachmann, Le Guennec, 1997).

rendent encore plus illégitimes qu'aux garçons les pratiques déviantes et particulièrement l'exercice de la violence physique. Historiquement, des femmes ont participé aux mouvements insurrectionnels, leur absence ne va donc pas de soi. Si le statut masculin ou féminin module les inégalités et les préjugés (dans un sens ou l'autre), ceux-ci font néanmoins partie d'une expérience commune, et les stéréotypes pesant sur les garçons peuvent aisément être ressentis comme impliquant tous les jeunes, d'autant plus que ce terme « jeunes » se substitue fréquemment à des désignations précisant le genre, comme « jeunes hommes ».

Cet article montrera comment la socialisation scolaire, tout autant que les modes de relation au sein d'un quartier populaire, assignent les filles à une position de conciliation et leur rend difficilement accessible l'expression d'une contestation ou d'une colère. On verra que ce n'est pas nécessairement un signe de meilleure insertion sociale des filles qui, au contraire, souffrent doublement des effets de la relégation sociale et des entraves à leurs possibilités d'expression.

Du scolaire au social

Observer les rapports que les adolescents entretiennent avec leur environnement urbain et avec le monde scolaire, comme je l'ai fait durant ma thèse[3] dans le quartier des Prairies, permet de comprendre comment, dans un contexte bien moins explosif, plus quotidien, différentes réponses se développent face à des

[3] Cette thèse portant sur les dimensions de la socialisation se déroulant aux marges de l'univers scolaire repose essentiellement sur un travail de terrain dans une association locale d'accompagnement scolaire du quartier des Prairies, à Villevernay (noms fictifs : le quartier des Prairies est un quartier où l'habitat social domine, et l'un des plus déshérités de la commune de Villevernay, ville longtemps essentiellement populaire, mais non dénuée de ressources financières, et dont certaines zones s'embourgeoisent). En faisant partie de l'équipe assurant des séances d'aide aux devoirs à destination de lycéens, j'ai pu m'intégrer dans leurs conversations, comprendre leur façon de travailler, et tirer de ce contexte un point de vue original sur leurs rapports à leur quartier, à leur famille, au groupe de pairs et à l'école.

événements ordinaires vécus comme des injustices ou des symboles de relégation. La plupart des filles et une partie des garçons adoptent une position de retrait, à l'inverse, certains, presque toujours des garçons, ont des réactions directes, parfois « offensives » (par la parole, par l'attitude physique, par des actes qui ne relèvent pas nécessairement de la violence mais expriment un antagonisme avec la norme – par exemple, nous le verrons plus tard, un détournement délibéré des règles scolaires ou un recours à la triche) face à ces situations de mécontentement quotidiennes[4].

Si je me suis intéressée à des adolescents scolarisés au lycée, c'est parce qu'un tel parcours est aujourd'hui fréquent dans les quartiers populaires. En moyenne, 50% des élèves du collège du quartier des Prairies passent chaque année en seconde générale et technologique, et c'est à leur demande qu'une association créée au début des années 1980 a étendu ses activités d'accompagnement scolaire, à la fin des années 1990, pour les suivre jusqu'au bac. Avec la massification scolaire, l'appel lancé en 1985 à faire accéder 80% d'une génération au niveau du bac et l'importance croissante des diplômes sur le marché du travail, la relation que les jeunes entretiennent avec le monde scolaire devient une composante importante de leur rapport d'ensemble à la société (Dubet, 1991). L'école n'est ainsi plus seulement un moyen de promotion sociale pour quelques-uns, mais l'une des institutions intervenant dans les processus de relégation, d'autant qu'elle est fortement concernée par les inégalités territoriales (Van Zanten, 2001). De plus, les rapports d'autorité, de contrainte, les notes ou les appréciations critiques qui, aux yeux des élèves, apparaissent souvent comme

[4] Il est important de préciser que rien ne me permet d'extrapoler mes observations et de présumer que certaines des personnes mentionnées dans cet article (sous des prénoms modifiés) aient participé aux affrontements et dégradations de novembre 2005. La commune sur laquelle porte mon travail a d'ailleurs été relativement peu touchée, et les jeunes auxquels je m'intéresse, scolarisés au lycée, ne paraissent pas les plus susceptibles de prendre part à des incidents de ce type. Ce qui importe ici est de mettre en lumière des processus collectifs, qui n'entraînent pas automatiquement des effets locaux ou individuels.

dirigée vers leur personne plutôt que leur travail ou leurs actes, conduisent une partie d'entre eux à se considérer comme victimes d'injustices (Defrance, 2000).

Les parcours scolaires soulèvent des questions relatives à l'avenir, à la justice, mais les rapports sociaux de sexes s'y construisent aussi. On peut ainsi aborder ceux-ci en ne se centrant pas sur des interprétations soi-disant culturelles mais mettant toujours en cause les fractions les plus populaires ou les plus minoritaires de la société : les effets de la culture scolaire, dominante, sur la construction de rôles masculin et féminin, sont assez documentés pour permettre de comprendre que ce phénomène puise à des sources multiples[5]. On se donne ainsi les moyens de constater que les jeunes Français souvent désignés comme « issus de l'immigration » doivent l'essentiel de ce qu'ils sont au contexte français. Il existe également des traits communs, et des paradoxes partagés, dans les stéréotypes sur les garçons et les filles à l'école et les garçons et filles « de banlieue » : une image plus avantageuse pour les filles, réputées plus « sages », plus conciliantes que les garçons, éventuellement érigées en modèles positifs, mais sans qu'il soit pour autant certain qu'elles en tirent plus de bénéfices que les garçons, dont on anticipe d'avantage une position « contestataire ». De fait, qu'on attende des unes et des autres des réactions différentes rend les attitudes non-conformistes (filles « contestataires », garçons « dociles ») plus difficiles à tenir, autant vis-à-vis des adultes que du groupe de pairs adolescent ; le stéréotype tend donc à se traduire en faits, et ainsi à se renforcer. On doit par ailleurs distinguer les situations de réussite et d'échec et les comportements de conciliation ou d'opposition, qui n'y sont pas forcément corrélées. Dans les situations d'échec, susceptibles d'être ressenties très négativement, des élèves réagissent par le défi et les prises de position antiscolaires, d'autres font « profil bas ». On n'en conclura pas pour autant que ces positions sont monolithiques :

[5] Cf. entre autres : Baudelot, Establet (1992) ; Baudou, Zaidman (1992) ; Duru-Bellat (2005) ; Houel, Zancarini-Fournel (2001) ; Lemel, Roudet (1991) ; Mosconi (1989, 1994) ; Zaidman (1996).

comme les rapports au quartier, dont nous traiterons plus loin, les rapports au monde scolaire peuvent être ambivalents, mêler plaisir et déplaisir, dimensions familières (au moins avec le lieu, les personnes, si ce n'est avec les notions scolaires elles-mêmes) et crainte.

S'intéresser à la différenciation entre filles et garçons, et notamment aux processus qui les conduisent à adopter des réactions contrastées aux mêmes situations sociales, n'équivaut pas à figer systématiquement garçons et filles dans des pratiques diamétralement opposées, au risque de naturaliser celles-ci. Leurs pratiques forment au contraire un continuum même si elles s'élaborent sur des traits souvent inégalement exprimés, car différemment encouragés ou réprimés, mais présents aussi bien chez les filles que chez les garçons. Dire qu'on n'a pas vu les filles dans ces événements ne signifie d'ailleurs pas qu'on y a vu l'ensemble des garçons : la majorité d'entre eux, en novembre 2005, sont eux aussi restés en retrait ; cependant, le statut de garçon paraît être une condition presque obligatoire à l'accès à certains types de réactions « offensives ».

Sociabilité, rapport au quartier et genre

Les rapports à l'espace et à la sociabilité varient avec l'âge et le genre, quel que soit le groupe social concerné ; ils constituent, avec le parcours et la position scolaire, des domaines dans lesquels s'expriment mais aussi se construisent les différences entre garçons et filles. L'importance de ces variations apparaît clairement en circulant dans les rues d'un quartier populaire tel que celui des Prairies. Aux Prairies, on note rapidement l'existence de lieux de rassemblement informel pour les garçons, enfants et adolescents, les jeunes hommes, les hommes d'âge mur ou avancé, bref pour tous les groupes d'âge masculins ; on voit des petites-filles jouer, des femmes accompagnées d'enfants ou des femmes âgées se regrouper et discuter devant certains magasins ; par contre, les adolescentes et les jeunes femmes circulent mais ne s'arrêtent nulle part pour se rassembler.

Les discussions et entretiens avec des adolescentes confirment cette première impression : la plupart d'entre elles entretiennent un rapport extrêmement prudent avec les espaces extérieurs. Beaucoup disent qu'elles n'ont pas le temps ou pas l'envie de sortir, mais expriment également une inquiétude face à certaines situations : les unes trouvent angoissant d'être à l'extérieur à la nuit tombée ou de croiser des « jeunes » (selon leurs propres termes) dans la cage d'escalier de leur immeuble, d'autres s'inquiètent que je puisse emprunter les transports en commun le soir. Elles évoquent bien plus rarement des interdits de la part de leurs parents : si elles doivent rendre compte de tout ou partie de leurs sorties, elles ont surtout intériorisé des limites appuyées sur les craintes transmises aussi bien par leur entourage que par les médias. Elles savent cependant, par expérience personnelle, que le degré d'interconnaissance élevé, voire pour certaines la forte présence de leur propre famille, frères et sœurs, oncles et tantes, cousins et cousines, dans le quartier, fait que toute sortie ou activité inhabituelle risque d'être rapporté à leurs parents.

Les adolescentes sont donc au cœur de l'ambivalence souvent relevée de la relation au quartier populaire, ou plus généralement aux lieux de forte interconnaissance (Calogirou, 1987 ; Selim, 1979). Les habitants des quartiers les plus déshérités sont les premiers conscients des manques, de la dégradation de ces espaces, mais ils sont aussi parfois seuls à en percevoir les qualités, qualités qu'ils ont pu développer par la façon dont ils se sont appropriés l'espace et ont construit leurs relations sociales[6]. Ainsi, en même temps que l'inquiétude qui limite leurs sorties, certaines filles ressentent la dimension protectrice de cette familiarité avec le quartier. Beaucoup d'entre elles y ont leurs racines, sont nées à

[6] Les dégradations commises au quotidien ou lors des explosions de colère témoignent de cette ambivalence : sont elles commises « pour » le quartier, pour attirer l'attention sur ses besoins, entretenir sa réputation, ou « contre » lui, contre l'image négative qu'il semble imposer, en témoignage de sa déréliction, pour prouver, en détruisant locaux publics ou bien privés, que ceux que l'on peut trouver dans cet espace sont dénués de valeur ?

Villevernay où leurs parents vivent depuis longtemps, mais cette continuité de résidence est aussi la marque de la perpétuation de la ségrégation urbaine, de la pauvreté, particulièrement lorsqu'on sait (ce qu'une partie des jeunes ignorent, mais ce que beaucoup, surtout, n'aiment pas entendre leurs parents raconter) qu'une partie des HLM de Villevernay se dresse sur l'emplacement d'anciens bidonvilles.

Cet attachement au quartier repose sur des bases affectives, mais est également un attachement par défaut, appuyé sur l'image de repoussoir qu'ont d'autres quartiers, réputés plus « difficiles », et sur la difficulté à pénétrer, à trouver sa place et à se sentir admis dans des environnements plus favorisés. Aïcha, 18 ans, qui apprécie les activités culturelles, a ainsi entendu, en visitant seule le Louvre, des remarques sur le caractère « déplacé » de sa présence en ce lieu. Plus généralement, les jeunes gens portant des vêtements laissant supposer qu'ils viennent de quartiers populaires fréquentent en grand nombre certains espaces spécifiques de la capitale, mais sont extrêmement rares dans des rues voisines de ces lieux de rassemblement, où rien ne leur semble présenter d'attrait, ni leur être destiné, notamment en terme d'offre commerciale.

Ces questions de visibilité vestimentaire, ainsi que les pratiques de consommation qui s'y attachent, concernent les garçons autant voire plus que les filles, du fait de leurs rapports aux codes vestimentaires. Ainsi, le port de survêtement, devenu emblématique de la jeunesse des cités (quoique fortement concurrencé depuis quelques années par le jean « customisé »), et plus encore le choix de marques spécifiques lancées par des personnalités ou créateurs « des quartiers » (Com8, Dia...) concerne surtout les garçons. Qu'on ait pu parler hâtivement de « masculinisation » des filles adoptant cette tenue « sportive » pourrait en constituer une preuve paradoxale. En fait, avec l'âge et les modes, des variations surviennent dans les choix vestimentaires. Durant mon terrain, les jeunes d'une quinzaine d'années, arrivant en seconde, s'habillaient presque tous de survêtements de grandes marques (Nike, Adidas) ; les filles s'en détachant massivement dans les années qui suivent, généralement pour adopter des vêtements

socialement moins marqués, tandis que les choix des garçons changeaient plus lentement, et restaient plus souvent marqués par l'expression d'une appartenance aux « cités », sous des formes plus fines et plus spécifiques (par l'achat de marques moins grand public, notamment). Il est également intéressant de noter que les garçons semblent dépenser autant ou plus que les filles pour leur habillement : le recours aux marques, en particulier, est moins systématique chez elles. Seules les filles admettent qu'elles vont chez H&M, chaîne particulièrement bon marché, et quelques-unes m'ont dit partager mon impression : « ils achètent des trucs plus chers, très cher », dit Natacha, 15 ans. Ce détour par la question du vêtement montre encore une fois des filles d'avantage du côté du retrait, de la modération, de l'effacement face aux marquages sociaux, que les garçons, tant pour la dépense que pour l'affirmation de soi. Quand les uns revendiquent une image qu'ils savent être réprouvée, d'autres, et c'est le cas de la plupart des filles, intériorisent un « code de bonne conduite », reposant notamment sur une exemplarité scolaire et domestique.

La construction des rôles masculins et féminins dans le contexte scolaire

Le rôle de l'école est aujourd'hui crucial tant pour ceux des jeunes qui y obtiennent des succès que pour ceux qui s'y retrouvent en situation d'échec. Ils ont souvent conscience d'être dans des établissements scolaires où le niveau d'ensemble est faible, quartier et école interagissant aussi bien parce que les mêmes publics s'y retrouvent que parce qu'ils sont le moyen de prendre conscience de sa position sociale. Le contexte scolaire permet de questionner le rapport qu'entretiennent les jeunes à l'autorité scolaire, dans ses formes directes (la discipline) ou indirectes (les normes scolaires), et au sentiment d'injustice qu'elle engendre parfois, et de reconsidérer la position scolaire supposée « avantageuse » des filles. En effet, leur « meilleure réussite scolaire », telle que la laisse apparaître certains indicateurs tels que le taux d'accès au lycée général ou de réussite au bac, est remise en cause quand on

considère les probabilités d'accès aux filières les plus valorisées, telles que le bac S ou les classes préparatoires aux grandes écoles, mais aussi le décalage entre les niveaux de formation et les carrières professionnelles des femmes.

Du fait de leur position conciliante, les filles recueillent des appréciations différentes de la part des enseignants, redoublent moins et accèdent en plus forte proportion que les garçons au lycée (y compris à résultats voisins). Cependant, à niveau scolaire égal, elles font des choix d'orientation moins ambitieux que les garçons, perdant leur avantage lors des orientations au lycée. Elles se disent cependant souvent satisfaites de la voie qu'elles ont empruntée, car elles ne sont pas directement exclues des filières les plus masculinisées mais poussées à ne pas les désirer (Terrail, 1992). Elles semblent adhérer davantage que les garçons au message officiel de l'école, celui d'un savoir désintéressé, travaillant toutes les disciplines y compris celles dont elles connaissent la faible « rentabilité » en termes d'orientation, et faire plus confiance à l'institution scolaire que la plupart des garçons, même si cette confiance est loin d'être totale. Elles savent pouvoir en tirer des bénéfices extrascolaires, notamment dans leur position au sein de la famille et éventuellement dans leurs contacts avec des adultes ou des jeunes extérieurs à l'univers des « quartiers ». À l'appui de la dimension genrée de ces attitudes conciliantes ou d'opposition, les filles qu'on traite de garçons ou à qui on dénie la qualité de femmes sont en général, dans les cas que j'ai pu observer, des filles qui marquent une certaine distance aux enjeux scolaires.

Les statistiques concernant les orientations scolaires montrent à quel point le sexe des élèves est une variable importante, et la différenciation scolaire est très nette chez les adolescents rencontrés durant mon enquête. Tous les choix, sans exception, sont conformes aux stéréotypes sexuels : je n'ai pas rencontré, dans le groupe que j'ai suivi, de filles en S ou STI, pas de garçon en L ou SMS[7]. Les

[7] Au niveau national, la proportion de filles en première S n'est pourtant pas négligeable. L, STI et STT présentent des situations bien plus déséquilibrées. Une telle division est favorable à la création ou au

garçons demandent presque tous à passer en S, alors que beaucoup, et ils en sont conscients, risquent de voir leur demande rejetée ou de se trouver en échec dans cette section. Ils supportent cette atteinte à leur image que constituent des mauvaises notes répétées, ils peuvent les présenter sous un jour comique, même s'ils en souffrent. À l'inverse, plusieurs filles se sont vues proposer d'aller en première S et l'ont refusé. Natacha a pensé un temps suivre cette voie pour devenir vétérinaire, mais s'est laissée convaincre par une partie de ses professeurs et sa famille qu'elle n'y arrivera pas. Les autres filles n'envisagent même pas de suivre ce cursus perçu comme trop difficile et préfèrent systématiquement les classes « littéraires » ou « économiques », ou, pour certaines qui pensent ne pas avoir le niveau dans les matières littéraires, des bacs technologiques, STT ou SMS (Nour, qui a choisi STT plutôt que L, commente : « Je ne suis pas folle »). Elles se rabattent donc fréquemment sur des choix plus modestes que ce à quoi elles pourraient prétendre. Elles semblent se donner moins de droit à l'erreur que les garçons et limiter les risques. Celles qui ont de bons résultats préfèrent être d'assez bonnes élèves dans des classes ordinaires que de mauvaises élèves dans des filières prestigieuses, celles dont le niveau est plus faible jugent la perspective d'un passage en S, ou plus généralement dans une section générale, irréaliste, alors que les garçons tentent presque toujours leur chance.

Les filles apparaissent donc, là encore, comme majoritairement en retrait, en ne cherchant pas à atteindre les filières les plus cotées. Or chez les garçons, cette recherche du passage en S à tout prix est paradoxalement souvent la marque d'une épreuve de force avec le monde scolaire. Il est donc logique que ces choix plus « raisonnables » des filles aillent de pair avec leur peu d'opposition manifeste au système scolaire.

Aussi bien le modèle féminin d'exemplarité que le clivage littéraire/scientifique conduisent à des pratiques scolaires opposées. Là où une partie des garçons affiche un détachement qui passe par

renforcement de sous-cultures et de réseaux amicaux sexués, plusieurs élèves de STI rencontrés affichent ainsi une position frondeuse et sexiste.

la recherche du moindre effort, les filles multiplient au contraire les preuves de leur investissement. Elles connaissent les hiérarchies implicites entre matières aussi bien que les garçons, mais se sentent rarement autorisées à faire « l'impasse » sur certaines, quels que soient leurs goûts ou leurs résultats, alors que c'est une pratique courante, parfois revendiquée, chez les garçons, notamment en S. On le constate lors des séances d'accompagnement scolaire : en deux heures, elles travaillent entre deux et quatre matières, avec une prime au français ou à la matière dominante de leur section, tandis que la plupart des garçons font exclusivement des mathématiques, parfois de la physique et de la chimie, et seulement ponctuellement et dans l'urgence des devoirs de français. J'ai vu un garçon dire à deux de ses amis, en première S, qu'ils ne devaient pas « perdre de temps » à faire de la géographie (il avait vu des documents de géographie sur leur table. Ils ont éprouvé le besoin de s'en expliquer et de préciser que ce n'était pas parce qu'ils en avaient fait). Les filles revendiquent rarement ce jeu avec le système et s'affirment souvent opposées aux diverses formes de triche. L'image des classes scientifiques, où tout doit céder devant les maths, ne correspond pas à leur façon d'aborder la question scolaire. Or la prépondérance accordée à cette matière dans la hiérarchie des orientations favorise de fait les pratiques utilitaristes. Á l'inverse, les matières littéraires sont perçues comme celles où les résultats dépendent le plus de l'arbitraire des enseignants, auxquels il faudrait donc éviter de déplaire. En rédigeant leurs devoirs, les garçons tentent de se plier à cette obligation supposée, comme les filles, mais leurs choix d'orientation leur permettent de s'en dégager plus tôt.

Sauver les apparences : exemplarité ou révolte ?

L'attitude scolaire positive qu'affichent certaines filles ne les prémunit pas contre les difficultés. Essayer de se mettre en conformité avec des exigences mal maîtrisées, souvent par l'augmentation du temps consacré au travail scolaire, peut donner de très mauvais résultats : s'il faut éviter le langage familier,

certains vont utiliser des mots et des formulations qu'elles pensent plus savants, mais dont elles ne maîtrisent pas toujours le sens, reproduire de travers les exemples du cours ou de l'énoncé de l'exercice faute de les comprendre (aussi bien dans les matières « scientifiques » que dans certains exercices de grammaire en Français ou en langues)[8]. On peut ainsi remplir malgré tout sa principale obligation scolaire, fournir un travail écrit, preuve de bonne volonté, même si l'exactitude et la pertinence manquent. Ce type d'échec conduit à douter encore plus de soi-même. Beaucoup plongent dans le désarroi quand les professeurs les incitent à améliorer leur style, sans être en mesure de donner des conseils efficaces. Le problème ne touche pas que les filles, mais elles cherchent plus à sauver les apparences, à rendre un devoir à tout prix, même quand elles pensent qu'elles ne sont pas capables de faire ce qu'on leur demande, et, plutôt que de se dissiper, certaines savent adopter une attitude calme et apparemment concentrée qui leur permet de passer inaperçues en classe... pour leur plus grand malheur.

Fatima constitue un exemple extrême de sauvegarde des apparences en situation d'échec. Découragée face aux matières littéraires, quand elle doit rédiger pour la première fois un devoir de philosophie, elle le recopie dans un recueil d'annales, pratique qui n'a rien d'exceptionnel, mais elle soumet ensuite « sa » dissertation à l'appréciation d'intervenantes du soutien scolaire, en cherchant manifestement à les tromper : elle sollicite à cette occasion deux personnes qui n'ont jamais travaillé avec elles, ignorent ses difficultés, et font tout d'abord des commentaires élogieux sur la construction et le style du devoir. En tentant d'en discuter quelques points, elles s'aperçoivent probablement de la supercherie mais n'en montrent rien. Test ou tentative de restaurer son image, ne

[8] Je n'ai pu observer cette pratique que chez des filles, et elle apparaît fortement liée à la position de conformisme scolaire à laquelle elles sont assignées. Cependant, si j'emploie ici le féminin, cela ne signifie pas que les filles aient l'exclusivité de ces formes d'hypercorrection.

serait-ce qu'au soutien scolaire ? Les garçons, qui ne demandent presque jamais à ce qu'on relise un de leurs travaux, ne recherchent pas ce type de confirmation dénuée de valeur scolaire. De tels exemples d'adaptation superficielle aux attentes scolaires conduisent à se demander si finalement, le malentendu entre élèves et écoles ne concerne pas surtout les filles, autant ou plus que des garçons refusant certaines concessions.

Celles qui réussissent à l'école ne sont pas exemptes de ce désir de perfection, qui les pousse à vouloir répondre aux attentes des enseignants (avec plus de succès, dans leur cas), de la famille, des amis... Ainsi, Zakia est non seulement une bonne élève, mais aussi une jeune fille active, déléguée de classe, qui sert d'intermédiaire entre sa famille élargie et l'association, et fait du soutien scolaire auprès de jeunes enfants, une fille dévouée qui seconde activement sa mère, une croyante exemplaire (selon les principes de sa famille) qui porte le voile (mais l'enlève au lycée, dont elle respecte le règlement) et suit des cours d'arabe classique et de religion (on lui délègue même une partie des enseignements), et trouve encore l'énergie de pratiquer le basket. Ses parents, si valorisant que soit pour eux l'ensemble de ses activités, finissent même par s'inquiéter et préféreraient qu'elle ait un peu plus de temps pour elle. Cet investissement réussi dans des activités multiples procure à Zakia une fierté visible et une grande confiance en elle, elle dit y trouver un équilibre, mais à quel prix ? Wahid, l'un de ses frères, n'a pas pu ou pas voulu atteindre cette exemplarité : il ne montre aucun signe d'engagement religieux, cessera d'étudier l'arabe, qu'il maîtrise mal, au point que Zakia lui a parfois rédigé ses devoirs, et il abandonnera son BTS de comptabilité, au grand scandale de sa sœur, en comprenant qu'avec cette formation, il risque d'exercer au moins quelques années des emplois subalternes. À l'école, à la maison, chercher à satisfaire tout le monde impose un surcroît de travail, voire l'angoisse de faillir. À l'inverse, lier ses échecs à un refus de l'autorité, voire à une ambition, peut permettre de garder une image positive de soi.

Les filles ne sont pas pour autant toutes privées de marge de manœuvre : certaines s'autorisent à critiquer l'école, les garçons et

leurs privilèges, les parents, parfois à afficher des goûts divergents, et surtout acceptent de susciter des jugements négatifs de la part des adultes, des garçons ou de leurs amies plus conformistes. Leur relation avec l'école est plus ou moins heureuse, mais elles ne s'astreignent pas à son égard à un conformisme impossible. Cette attitude n'est pas corrélée à la réussite scolaire : certaines bonnes élèves sont exubérantes, d'autres très réservées, de même, les adolescentes en échec scolaire peuvent appartenir aux deux catégories, bien que de bons résultats permettent parfois de montrer plus de confiance en soi, notamment dans les relations humoristiques.

En effet, les identités masculines et féminines sont reconstruites par des échanges humoristiques entre adolescents, qui s'articulent entre autres autour de l'identité scolaire, fréquemment considérée comme liée à une future position sociale et professionnelle, à une manière d'être et à des goûts spécifiques. Mais on s'amuse aussi, par des mimiques, de brèves remarques ou des plaisanteries plus développées, mais toujours mêlées à la discussion générale, de l'incapacité supposée des uns dans les matières associées à l'autre sexe, et de l'investissement présenté comme stérile des jeunes de chaque sexe dans leurs supposées matières de prédilection. Si certains garçons se lancent dans ces affrontements humoristiques alors que leurs difficultés scolaires montrent les limites de ces stéréotypes, les filles semblent ne s'y engager que lorsque leur position scolaire est relativement solidifiée. Samira, quand elle entre en seconde, éprouve le besoin de préciser, quand elle fait une blague, qu'elle « rigole », mais montre moins de réserves trois ans plus tard, parvenue en terminale L. Il est cependant probable que l'âge joue un rôle dans ce développement de l'assurance de certaines filles. Natacha, à quinze ans, se plaint que les garçons la traitent de « gamine » quand elle fait des « feintes » (des blagues) : elle n'est pas encore en position de prendre toute sa place dans les rapports humoristiques. Là encore, il se confirme que ces formes d'expression, qui comportent souvent une dimension agonistique, ne leur sont accessible qu'à

certaines conditions, qui s'avèrent plus exigeantes pour elles que pour les garçons.

Celles qui se permettent de manifester leur distance au système scolaire peuvent alors éventuellement trouver de nouveaux moyens de se valoriser. Par contre, celles qui, à l'école, auront surtout développé leur tendance à se plier aux règles, et ne pourront avoir d'elles une image positive que si elles sont dans les normes (elles peuvent être multiples) auront sans doute des difficultés à développer leur autonomie à l'âge adulte. Les filles n'en ont pas moins le sentiment d'être fondamentalement confrontées aux mêmes problèmes que les garçons, l'amertume ou la violence rentrée de certaines d'entre elles est perceptible. Mais socialement, elles ont moins les moyens de l'exprimer, et ce manque d'échappatoires pour exprimer mécontentement et colère peut certes tranquilliser les institutions, mais est susceptible d'avoir des conséquences destructrices pour les jeunes filles engagées dans cette voie.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BACHMANN C., LE GUENNEC N., 1997. *Autopsie d'une émeute. Histoire exemplaire du soulèvement d'un quartier.* Paris, Albin Michel.

BAUDELOT C., ESTABLET R., 1992. *Allez les filles.* Paris, Seuil.

BAUDOU C., ZAIDMAN C., 1992. *Égalité entre les sexes, mixité et démocratie.* Paris, L'Harmattan.

CALOGIROU C., 1989. *Sauver son honneur.* Paris, L'Harmattan.

DEFRANCE B., 2000. *Violences scolaires.* Paris, Syros.

DUBET F., 1991. *Les lycéens.* Paris, Seuil.

DURU-BELLAT M., 2005. *L'école des filles : quelle formation pour quels rôles sociaux ?* Paris/Budapest/Turin, L'Harmattan.

HOUEL A., ZANCARINI-FOURNEL M., 2001. « École et mixités », *Cahiers masculin-féminin,* 2. Lyon, Presses universitaires de Lyon.

LE GOAZIOU V., MUCCHIELLI L., 2006. *Quand les banlieues brûlent*. Paris, La Découverte.
LEMEL Y., ROUDET B., 1991. *Filles et garçons jusqu'à l'adolescence, socialisations différentielles.* Paris/Montréal, L'Harmattan.
MOSCONI N., 1989. *La mixité dans l'enseignement secondaire : un faux-semblant ?* Paris, PUF.
MOSCONI N., 1994. *Femmes et savoirs. La société, l'école et la division sexuelle des savoirs*. Paris, L'Harmattan.
SELIM M., 1979. *Rapports sociaux dans une cité HLM du nord de Paris : Le Clos Saint Lazare à Stains*. Thèse de doctorat de 3e cycle en anthropologie sociale. Paris, EHESS.
TERRAIL J.-P., 1992. « Réussite scolaire : la mobilisation des filles », *Sociétés contemporaines,* 11-12 : 53-89.
VAN ZANTEN A., 2001. *L'école de la périphérie*. Paris, PUF.
ZAIDMAN C., 1996. *La mixité à l'école primaire*. Paris, L'Harmattan.

Résumé
Les filles sont remarquablement absentes des violentes manifestations de colère des jeunes résidant dans les quartiers populaires, comme on a pu le remarquer notamment lors des troubles de novembre 2005. Plus généralement, leur socialisation, dans le quartier comme dans l'univers scolaire, leur rend difficilement accessible l'expression d'une contestation ou d'une colère qu'elles ont pourtant autant de raisons que les garçons de ressentir. Ce sont des garçons qui occupent visiblement l'espace de la rue, mais aussi les positions de contestation à l'école. Les filles tendent davantage à démontrer leur bonne volonté scolaire, voire leur exemplarité, mais peuvent ainsi se trouver dépourvues des formes de revalorisation de l'estime de soi qu'offre parfois la contestation des normes scolaires, notamment dans les situations d'échec ou de difficultés.

Mots-clefs : école, quartier, genre, contestation, conflit, conformisme.

Summary

Space, School, Gender and Protest Among High-school Students in a Working-class Neighbourhood

In demonstrations of young people's anger in working–class neighbourhoods, girls are remarkable by their absence, as was noted during the unrest in November 2005. The way in which girls are socialized – not only in the neighbourhood but also in the world of school – makes it difficult for them to protest and to express anger, though they have every reason to feel these just as much as boys. Boys predominate in school protest, as in the public space of the street. Girls generally show more willingness to study and to set a good example. This tendency, however, deprives them of opportunities to build up self-esteem by means of protest, in particular when facing failure and experiencing difficulty.

Key-words: school, neighbourhood, gender, protest, conflict, compliance.

* * *

SOMMAIRE

Éditorial ..... L. BAZIN

ANTHROPOLOGUES À DURÉE DÉTERMINÉE

Anthropologues à durée déterminée ? ..... P. ABSI, G. HUET
Terrain souterrain ..... J. MILLIET
Chercheure hors-statut, mais ethnologue : réflexion sur une activité professionnelle ..... F. FOURMAUX
L'anthropologue en quête de terrain. Le cas d'une étude dans des petits commerces, commanditée par un cabinet de consultants ..... A. BOTH
Être ethnologue et hors-statut : vers une réelle valeur ajoutée ? ..... N. JOUENNE
La production d'une thèse d'anthropologie dans un laboratoire d'épidémiologie : une approche réflexive ..... F. BALARD
L'ethnologie dans le marketing : observation oui, analyse non ..... S. PRÉVOT
Expertise contrainte ou dés-implication du chercheur ..... A. BENVENISTE
Fabriquer sur place. De l'ethnologie en éducation spécialisée ... D. DECOURCHELLE

* *

PEURS COLLECTIVES

La question des peurs collectives ..... A. BENVENISTE, L. MOREAU DE BELLAING
Peurs collectives et phobies individuelles ..... L. MOREAU DE BELLAING
Surveiller et punir au XXI[e] siècle. Les nouvelles technologies du contrôle social en France ..... Ph. MILBURN
De si dangereux condamnés. Construction sociale de la dangerosité en prison ..... L. LE CAISNE
Le risque, nouveau paradigme et analyseur sociétal ..... A. MARCHAND

* *

REGARDS SUR LES BANLIEUES EN CRISE

Regards sur l'anthropologie des banlieues en crise ..... L. BAZIN, M. SELIM
Vision doctrinale et divisions pratiques De quelques contradictions structurelles entre proximité et police ..... L. PROTEAU
Les emplois de médiateurs dans les quartiers difficiles ..... A. BIOTTEAU
Espace, école, genre et contestation chez des lycéens d'un quartier populaire ..... J. DEVILLE

* * *

RECHERCHES ET DÉBATS

Libérez le Gange ! Renouvellement et retour aux sources dans le nationalisme hindou ..... D. HEUZÉ
Réflexivité et dualité sexuelle : déconstruction d'une enquête anthropologique sur l'islam au Sénégal ..... Ch. PEZERIL

CHRONIQUES

Mémoires et patrimonialisation dans un territoire-fontière : la Transylvanie ..... B. BOTEA

ACTIVITÉS DE L'AFA

Ouverture d'une antenne de l'AFA à Aix-en-Provence
Assises de l'ethnologie et de l'anthropologie en France. Paris 12/14 déc. 2007
Séminaire « Actualités de l'anthropologie » 2006-2007

Prix : 22€